« L'Économie »

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14701 – 6 F

MARDI 5 MAI 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Europe des dix-neuf

UNE nouvelle Europe est née : l'espace économique européen (EEE), une Europe à dix-neuf. Samedi 2 mai, les ministres des affaires étrangères des Douze de la Communauté économique européenne (CEE) et ceux des sept pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont signé à Porto (Portugal) un traité qui donnera naissance, une fois ratifié par chacun des pays concernés, au plus grand marché du monde (380 millions d'habitants et plus de 40 % du commerce mondial) : l'Europe du cap Nord à la Sicile avant celle de l'Atlantique à l'Oural !

Cette nouvelle étape démontre, une fois de plus, que la CEE n'est pas une forteresse qui se construit à l'abri du reste du monde. L'intégration européenne contribue au développement des échanges internationaux et donc de l'économie mondiale. Il reste à espérer que les autres blocs régionaux en cours de constitution – en Amérique et en Asie – s'inspireront d'une même démarche.

LES négociations entre les Douze et les Sept (Autriche, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Suède) ont certes été difficiles, butant avec l'Autriche sur la question du transit routier, avec la Norvège et l'Islande sur le problème de la pêche. Mais après trois années de discussions, les pays de l'AELE ont finalement accepté l'acquis communautaire. Le principe de la libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux devrait donc s'appliquer dans cette nouvelle grande zone économique dès le 1er janvier 1993.

Afin de tirer parti du dynamisme économique – attendu – du marché des Douze, les pays de l'AELE ont voulu être présents dès le premier jour de la suppression des frontières au sein de la CEE, sans attendre d'être admis à part entière dans ce club. Certains membres de l'AELE (l'Autriche, la Suède et la Finlande) sont, on le sait déjà, officiellement candidats à l'adhésion à la CEE. D'autres envisagent de déposer une demande (la Norvège et la Suisse). Avant que ces discussions sur l'élargissement de la CEE – elles doivent reprendre lors du sommet des Douze à Lisbonne en juin – n'aboutissent, ils ont jugé qu'il y avait pour eux une certaine urgence. L'accord signé à Porto ne couvre cependant ni l'agriculture, ni la monnaie, ni plus généralement les questions d'ordre politique (affaires étrangères, défense, etc.).

LA Communauté, quant à elle, démontre que l'approfondissement de l'intégration en cours avec Maastricht n'est pas incompatible avec une certaine forme d'élargissement. La CEE a d'ailleurs déjà signé des accords de libre-échange avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie (autres candidats à l'adhésion) et pourrait faire de même avec le Maghreb.

En étendant ainsi son réseau d'accords de libre-échange, la CEE confirme qu'elle se construit comme un bloc économique ouvert. Un exemple qui devrait inspirer les négociateurs de l'accord de libre-échange nord-américain comme ceux qui, en Amérique latine ou en Asie du Sud-Est, préconisent une intégration régionale accrue.

Alors que les Douze relancent leurs efforts de paix

Les combats en Bosnie-Herzégovine sont de plus en plus meurtriers

Alors que des négociations sur « le retour au calme » devaient s'ouvrir, lundi 4 mai, à Sarajevo, de violents combats se poursuivaient dans les faubourgs musulmans de la capitale de la Bosnie-Herzégovine. Les affrontements entre les troupes serbo-fédérales et les forces musulmanes et croates ont fait au moins cent cinquante morts, samedi 2 et dimanche 3 mai, dans cette République ex-yougoslave. Réunis au Portugal, les ministres des affaires étrangères des Douze ont décidé de relancer leur politique de paix et réclamé le retrait de l'armée fédérale du territoire de la Bosnie. Samedi, un observateur belge de la mission de la CEE a été tué près de Mostar, chef-lieu de l'Herzégovine.



Lire page 3 les articles de FLORENCE HARTMANN et de PHILIPPE LEMAITRE

Et si le franc était réévalué ?

La France pourrait, grâce à une réévaluation de sa monnaie par rapport au deutschemark, retrouver une marge de manœuvre économique

par Erik Izraelewicz

Réévaluer le franc ? A Matignon, un homme rêve. Déjà, certains conseillers du premier ministre commencent à y croire. A le faire savoir. Et à imaginer leur patron en campagne expliquant à un électorat incrédule que, désormais, *« c'est la droite qui dévalue et la gauche qui réévalue »*. Evoquée dans les milieux financiers à l'initiative de quelques proches de l'Elysée et de Matignon, une réévaluation du franc par rapport au deutschemark permettrait à la France, selon les partisans d'un tel ajustement, de retrouver paradoxalement quelque marge de manœuvre économique. Elle apparaît en effet comme une condition à une baisse des taux d'intérêt. Une réévaluation du franc, même modeste mais allant au-delà des marges autorisées par le système monétaire européen (SME), est cependant une décision politique nécessitant l'accord des partenaires de la France. Provocant, un tel projet est-il aujourd'hui souhaitable ? Est-il possible ?

Sur le plan politique, une telle opération aurait un intérêt sans doute modéré.

Lire la suite page 19

L'ÉCONOMIE

Volkswagen : une crise à l'allemande

Comme toute l'Allemagne en ces lendemains de réunification, le quatrième constructeur automobile mondial traverse une passe délicate. Analyse d'une crise par ÉRIC LE BOUCHER.

Lire aussi : Indochine, le retour des industriels français au Vietnam ; Hollywood pleure les banques françaises ; la chronique de PAUL FABRA

Pages 27 à 34

Les stigmates de Los Angeles

Frappés de stupeur, les milieux politiques américains s'interrogent sur les retombées électorales des émeutes

WASHINGTON

de notre correspondant

Alors que se dissipait la fumée des incendies dans le ciel de Los Angeles, la classe politique restait perplexe : quelles retombées en année électorale, quelles conséquences à quelques mois du scrutin présidentiel de novembre ? Paradoxalement, la plus meurtrière des émeutes que les Etats-Unis aient connues depuis longtemps laisse les dirigeants du pays muets ou presque. Comme s'ils étaient encore sous le coup de la stupeur.

Du côté du gouvernement fédéral et des autorités locales, pas d'annonce de programme d'urgence pour les ghettos urbains ; du côté de l'opposition démocrate, pas de promesse de réforme non plus. Bref, rien qui paraisse à la mesure de *« l'orgie de violence »*, de cette bouffée de guérilla urbaine que vient de connaître Los Angeles. A l'exception des parlementaires noirs, peu de responsables du Congrès se sont exprimés. Le champ a été laissé au président et candidat républicain, M. George Bush, et à son très probable adversaire de novembre, le démocrate Bill Clinton, gouverneur de l'Arkansas. L'un et l'autre ont fait preuve de la même et extrême prudence. L'un et l'autre ont pareillement balancé leur propos : indignation quant au verdict d'acquittement des quatre policiers blancs qui ont tabassé un Noir ; dénonciation sévère des pillages, violences et actes de vandalisme qui ont suivi l'annonce du verdict.

En cela, MM. Bush et Clinton reflétaient assez justement ce que les sondages disent de l'opinion d'une écrasante majorité d'Américains, blancs et noirs.

ALAIN FRACHON.

Lire la suite page 4, nos informations et le reportage de DANIELLE ROUARD sur Atlanta, page 5, ainsi que la chronique de DANIEL SCHNEIDERMANN, page 24

Maastricht : hésitations danoises

Malgré les vieux slogans anti-européens, le « oui » devrait l'emporter au référendum du 2 juin

COPENHAGUE

de notre envoyé spécial

« Dans certains domaines, Maastricht va trop loin pour nous. Nous ne voulons pas d'une politique étrangère et de défense commune. Nous ne voulons pas d'une coopération militaire plus étroite. Nous ne voulons pas d'une nouvelle super-puissance en Europe ! Les intérêts des grands pays ne sont pas forcément ceux des petits et nous avons le droit de poursuivre notre propre politique comme nous le souhaitons ».

Dans le civil, M. Uffe Geertsen est directeur de l'Association danoise pour la coopération internationale. Mais, avant le référendum du 2 juin sur le traité de Maastricht, il milite au sein du mouvement Danemark 92 qui, depuis sa création en décembre dernier, fait campagne pour le « non » sur le thème : *« Oui à l'Europe, non à l'union ! »*. Que craint-on, d'une façon souvent diffuse, au Danemark ? Une perte de souveraineté, la « dictature » de Bruxelles, l'abandon d'un certain modèle de société de bien-être scandinave, parfois la peur de l'expansionnisme de la grande Allemagne voisine, une Europe (des Douze) qui se ferme, hésite à s'élargir et exclut celle qui vient de se libérer du communisme.

Qu'il y ait ou non malentendu sur la portée exacte du traité de Maastricht, ces sentiments d'inquiétude sont répandus, à droite comme à gauche, et ne sont plus seulement exprimés par ces « anciens combattants » qui, depuis le début des années 70, dénoncent, avec une ténacité devenue presque rébarbative, tous les méfaits de l'adhésion de leur pays à la CEE.

Au Danemark, la moindre extension de la coopération européenne a toujours suscité de violentes polémiques. Faut-il y rester ? Faut-il en sortir ?

ALAIN DEBOVE

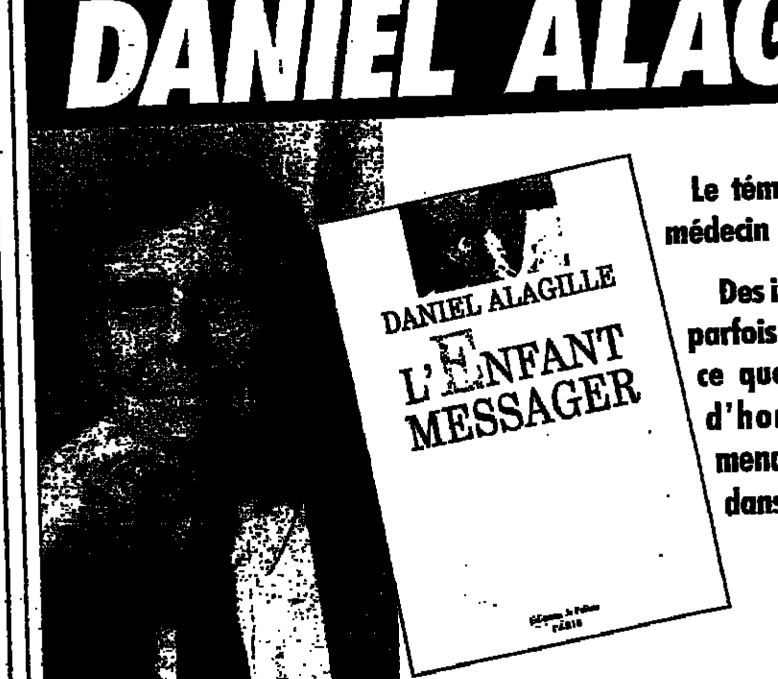
Lire la suite page 9

Les effets-surprises de l'affaire Touvier

Deux semaines après la décision de non-lieu visant Paul Touvier, prise par les magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, *le Monde* a rencontré magistrats et avocats des palais de justice de Paris et de Lyon.

Vivacité du débat national sur la France de Vichy, relance des affaires Papon et Bousquet, incertitudes sur la poursuite de la réforme de la justice : le non-lieu dont a bénéficié l'ancien milicien a eu des effets inattendus.

Lire page 13 les articles de LAURENT GREILSAMER, BERTRAND LE GENDRE et ROBERT MARMOZ



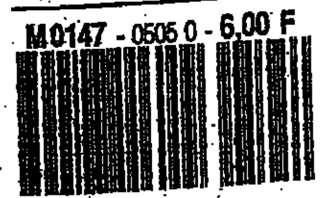
M. Chevènement veut créer une « organisation nouvelle »

Le débat sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification des accords de Maastricht s'ouvre, mardi 5 mai, à l'Assemblée nationale. Les opposants au traité ont annoncé qu'ils déposeraient plusieurs motions de procédure.

Pour sa part, M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de la défense, qui a réaffirmé, dimanche 3 mai, son hostilité à l'*« Europe de Maastricht »*, a souhaité la création d'une *« organisation nouvelle capable de rassembler toute la gauche »*.

Lire nos informations page 10

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 25



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Un entretien avec Mohamed Arkoun

« Entre l'islam et l'Occident, tout se passe désormais dans un imaginaire qui nourrit une exclusion réciproque »

Le débat sur la construction de l'Europe ne peut cacher ni exclure un contentieux devenu aussi un élément permanent des relations internationales : l'Occident et l'islam n'en finissent pas – à travers l'embargo sur la Libye et les réactions qu'il suscite à Tripoli, la montée du FIS stoppée en Algérie, hier à travers la guerre du Golfe ou la peine de mort contre l'écrivain Salman Rushdie, – de régler des comptes qui remontent à loin dans l'histoire.

Universitaire, professeur d'histoire de la pensée islamique à Paris III, Mohamed Arkoun, né en Algérie, enseigne aussi à Amsterdam, à Philadelphie, à Berlin. Le président de la République l'a nommé en 1990 au Comité national d'éthique. Son enseignement, ses livres (L'humanisme arabe au Xe siècle, *Vrin, 1982;* Critique de la raison islamique, *Maisonneuve-Larose, 1984;* Ouvertures sur l'islam, *Granchet;* Lectures du Coran *aux éditions tunisiennes ALIF, 1992), ses voyages réguliers dans les pays musulmans, notamment au Maghreb, en font l'un des meilleurs spécialistes en France de la pensée islamique. Musulman modéré, il s'explique, dans cet entretien, sur les racines historiques, culturelles et religieuses du conflit entre l'islam et l'Occident et indique quelques voies pour tenter de le surmonter.*



« Jusqu'où faites-vous remonter les racines du contentieux entre l'islam et l'Occident?

– Un siècle après la mort du Prophète en 632, l'islam, né de façon précaire en Arabie, devient un empire rival de Byzance et contrôle le vieux monde méditerranéen. Pour parler de ce moment impérial, les historiens utilisent le terme « islam », contribuant jusqu'à nos jours à maintenir une confusion entre un mouvement religieux, une instance spirituelle et un phénomène d'hégémonie politique, économique, intellectuelle et culturelle, qui dure jusqu'à la prise de Bagdad par les Mongols en 1258. La langue arabe accompagne cette expansion : elle s'impose comme langue de civilisation dans l'aire méditerranéenne jusqu'aux onzième-douzième siècles.

» L'hégémonie de l'empire « musulman » alimente la rivalité née de l'exploitation, par chaque communauté monothéiste, chrétienne, juive, musulmane, d'une révélation qui repose sur une symbolique religieuse identique. Cette rivalité séculaire a été ravivée, amplifiée, radicalisée politiquement depuis les années 50 par les luttes anticoloniales et le conflit israélo-arabe. Mais déjà pendant la Reconquista espagnole (onzième-quinzième siècles), les croisades, les compétitions entre l'empire ottoman et les puissances européennes, la symbolique religieuse monothéiste avaient alimenté les idéologies de combat et les théologies exclusivistes chez tous les protagonistes musulmans et chrétiens.

» Ai-je besoin de rappeler que la défaite des Ottomans à la bataille de Lépante, en 1571, offre un bon repère chronologique pour dater le renversement définitif des rapports de forces entre la puissance « musulmane » et la puissance « chrétienne ». Nous vivons, en ce vingtième siècle finissant, les suites désastreuses de ce processus historique. On continue à s'invectiver en utilisant des théologies conçues comme des systèmes culturels d'exclusion réciproque. Dans l'imaginaire politique et religieux des musulmans, les croisades sont même devenues une sorte de point de départ de l'inversion des forces. Cette représentation mythologique de l'Europe chrétienne occupe plus de place dans la conscience collective que les révolutions anglaise et française, qui consacrent une rupture décisive avec la symbolique religieuse, et l'avènement d'une « raison » des Lumières, demeurée jusqu'à nos jours l'« impensé » de la pensée islamique.

» Les historiens peuvent évidemment diverger sur cette analyse rappelée à grands traits. Je dis seulement que cette histoire est perçue et utilisée des deux côtés – « islam » et « Occident » – comme un arsenal d'images et d'arguments pour expliquer et légitimer les affrontements d'aujourd'hui. Les pays arabo-irano-turco-musulmans se sentent, à tort ou à raison, écartés de la relation à leur propre histoire depuis que l'Europe chrétienne, puis capitaliste et laïque, a satellisé, marginalisé les peuples et les cultures de la Méditerranée et, ensuite, du monde entier.

– Mais, dans la période moderne, où et quand situez-vous les principaux nœuds de ce contentieux?

– J'en vois trois. Il y a d'abord la phase connue de la colonisation, légitimée par le discours sur le caractère universel, humaniste, de la civilisation occidentale et chrétienne. Elle va déboucher sur les guerres de libération, dont l'exemple-type est la guerre d'Algérie de 1954 à 1962.

» Puis, après les indépendances, vient la phase de ce que j'appellerai la « coopération » économique et culturelle. Et là naît un déséquilibre aux grandes conséquences. Sous-développés sur le plan économique, social et culturel, les musulmans acceptent mal la grande rupture entre leur passé glorieux (l'islam classique des historiens) et leur cruel dénuement d'aujourd'hui. Ils ont le sentiment que les Occidentaux veulent leur imposer, clés en main, une modernité pour laquelle ils ne sont pas prêts, parce qu'ils sont demeurés, depuis le seizième siècle, à l'écart de son élaboration. Dans les années 50 à 70, les relations entre l'Occident et le monde islamique sont dominées par le postulat (et la réalité) de la supériorité de l'Occident. Aucun observateur sérieux ne peut ignorer ce déséquilibre. C'est son exploitation idéologique et politique qui est contestable de part et d'autre.

» Le troisième temps fort du contentieux entre islam et Occident – je n'aime pas cette terminologie qui confronte dangereusement une religion et un espace géopolitique et culturel – est lié au discours sur la démocratie et les droits de l'homme. On se rappelle la leçon de démocratie délivrée aux Etats africains à La Baule. Quant aux droits de l'homme, ils sont devenus, depuis l'affaire Rushdie, le lieu de cristallisation de l'irrémédiable opposition entre la violence, la tyrannie, l'oppression, le terrorisme d'un côté, l'Etat de droit, les libertés, la terre d'asile, l'aide humanitaire de l'autre. Opposition tragiquement vraie : mais quels processus historiques, quelles stratégies politiques, quels mécanismes économiques et monétaires, quels usages de la raison scientifique et même philosophique y ont conduit?

> « Au lieu d'aider à créer les conditions objectives du progrès des droits de l'homme, on continue à soutenir des régimes qui piétinent ces droits »

» Au lieu d'aider à créer les conditions objectives du progrès des droits de l'homme, on continue à soutenir des régimes qui piétinent ces droits, tandis que des journalistes et des intellectuels stigmatisent une religion obscurantiste, fermée à tous les progrès de la pensée, comme l'ont montré les débats sur l'affaire Rushdie et pendant la guerre du Golfe. Les droits de l'homme pervertis en discours idéologique de disqualification de l'ennemi séculaire deviennent paradoxalement un outil de négation du premier droit de l'homme : celui de produire librement l'ordre symbolique de sa société.

» Nous atteignons ainsi le point nodal d'un combat inégal entre les cultures depuis le triomphe de la civilisation matérielle telle que la décrit Fernand Braudel. L'Occident a transformé son ordre symbolique par un lent travail de soi sur soi des grandes sociétés européennes, comme l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne. En revanche, aucune société musulmane n'a produit son histoire par le seul jeu de ses forces internes depuis le dix-neuvième siècle.

» C'est ce déséquilibre qui perdure aujourd'hui. Au complexe de supériorité – ou perçu comme tel – de l'Occident, correspond un discours défensif, de plus en plus agressif, du monde musulman. Des deux côtés, tout se passe désormais dans un imaginaire qui nourrit une exclusion réciproque. L'expression de ce contentieux n'est plus seulement politique, philosophique ou religieuse. Elle ressemble à un magma, engendré par la confrontation véhémente de deux séries de ressentiments historiques qui ont démesurément grossi, surtout depuis l'affirmation politique de la révolution « islamique » en Iran. Ce qui me frappe aujourd'hui, c'est que cet imaginaire est devenu, des deux côtés, incontrôlable et que tout le monde – médias et intelligentsia compris – s'engouffre dans la brèche ouverte.

– Dans la série des chocs intellectuels et religieux que vous venez de rappeler, vous ne pouvez pas nier que l'islam lui-même, par la véhémence de certains pays musulmans et de certains de ses courants, s'est autodéfiguré. Le reconnaître ne donnerait-il pas plus de poids à votre critique de l'imposition autoritaire d'un modèle culturel occidental?

– Toute ma carrière universitaire est consacrée à ce que j'ai appelé la critique de la raison islamique, et il n'est pas question, dans mon esprit, de développer un discours anti-occidental ou anticolonial sans donner la priorité à la critique interne de l'islam et du monde islamique. Je dis que la pensée islamique, telle qu'elle s'exprime dans le discours dominant aujourd'hui, est totalement ignorante des références de l'islam classique, de l'« âge d'or » arabo-musulman dont j'ai parlé.

» Je ne dis pas que la réactivation de cet âge d'or réduirait l'inégalité actuelle avec l'Occident. Les génies du Moyen Age, comme Averroès, Maimonide ou saint Thomas, sont enfermés dans cet espace réduit par notre modernité à un moment fertile, mais dépassé, du combat de l'esprit pour sa libération jamais achevée. Je pense seulement que si le discours islamiste connaissait l'étendue et la fécondité du champ intellectuel de la pensée islamique classique, et si nous disposions encore aujourd'hui d'hommes comme Averroès, Avicenne ou Razi, la situation intellectuelle et culturelle de l'islam serait autrement plus avantageuse face aux défis de la modernité.

» L'exégèse coranique, par exemple, ne connaîtrait pas les désespérantes dérives idéologiques, amplifiées aujourd'hui par les médias et une littérature parascientifique. On ne cherche plus à avancer dans la compréhension d'un texte religieux, on fait du Coran une arme de combat politique. On parle du « réveil de l'islam », mais on ne précise pas qu'il n'y a plus ni théologie ouverte aux sciences actuelles, ni une exégèse respectueuse de règles et de méthodes en perpétuel renouvellement.

» Il reste donc un immense travail à conduire, d'abord pour reprendre de manière critique le riche héritage de la pensée islamique classique; ensuite pour intégrer les apports positifs, incontournables, universalisables de la pensée philosophique et scientifique moderne. Travail immense, malheureusement différé, retardé, parfois rejeté par le système « éducatif » imposé partout par des Etats-nations-partis, plus soucieux d'autolégitimation que d'émancipation intellectuelle et culturelle des peuples.

» Les choses en sont là. J'ajoute que dans ce conflit pour ou contre la modernité dans l'islam, l'intelligentsia européenne n'a jamais été d'un grand secours. Je connais plus d'un islamologue, « ami de l'islam et des Arabes », qui préfère se faire le chantre des idéologies officielles, de la « grandeur » de l'islam, plutôt que de contribuer au nécessaire combat de modernisation de la pensée islamique. Il y a aussi ceux qui dénigrent systématiquement l'islam et contraignent les intellectuels musulmans critiques à durcir leur propre combat contre le modèle hégémonique de l'Occident. Mentionnons enfin la pléthorique littérature sur le fondamentalisme et l'intégrisme islamique. *La Revanche de Dieu*, de Gilles Kepel, a été traduit en dix-neuf langues immédiatement après sa parution : un indice révélateur de l'engouement de l'opinion européenne à découvrir le religieux par sa face pervertie, le fondamentalisme.

– Pour corriger cette dérive de l'imaginaire et de la science, comment, à la fois, retrouver les grandes intuitions de l'islam classique et préparer, selon une révolution intellectuelle analogue à celle du dix-huitième siècle en Occident, la voie à un islam moderne?

– Il n'est pas possible de communiquer sérieusement avec la société musulmane d'aujourd'hui, si on ne fait pas une place réelle, large, aux grandes productions de l'époque classique. Les sociétés musulmanes veulent entendre parler de *leur* histoire, se réapproprier un capital intellectuel et religieux qui a enrichi la pensée dans toute l'aire méditerranéenne. Elles refusent de se trouver écartées par une modernité arrogante qui déclarerait désuètes toutes les expériences spirituelles et intellectuelles d'un Moyen Age « ténébreux », pour mieux imposer des postulats, des catégories, des pratiques économiques et politiques dont l'histoire en cours montre les faiblesses et même les errements.

» Mais je répète que la pensée islamique ne peut pas non plus rester enfermée dans l'espace mental médiéval. Les chercheurs musulmans doivent, au contraire, s'engager dans la pratique assidue de toutes les disciplines scientifiques d'aujourd'hui. A votre question, je réponds donc : oui à une pensée islamique classique, *mais* reprise et exploitée avec tous les outils de la modernité intellectuelle.

– Mais, à vous entendre, on ne sait plus très bien ce qui appartient à la Révélation elle-même, au Prophète, à l'islam en propre, ou ce qui a été surajouté par certaines traditions ou interprétations. Prenons l'exemple de la confusion entre le spirituel et le temporel qui, dans les pays de tradition chrétienne, est si mal compris.

– Ceux qui disent que l'islam, dès le départ, a confondu le politique et le religieux s'en tiennent à une relation narrative des faits extérieurs. Ils ne se posent, en fait, aucune question d'anthropologie politique et culturelle pour analyser le problème plus général et toujours posé de l'articulation entre l'instance de l'autorité légitimante et l'instance du pouvoir politique. La séparation opérée en France entre l'Eglise et l'Etat est d'une part un fait historique très récent, d'autre part un compromis politique entre deux institutions qui continuent de batailler, chacune dans son domaine, pour une appropriation toujours plus fine entre l'autorité légitimante et le pouvoir en quête de légitimité.

» Ce qui est vrai dans le cas islamique, c'est que le pouvoir politique a confisqué à son profit dès 661, avec la réinstallation par la force des Omeyyades à Damas, l'autorité religieuse de ceux que le Coran appelle les « oulemas ». Le statut des oulemas, selon le Coran, est totalement indépendant du politique. Historiquement, le pouvoir politique – et aujourd'hui plus encore qu'au Moyen Age – a détourné et perverti l'autorité spirituelle des oulemas. Cependant, dans l'islam classique, on relève des exemples de séparation entre le spirituel et le profane. Des théologiens ont été persécutés pour avoir refusé d'obéir à l'injonction d'un calife! Ibn Hanbal (mort en 855), à Bagdad, a préféré la prison et la persécution plutôt que d'obéir au dogme du Coran créé, conformément au principe *« qu'il n'a pas à obéir à une créature dans un domaine qui entraîne la désobéissance au Créateur »*.

» Et pourtant, les confusions, aujourd'hui, sont plus totales que jamais. Régression ici encore. Pourquoi? Parce que le phénomène envahissant de l'Etat-nation-parti depuis les années 50 a démesurément accru la demande de légitimité à un personnel religieux nommé et administré par lui et – ce qui est pire – ignorant les riches débats de théologie et de philosophie politique qui ont opposé, de 632 à 1200 environ, les écoles sunnite, chiite, ismaélienne d'un côté; toutes les écoles et les philosophes de l'autre. Il est nécessaire de revenir à ces débats pour mesurer la pauvreté intellectuelle des idéologies confusionnistes d'aujourd'hui.

> « La pensée islamique ne peut pas rester enfermée dans l'espace mental médiéval »

– Mais ce n'est pas seulement la littérature orientaliste et les discours islamistes qui, ici, nous égarent. C'est l'actualité, le mode de fonctionnement des pays islamiques qui montrent une confusion permanente entre les instances de recours politiques et l'instance religieuse.

– Oui, mais est-ce propre à l'islam? Connaissez-vous un Etat qui n'ait jamais été tenté de s'accaparer de la religion – et beaucoup l'ont fait – pour se légitimer, se donner des valeurs qu'il n'a pas? Du côté chrétien, on connaît la distinction que fait saint Thomas d'Aquin entre l'*auctoritas* et la *potestas*, deux notions que la pensée islamique avait déjà largement discutées. Mais la pratique des pouvoirs a, peu à peu, dévoré le concept d'*autorité*, même dans les démocraties libérales. On ne parle plus que de *pouvoir* et de moins en moins d'*autorité*. En français, on emploie même indifféremment les deux mots. Le *pouvoir* de la République s'est arrogé toute la légitimation intellectuelle et spirituelle. Consciente de cette dérive, l'Eglise catholique, qui hier refusait la séparation, la protège aujourd'hui jalousement : le cardinal Lustiger a refusé, le 12 décembre 1989, de participer à la cérémonie républicaine de transfert de l'abbé Grégoire au Panthéon. Bel exemple, dans la France laïque, d'une lutte non achevée entre les instances de l'autorité et du pouvoir.

– Au fond, vous demandez que l'islam soit traité comme les autres phénomènes politico-religieux, avec les mêmes critères, avec la même connaissance de son histoire, de son anthropologie, de ses ruptures.

– Exactement. Pour parler de l'islam aujourd'hui, il faut toujours avoir en tête les ruptures historiques à l'intérieur des différentes sociétés « musulmanes ». L'histoire de l'islam n'est pas lisse, continue, homogène, comme les islamistes essaient de le faire croire. Les ruptures sont même effroyables. Celle à laquelle nous assistons date de vingt ou trente ans. Au phénomène de la naissance du *pouvoir* des Etats dont je viens de parler, s'en ajoute un autre, inédit dans l'histoire du monde : la démographie.

» Ceux qui, dans les rues, alimentent les mouvements dits « intégristes » ont tous moins de trente ans. Vous ne trouverez guère en Algérie, par exemple, de militants islamistes âgés de plus de soixante ans. Et pouvait-il en être autrement? Dès qu'ils sont nés, ces jeunes sont socialisés, scolarisés à l'aide du discours de « libération » et de « construction nationale » inspiré par l'Etat-nation-parti. D'autres plus nombreux encore sont déracinés, coupés de leurs solidarités traditionnelles, pour venir s'agglutiner dans les quartiers populaires des villes. Culture populaire et culture urbaine sont ainsi détruites, fragmentées, refoulées par l'idéologie populiste, qui devient l'arme de toutes les contestations.

» La conséquence est là : le discours ne fonctionne plus qu'avec des slogans. Et des slogans aussi creux qu'efficaces pour l'imaginaire des jeunes déracinés, qui portent en eux, cependant, des espérances irrépressibles, pouvant tourner en énergies positives pour peu qu'un discours politique neuf, libéré des conformismes, donne une expression adéquate, consistante, à des revendications trop longtemps ignorées. Tout en stigmatisant la prolifération des slogans, on n'oubliera pas de capter la justesse des protestations, la légitimité des impatiences, la richesse des engagements qui peuvent transformer la véhémence idéologique en action historique libératrice.

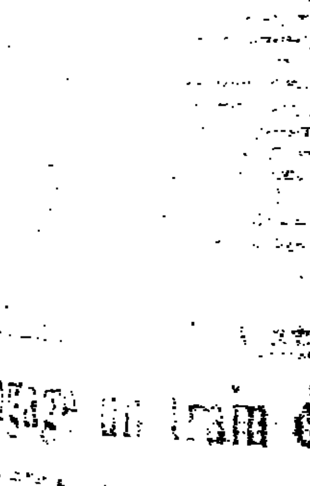
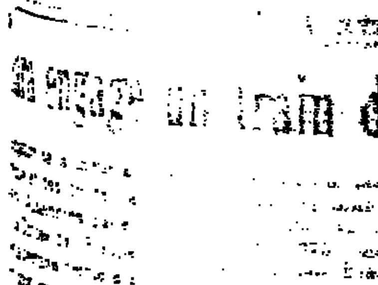
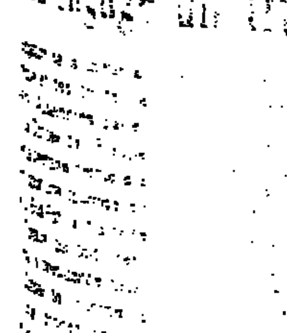
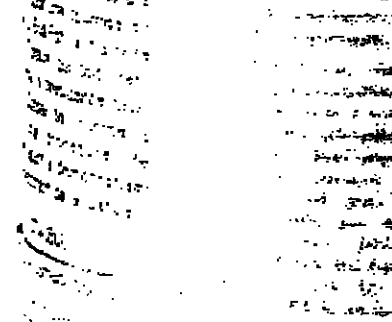
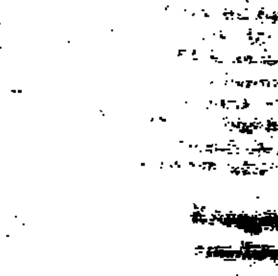
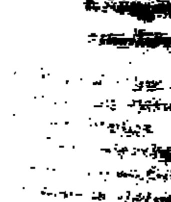
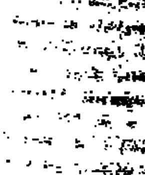
– Comment faire pour retrouver en islam cette instance de l'« autorité » dont vous regrettez qu'elle ait été dévorée par le pouvoir politique des Etats? Comment faire pour qu'une « autorité » puisse parler, arbitrer au nom de l'islam, dire ce qui est vrai ou faux dans ses interprétations et ses questions?

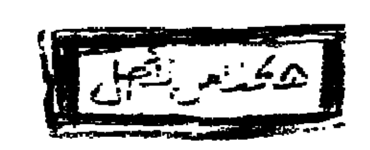
– Mais pourquoi voudriez-vous soumettre l'islam à une instance de l'autorité centralisée, comme dans l'Eglise catholique? Je ne partage pas cette conception jacobine du débat politico-religieux. L'*autorité*, en islam émerge et s'articule dans les débats théologiques libres qui ont nourri un genre littéraire, la *munazara*, comme au Moyen Age latin la *disputatio*. Protéger ce mode de fonctionnement, ce cadre de recherche et de discussion, en dehors de la pression politique des Etats et des flambées islamistes, c'est tout le sens de mon propos.

» C'est pourquoi je réclame au gouvernement français, au moins depuis cinq ans – jusqu'ici en vain, – la création d'une instance d'expression scientifique de l'islam, protégée par l'Etat laïque. Pourquoi? Parce que dans l'espace européen en train de s'ouvrir et de s'aménager, douze à quinze millions de musulmans ne peuvent se passer de lieux de références intellectuelles et scientifiques. Ou, alors, ces « travailleurs », à qui l'on refuse le statut de citoyens, continueront à être soumis au discours islamiste conservateur. Le christianisme, le judaïsme disposent en grand nombre de tels lieux. Quand il s'agit d'islam, on brandit la laïcité, car, selon le dogme établi, l'islam, hypostasié dans ses dogmes, est déclaré nécessairement hostile à la laïcité. Toute mon œuvre s'inscrit en faux contre cette litanie.

» Depuis qu'on a mesuré les conséquences psychologiques et politiques de la guerre du Golfe, s'esquisse de nouveau un dialogue euro-arabe. Je m'en réjouis. Mais il échouerait s'il n'était porteur d'une vision politique portant sur la place du monde méditerranéen dans l'espace européen en voie de construction. Car, si on s'intéresse de nouveau à la civilisation méditerranéenne, alors historiquement, l'« islam » (c'est-à-dire, en fait, les mondes arabe, turc, iranien) y trouvera sa place, parce que les racines de l'« islam », dans ce cadre méditerranéen, sont aussi profondes, vivaces, essentielles que celles du judaïsme, du christianisme et, bien sûr, de l'Europe sécularisée.

Propos recueillis par **HENRI TINCQ**



ÉTRANGER

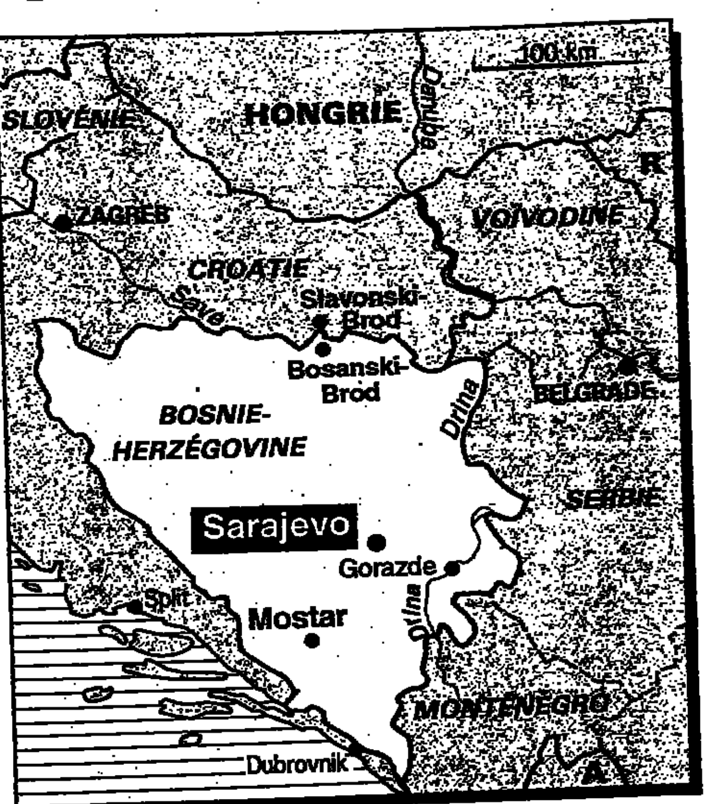
L'aggravation des combats en Bosnie-Herzégovine

Le président Izetbegovic a été séquestré pendant vingt-quatre heures par l'armée serbo-fédérale

Le président Alija Izetbegovic, séquestré par l'armée serbo-fédérale à son retour de Lisbonne, samedi 2 mai, a été libéré dimanche, à la suite d'un accord conclu sous l'égide des représentants de la force de protection de l'ONU entre les militaires de l'armée fédérale et la direction bosniaque. Les combats ont cependant repris après sa libération. Une partie du centre de Sarajevo, où les affrontements s'étaient intensifiés samedi, a été ravagée.

BELGRADE

de notre correspondante



L'accord conclu dimanche prévoyait la libération du président Izetbegovic après l'évacuation du bâtiment où se trouvait le commandement de la deuxième région militaire, assiégé par la défense territoriale bosniaque, composée de Musulmans et de Croates, fidèles au président. Il avait été convenu que le personnel du commandement militaire quitte le bâtiment à bord d'une vingtaine de véhicules, sous escorte de la force de protection de l'ONU (FORPRONU). Le général Kukanjac, qui commande les forces armées yougoslaves stationnées en Bosnie-Herzégovine, devait se trouver en tête du convoi avec *« son prisonnier »*, le président Alija Izetbegovic. Ce fut fait. Le convoi quittait les locaux militaires vers 18 heures et le président de Bosnie-Herzégovine était relâché.

Quelques instants plus tard toutefois, la queue du convoi était interceptée en plein centre de la ville par des milices armées. Dans la soirée, les représentants de la FORPRONU confirmaient le détournement de dix-neuf camions. Pour sa part, le ministère fédéral de la défense a affirmé dans un communiqué publié à Belgrade lundi matin, que deux officiers avaient été tués et plusieurs autres blessés *« sous les yeux des représentants de la FORPRONU »*. Le ministère fédéral a accusé le vice-président bosniaque, M. Ejub Ganic (musulman) et l'un des représentants de la communauté croate, Stijepan Klujic, d'avoir fomenté l'attaque contre le convoi militaire.

Cette attaque ne devait être, hélas, que l'un des épisodes du drame qu'est en train de vivre la capitale de la Bosnie-Herzégovine. Sarajevo est redevenue depuis vendredi soir le théâtre de violents combats. Dimanche soir, les bruits de canon résonnaient à nouveau dans les faubourgs de la capitale. Alors que des cadavres gisaient toujours dimanche dans les rues du centre sans pouvoir être évacués par les services de secours qui craignent les tirs isolés, il était difficile de dresser le bilan des victimes. Dans la soirée de dimanche, cependant, le colonel Stefan Siber, chef de l'état-major de la défense territoriale bosniaque, avançait les chiffres approximatifs de cent cinquante morts et deux cents blessés – pour la seule journée de samedi.

Une pluie d'obus

Dans la nuit de vendredi à samedi, une canonnade des milices serbes, dans la périphérie puis dans le centre même, avait relancé dans Sarajevo des combats de rues qui, après une trêve dans la matinée, allaient redoubler samedi après-midi. Pour la première fois depuis le début des hostilités, le 6 avril dernier, les forces serbo-fédérales basées dans le centre de la capitale bosniaque étaient directement impliquées dans les combats. Des milliers de passants se trouvaient dans le centre quand les combats autour des édifices de l'armée serbo-yougoslave ont commencé. Selon les autorités militaires, la défense territoriale bosniaque, composée de milices musulmanes et croates, a attaqué à l'artillerie lourde le commandement de la deuxième région militaire ainsi que le cercle militaire, situés en plein cœur de la ville, puis tiré sur les renforts de l'armée fédérale, tuant deux officiers et quatre soldats fédéraux. La radio de Sarajevo rapporte cependant qu'au même moment plusieurs bâtiments du centre étaient la cible des tirs provenant des positions tenues par les milices serbes, notamment la poste principale, l'état-major de la défense territoriale bosniaque, les facultés de droit et de sciences politiques ainsi que la cathédrale catholique.

La pluie d'obus qui tomba ensuite sur la capitale a fait des dommages considérables dans le centre de Sarajevo, épargnant toutefois son vieux quartier oriental. La poste et la maison des syndicats ont brûlé et la principale artère de la ville, l'avenue Maréchal-Tito, a été ravagée. Dans les rues adjacentes, de nombreux immeubles d'habitation ont été touchés ainsi que la mairie et l'hôtel Belgrade qui abrite des journalistes et des représentants d'organisations humanitaires. Un peu plus loin, le siège du Parlement et du gouvernement de Bosnie-Herzégovine a également subi des dégâts importants.

D'autre part, les affrontements opposant les forces croates et musulmanes et l'armée serbo-fédérale se sont poursuivis pendant le week-end à Mostar, chef-lieu de l'Herzégovine (sud-ouest de la République).

A quelques kilomètres de la ville, un observateur européen, le commandant belge Bertrand Borrey, quarante-huit ans, a été tué, samedi après-midi, alors qu'il accompagnait une équipe de techniciens chargée de réparer des installations électriques dans le village de Cula. Selon la version officielle de l'armée serbo-fédérale, le commandant Borrey aurait trouvé la mort au cours d'une attaque contre un hélicoptère yougoslave. Le porte-parole de la mission d'observation européenne basée à Zagreb, M. Joao Caetano da Silva, a annoncé qu'*« en signe de deuil »*, les observateurs européens suspendraient *« pendant plusieurs jours leurs activités sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie »*.

La mission d'observation avait suspendu une première fois ses activités en Yougoslavie au lendemain de la destruction en vol, au-dessus de la Croatie, d'un hélicoptère de la CEE par un avion serbo-fédéral. Cinq observateurs militaires, quatre Italiens et un Français avaient été tués lors de cet « accident » le 7 janvier dernier.

Alors que la situation reste dramatique dans le nord de la Bosnie, le ministère « yougoslave » de la défense a reconnu avoir ordonné à l'armée de l'air de bombarder, samedi après-midi, le pont sur la Save reliant Bosanski Brod (Bosnie) et Slavonski Brod (Croatie) afin d'empêcher l'arrivée de renforts de l'armée croate en Bosnie-Herzégovine. Quelques jours après la proclamation de la nouvelle Yougoslavie réduite à la Serbie et au Monténégro, cette attaque commandée par Belgrade est, *de facto*, une forme d'agression contre un Etat étranger.

FLORENCE HARTMANN

Les Douze tentent de relancer leur politique de paix

Les ministres des affaires étrangères des pays membres de la CEE ont demandé, samedi 2 mai, le retrait de l'armée fédérale de Bosnie-Herzégovine mais n'ont pris aucune décision concernant d'éventuelles sanctions contre la Serbie. Ils ont d'autre part accepté les propositions formulées par la France pour parvenir à un règlement par étapes de la crise yougoslave. Les ministres ont enfin exprimé l'espoir que la Grèce et la Macédoine trouveront d'ici à leur prochaine réunion, le 11 mai à Bruxelles, un accord sur le nom de cette ancienne République yougoslave afin de permettre sa reconnaissance par la CEE.

GUIMARAES

de notre envoyé spécial

On décèle comme une volonté de se ressaisir dans la manière dont les ministres des affaires étrangères des Douze, réunis vendredi 1er et samedi 2 mai à Guimaraes au Portugal, ont décidé de relancer leur politique en faveur de la paix dans l'ex-Yougoslavie. Sur les points les plus chauds du drame yougoslave – situation de guerre en Bosnie-Herzégovine, reconnaissance de la Macédoine, suites à donner à la création par la Serbie et le Monténégro d'une nouvelle Fédération yougoslave, – les Douze ont manifesté une volonté d'action déterminée ; somme toute la moindre des choses de la part d'une Communauté qui, à Maastricht, a affirmé vouloir se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune.

Comme l'a indiqué M. de Deus Pinhero, le ministre portugais des affaires étrangères et président en exercice du Conseil, ce dernier s'est largement inspiré du programme d'action présenté par M. Roland Dumas au début de la réunion (*le Monde* daté 3-4 mai). La priorité est de faire cesser le chaos en Bosnie-Herzégovine. La Communauté annonce son total soutien à la méthode retenue par l'ONU : une mission d'évaluation conduite par M. Goulding, l'émissaire du secrétaire général des Nations unies, va être dépêchée sur place. Dans le cas où elle conclurait à l'opportunité de déployer une force de paix sur le terrain, la Communauté serait disposée à y participer. M. Dumas a déjà indiqué que la France était prête à fournir 20 à 25 % des effectifs (à ce stade, ils ne sont pas fixés mais, vendredi, M. Dumas parlait de quelques centaines d'hommes). M. Pinheiro a ajouté que *« la majorité des Etats membres s'y joindraient »*.

Les Douze entendent poursuivre l'action humanitaire entreprise, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un pont aérien entre l'Allemagne, l'Autriche et désormais l'Italie d'une part, et Sarajevo d'autre part. A l'aller, les avions transportent vivres et médicaments ; au retour, ils évacuent vers Belgrade ou Zagreb, selon les cas, blessés et réfugiés.

La Communauté encourage aussi ses juristes et diplomates à redoubler d'efforts face à leurs très versatiles interlocuteurs. Le message est explicitement adressé aux trois instances de médiation mises en place par la Communauté : la conférence de paix présidée par lord Carrington, qui rassemble les représentants des différentes Républiques de l'ex-Yougoslavie et où se retrouvent notamment les deux protagonistes au rôle le plus déterminant dans le conflit, les présidents serbe et croate ; la conférence sur la Bosnie-Herzégovine, animée par l'ambassadeur portugais Cutilheiro, où siègent les factions – musulmane, serbe et croate – qui s'affrontent dans cette République, et dont l'une des tâches principales est de tracer le contour des trois unités constitutives du pays ; enfin la commission d'arbitrage, présidée par M. Robert Badinter, qui se penche notamment sur le statut des minorités.

Vers la reconnaissance de la Macédoine

Les Douze n'ont pas encore arrêté de position à l'égard de la nouvelle Fédération yougoslave qu'ont décidé de créer la Serbie et le Monténégro. *« Rien ne presse »*, a estimé M. Pinheiro. Ils ont repris à leur compte la condamnation exprimée voici quelques jours par la CSCE de l'intervention de la Serbie, par le truchement de l'armée fédérale, en Bosnie-Herzégovine, sans ignorer cependant que d'autres que les autorités de Belgrade y ont également des responsabilités. Ils insistent pour que l'armée fédérale se retire en bon ordre de Bosnie-Herzégovine. *« Il ne s'agit pas qu'elle se transforme en milice »*, commente un diplomate français.

Au reste, ont-ils fait valoir, le problème de l'armée fédérale et de son avenir se pose en termes nouveaux maintenant que la Serbie et le Monténégro ont créé une nouvelle Fédération et que, par conséquent, l'ancienne entité yougoslave a formellement vécu. Les Douze insistent pour que ce dossier soit ouvert le plus rapidement possible.

Reste l'affaire de la Macédoine, l'une des anciennes Républiques de la Fédération yougoslave dont le souci d'être reconnue par la Communauté se heurte au veto de la Grèce. Celle-ci, tous partis politiques confondus, refuse de voir installé à ses portes un Etat indépendant s'appropriant le nom de Macédoine, alors qu'il évoque, aux yeux des Grecs, une épopée purement hellénique. Cette intransigeance, nourrie par les réminiscences des anciens conflits balkaniques, embarrasse bien sûr les partenaires d'Athènes. A Guimaraes, les ministres ont adopté une déclaration faisant état de *« leur volonté de reconnaître un Etat souverain et indépendant »* dans les frontières de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et demandé aux intéressés (les Grecs, les autorités de Skoplje, avec l'aide de la présidence portugaise) de se mettre d'accord sur une dénomination pour cette nouvelle République. Le processus de reconnaissance est ainsi formellement engagé ; avec l'espoir que Grecs et Macédoniens trouveront une formule de compromis d'ici à la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE, le 11 mai à Bruxelles.

PHILIPPE LEMAITRE

□ ALBANIE : transfert des dépouilles d'Enver Hodja. – Le corps de l'ancien dictateur albanais Enver Hodja et les dépouilles de douze autres anciens dirigeants ont été transférés, dimanche 3 mai, du cimetière des Martyrs dans un cimetière public dans la banlieue de Tirana. L'opération s'est faite discrètement et n'a été rendue publique qu'une fois terminée. – *(AFP, Reuter, AP.)*

TURQUIE : avant de prendre la présidence du Conseil de l'Europe

Ankara engage un train de réformes judiciaires

Une délégation de la commission juridique et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est arrivée la semaine dernière à Diyarbakir, pour une tournée en Anatolie du Sud-Est, à majorité kurde. La Turquie, qui doit prendre le 6 mai la présidence tournante du Conseil de l'Europe, a engagé une procédure de réformes visant à démocratiser le fonctionnement de la justice.

ISTANBUL

de notre correspondante

Quelques heures avant le départ du premier ministre, M. Suleyman Demirel, pour une tournée marathon dans les Républiques musulmanes de l'ancienne Union soviétique qu'il vient d'achever, le gouvernement turc a fait un pas dans la réalisation de ses promesses de démocratisation en adoptant, le 26 avril, un programme de réformes judiciaires qui visent à empêcher l'usage de la torture durant les interrogatoires, à réduire la période de garde à vue et à accélérer le processus pénal.

« Les allégations de torture n'auront plus de raison d'être, personne ne sera plus soumis à des arrestations injustifiées et la justice prendra le dessus », a déclaré le ministre de la défense, M. Seyfi Oktay. Cette première étape franchie, les nouveaux projets de loi devront être soumis au vote du Parlement, à une date encore inconnue, avant d'être présentés pour signature au président de la République, M. Turgut Ozal, qui se trouve actuellement aux Etats-Unis, où il sera opéré prochainement pour un cancer de la prostate.

Ce projet est dévoilé à un moment particulièrement opportun. La Turquie s'apprête à assumer pour une période de six mois, à partir du 6 mai prochain, la présidence du Conseil de l'Europe, une institution qui l'a fréquemment critiquée, par le passé, pour les violations des droits de l'homme. Alors qu'Ankara poursuit sa lutte contre les séparatistes kurdes du PKK et le mouvement Dev-Sol en utilisant des moyens que certains pays – l'Allemagne notamment – jugent répréhensibles, cette marque de sa volonté de démocratisation sera la bienvenue.

Rouages rouillés

Selon le projet qui sera soumis à l'Assemblée, les détenus pourront exiger l'assistance d'un avocat durant leur interrogatoire et les dépositions recueillies sous pression, ou sous la torture, seront rejetées par le tribunal. La période de garde à vue sera limitée à vingt-quatre heures lorsqu'un seul suspect est arrêté et à quatre jours dans les cas de *« crime collectif »* impliquant au moins trois suspects.

Pour faire tourner plus rapidement les rouages rouillés du système judiciaire et éviter une détention préventive qui, dans certains cas, dure plusieurs années avant l'aboutissement du procès, les projets du gouvernement prévoient d'imposer une période limite de deux ans, au terme de laquelle les accusés pourront être libérés sous caution s'ils n'ont pas encore été condamnés. Les suspects passibles de moins de six mois d'emprisonnement ne seront pas détenus.

Plusieurs semaines, voire plusieurs mois, s'écouleront probablement avant l'adoption officielle de ces réformes. Le gouvernement devra ensuite veiller à leur application – la tâche risque d'être difficile – en punissant rigoureusement ceux qui violeraient les nouvelles lois.

NICOLE POPE

□ Cinq policiers tués à Istanbul. – L'organisation de guérilla urbaine d'extrême gauche Dev-Sol a revendiqué, samedi 2 mai, la responsabilité de l'assassinat de cinq policiers dans un café, le même jour, à Istanbul. Dev-Sol a affirmé que cette attaque avait été effectuée en *« représaille contre l'assassinat de onze membres dirigeants »* de cette organisation, lors d'opérations policières, dans la nuit du 16 au 17 avril à Istanbul. Dev-Sol avait déjà revendiqué, au début de la semaine, la responsabilité d'une attaque armée contre un car de police à Istanbul, au cours de laquelle huit policiers avaient été blessés. – *(AFP.)*

Le portrait fascinant d'un grand artiste

Vie de Picasso

VOLUME I 1881-1906

John Richardson

CHÊNE

548 p. prix de lancement 378 F

Chêne

ÉTATS-UNIS : 47 morts,

Les émeutes de Los Angeles ont été les plus

Les émeutes déclenchées mercredi 29 avril à Los Angeles par l'acquittement de quatre policiers blancs qui avaient passé à tabac un automobiliste noir ont été les plus meurtrières qu'aient connues les Etats-Unis depuis la seconde guerre mondiale. Le dernier bilan établi par les autorités de la grande métropole californienne était, lundi 4 mai, de 47 morts, 2 328 blessés et plus de 3 milliards de francs de dégâts. Huit des 47 personnes tuées l'ont été par les forces de l'ordre. A titre de comparaison, les émeutes de 1965 dans le quartier de Watts, à Los Angeles également, avaient fait 34 morts, et celles de Detroit (Michigan) 43 morts en 1967.

La plupart des victimes sont des Noirs ou des Hispaniques tués par balles. On ne compte qu'une femme parmi les 47 morts. Une liste préalable et provisoire, portant sur une quarantaine de cas, fournie par les services du *coroner* (l'officier de police judiciaire chargé de déterminer la cause des décès aux Etats-Unis), fait état de 15 Noirs, 11 Hispaniques, 5 Blancs, 2 Asiatiques et 7 personnes dont l'appartenance à un groupe ethnique n'a pas été déterminée. L'âge des victimes va de quinze à quarante-neuf ans. Certaines d'entre elles ont été prises dans le feu croisé des tirs échangés entre les agents de sécurité (privés) et les émeutiers. Une seule personne est décédée des suites d'un lynchage.

Un Français résidant en Californie figure parmi les victimes. Il s'agit de Patrick Bettan, un agent de sécurité âgé de trente ans, tué par des émeutiers alors qu'il défendait l'accès d'un supermarché situé sur Olympic Boulevard, aux confins des quartiers coréen et hispanique de la ville.

Il y a eu également 5 275 incendies et plus de 3 100 magasins, entrepôts ou petites entreprises détruits. Ce bilan officiel provisoire ne prend pas en compte les accidents de voitures, qui ont fait trois morts, et un meurtre dans un supermarché, apparemment distinct des troubles raciaux.

Le couvre-feu, instauré dans toute la ville du crépuscule à l'aube, devrait être levé lundi, malgré l'avis contraire du chef de la police, M. Daryl Gates, qui doit de toute façon abandonner ses fonctions en juin, et dont l'attitude a été très critiquée. M. Gates a reconnu qu'il avait commis une erreur en se rendant à un meeting à caractère politique, rassemblant les amis blancs de la police de Los Angeles, au moment précis où commençaient les émeutes. M. Pete Wilson, gouverneur (républicain) de Californie, a également reproché dimanche à la police de la ville d'avoir sous-estimé l'ampleur des réactions de la communauté noire au verdict du 29 avril.

M. Gates a pourtant laissé entendre qu'il pourrait briguer la mairie de Los Angeles, tenue actuellement par un Noir, M. Tom Bradley. L'hostilité entre les deux hommes a été flagrante tout au long des évènements.

M. Bradley a indiqué dimanche, au cours d'une conférence de presse, que *« la situation était pratiquement contrôlée »* et que le couvre-feu ne s'imposait donc plus. La journée de dimanche, en particulier, a été calme. Les tribunaux ont commencé à entendre les milliers de personnes inter-

Les stigmates de la violence

Suite de la première page

A en croire un sondage publié par l'hebdomadaire *Newsweek*, 92 % des Noirs et 72 % des Blancs dénoncent le verdict d'acquittement. Et 72 % des Noirs ainsi que 79 % des Blancs dénoncent les émeutes et pillages. Le mois dernier, une étude *CBS/New York Times* soulignait que les deux tiers des Noirs américains étaient opposés à toute politique consistant *« à prendre la loi entre leurs mains »*.

M. Bush a passé le week-end dans sa résidence de Camp David à méditer sur ce que la presse qualifie de *« plus grave crise intérieure »* de sa présidence. Il se rendra jeudi à Los Angeles. En privé, le président aurait confié que l'acquittement lui *« avait fait honte »*. M. Bush a laissé transparaître ce sentiment en public et a ordonné que la procédure soit poursuivie pour que l'affaire soit rejugée. Mais le président a davantage insisté sur la nécessité du maintien de l'ordre : *« Ce que nous avons vu à Los Angeles (....) cela n'avait rien à voir avec les droits civiques. Ce n'était pas pour la défense de la grande cause de l'égalité*, a-t-il dit ; *(...) ce n'était pas un message de protestation, c'était la brutalité d'une bande de voyous – purement et simplement »*.

Pour toute réflexion sur les maux économiques et sociaux des ghettos urbains, le président n'a eu qu'une phrase : *« Il nous faut bâtir un avenir où, dans chaque ville de ce pays, l'espoir prenne le pas sur la rage (...), la pauvreté et le désespoir. »* M. Bush, qui avait promis en 1988 *« une Amérique plus douce, plus gentille »* (sous-entendu après les années Reagan), n'en emprunte pas moins, souvent, le discours de la droite républicaine. Il dénonce volontiers le *welfare*, les programmes d'aide sociale, accusés de faire des assistés. Même s'il n'est pas convaincu de son bien-fondé, loin de là, il a repris le dogme reaganien de « démonisation » absolue de l'impôt. Le gouverneur de Californie, M. Pete Wilson, qui passait pour être une des figures d'avenir du parti, avait bien tenté, il y a un an, d'évoquer la nécessité de doter son administration de nouvelles recettes fiscales pour faire face aux services sociaux laissés à l'abandon par le gouvernement fédéral. En vain : M. Wilson a vu sa cote s'effondrer dans les sondages.

Le démocrate Bill Clinton s'est déclaré, lui aussi, choqué par le verdict d'acquittement, mais a pris soin, également, de stigmatiser les *« vandales sans loi »* qui ont pillé le quartier de South Central à Los Angeles.

La relative discrétion de M. Clinton

A mesure que le calme revenait dans la Cité des anges, M. Clinton a fait entendre les critiques que les démocrates adressent régulièrement aux républicains. Douze années d'administration républicaine, de coupes dans les budgets sociaux (aucun secteur n'a été épargné : santé, école, logement) et de faveurs fiscales aux riches ont considérablement accru les écarts sociaux : *« Les gens pillent parce qu'ils ne font plus partie du système »*, a dit le gouverneur de l'Arkansas. A force de *« jouer sur les peurs »* de la classe moyenne blanche, les républicains auraient, en outre, exacerbé les tensions raciales aux Etats-Unis.

Mais l'impression reste celle d'une relative discrétion de la part du chef de file des démocrates. M. Clinton n'ignore pas les précédents d'une histoire politique récente, précédents qui étaient rappelés ce week-end dans toute la presse : les émeutes raciales de la dernière moitié des années 60 ont largement contribué à ébranler le pouvoir du président démocrate Lyndon Johnson, l'homme des programmes sociaux de la Grande Société et de la lutte contre les discriminations raciales, et à faire le lit du républicain Richard Nixon.

C'est à cette époque que le parti démocrate a perdu une partie de la classe moyenne blanche au profit des républicains et, du même coup, perdu pour longtemps la présidence ; le désordre civil a toujours poussé l'Amérique à droite, disent la plupart des commentateurs. M. Clinton est d'autant plus sensible à l'argument qu'il s'est efforcé de changer l'image de sa formation, de la débarrasser de son étiquette de parti uniquement préoccupé des minorités, notamment des Noirs, et de parti trop « mou » dans la lutte contre la criminalité. La reconquête de la classe moyenne blanche – et de la Maison Blanche – serait à ce prix.

C'est hors de l'entourage immédiat de M. Bush et de M. Clinton que certains tirent la sonnette d'alarme sur la tiers-mondisation des ghettos urbains du pays. Chez les républicains, c'est un conservateur iconoclaste, M. Jack Kemp, secrétaire au logement et au développement urbain, qui a le plus vivement dénoncé la politique d'abandon des centres urbains et, ces derniers mois, vainement plaidé pour une action résolue dans ce domaine. Dans une interview accordée au *Washington Post*, M. Kemp, probable candidat à l'investiture républicaine en 1996, déclare que les émeutes de Los Angeles sont *« un cri d'appel à l'aide lancé par l'Amérique des ghettos. Nous devons agir au niveau de la Maison Blanche, au niveau du président, du gouvernement fédéral, (...) nous devons décréter la mobilisation contre la drogue, le crime, la pauvreté et le désespoir. »*

Le *Post* relevait que M. Bush n'a pas inclus M. Kemp – pourtant en charge de la politique urbaine – dans les conseillers qu'il a consultés ces derniers jours. Côté démocrate, c'est le sénateur Bill Bradley (du New Jersey), lui aussi au profil de « présidentiable », qui a été le plus remarqué. Le 26 mars, M. Bradley avait prononcé un discours prémonitoire devant le Sénat : *« Les villes américaines sont de plus en plus pauvres, de plus en plus malades, de moins en moins éduquées et de plus en plus violentes »*, avait-il lancé, assurant que « l'incendie » couvait.

Le ton de la presse est à l'unisson. La plupart des commentateurs mettent l'accent sur la situation explosive que représentent ces centres urbains abandonnés dans les grandes villes américaines, ces zones hors la loi, souvent misérables, de plus en plus marginalisées et de peu de poids électoral dans une Amérique devenue majoritairement banlieusarde – et non plus citadine. *« L'Amérique condamne un grand nombre de jeunes Noirs à vivre dans l'illégalité*, écrit le *New York Times* ; *elle a tiré un trait sur une grande partie de son patrimoine urbain, ramenée au niveau du terrain vague gouverné par une violence sauvage quand il ne s'agit pas de la violence de trafiquants de drogue équipés d'armes automatiques. »*

A en juger à l'aune du week-end passé, le coup de folie paraissait être contenu. S'il s'est étendu à d'autres villes du pays, c'est sous une forme très atténuée, sans commune mesure avec ce qui s'est passé à Los Angeles. Certains évoquent la spécificité de la situation dans la Cité des anges. Le ghetto de South Central, où ont éclaté les émeutes, est pluriethnique : autant d'Hispaniques que de Noirs auraient participé aux pillages, dont ont tout particulièrement souffert les commerçants coréens, l'ensemble se déroulant à quelques mètres du luxe débridé de Beverly Hills et de Hollywood, la machine à fabriquer les mythes du rêve américain. Peu d'autres villes présentent le même « cocktail ».

ALAIN FRACHON



plus de 2 000 blessés

meurtrières de l'après-guerre

pellées. Les émeutes ont eu une conséquence sur l'écologie, les eaux souillées produites par l'intervention des pompiers se sont déversées dans la baie de Santa-Monica et les autorités sanitaires ont décidé de fermer de nombreuses plages.

Plus de 100 000 personnes ont manifesté pour le retour de la paix civile samedi à Los Angeles, dont de nombreux Coréens, chantant les hymnes nationaux américain et coréen. Des prières ont été dites demandant le «pardon» pour les émeutiers noirs qui s'en sont souvent pris aux magasins tenus par des Coréens, très nombreux dans les quartiers déshérités.

M. Bush, qui a déclaré la ville et le comté de Los Angeles «zones sinistrées», ce qui ouvre la voie à l'octroi de toutes sortes d'aides financières fédérales, a annoncé son intention d'aller jeudi 7 mai à Los Angeles. Son probable adversaire démocrate pour l'élection présidentielle du 3 novembre, M. Bill Clinton, devait s'y rendre dès lundi. M. Ross Perot, le milliardaire texan qui pourrait lancer une candidature indépendante, a critiqué de son côté l'attitude du président Bush qui aurait dû, selon lui, se rendre immédiatement sur place.

Le calme est également revenu dans la plupart des grandes villes américaines qui avaient connu des troubles raciaux, de beaucoup moins grande ampleur il est vrai. A Ames, dans l'Iowa, une manifestation universitaire organisée chaque printemps a tourné samedi à l'affrontement entre Noirs et Blancs. Il y a eu 22 blessés.

Les soldats de l'armée fédérale et de la Garde nationale continuaient lundi à patrouiller dans les rues de Los Angeles et devraient encore rester quelques jours. Au total, près de 20 000 hommes ont ainsi été déployés : 4 500 soldats fédéraux (dont 1 500 marines), 6 000 gardes nationaux, 5 000 policiers de la ville, 1 290 policiers du comté de Los Angeles, 2 300 policiers de la police routière de l'Etat et 1 000 policiers fédéraux.

Les Eglises californiennes parent au plus pressé avec l'aide de bénévoles

Les jeunes bénévoles se serrent dans l'annexe exiguë de l'Eglise du Christ de Los Angeles pour préparer les sacs de nourriture qui seront distribués aux habitants du quartier. A une centaine de mètres du carrefour entre Normandie et Florence Street, là où les émeutes ont commencé mercredi soir, la solidarité s'organise. Dès mercredi soir, plusieurs Eglises de Los Angeles se sont mobilisées pour venir en aide aux gens apeurés qui venaient de tout perdre dans les incendies. Une des plus importantes, la First African-American Church, a lancé des appels sur les chaînes de radio et de télévision qui rendaient compte en continu des émeutes.

Des dizaines de personnes sont venues y trouver un refuge provisoire, la plupart étant maintenant hébergées par la Croix-Rouge dans le gymnase d'un lycée. Depuis quatre jours, ses 8 000 fidèles se relaient pour se charger des dons de vêtements et de nourriture. *«Ce dont la plupart des habitants du quartier ont besoin, c'est de quoi manger»*, explique Lorna Green, une des membres de l'Eglise du Christ de la-rue-Normandie. *«Nous avons été privés d'électricité pendant deux jours et les gens n'ont plus de commerces pour faire leurs courses»*, constate-t-elle.

Dans ce secteur pauvre de South Central peuplé de Noirs et d'Hispaniques, l'Eglise a distribué jusqu'à 500 sacs de nourriture toutes les deux heures depuis le début de la journée, selon Lorna. *«Les dons sont venus de partout, même de Simi Valley. Ils voulaient montrer qu'ils n'étaient pas tous racistes là bas»*, dit Robin Bell, une autre volontaire. Simi Valley est la ville dans laquelle avait été déplacé le procès des quatre policiers blancs acquittés dans l'affaire du passage à tabac de l'automobiliste noir Rodney King. Là encore, c'est une Eglise locale qui a collecté les dons et a assuré le transport jusqu'à South Central. *«Ils sont venus avec une pleine camionnette»*, dit Robin.

Beaucoup d'autres communautés religieuses, noires ou blanches, chrétiennes ou juives, ont offert leurs services en Californie. *«Les gens sont choqués. Il faut soigner en allant vers les autres»*, a estimé Byron Light, de la First Congregational United Church of Christ de Pasadena. Les autorités se chargeant du rétablissement de l'ordre, la mobilisation des Eglises est allée plus loin que les simples besoins humanitaires d'urgence. Dès vendredi, et tout au long du week-end, elles ont organisé la plupart des groupes de jeunes envoyés dans les rues, armés de balais, de pelles et de sacs en plastique pour déblayer les rues jonchées de débris. – *(AFP.)*

L'« esprit d'Atlanta » ébranlé

Les émeutes ont fait soixante blessés dans la capitale du vieux Sud où reste vivant le souvenir de Martin Luther King

ATLANTA (Géorgie)

de notre envoyée spéciale

Ce 3 mai fut un dimanche sans histoire, voilé d'une inquiétude sourde. Comment se passerait le lendemain ? Après deux jours d'émeutes et deux nuits de couvre-feu, la ville retrouvait l'envie de lézarder dans la moiteur coutumière qui lui vaut son nom de *«pays chaud»* (1). Sur Peachtree Avenue, une des principales artères, la course cycliste n'avait pas été annulée. Les églises étaient combles, comme à l'ordinaire. Croyants et non-croyants s'y donnaient rendez-vous. Mais les sermons, ce dimanche, adoptèrent le ton qui sied à un moment d'exception. L'acquittement des policiers de Los Angeles ne pouvait, décidément, être accepté. *«Comment ces hommes avaient-ils pu ne rien ressentir en frappant Rodney King ?»* Les prédicateurs exhortèrent les fidèles à retrouver les valeurs morales de base, la spiritualité, la cohésion de la famille et, surtout, la coexistence harmonieuse entre communautés. *«Cet esprit d'Atlanta, toutes les races doivent œuvrer ensemble pour le conserver.»*

Cet esprit, brandi comme un fanion sur les panneaux publicitaires de l'aéroport, avait volé en éclats en une seule journée, jeudi 30 avril. *«Ici, la société est aussi fragile qu'ailleurs, en Amérique»*, avait-on ainsi brutalement découvert. Jusqu'alors, la chambre de commerce pouvait vanter les mérites de cette ville *«trop occupée pour haïr»*.

L'émeute bouleversa les convictions...

Couvre-feu instauré

Jeudi 30 avril, les étudiants de l'université Clark d'Atlanta organisent une marche pour protester contre le verdict de Los Angeles. Du centre-ville en direction de la tombe du pasteur Martin Luther King, le leader charismatique de la conquête des droits civiques, assassiné le 4 avril 1968. Prix Nobel de la paix, celui-ci prônait pour moyens de lutte la non-violence et la désobéissance civile. Il fut et reste le symbole d'Atlanta.

En tête de la manifestation avance Otis Moss III, le fils d'un proche du leader défunt. *«King, Rodney King»*, scandent les étudiants. Pour eux, l'homonymie prend un sens.

Soudain, au centre-ville, le cortège éclate sous les coups de boutoir de bandes d'adolescents surgies des quartiers pauvres. Ces jeunes s'en prennent aux forces de police, cassent des devantures. Bientôt, l'émeute gagne l'immense galerie commerciale souterraine, l'*«Underground Atlanta»*, qui s'étend autour de l'ancienne gare et où arrivaient les ballots de coton ramassé dans les plantations. Pillage chez Macy's, le grand magasin de qualité, et chez d'autres commerçants, noirs ou blancs. Quatre jeunes *blacks* balancent des coups de poings dans le flanc d'un blanc tombé à terre. *«Voilà ce que Rodney ressentait»*, hurlent-ils. Sur *Peachtree Avenue*, artère rendue célèbre par *Autant en emporte le vent*, roman et film, les incendies se multiplient.

Non loin de là, dans un centre d'accueil pour enfants, une église presbytérienne a prévu une fête. Des couples blancs, des mères noires vivant seules au foyer, sont venus en dépit de l'annulation de dernière minute. La fête manque d'entrain et se termine précipitamment, dans la peur.

Quand la nuit tombe ce jeudi, M. Maynard Jackson, maire noir démocrate, instaure le couvre-feu. Comment ne pas se souvenir des années 30, quand les Noirs n'avaient pas le droit de sortir la nuit à Atlanta ? Vendredi 1er mai au matin, une nouvelle manifestation est prévue. Mais la police intervient sur le campus pour empêcher les étudiants d'en sortir. L'affrontement est violent. La *«rage»*, comme on dit, plus forte que la colère, a pour cible la discrimination. En ville, d'autres pillages ont lieu. La rue s'en prend à CNN, dont le siège est installé ici, taxée de *«Télé blanche»*. Suit donc une seconde nuit durant laquelle il est interdit de sortir entre 23 heures et 5 heures.

En deux jours, la police interpelle quelque trois cents personnes. Soixante-huit arrestations sont confirmées par le tribunal. On dénombre une soixantaine de blessés : deux policiers, une majorité de jeunes Noirs.

Enfin, samedi, le calme revient, après que les leaders étudiants eurent rencontré pendant trois heures le président de l'université. Les réunions restent interdites. Mais le maire lève le couvre-feu. La garde nationale, qui se tenait en alerte, va se replier progressivement. Avec d'autres notables, notamment des représentants chrétiens, M. Jackson demande que *«les quatre policiers de Los Angeles soient poursuivis par le gouvernement fédéral»*. Tous se mobilisent *«pour des mesures en profondeur»*. Au cœur de l'Amérique noire, dans cette ville gouvernée par des Noirs, *«comment le sang peut-il couler à Peachtree Avenue ?»*

L'échec d'un rêve

«Pourquoi les Noirs sont en colère», titre à la une, dans son édition dominicale, le quotidien *the Atlanta Constitution*. Inégalité devant la richesse et la loi, lit-on en substance. La ville est désormais en proie à un débat brutal. *«Les jeunes expriment en actes les frustrations de la communauté»*, disent certains membres de la bourgeoisie noire, fort influente. Ils ressentent du respect, voire une admiration ambiguë pour *«cette révolte qui ose s'attaquer au système, à l'inégalité sociale, au racisme»*. Ce sont parfois les pères de ceux qui manifestent aujourd'hui. Hier, eux-mêmes avaient participé aux émeutes de 1968 provoquées par l'assassinat du pasteur King. Leur position est loin de faire l'unanimité. D'autres adultes, noirs ou blancs, *«font la différence» ! la vraie communauté, la seule, c'est celle des étudiants qui ont manifesté pacifiquement»*.

Pour Doug Elliard, vingt et un ans, étudiant en sciences politiques, *«le rêve de Martin Luther King a échoué»*. Dans *The Atlanta Constitution*, il précise : *«D'ailleurs, sans la violence de Malcom X* (un des leaders des extrémistes musulmans noirs *Blacks Muslims* assassiné en 1965), *sa stratégie n'aurait pas suffi à gagner. Il n'y a pas de justice dans le mode de vie américain. Il y a juste nous.»*

Lundi 4 mai, vont commencer les examens universitaires. *«Nous sommes prêts à les passer»*, affirment les intéressés. Mais les autres, ces teenagers qui furent pilleurs ? Ils sont l'inconnue inquiétante du lendemain. A nouveau, les magasins lèvent leurs rideaux. Parfois avec prudence, comme celui-ci qui, désormais, affiche une pancarte : *«Propriété d'un Noir. Réouverture.»*

DANIELLE ROUARD

(1) *«Pays chaud»* : c'est-à-dire *«hot land»* qui, en version locale, est devenu Atlanta.

Les réactions dans le monde

De nombreux pays arabes dénoncent les « violations des droits de l'homme »

Les pays les plus souvent dénoncés par Washington pour leur non-respect des droits de l'homme ne se sont pas privés d'affirmer, au cours du week-end, que les Etats-Unis étaient désormais mal placés pour donner des leçons, après les émeutes meurtrières de Los Angeles et la décision de justice qui les a provoquées. Outre la Chine et l'Afrique du Sud *(voir les articles de nos correspondants)*, la Libye, l'Iran et l'Irak ont émis les réactions les plus acerbes.

«Comment un pays dont la justice a failli et où les droits de l'homme sont bafoués peut-il s'ériger en défenseur de ces droits dans le monde ? Quelle crédibilité peut-on espérer d'une justice que ses propres citoyens récusent ?» s'est demandé l'agence officielle libyenne Jana, reçue à Nicosie. De son côté, le quotidien gouvernemental égyptien *Al-Ahram* posait cette question : *«Si les événements de Los Angeles ont été provoqués par une erreur judiciaire, comment peut-on s'assurer qu'une telle erreur ne se reproduira pas en cas de jugement aux Etats-Unis des deux Libyens ?»* soupçonnés d'être mêlés à l'attentat de Lockerbie en 1988, que Tripoli refuse de remettre aux justices américaine et écossaise.

Le président iranien Rafsandjani a déclaré que *«le monde était témoin de la violation complète des droits de l'homme aux Etats-Unis»*, qui *«ont plus besoin de réformes dans leurs propres affaires que les autres pays»*, tandis qu'à Bagdad le commentateur de la radio officielle irakienne estimait que les émeutes des villes américaines *«reflétaient la colère d'un peuple noir qui veut se venger de ses gouvernants»*.

A Jérusalem, alors qu'officiels et responsables politiques refusaient prudemment de commenter les *«affaires intérieures américaines»*, plusieurs quotidiens dressaient un parallèle entre la révolte des Palestiniens et la rébellion des Noirs américains, assimilée à une *«Intifada noire»*. *«Nous ne nous réjouissons pas des malheurs des Américains, mais nous espérons que les difficultés d'Israël* [dans les territoires occupés] *seront mieux comprises»*, a déclaré à l'AFP M. Aharan Domb, porte-parole du mouvement des colons dans les territoires occupés

Les violences commises par des Noirs de Los Angeles contre les commerces de la communauté coréenne de la ville ont suscité de nombreuses protestations à Séoul. *«Les commerces coréens ont brûlé, alors que les magasins tenus par de riches Blancs ont été protégés par la police»*, souligne-t-on en Corée du Sud, où la sécurité a été renforcée, par précaution, autour des batiments américains du pays. – *(AFP, Reuter, AP.)*

En Chine

« Regrettable, mais pas accidentel »

Les émeutes des derniers jours représentent un revers non seulement pour les Etats-Unis mais aussi pour les pays occidentaux qui tentaient, depuis la répression de Tiananmen en 1989 à Pékin, de faire évoluer la politique chinoise en matière de droits de l'homme. Désormais, le gouvernement communiste peut leur opposer la tragédie américaine pour justifier son refus de concessions dans ce domaine.

Tandis que le régime nationaliste de Taïwan a réagi avec sobriété, celui de Pékin a sauté sur l'occasion pour embarrasser l'un des principaux pays à réclamer une libéralisation en Chine. Le ministère des affaires étrangères de Pékin a fait dire, le dimanche 3 mai, qu'il considérait les émeutes comme quelque chose *«de regrettable, mais pas accidentel»*. La déclaration exprimait une profonde sympathie *«envers les personnes innocentes dont la vie et les biens ont été affectés»* par les violences. La télévision a montré d'abondantes images des émeutes.

L'organe du Parti communiste, le *Quotidien du peuple*, a enfoncé le clou lundi, soulignant dans un commentaire *«l'ironie»* de la situation *«pour ces Américains qui agitent le bâton des droits de l'homme dans le but de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays»*. Sans faire le lien avec l'expulsion, la semaine dernière, de syndicalistes de plusieurs pays occidentaux à la suite de leur manifestation sur la place Tiananmen, le journal a estimé que les émeutes étaient *«compréhensibles»* en raison de *«la discrimination raciale qui existe depuis toujours aux États-Unis»*. L'organe du PC chinois a toutefois noté que le verdict prononcé par le jury de Los Angeles, qui a jugé que *«les policiers blancs n'étaient pas allés trop loin en rouant de coups l'homme noir»*, avait suscité la colère non seulement des Noirs mais aussi celle *«des Blancs partisans de la justice»*.

Le porte-parole de Pékin a souligné la compassion du gouvernement communiste pour les membres de la communauté chinoise des Etats-Unis, en prenant soin de citer parmi eux les Chinois de Taïwan.

F. D.

En Afrique du Sud

« Ça vous semble familier ? »

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Au pays de la violence institutionnalisée où, chaque lundi matin, les services de police publient des bilans qui se chiffrent souvent en dizaines de morts, les Sud-Africains ont redécouvert que des affrontements d'origine raciale pouvaient survenir ailleurs que chez eux. *«Ça vous semble familier ?»*, interroge l'hebdomadaire *City Press* en légende d'une photo publiée le 3 mai en première page. Sur le cliché, un policier blanc américain tient en joue deux jeunes Noirs, couchés face contre terre, tandis que l'un de ses collègues leur passe les menottes dans le dos.

En référence au feuilleton télévisé *LA Law*, mondialement diffusé, l'hebdomadaire – lu exclusivement par les Noirs – titre *«LA War»* (la guerre de Los Angeles). *City Press* estime que *«le problème* [à Los Angeles] *est remarquablement similaire au nôtre* [en Afrique du Sud] *: le racisme blanc»*. A l'appui de son propos, il cite M. Eddie Williams, président du Centre d'études politiques et économiques de Washington, qui estime que *«les Noirs à travers tous les Etats-Unis se sont sentis trahis par la décision du jury blanc»*.

La presse sud-africaine a accordé une large place aux émeutes de Los Angeles. La télévision a retransmis samedi une interview de M. Rodney King, l'automobiliste noir qui avait été maltraité par des policiers blancs. Les journaux du week-end, le *Sunday Star* et le *Sunday Times*, ont consacré chacun une page à ces événements, mais sans faire de parallèle avec la situation sud-africaine.

F. F.

CANADA

Un Noir tué par la police à Toronto

Soupçonné de trafic de drogue, un Noir a été abattu à bout portant, samedi 2 mai à Toronto, par un policier de la ville, au terme d'une course-poursuite. Dans cette métropole canadienne où plusieurs bavures ont déjà mis en émoi la communauté noire (250 000 personnes), les dirigeants de cette dernière et les autorités ont aussitôt lancé des appels au calme, craignant que les émeutes des villes américaines ne fasse tache d'huile.

«Nous devons reconnaître que le racisme est aussi un problème canadien», a déclaré dimanche le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae. – *(AFP, Reuter.)*

Le président George Bush est officiellement assuré de l'investiture du Parti républicain

En remportant, samedi 2 mai, le vote des 22 délégués républicains de la primaire de l'Etat du Maine, le président George Bush s'est officiellement assuré d'obtenir l'investiture du Parti républicain à la convention nationale, étape finale de la sélection des candidats de chaque parti avant l'élection présidentielle.

Le chef de l'Etat a ajouté a son actif, également samedi, huit délégués de l'Etat du Wyoming. Il totalisait 1 114 délégués à l'issue du scrutin dans le Maine, soit neuf de plus que le nombre requis pour décrocher l'investiture, plus de trois mois avant la convention du Parti républicain qui se déroulera du 17 au 20 août à Houston (Texas).

Dans le camp démocrate, Bill Clinton domine de très loin ses adversaires avec 1 558 délégués, contre 321 pour M. Jerry Brown. M. Clinton doit recueillir le soutien de 2 142 délégués pour être investi par le Parti démocrate, qui organisera sa convention nationale du 13 au 16 juillet à New-York. – *(AFP.)*

□ **Les Gorbatchev chez les Reagan.** – L'ancien président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, et son épouse, Raïssa, ont été reçus, samedi 2 mai, par l'ancien couple présidentiel américian Ronald et Nancy Reagan, dans leur ranch de Californie. Les Gorbatchev entamaient ainsi une visite de deux semaines aux Etats-Unis. – *(AFP, AP, Reuter.)*

□ **Décès de Wilbur Mills.** – L'ancien membre de la Chambre des représentants Wilbur Mills est décédé le samedi 2 mai à Kensett (Arkansas). Il était âgé de quatre-vingt-deux ans. Démocrate conservateur, il fut élu pour la première fois en tant que représentant de l'Arkansas, en 1929. Pendant plus de vingt ans il a été l'un des hommes les plus puissants des Etats-Unis en tant que président de la Commission des voies et moyens (ways and means), une institution parlementaire toute-puissante en matière fiscale et budgétaire, et avec laquelle tous les présidents devaient composer. Sa carrière politique s'effondra une nuit d'octobre 1974, lorsqu'il fut arrêté non loin du Jefferson Memorial, à Washington, en état d'ivresse et en compagnie d'une strip-teaseuse.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
SCIENCES
Le Monde et MÉDECINE

AFRIQUE

ALGÉRIE : la lutte contre la corruption

L'inculpation du général Belloucif pourrait précéder celle de l'ancien président Chadli

Quinze peines capitales ont été requises, dimanche 3 mai, par le procureur du tribunal militaire d'Ouargla contre 13 des 62 islamistes impliqués dans l'attaque, à la fin du mois de novembre dernier, du poste militaire de Guemmar, situé près de la frontière tunisienne. La veille, le tribunal militaire de Blida avait inculpé pour corruption le général Mostefa Belloucif, qui avait été écroué.

D'autre part, un officier de police a été tué par balles, dimanche, dans le quartier de Belcourt à Alger, par des inconnus qui ont réussi à prendre la fuite. Le ministère de l'intérieur a rappelé, dans un communiqué, que *« les rassemblements et manifestations publics restent interdits »*, conformément à l'état d'urgence en vigueur depuis le 9 février.

Quelques jours seulement après la publication, dans le quotidien *El Watan*, d'un rapport confidentiel rédigé par une commission d'enquête militaire (*le Monde* du 29 avril), le général major Belloucif a été inculpé de détournement et dissipation de deniers publics par un magistrat instructeur du tribunal militaire de Blida. Placé sous mandat de dépôt, l'ancien chef d'état-major de l'armée, considéré comme l'homme de confiance de l'ancien président Chadli, a été aussitôt écroué.

Deux autres personnes ont été inculpées et incarcérées dans le cadre de cette affaire de corruption. Il s'agit de l'ancien directeur de la planification et du budget au ministère de la défense, le lieutenant-colonel Fekir Mohamed El Hebri, également mis en cause dans le rapport de la commission d'enquête, et de M. Abdelkader Tidjeni, ex-directeur de l'administration générale auprès de la présidence de la République, dont le nom apparaît pour la première fois.

Ecarté de ses fonctions de secrétaire général du ministère de la défense et mis à la retraite en 1987, le général Belloucif avait été traduit, deux ans plus tard, devant une commission d'enquête composée de six généraux, parmi lesquels le général Khaled Nezzar, aujourd'hui membre du Haut Comité d'Etat (HCE) et ministre de la défense. Au dire de M[e] Arezki Bouzida, avocat du général Belloucif, les poursuites engagées contre son client seraient illégitimes, l'affaire ayant, à l'époque, déjà donné lieu à l'ouverture d'une information judiciaire. Même si l'on ignore tout de cette première procédure, restée jusque-là secrète, il demeure certain que le général Belloucif, qui s'était vu, un moment, privé de son passeport, avait été alors laissé en liberté.

Les graves accusations portées contre le général Belloucif étaient pourtant loin d'être inconnues des cercles dirigeants. Mais l'officier, semble-t-il, a été longtemps protégé par ses anciennes fonctions qui en faisaient un familier du président Chadli et de sa famille. Lors de son audition par ses pairs, en 1989, il avait menacé de « mouiller » une *« haute personnalité »* si on s'avisait de pousser plus loin les investigations. Aussitôt connue l'existence du rapport des généraux, son avocat n'a pas tardé à reprendre la même argumentation en déclarant que *« les ordres venaient de la présidence »*.

Pour le malheur de son client, cette menace n'est, aujourd'hui, plus dissuasive. Il est même probable que toute l'affaire, au-delà des responsabilités des uns et des autres, n'a pour but que de montrer la détermination, quotidiennement affirmée, du nouveau pouvoir de lutter contre la corruption en faisant traduire en justice l'ancien président Chadli, accusé, de tous côtés, d'avoir largement profité de son passage à la tête de l'Etat. C'est ainsi, vraisemblablement, qu'il faut comprendre l'inculpation, à côté du général Belloucif, d'un ancien haut fonctionnaire de la présidence qui pourrait, lui aussi, être conduit à se « défausser » sur plus haut que lui.

La mèche qui vient ainsi d'être allumée pourrait faire exploser bien d'autres bombes que celle qui vise le seul président Chadli. Dans un entretien accordé au *Quotidien d'Algérie*, le général Belloucif, quelques heures avant son incarcération, jugeait *« curieux que, dans ce tapage, on ne parle guère de marchés, car tout le monde sait que je n'ai jamais été mêlé à un quelconque marché »*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Libye : la révolution n'est plus ce qu'elle était...

L'application des sanctions internationales contre Tripoli avive le mécontentement d'une population livrée à elle-même

TRIPOLI

de notre envoyé spécial

« J'ai le sentiment que tout ce que nous avons voulu faire durant vingt-trois ans s'effondre aujourd'hui », remarque, plein d'amertume, un jeune autochtone qui n'a rien connu d'autre que *« la révolution populaire et socialiste »*. Nombre de Libyens, de l'intellectuel au chauffeur de taxi, pensent que la « crise de Lockerbie » n'a joué qu'un rôle secondaire dans cette déliquescence de l'autorité de l'Etat « révolutionnaire » qui se dessinait déjà depuis des mois, voire des années.

L'économie libyenne tourne à deux vitesses : un secteur étatique aussi énorme qu'inefficace côtoie un secteur privé dynamique et en pleine croissance. Dans les grands magasins d'Etat, qui ressemblent aux Goum soviétiques, il n'y a pratiquement rien sur les étagères. Dans les échoppes privées, on peut, en revanche, trouver tous les produits alimentaires importés tandis que l'électroménager – de l'aspirateur au lecteur de disques compacts – s'entasse dans les petites boutiques de la rue Omar-Moktar.

Ministères sans budget

La hausse vertigineuse des prix oblige l'homme de la rue à recourir à des combines pour s'en sortir. Certains cultivent un lopin de terre en dehors ou même pendant leurs heures de travail. D'autres transforment leur garage en boutique, tenue, à tour de rôle, par les membres de la famille. Ou encore, ils font du commerce de devises ou profitent de leur poste pour obtenir des pots-de-vin.

Cet effondrement de la morale révolutionnaire se manifeste de bien d'autres manières. Des « dealers » vendent de la drogue dure, au grand jour, dans le quartier résidentiel, près de l'ancien palais royal. Les policiers, qui font des rafles de temps à autre, relâchent les trafiquants après avoir confisqué marchandise et argent. Les films pornos circulent sous le manteau tout comme l'alcool, théoriquement interdit. Des Libyennes n'hésitent plus à porter la mini-jupe, ce que, seules, jusqu'à récemment, les Syro-Libanaises osaient faire. Les jeunes issus des classes favorisées ne rêvent plus que de la dernière mode italienne, des chansons de Michael Jackson et de l'*American way of life*. Mais, cette déliquescence atteint aussi les mœurs politiques. L'indécision est devenue la règle du jeu. Le non-étatisme, prêché par le colonel Kadhafi dans son Livre vert, semble s'être transformé en anarchie. Les traitements des fonctionnaires, y compris ceux des militaires et des forces de l'ordre, sont, de manière chronique, réglés avec des retards qui peuvent atteindre deux mois. En réalité, les choses ont atteint un tel degré de gravité que la plupart des ministères n'ont plus de budget à proprement parler et sont obligés de vivre au jour le jour.

La situation des médias locaux n'est guère plus brillante. A Tripoli, les journaux n'arrivent dans les kiosques qu'en milieu de matinée. Radios et télévisions fonctionnent presque dans le vide. Ce n'est pas avec un feuilleton racontant la victoire du bey de Tripoli sur la flotte américaine, au siècle dernier, que l'on attire les foules. Des foules qui se ruent sur les boutiques de films vidéo pour dévorer les dernières aventures de Rambo ou de ses succédanés, tandis que les privilégiés qui disposent d'une antenne parabolique se branchent sur l'Italie, la France ou la Grande-Bretagne.

Cartes de rationnement

En définitive, la grande question est de savoir si le régime est, malgré tout, au bord de l'effondrement. Certains observateurs pensent que l'adoption de sanctions économiques contre la Libye est à même de le renforcer quoi qu'il en coûte, en matière de privilèges, aux *compradores* locaux. Quant aux islamistes, qui profitent implicitement du discours officiel vouant *« l'Occident chrétien aux gémonies »*, ils ne semblent pas disposer d'une assise suffisamment solide pour espérer tirer profit de cete crise.

Reste l'inconnue tribale. Il est révélateur de constater que le Libyen moyen ait estimé que le refus d'extrader deux de ses compatriotes soupçonnés d'être impliqués dans l'attentat de Lockerbie était dû à l'appartenance de l'un d'entre eux à la grande tribu des Magareha, dont fait partie le commandant Abdelsalam Jalloud, le numéro deux du régime. Mais rien ne prouve que, pour éviter le pire, certaines tribus ne soient pas disposées à sacrifier le régime.

Quoi qu'il en soit, les sanctions imposées par l'ONU semblent avoir joué le rôle de catalyseur d'un mécontentement latent dans les cercles d'intellectuels qui doutent que la Jamahiriya soit le meilleur des systèmes politiques. Les milieux d'affaires se montrent, quant à eux, plus prudents mais aussi plus préoccupés.

A Tripoli, il y a autant de monde dans les boutiques d'électro-ménager de la rue Omar-Moktar que devant les étalages de fripes du souk de la Médina. Pourtant, les acheteurs sont rares. Même si les magasins sont bien garnis, il s'agit surtout de stocks faits avant l'application des sanctions, mais renouvelés au compte-gouttes en raison de la faiblesse du trafic à la frontière égyptienne. Au reste, même s'ils le voulaient, les commerçants locaux ne pourraient pas importer en grandes quantités car leurs homologues égyptiens exigent maintenant d'être réglés en dollars, de crainte d'un effondrement du dinar libyen.

Sans illusions

Tout cela se traduit par une hausse des prix pour l'homme de la rue, dont le salaire n'a pas augmenté – il a même diminué – depuis plus de cinq ans. Bien obligé, donc, de se rabattre sur les produits subventionnés quand on les trouve sur les étals des marchés étatiques. Dorénavant, les autorités libyennes appliquent à la lettre les quotas inscrits sur les cartes de rationnement alors qu'avant la « crise de Lockerbie », ils fermaient les yeux.

Jusqu'à maintenant, l'homme de la rue semble prendre les choses avec fatalisme. Convaincus que la situation ne peut qu'empirer, la plupart des Libyens s'en remettent à Dieu. Ils maudissent les Américains sans se faire d'illusions sur l'isolement de la Libye ni sur le soutien arabe. *« Tous ces chefs d'Etat arabes tiennent trop à leur siège »*, répètent-ils à longueur de journée. Ce même scepticisme est partagé par les milieux officiels. D'autant que la Syrie, après avoir menacé de ne pas respecter l'embargo aérien, a été obligée de s'y conformer.

Le calme prévaut aussi parmi les expatriés travaillant en Libye. Dans le complexe de Regata, où vivent beaucoup d'étrangers, on continue à jouer au tennis ou à faire de la planche à voile pendant que des enfants blonds gambadent dans les rues. A l'exception du personnel de quelques compagnies, comme Thomson et Alcatel, nul n'a encore quitté le pays, où l'attitude des autochtones reste amicale à l'endroit des Occidentaux. Toutefois, par précaution, certains ont préféré renvoyer chez eux femmes et enfants au moment de l'entrée en vigueur de l'embargo aérien qui coïncidait avec les vacances de Pâques.

Mais si les Occidentaux, aussi bien que les Russes, les Turcs, les Chinois et les Coréens, restent sereins, il n'en va pas de même pour les Africains et les Arabes, qui, eux, sont en nombre important et occupent des emplois subalternes, quand ils ne sont pas, tout simplement, laveurs d'autos ambulants. Les Egyptiens, surtout – près d'un demi-million – sont préoccupés. Ils ont déjà subi les foudres du colonel Kadhafi quand il les a expulsés en 1985. Se référant aux éditoriaux très critiques de la presse officieuse cairote à l'encontre du régime libyen, un fonctionnaire égyptien lance : *« Dites à nos journaux d'arrêter ce qu'ils écrivent, sinon, ici, ils risquent de nous poursuivre dans la rue comme par le passé. »*

ALEXANDRE BUCCIANTI

□ **Visite au Vatican du ministre libyen des affaires étrangères.** – M. Ibrahim Béchari, ministre libyen des affaires étrangères, a rencontré, samedi 2 mai, au Vatican, Mgr Jean-Louis Tauran, secrétaire pour les relations avec les Etats, afin d'évoquer *« les problèmes qui sont nés avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France »*. D'autre part, le conseil de l'Union parlementaire arabe a demandé, dimanche, à Tripoli, la réunion immédiate d'un sommet arabe et a invité les pays arabes à *« reconsidérer »* leur décision d'appliquer l'embargo aérien et militaire contre la Libye. – *(AFP.)*

En Cisjordanie

Près de 1 400 Palestiniens ont été arrêtés depuis le début de l'année

Quelque 1 400 Palestiniens ont été arrêtés depuis le début de 1992 par l'armée israélienne en Cisjordanie, dont 200 recherchés pour *« actes terroristes »*, a déclaré, dimanche 3 mai, à la radio israélienne le général Danny Yatom, commandant de la région centre d'Israël, qui inclut la Cisjordanie. Il a indiqué que, durant la même période, 44 militaires et 82 civils israéliens ont été blessés, pour la plupart par jets de pierre, dans ce même territoire occupé par Israël depuis 1967, et 25 Palestiniens, soupçonnés dans la plupart des cas d'avoir collaboré avec Israël, ont été assassinés par leurs compatriotes. Selon l'armée israélienne, 23 Palestiniens ont par ailleurs été tués et 211 autres blessés par des soldats en Cisjordanie depuis début janvier. Le chiffre de 23 tués est confirmé de sources palestiniennes. – *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

CUBA

Les prochaines élections législatives auront lieu au vote direct et secret à une date indéterminée

Au cours de sa session d'été qui va s'ouvrir, l'Assemblée nationale populaire cubaine (ANP) sera appelée à entériner des modifications constitutionnelles prévoyant notamment le suffrage universel, au vote direct et secret, pour l'élection des députés, la garantie des investissements étrangers et la transformation de Cuba en un état laïc et non plus athée, a indiqué, jeudi 30 avril, le président de l'ANP, M. Juan Escalona. La nouvelle loi électorale ne permettra pas le pluripartisme et les opposants au communisme auront peu de chances d'être élus, a reconnu M. Escalona. Ce dernier a par ailleurs précisé que les prochaines élections législatives ne pourront se tenir comme prévu à l'automne et seront organisées *« quand les conditions seront réunies »*, se référant à la pire crise économique que vit actuellement le régime de M. Fidel Castro. Les manifestations du 1[er] mai à La Havane ont été marquées par un défilé de milliers de jeunes Cubains à bicyclette, en cette période de pénurie de pétrole, et par de virulentes attaques contre *« l'arrogance »* des Etats-Unis. – *(AFP, Reuter.)*

MAURITANIE SÉNÉGAL

Réouverture des frontières terrestres

Les populations mauritaniennes et sénégalaises seront autorisées à se déplacer de part et d'autre de la frontière commune, délimitée par le fleuve Sénégal, à partir du samedi 9 mai, a indiqué un communiqué publié, dimanche 3 mai, à Nouakchott et à Dakar, après une rencontre, la veille, à Rosso, des ministres de l'intérieur des deux pays. Le texte précise que, pour le moment, *« la seule voie d'accès terrestre reste Rosso »* et qu'il sera procédé *« à un recensement des autres voies naturelles »*.

La réouverture des frontières terrestres a été décidée une dizaine de jours après le rétablissement des relations diplomatiques entre le Sénégal et la Mauritanie, rompues en août 1989, à l'initiative de Dakar, après des massacres qui avaient fait, de part et d'autre, plus de deux cents morts. Le ministre mauritanien de l'intérieur a mis en garde *« les fauteurs de trouble qui tenteraient de brouiller les relations entre les deux pays »*. – *(AFP.)*

PÉROU

Pressions américaines en vue du retour à la démocratie

M. Bernard Aronson, secrétaire d'Etat pour les affaires interaméricaines, a indiqué, samedi 2 mai à Lima, qu'il avait averti le président Alberto Fujimori, au cours d'une rencontre de trois heures, que *« les pressions s'intensifieraient »* contre son pays, *« s'il n'apportait pas de solution démocratique à la crise »*, passant notamment par l'ouverture d'un dialogue avec le Parlement dissous le 5 avril. M. Fujimori a rejeté dimanche l'idée de la convocation d'une assemblée constituante, défendue par presque tous les partis. Il a confirmé que des élections législatives n'auraient pas lieu avant un an. Par ailleurs, une attaque lancée par le Sentier lumineux contre une base de l'armée, à 500 kilomètres au nord de Lima, a fait quinze morts parmi les rebelles et deux parmi les soldats, au cours du week-end. Dans la capitale, deux responsables du même mouvement de guérilla ont été arrêtés, alors qu'ils s'apprêtaient à commettre des attentats contre plusieurs postes de police. – *(AFP, Reuter.)*

SÉNÉGAL

Le président Abdou Diouf a lancé un appel aux pays riches

Le président sénégalais Abdou Diouf, prochain président de l'Organisation de l'Unité africaine, a lancé un appel pressant aux pays riches, en leur demandant de ne pas laisser sombrer le continent noir dans la misère, le désordre et l'émeute, au cours de l'émission d'Antenne 2, *« l'Heure de vérité »*, diffusée dimanche 3 mai.

« Si vous nous laissez aller, si nos pays sont pris par l'émeute, le désordre, l'anarchie, cela augmentera l'insécurité dans vos pays », a déclaré M. Diouf en présence des nombreuses personnalités qui assistaient à l'enregistrement de l'émission à Dakar, dont le ministre français de la coopération et du développement, M. Marcel Debarge.

M. Diouf a indiqué qu'il tenterait, pendant son mandat à l'OUA, de chercher les moyens de financer des *« casques bleus »* africains. Le président sénégalais s'est également indigné de l'idée de « prime » aux pays démocratiques. *« Ça me révulse*, a-t-il déclaré, *de dire qu'on va aider un pays davantage qu'un autre parce qu'il est plus démocratique. »*

TADJIKISTAN

Le président du Parlement rétabli dans ses fonctions

Le Parlement à majorité communiste du Tadjikistan a rétabli dans ses fonctions, dimanche 3 mai, son président, M. Safarali Kendjaev, qui avait démissionné la semaine précédente sous la pression de l'opposition.

Deux meetings opposés, rassemblant des dizaines de milliers de personnes, continuent de se tenir dans le centre de la capitale, Douchanbé – depuis un mois pour celui de l'opposition et une semaine pour celui du pouvoir. Le président du Tadjikistan, l'ancien dirigeant communiste Rakhmon Nabiev, a averti dimanche qu'il n'avait pas l'intention de tolérer encore longtemps les manifestations, que *« le peuple ne peut plus supporter »*. Pour *« rétablir l'ordre »*, il s'est fait attribuer jeudi par le Parlement des pouvoirs spéciaux pour six mois et a décidé la création d'une garde nationale dans un délai de deux semaines.

Le président du Parti démocrate (opposition), M. Chodmon Ioussoupov, a démenti la participation de l'opposition au conseil présidentiel mis en place par M. Nabiev, annoncée par la télévision locale. L'opposition exige toujours la démission du président Nabiev, a ajouté M. Ioussoupov. – *(AFP, Reuter, Itar-Tass.)*

EN BREF

□ **KENYA : retour triomphal de l'opposant Kenneth Matiba.** – Plusieurs milliers de sympathisants ont acclamé l'opposant Kenneth Matiba, samedi 2 mai à Nairobi, à son retour de Londres, où il était allé se faire soigner, en juin dernier, au terme de onze mois de détention. M. Matiba a annoncé dimanche sa candidature à l'élection présidentielle prévue en février prochain, et a démenti que celle-ci puisse provoquer l'éclatement du Forum pour la restauration de la démocratie (FORD) dont il a été l'un des fondateurs en 1991. – *(AFP, Reuter.)*

□ **LIBAN : bombardements israéliens dans le sud du pays.** – Deux civils libanais ont été blessés, dimanche 3 mai, dans des bombardements israéliens qui ont visé pour la troisième journée consécutive les régions limitrophes de la « zone de sécurité » occupée par Israël et ses alliés de l'Armée du Liban sud (ALS), ont indiqué des sources policières libanaises. Les combattants du Hezbollah pro-iranien, fortement implantés dans ces régions visées, ont riposté par des tirs d'artillerie en direction de la « zone ». Samedi, un milicien pro-israélien avait été tué et un autre blessé par l'explosion d'une mine au passage de leur véhicule dans la région de Jezzine, contrôlée par l'ALS. – *(AFP.)*

□ **RWANDA : vingt-trois morts dans deux attentats.** – L'explosion d'une bombe dans un centre commercial de Ruhango, au sud-ouest de Kigali, a fait dix-sept morts, vendredi 1[er] mai, selon des sources bien informées. Une autre explosion a détruit un taxi collectif, samedi 2 mai à Kigali, tuant au moins six personnes. Aucun de ces attentats n'a été revendiqué. – *(AFP, Reuter.)*

Le Monde

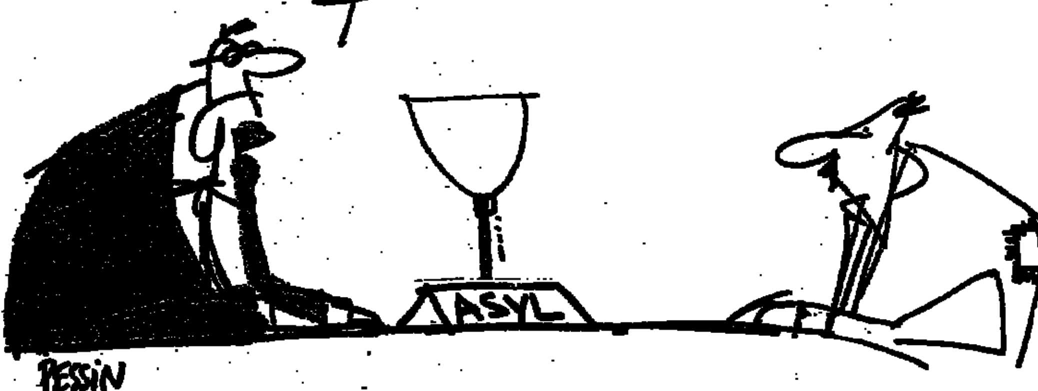
ESPACE EUROPEEN

Le droit d'asile en question en Allemagne

La montée de l'extrême droite dans certaines régions devrait pousser les formations parlementaires à réformer la politique de l'immigration

BERLIN
de notre correspondant

LE succès de l'extrême droite aux dernières élections régionales allemandes pousse les formations politiques à rechercher un compromis sur la meilleure manière de répondre aux craintes suscitées par l'afflux de réfugiés de toutes origines. L'ouverture des frontières des anciens pays communistes du sud et de l'est de l'Europe, l'effondrement économique de l'Allemagne de l'Est suscitent des tensions dans la partie occidentale du pays, qui doit faire face à des déplacements importants de populations. L'incapacité de la classe politique à prendre la mesure du problème alimente un vent de panique dans l'opinion publique, qui s'est trouvé un coupable idéal : *der Asylanten*, le faux demandeur d'asile politique.



Des milliers de réfugiés, d'origine allemande, arrivent chaque mois de Russie. D'autres milliers, fuyant l'avancée serbe dans les nouvelles Républiques de l'ex-Yougoslavie, affluent tout naturellement, par cars entiers, vers leur protecteur attitré. Mais la bête noire, c'est le faux demandeur d'asile, le « profiteur », qui abuse des largesses du droit allemand pour fuir sa misère et venir vivre aux dépens du contribuable. Cette hystérie a eu les répercussions que l'on sait : depuis l'automne dernier, plusieurs personnes ont trouvé la mort dans les foyers de demandeurs d'asile ou dans la rue sous les coups de jeunes excités.

Obsédées par le danger de l'extrême droite, les formations politiques ont occulté les vrais problèmes en s'enfermant dans un débat parfaitement obscur et stérile sur la nécessité de changer ou non la Constitution pour redéfinir un principe, l'asile politique, qu'aucune ne remet pourtant en cause. Et ce blocage a fini par convaincre l'opinion que personne n'était capable de faire quelque chose. L'extrême droite et son slogan *« l'Allemagne aux Allemands »* triomphait.

Des chiffres parlants

Les chiffres devraient pourtant parler d'eux-mêmes. Depuis 1989, l'ouest de l'Allemagne a vu affluer près de deux millions d'Allemands venus des anciens pays communistes ou de l'ex-RDA. 220 000 sont arrivés d'Europe de l'Est en 1991, 397 000 en 1990 et 377 000 en 1989. Les estimations pour l'ex-RDA sont plus compliquées à établir. L'effondrement de l'économie pousse les Allemands de l'Est à venir à l'Ouest chercher du travail. La moitié des dix millions d'emplois a été perdue, selon un calcul publié en avril par la Bundesbank. Le journal *Bild an Sonntag* faisait état en janvier d'un million d'Allemands de l'Est ayant quitté l'ex-RDA depuis 1989. Et le mouvement se poursuit : selon des estimations que le journal jugeait lui-même prudentes, 200 000 au moins sont partis en 1991.

Les déplacements de population à l'intérieur de l'Allemagne répondent à une logique économique qui ne changera pas du jour au lendemain. Des mesures ont, en revanche, été prises pour ralentir l'arrivée des Allemands d'Europe de l'Est, principalement de Russie ; les dossiers sont maintenant traités sur place par les ambassades dans les Etats d'origine au lieu de l'être à l'arrivée en Allemagne. Les premiers effets se sont déjà fait sentir. Mais la règle qui prévoit qu'est allemand toute personne ayant des antécédents allemands oblige à les accepter tous s'ils le désirent.

Tous ces immigrés sont là pour rester. Leur flot a considérablement pesé sur les marchés du travail et du logement, déjà en crise auparavant, suscitant une concurrence lourde à supporter pour les Allemands de l'Ouest les plus défavorisés. Une partie des Allemands d'Europe de l'Est, dont beaucoup ne parlent pas allemand en arrivant, doivent être logés faute de mieux dans des foyers, où on les distingue mal souvent des « demandeurs d'asile » d'autres nationalités.

Le nombre de ces derniers a beaucoup augmenté lui aussi en deux ans, mais reste dans des proportions très inférieures. De 121 300 en 1989, les arrivées sont passées à 193 100 en 1990 et à 256 100 en 1991. Curieusement, personne ne dit jamais combien d'entre eux restent, il n'y a pas de chiffres disponibles sur les départs. Depuis l'éclatement de la crise yougoslave, le nombre de réfugiés venant des zones de conflit, qu'il ne viendrait à l'idée de personne de rejeter, a considérablement augmenté. En mars, ils représentaient plus d'un tiers de l'ensemble : 13 000 sur 35 000. Les deux autres grands groupes sont les Roumains, surtout des Tziganes, qui ont repris leurs migrations depuis la chute du régime Ceausescu, et les Turcs, qui viennent rejoindre l'importante communauté vivant en Allemagne.

Une procédure longue et aléatoire

Contrairement à la France, où beaucoup tentent leur chance clandestinement, tous les immigrés entrant en Allemagne, même pour une courte durée, ont intérêt à déposer une demande de droit d'asile. La raison est simple : tant que les tribunaux n'ont pas statué définitivement sur leur sort, ils ne peuvent être expulsés et ils perçoivent des moyens de subsistance, sous forme de logement, d'entretien alimentaire ou d'aide sociale. Peu ont la chance d'obtenir satisfaction. 11 000 personnes ont reçu le statut de réfugié politique en 1991 pour 168 000 dossiers examinés. Mais la complexité des procédures d'appel, des régimes de dérogation, et l'efficacité des réseaux d'entraide font qu'il est très facile de faire durer le séjour ; même en cas de refus définitif du statut de réfugié, les reconductions à la frontière sont rares.

Les groupes parlementaires de la majorité gouvernementale et de l'opposition social-démocrate, majoritaire dans les Länder, se sont mis d'accord en octobre dernier sur une réforme des procédures d'accueil pour accélérer le processus. Les nouvelles dispositions prévoient de diriger les demandeurs d'asile, à leur arrivée, dans des centres de regroupement régionaux disposant d'antennes juridiques et administratives chargées, en liaison avec l'Office fédéral pour les réfugiés, d'opérer un premier « tri ». L'objectif est de limiter à six semaines la durée de la procédure d'urgence appliquée à ceux dont le cas ne relève manifestement pas de l'asile politique. Les autres seront répartis, comme aujourd'hui, dans les différents foyers gérés par les communes.

Pour répondre à la surenchère de l'extrême droite, le parti chrétien-démocrate du chancelier Kohl et son allié bavarois, la CSU, réclament en plus une modification de la Constitution pour inscrire dans la loi fondamentale les limitations au droit d'asile. La CDU fait valoir que la Constitution devra forcément être modifiée pour tenir compte d'un futur droit d'asile européen, ce que ne nient ni le parti libéral ni les partis de gauche, qui estiment cependant qu'il sera toujours temps de voir.

La gauche favorable aux quotas

Les partis de droite cachent mal leur volonté de mettre en cause la trop grande marge de manœuvre dont bénéficie à leur yeux la justice vis-à-vis du politique, dont elle n'a pas les mêmes impératifs, ni de temps ni d'argent. L'article 16 de la Constitution indique d'une manière très générale que *« les personnes persécutées pour des raisons politiques bénéficient du droit d'asile »*. Le chef du groupe parlementaire chrétien-démocrate, M. Wolfgang Schauble, quand il était ministre fédéral de l'intérieur, avait en octobre dernier proposé d'ajouter à ce libellé : *« Ne bénéficie pas du droit d'asile celui qui vient d'un Etat où il n'est pas exposé au danger d'être persécuté politiquement ou d'être expulsé vers un Etat où il est menacé de persécution politique. »* Sur sa droite, le ministre bavarois de l'intérieur, M. Edmund Stoiber, va beaucoup plus loin. Il estime que la justice doit être déchargée de la question au profit de l'administration.

Même chez les Verts, des voix s'élèvent pour poser le problème de manière plus globale. M. Daniel Cohn-Bendit, conseiller municipal de Francfort, n'est pas hostile à une redéfinition du droit d'asile, à condition de donner parallèlement un cadre juridique à l'accueil des autres immigrés et de réformer l'accès à la nationalité allemande. *« Ce qui est pervers dans le débat jusqu'ici*, souligne-t-il, *c'est qu'on dit toujours : d'accord pour un droit d'asile à ceux qui sont persécutés politiquement mais les autres, les réfugiés de la misère, ce sont des parasites. Tant qu'on mène le débat sur ce ton, on a perdu. »*

Le Parti social-démocrate réclame désormais officiellement une législation sur l'immigration fixant des quotas correspondant aux capacités d'accueil, y compris pour les Allemands originaires de l'Est, ce qui supposerait une révision fondamentale de la question de la nationalité. Cette position a ses adeptes à l'aile gauche du Parti chrétien démocrate. Le vice-président du groupe parlementaire, M. Heiner Geissler, plaide en faveur d'une *« immigration contrôlée »*, liée aux besoins de l'économie européenne, et d'un accès à la nationalité allemande pour tous les étrangers nés en Allemagne qui en acceptent les valeurs fondamentales.

HENRI DE BRESSON

Un plan germano-polonais pour Szczecin

La réconciliation franco-allemande est souvent citée en exemple à Bonn comme à Varsovie pour dessiner l'avenir idéal des relations germano-polonaises. On est encore loin du compte et le souvenir des quarante années de « fraternité socialiste » entre la Pologne populaire et la RDA constituerait plutôt un handicap, trois ans après la réunification. Il n'en reste pas moins que des efforts sont faits de part et d'autre pour surmonter les séquelles du passé.

La reconnaissance définitive de l'Oder-Neisse comme frontière orientale de l'Allemagne, qui a renoncé solennellement à tout irrédentisme, a levé une hypothèque fondamentale. Les Allemands reviennent, mais comme touristes, en Silésie ou en Poméranie. Dans la ville-frontière de Szczecin par exemple. Souvent pour retrouver des « lieux de mémoire », villages de leur enfance ou châteaux de leurs ancêtres. Afin de faciliter les déplacements et les redécouvertes, la municipalité de Szczecin vient de publier un plan bilingue germano-polonais. C'est une première en Pologne.

Les documents sont placés dans une pochette qui porte le titre polonais de *Plany Szczecina 1939-1991* et l'intitulé allemand *Stadtplane von Szczecin 1939-1991*. Les auteurs ne sont toutefois pas allés jusqu'à utiliser l'appellation allemande de *Stettin*.

Mais à l'intérieur de la pochette se trouvent un plan de la ville actuelle avec le nom des rues inscrit en polonais, et une reproduction d'un plan en allemand de 1939. Le répertoire est bilingue, ce qui permet par exemple de reconnaître la *Kurfürstenstrasse* sous la *Mikolaja Kopernika*..., et aux nostalgiques de refaire ainsi les promenades d'avant-guerre.

Une initiative limitée, mais symbolique, qui montre que, du côté polonais aussi, quelques tabous sont en train de tomber.

D. V.

Le prix Ringier à Richard Labevière

Le cinquième prix Ringier, qui récompense un journaliste francophone, auteur du meilleur article ou de la meilleure émission consacré à la Suisse dans un média français, a été remis le samedi 2 mai au Salon du livre et de la presse de Genève à Richard Labevière, collaborateur de la télévision suisse romande, pour les papiers qu'il a publiés comme correspondant à Genève de *la Croix*. Le prix Ringier, décerné par un jury international de journalistes, est doté de 10 000 francs suisses.

L'INSTITUT DE L'ECU
publie
LE TRAITÉ DE MAASTRICHT
(dispositions concernant l'Union Économique et Monétaire)
16, avenue Berthelot
69007 LYON
Tél. : 72-73-28-20
Fax. 72-73-46-04
132 pages – 95 FRF

HÔTEL DU RHÔNE
GENEVE
Parce que votre succès est notre affaire.
The Leading Hotels of the World
TÉL. (41 22) 731 98 31
FAX (41 22) 732 45 58

MONTREAL 1 880 F
LISBONNE 1 180 F
EDIMBOURG 1 200 F
NEW YORK 2 180 F
DAKAR 2 370 F
LES ANTILLES 2 600 F
LA REUNION 3 890 F
PAPEETE 7 800 F
VOL ALLER RETOUR. DEPART DE PARIS
PRIX A CERTAINES DATES
Nouvelles Frontières.
On ne vit que mille fois.
LIC. 175410 PAYLOFF & ASSOCIES

Et vous retrouver après un raid en moto neige ou en traîneaux à chiens, autour de la table d'un camp de chasse vous coûtera à peine plus cher que de faire toiletter votre ouistiti.*

* Le Canada avec Nouvelles Frontières, c'est aussi des séjours ou des circuits, avion compris, à partir de 6 090 F.
TAPEZ 36 15 NF TELEPHONEZ (1) 42 73 10 64

NOUVELLES FRONTIERES

ESPACE EUROPÉEN

REVUE DE PRESSE

Le départ d'un éléphant

Le PS n'est pas seul à avoir ses « éléphants ». A cause de sa stature et de ses grandes oreilles, Hans Dietrich Genscher avait aussi mérité ce surnom. Sa démission annoncée pour le 17 mai, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de son arrivée au ministère des affaires étrangères de Bonn, a suscité la surprise dans toute la presse européenne.

Le parallèle est tentant avec Francisco Cossiga qui, deux jours avant Genscher, mais dans un style plus ampoulé et plus larmoyant, avait également annoncé son retrait. *La Stampa* de Turin ne manque pas l'occasion : *« Alcide de Gasperi, bien que né sous les Habsbourg, disait que les démissions ne s'annoncent pas à l'avance, mais se donnent. C'est ainsi qu'a agi Genscher. »* Et ce n'est pas ainsi que font les hommes politiques italiens ; eux *« cultivent l'adieu qui ne préjuge pas de l'avenir »*.

The Independent salue sans aménité particulière le départ de *« Mr Ambiguity » : « Les historiens concluront vraisemblablement que la démonstration de muscle anglo-américaine a plus contribué à faire tomber le Mur que tous les arguments de M. Genscher contre le déploiement ou la modernisation de tel ou tel missile de l'OTAN. Sa croyance que la négociation pouvait tout résoudre s'est révélée catastrophique dans la crise du Golfe. »* Bref, conclut le quotidien londonien, *« le genschérisme a eu un rôle utile à jouer pendant la guerre froide. Mais une ère plus compliquée exige un style différent – et plus ouvert »*.

« Le mal anglais »

Il Corriere della Sera porte une appréciation plus positive sur le chef de la diplomatie bonnoise, célèbre pour ses pull-overs jaune canari et sa bougeotte permanente : *« Le verbe et l'expérience de Genscher manqueront à tous, surtout si la rupture du consensus interne devait ouvrir en Allemagne une phase de conflits sociaux et d'instabilité politique susceptible de rendre beaucoup moins prévisibles ses choix internationaux. »* Le journal milanais recommande cependant aux partenaires de l'Allemagne de ne pas s'adonner à la *Schadenfreude* : *« Au lieu de chercher des consolations, ils feraient mieux de comprendre que seul leur retard peut rendre dangereux le regain de la souveraineté allemande. »*

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne est atteinte par le *« mal anglais »*, affirme le *Times* de Londres, qui cite pour preuves la montée de l'inflation, la perte du goût du travail, l'augmentation des déficits publics, les vagues de grève, etc. Le *Financial Times* aussi estime que le chancelier Kohl devrait *« développer une stratégie plus claire et plus décidée pour contrôler les finances* (publiques) *face à l'escalade des transferts vers l'Est et à l'accumulation des dettes (...). M. Kohl ne pourra pas relever ce défi tout seul, mais ce défi ne pourra pas non plus être surmonté sans lui »*.

La *Süddeutsche Zeitung* partage ce point de vue, mais ajoute que M. Kohl, à force de s'entourer de ministres falots, se retrouve en première ligne : *« Moins il trouve de contradicteurs, moins il y a d'épaules solides pour porter sa politique, et plus les critiques sont dirigées contre lui-même. »* De là à dire que le chancelier est dans le collimateur, il y a un pas que le journal de Munich ne franchit pas. Ou pas encore.

Vue d'ailleurs

« Le mal de Meech guette Maastricht »

Les Canadiens cherchent dans l'exemple de la Communauté une solution à leurs problèmes tout en la soupçonnant des mêmes maux

MONTRÉAL

de notre correspondante

« JE trouve l'exercice européen fascinant. C'est très intéressant pour un politologue. C'est quasiment l'équivalent de faire l'amour tellement c'est intéressant ! » C'est bien loin de l'Europe, au Parlement du Québec, qu'il fallait venir dans la neige de février pour entendre cette brûlante déclaration d'un ancien ministre canadien. Une commission d'étude de la réforme institutionnelle en cours de négociations au Canada entendait, ce jour-là, M. Jean-Luc Pepin, qui présida, de 1977 à 1979, l'une des innombrables commissions fédérales déjà consacrées à l'interminable problème de la Constitution canadienne.

De tous les pays non européens, le Canada est sans doute celui où l'on décortique le plus et de la façon la plus technique qui soit la mécanique de l'intégration européenne. Le gouvernement commandite de doctes études sur le sujet. Les parlementaires invitent des experts français, belges, allemands ou danois à leur en exposer les arcanes. Les universités se doivent d'y consacrer monographies et colloques. Les journaux traitent de Maastricht en « une » et en pèsent savamment le pour et le contre en page éditoriale.

Il faut dire que les Canadiens jonglent avec les termes de *« souveraineté partagée »*, *« coopération intergouvernementale »*, *« transfert de compétences »* et autres *« clauses dérogatoires »* depuis bien plus longtemps que les Européens. Au Québec, le débat constitutionnel est un sport national depuis plus de vingt ans, et le reste du pays se met de la partie chaque fois que les velléités indépendantistes de la province francophone atteignent la cote d'alerte. Ce qui est précisément le cas depuis l'échec, en juin 1990, du processus de ratification par les provinces de la réforme constitutionnelle dite « accord du lac Meech ».

Un intérêt nombriliste

« Le mal de Meech guette l'accord de Maastricht », titrait, samedi 25 avril, en première page, le journal montréalais *la Presse* à propos du débat parlementaire qui s'ouvre en France sur la révision de la Constitution. Le même jour, le seul quotidien véritablement national du pays, le prestigieux *Globe and Mail* de Toronto, affirmait dans son éditorial que *« la carte du continent commence à ne ressembler ni à une Europe de régions, ni à une Europe d'Etats-nations, mais à une tapisserie de modèles gouvernementaux – supranational, national, régional, local, municipal – où la souveraineté est partagée entre les divers niveaux de gouvernement »*. Pour conclure assez sommairement que l'Europe s'en va tout droit vers *« le fédéralisme à la mode canadienne »*.

Comme on le voit, *« l'intérêt que les Canadiens portent à notre affaire européenne est fonction de leur nombrilisme »*, explique le délégué de la Commission européenne au Canada, M. Jacques Lecomte. *« Ce n'est pas qu'ils s'intéressent tellement à l'Europe, mais ils essaient d'y trouver des solutions au problème canadien. »*

Car l'échec de l'accord du lac Meech a plongé la fédération canadienne dans une crise existentielle particulièrement aiguë, dont le débat européen lui renvoie en quelque sorte une image inversée. Aux demandes traditionnelles du Québec (répartition de pouvoirs accrus ou exclusifs dans les domaines que la province juge névralgiques pour le maintien de son identité culturelle) sont venues s'ajouter d'autres forces centrifuges. Les provinces de l'Ouest, fortes de leur pétrole ou de leurs liens privilégiés avec la zone Pacifique, s'estiment sous-représentées dans les instances fédérales par rapport aux deux poids lourds de l'est du pays que sont le Québec et l'Ontario. Les autochtones réclament la reconnaissance de leurs droits ancestraux sur les ressources naturelles du pays et veulent une autonomie gouvernementale fondée sur leur appartenance raciale.

Si bien que, au moment où l'Europe souhaite investir les organes communautaires de responsabilités assumés jusqu'alors par des Etats souverains, le Canada cherche, au contraire, selon l'expression du premier ministre québécois Robert Bourassa, *« à rétablir l'équilibre au sein d'une fédération trop centralisée aux prises avec des dédoublements et des chevauchements de juridictions »*. Renvoyés pour la énième fois à leurs fourneaux, les constitutionnalistes canadiens cherchent dans la recette européenne les ingrédients qui leur ont jusqu'ici fait défaut.

Un modèle mis à toutes les sauces

Evidemment, l'éloignement aidant, le *« modèle européen »* est mis à toutes les sauces, selon que le cuistot penche davantage pour une union de type fédératif plutôt que confédératif, pour une *« intégration positive »* plutôt que *« négative »*. Une étude publiée à l'automne par le gouvernement fédéral concluait que les institutions de la CEE ne comportent pratiquement *« aucun moyen de redistribuer les bénéfices tirés d'un marché intégré »*, qu'elles ne sont *« pas soumises à un contrôle démocratique efficace »* et que *« si les Canadiens avaient bien saisi ces caractéristiques de la Communauté européenne, il est peu probable que celle-ci serait considérée par quiconque comme un modèle politique supérieur à la forme de fédéralisme que connaît le Canada »*. Le document reconnaissait toutefois qu'au vu des difficultés d'application du principe de partage des responsabilités gouvernementales, sur lequel se fonde le régime canadien, *« le Canada aurait peut-être avantage à faire siens certains aspects du principe de coresponsabilité »* sur lequel repose la CEE.

Au Québec, où s'ajoute l'option carrément indépendantiste du Parti québécois (PQ), la controverse a pris des détours inattendus. A l'époque du premier référendum sur l'accession du Québec à la *« souveraineté-association »* en 1980, le PQ alors au pouvoir vantait le modèle européen comme la preuve que des Etats aux cultures variées pouvaient entrer dans une union économique tout en conservant leur souveraineté politique. Mais l'accélération de l'intégration européenne l'a contraint à changer de discours. Aujourd'hui, le chef du PQ, M. Jacques Parizeau, ne parle plus d'associer le futur Québec souverain au reste du Canada, mais seulement de *« maintenir l'espace économique canadien »*, ce qui se ferait, selon lui, presque par la force des choses et sans qu'il soit nécessaire d'ouvrir de vastes négociations avec Ottawa. *« Si on demandait une association économique à l'européenne, un Québec souverain aurait moins de pouvoir économique qu'aujourd'hui*, admet-il. *Ce n'est pas ce que nous demandons. »* Et c'est désormais le très fédéraliste Robert Bourassa qui tire argument de l'intégration européenne pour convaincre ses concitoyens que l'union politique fait la force économique.

En septembre, le gouvernement fédéral rendait publique une première ébauche de sa nouvelle réforme constitutionnelle, dans laquelle M. Lecomte discerne des *« influences directes très importantes de l'Acte unique européen et de l'opération 1992 »*. Les compétences y sont redistribuées entre Ottawa et les provinces selon *« un principe de subsidiarité copié sur le nôtre »*, dit-il, et dont l'effet décentralisateur est contre-balancé par une proposition d'*« union économique »* supposant la disparition de nombreuses barrières non tarifaires qui font obstacle à la libre circulation des biens et des personnes entre les provinces. Union administrée par un nouveau « Conseil de la fédération » calqué, selon M. Lecomte, sur le conseil des ministres européens.

Des leçons pour tout le monde

Nul ne sait cependant ce qu'il en restera dans la version révisée qu'Ottawa doit présenter dans les prochaines semaines, car le projet d'union économique a suscité une levée de boucliers générale. Y compris de la part de M. Bourassa, dont le Parti libéral s'était pourtant, lui aussi, ouvertement inspiré du principe européen de subsidiarité pour rédiger, l'an dernier, sa plate-forme constitutionnelle.

En visite au Canada, fin avril, M. Jacques Delors a fait un détour par Montréal, le temps de venir prêter main forte à son *« ami de longue date »* Robert Bourassa, en déclarant à la presse locale que *« dans le monde d'aujourd'hui l'avenir est à des formules de souveraineté partagée »*. *« On peut très bien concevoir un système fédéral dans lequel on tire le meilleur de chacun et où chacun garde sa propre personnalité »*, a affirmé le président de la Commission européenne sous l'œil ravi du premier ministre québécois.

Mais M. Delors a poliment décliné l'invitation des journalistes à éclairer les Québécois sur la meilleure façon de procéder, ajoutant que les Européens aussi étaient *« intéressés par ce qui se passe* (au Canada) *et* (en tiraient) *des leçons »*. Là-dessus, il est reparti pour Bruxelles sans qu'on ait eu le temps de lui demander lesquelles.

CATHERINE LECONTE

Tribune

Le long cheminement vers l'être suisse

par Pierre Centlivres

PLURALISME culturel, identité nationale... A propos de ces thèmes, une équipe de l'Institut d'ethnologie de l'université de Neuchâtel a entrepris une étude sur la naturalisation des étrangers considérée comme un révélateur de l'identité nationale. Une notion aussi abstraite est difficile à saisir, et les chercheurs ont voulu l'aborder à partir de son contraire : l'altérité. Comme toujours, c'est par le détour des autres que se dessine l'image des « nous ». Historiquement, les Suisses ont pris conscience de former une collectivité concrète par le biais de leurs voisins, qui leur ont révélé qu'ils étaient soldats, mercenaires, portiers d'église, montagnards rustiques, horlogers et banquiers, et qu'ils avaient même une façon particulière de rêver : l'édition de 1732 du *Dictionnaire de Trévoux* ne dit-elle pas que *« rêver à la suisse »* – comme on dit *« s'asseoir à la turque »* – c'est ne penser à rien ?

Parce qu'ils doivent prouver qu'ils ont incorporé les « us et coutumes » du pays d'accueil – comme disent les textes officiels, – parce qu'ils sont parvenus à les intérioriser tout en étant à même de les objectiver, parce qu'ils sont parvenus à s'intégrer aux institutions et aux associations helvétiques, les naturalisés livrent un certain nombre de clés pour saisir ce qui est conforme à l'« être suisse » et ce qui ne l'est pas !

La Suisse est l'un des pays d'Europe où résident le plus grand nombre d'étrangers : 1 163 233 en 1991, soit plus de 17 % de l'ensemble de la population. Parmi eux, près de 700 000 sont des résidents permanents. Pourtant, ceux qui acquièrent la nationalité suisse représentent moins de 1 % annuellement. Leur nombre va même en diminuant : 8 689 selon la procédure de naturalisation ordinaire en 1982, 4 954 seulement en 1991. C'est que la naturalisation « à la suisse » est particulièrement longue et complexe, et les perspectives européennes dissuadent les résidents originaires des pays de la CEE d'aspirer au passeport rouge à croix blanche.

Pour se porter candidat à la nationalité suisse, il faut douze ans de résidence sur le territoire de la Confédération. Les années passées en Suisse entre dix et vingt ans comptent double. La Suisse ignore le *jus soli*.

L'acquisition de la nationalité suisse, fait probablement unique au monde, passe par trois niveaux : communal, cantonal et fédéral. L'échelon fédéral se contente d'accorder l'autorisation préalable. Aux cantons et communes appartient la décision, elle-même déterminée par la preuve apportée par le candidat de son « aptitude » à la nationalité suisse.

Fonction utilitaire et fonction symbolique

Le système suisse insiste sur la vérification de cette aptitude, vérification qui porte sur les connaissances civiques, sur l'accoutumance aux « modes de vie » et aux usages locaux, ainsi que sur la participation à la vie associative. Certains cantons alémaniques exigent une connaissance des dialectes. Elle peut comporter des enquêtes, des auditions, des examens minutieux, parfois écrits. Il est vrai que ces dernières années plusieurs cantons ont assoupli leur réglementation. Il n'empêche : la procédure reste fort lente – près de deux ans. Pour une naturalisation ordinaire, la décision n'appartient pas à l'administration, mais aux exécutifs, voire aux législatifs cantonaux ou communaux.

Sous les noms de taxes, émoluments ou deniers, cantons et communes exigent des candidats une contribution qui jusqu'à l'an dernier pouvait atteindre, selon la fortune et le revenu, 100 000 francs suisses (environ 400 000 francs français). L'énormité du « prix à payer » et l'ambiguïté d'une source de revenu tirée de l'acquisition d'un bien d'ordre moral l'ont fait réviser à la baisse. Il n'en fait pas moins apparaître sous une lumière crue le côté utilitaire de la naturalisation.

Cette logique utilitaire s'exprime d'habitude en termes d'avantages dans les déclarations des candidats : le passeport suisse représenterait l'ordre, la sécurité, la stabilité de l'emploi, la solidité du franc. L'effritement actuel de ces atouts montre le caractère stéréotypé du discours. En outre, des raisons professionnelles peuvent motiver le choix de jeunes étrangers, souvent de la « deuxième génération ». Plus profondément, l'enquête a montré que c'est souvent lors d'un moment particulier du cycle de vie ou à la suite d'une crise familiale que la décision de demander la naturalisation est prise : fin d'apprentissage, divorce ou départ à la retraite amènent certains étrangers résidant en Suisse depuis longtemps à redéfinir leur rapport au pays d'origine et au pays d'accueil.

Du côté du monde politique et des milieux économiques, on assiste depuis le début des années 80 à une remise en cause de la rigidité des procédures. Une démographie exangue, les besoins de l'économie, la possibilité enfin, en facilitant les naturalisations, de diminuer le nombre des étrangers résidents, donc d'entrouvrir les vannes de l'immigration de la main-d'œuvre étrangère, ont amené le Parlement à abroger, en mars 1990, l'obligation faite aux naturalisés de renoncer à la nationalité d'origine.

Par ailleurs, la naturalisation n'apparaît pas uniquement sous les traits d'une quête d'avantages. Parmi ses aspects symboliques, il faut mentionner le serment. La plupart des cantons francophones et le Tessin l'exigent du naturalisé. Sa prestation est un aspect particulièrement spectaculaire de la dimension rituelle de la naturalisation. Elle symbolise une nouvelle allégeance, une pleine et entière adhésion. Dans quelle mesure est-elle désormais compatible avec la possibilité, nouvellement introduite, de la double nationalité ?

La conception suisse de la nationalité fait penser parfois à l'allemande : importance du droit du sang, insistance sur le lien au sol et à l'histoire. Il n'y a pourtant pas d'unité culturelle ou ethnique dans la Confédération helvétique, dont l'acte fondateur est le Pacte fédéral de 1291, ce qui nous ramène à la conception de l'Etat-contrat et de volonté chère à Renan. Le serment civique des naturalisés, au Tessin ou à Genève par exemple, lui fait écho. La naturalisation à la suisse représente donc une sorte d'équilibre entre une conception organiciste et ethnique sur le plan cantonal et communal et une adhésion au contrat, à la volonté commune, sur le plan fédéral.

Une conception plus ouverte

Les préposés aux naturalisations insistent tantôt sur ce qui est appris, sur l'expérience, la connaissance des institutions, de l'histoire, de la géographie, sur la culture considérée comme un bagage dont la solidité est liée à la durée, au temps d'apprentissage, et tantôt sur l'héritage inconsciemment assimilé, fait de dispositions liées à la filiation, au sol, à la naissance, sur « ce qui reste quand on a tout oublié ». Au cœur des notions de culture collective et d'identité nationale, on perçoit une dissonance entre ce qui tient au savoir acquis, à l'intégration au milieu, aux pratiques, et ce qui « ne s'apprend pas », mais qui appartiendrait à une manière d'essence collective.

On comprend qu'entre l'appartenance au local et la référence au global, entre la nation-ethnie et la nation-contrat, entre le pôle du faire et celui de l'être, s'articulent et s'opposent deux conceptions de la nationalité.

Les allègements récents dans les procédures, le changement prévu de la Constitution transférant à la seule Confédération le droit de décider la naturalisation des jeunes étrangers nés en Suisse, tournent le dos à une conception « ethnique » de la nationalité, en faveur d'une conception plus ouverte et plus conforme aussi à une certaine idée de l'Europe, une Europe qui serait, par-delà les Etats, un espace d'appartenance, de formation, de travail et de coopération.

▶ Pierre Centlivres est professeur, directeur de l'Institut d'ethnologie de l'université de Neuchâtel (Suisse), et l'auteur, avec Micheline Centlivres-Demont, Nadja Maillard, Laurence Ossipow, de *Une seconde nature. Pluralisme, naturalisation et identité en Suisse romande et au Tessin.* Lausanne, L'Age d'homme, 1991, 303 p.

COMPRENDRE L'EUROPE

LIEUX DE MÉMOIRE ET IDENTITÉS NATIONALES : LA FRANCE ET LES PAYS-BAS

L'un des effets tangibles de l'intégration européenne est peut-être, paradoxalement, d'aviver le débat sur le concept d'identité nationale. En France et en Grande-Bretagne, certains craignent que l'Europe ne signifié la perte de cette identité. Ailleurs, l'Europe provoque une interrogation sur son existence. Tel est le cas des Pays-Bas : de la défense du néerlandais à la revitalisation de l'enseignement de l'histoire, en passant par l'inquiétude qu'engendre la mauvaise connaissance de l'hymne national, la réflexion identitaire a pris une importance inattendue dans un pays se voulant traditionnellement ouvert sur l'étranger et se gardant, d'ordinaire, de toute dérive un tant soit peu nationaliste. Signe des temps, l'Institut néerlandais de Paris organise, du 11 au 13 mai, un colloque intitulé « Lieux de mémoire et identités nationales : la France et les Pays-Bas ». Y participeront des universitaires des deux pays, tels Pierre Nora et Jacques Le Goff ou Willem Frijhoff et Henk Wesseling.

▶ Renseignements et inscriptions : Institut néerlandais, 121, rue de Lille, 75007, Paris. Tél. : (1) 47-05-85-99.

APPRENEZ L'ALLEMAND EN AUTRICHE
UNIVERSITÉ DE VIENNE
COURS D'ALLEMAND POUR ÉTRANGERS
3 sessions du 13 juillet au 26 septembre 1992
Cours pour débutants et avancés
Laboratoire de langues
Excursions, soirées
Age minimum : 16 ans
Droits d'inscriptions et de cours pour 4 semaines AS 3 600,00 (env. 1 720 FF).
Prix forfaitaire (inscription, cours, chambre) pour 4 semaines AS 9 320,00 (env. 4 440 FF).
Programme détaillé : Wiener Internationale Hochschulkurse A-1010 Wien Universitat

Europe en son miroir

L'identité du Vieux Continent est au centre d'innombrables colloques

« WAS ist dem deutschen Vaterland? » (« Qu'en est-il de la patrie allemande? »), s'écriait le poète Ernst Moritz Arndt, au début du dix-neuvième siècle, faisant écho à l'interrogation séculaire des Allemands taraudés par leur problème d'identité. Les Allemands auraient-ils passé leur virus à tous les Européens?

Qui sommes-nous? Que voulons-nous? Où allons-nous? L'Europe est à la recherche de son identité, de sa définition, de ses frontières. Elle ne se confond pas avec la Communauté du même nom, mais elle ne sait pas où elle s'arrête, ni à l'est ni au sud. Elle s'interroge sur les critères qui fondent l'appartenance à sa famille. Elle cultive les valeurs dont elle a été le berceau; elle est fière de leur portée universelle. Mais elle s'inquiète, en étant partout, d'être nulle part, car l'identité suppose l'altérité, l'opposition à l'autre, le regard de l'autre. Si la civilisation européenne s'étend dans le monde entier, que lui restera-t-il de spécifique? D'où les innombrables colloques qui se penchent sur cette Europe encore en gestation, comme pour faire mentir ces intellectuels qui avaient jadis prédit sa disparition (1).

L'Europe a toujours été faite de multiplicités, et c'est dans des héritages divers qu'elle puise sa substance. Que l'on remonte à Byzance, la Grèce et Rome, que l'on s'intéresse aux grands schismes religieux entre le catholicisme et l'orthodoxie, entre le catholicisme et la Réforme, que l'on suive les lignes de fracture plus récentes entre le totalitarisme hitlérien et les démocraties, ou entre le communisme soviétique et la société occidentale, l'histoire européenne est une chronique de ruptures et d'affrontements, dans laquelle il est difficile d'isoler le noyau irréductible constitutif de la « civilisation européenne ».

A moins que les Européens aient définitivement appris les leçons de ces conflits, des deux *« guerres civiles européennes »* du vingtième siècle notamment. L'expression favorite des Allemands n'a pas seulement pour fonction de tirer un trait sur les responsabilités du passé, elle est supposée conjurer l'avenir. Après deux catastrophes, l'Europe ne peut qu'aspirer à bâtir un ordre de paix.

Cette aspiration a été renforcée par le déclin de l'Europe, après la première guerre mondiale, où la prophétie de Tocqueville, selon qui il ne resterait que deux puissances sur la scène internationale, la Russie et les Etats-Unis, était en voie de réalisation, ou après la deuxième guerre mondiale, quand tous les pays européens ou presque étaient des satellites de l'une ou de l'autre de ces deux superpuissances. Pis encore, l'Europe, berceau de la guerre moderne et lieu de toutes les guerres mondiales, avait vocation à devenir le champ de bataille d'un affrontement nucléaire. A moins qu'elle ne réussît à s'unir. Ce que Démosthène avait compris mais que les cités-Etats grecques avaient incapables de faire, ce que les cités-Etats de l'Italie avaient mis quatre siècles à réaliser, l'Europe occidentale l'a réussi en quarante ans, rappelle le professeur René Girard, à savoir se rassembler pour ne pas disparaître.

L'Europe se limiterait-elle alors aux pays et Etats respectant quelques conditions simples de vie en commun : la démocratie, le pluralisme, le respect des droits de l'homme ?... Ce qu'Hélène Ahrweiler, ancien recteur de l'Université de Paris et ancien directeur de Beaubourg, appelle *« les quatre D »* : démocratie, dialogue, développement, droits de l'homme. Les Européens, ajoute l'historienne, se référant à Paul Valéry, sont ceux qui se reconnaissent dans le message gréco-romain et la spiritualité judéo-chrétienne, fondements de la « civilisation européenne ».

Car cette unité culturelle est le seul fondement du mythe unificateur de l'Europe, celui qui peut en faire une entité vivante, une « personne » comme on disait jadis de la nation. Cette unité était sous-tendue par des cérémonies et des symboles – drapeaux, hymnes (nationaux), monuments aux morts, etc. – Son existence, rappelle Hélène Ahrweiler, méritait des sacrifices, entraînait des convictions menant à un idéal, formait un ordre de justice et de protection.

L'Europe en voie de constitution répond-elle à cette définition ? Partiellement seulement. Elle s'est développée d'abord dans le domaine économique, parce que, après les destructions de la guerre, la reconstruction et la prospérité étaient des objectifs prioritaires, et aussi parce que la coopération industrielle et financière était la plus facile dans la mesure où elle ne mettait pas en jeu immédiatement des questions de souveraineté nationale.

Peut-être cette priorité à l'économie a-t-elle eu un autre avantage : développer un embryon d'« esprit de clocher communautaire » dans la compétition avec les puissances extra-européennes, le Japon et les Etats-Unis (voir par exemple, les polémiques autour de l'Airbus) ; pas encore un patriotisme européen, mais une nouvelle loyauté s'ajoutant ou se superposant aux appartenances nationales. Pour expliquer le phénomène, René Girard prend une référence sportive : le même public qui soutiendra bruyamment l'équipe locale pendant les quarts de finale vibrera dans les demi-finales pour l'équipe qui portera les couleurs régionales et se trouvera justement être l'adversaire vainqueur de l'équipe locale, et s'enthousiasmera plus tard pour l'équipe nationale...

Le Bug ou l'Oural ?

La formation d'une identité nationale plonge ses racines dans l'histoire. les coutumes, les sacrifices consentis et les succès remportés en commun, mais la pérennité de cette construction vaut surtout en période de stabilité. Dans un temps d'instabilité, *« de décomposition institutionnelle accélérée, d'une véritable crise des différences »*, on assiste, dit René Girard, à une restructuration des identités individuelles et collectives.

La deuxième interrogation concerne la frontière de cette Europe. Avant 1989, elle s'arrêtait à l'Elbe, sur la ligne de séparation entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, depuis la réunification allemande elle s'est étendue au moins jusqu'à l'Oder, mais l'empire soviétique la tire jusqu'au Bug. Et pourquoi pas jusqu'à l'Oural ? Car elle est devenue le pôle d'attraction de tous les nouveaux Etats et micro-Etats qui sortent de la décomposition des empires et des fédérations.

Tout dépend des critères établis. Ils peuvent être historiques, politiques ou économiques. Ils peuvent être des conditions d'appartenance – ne peuvent faire partie de l'Europe que les pays qui satisfont à telle ou telle exigence – ou des objectifs à atteindre dans un délai plus ou moins long. Les membres de la Communauté européenne peuvent aider les postulants à remplir les conditions ou simplement attendre qu'ils les remplissent par leurs propres forces. L'élargissement peut être vu comme un affaiblissement des solidarités communautaires ou comme un enrichissement grâce à des apports hétérogènes, une dilution ou un renforcement, la volonté de contribuer à une sphère de prospérité ou l'adhésion à un système d'assistance sociale, une multiplication des risques ou une garantie de paix.

DANIEL VERNET

(1) Sous le titre « Images de l'Europe » un symposium organisé en Crète par la Fondation Eleni Nakou, le Royal Institute of International Affairs et le Centre hellénique d'études européennes a réuni au début du mois des universitaires, des chercheurs, des fonctionnaires européens et des journalistes.

Hésitations danoises

Suite de la première page

Pendant vingt ans, les Danois ont entendu leurs gouvernants – sociaux-démocrates, conservateurs ou centristes – jurer que la CEE était exclusivement une coopération économique, que l'intérêt de leur agriculture et de leur industrie était par conséquent d'y participer et que cette intégration européenne ne prendrait jamais la voie d'une union politique susceptible d'éroder leur souveraineté. Réalistes, ils ont accepté ce « mariage de raison ». En 1986 encore, au lendemain du référendum sur l'Acte unique (approuvé avec environ 54 % de « oui »), le premier ministre « bourgeois », Poul Schlüter, clamait haut et fort que l'union politique était une *« pierre tombale »*.

C'est donc aujourd'hui à pas feutrés, avec le souci de ne pas effrayer le grand public, que ce même M. Schlüter et les dirigeants des grands partis comme des syndicats, appellent leurs concitoyens à voter « oui » au traité de Maastricht, le 2 juin. Beaucoup de Danois, qui n'ont apparemment pas la mémoire courte, sont quelque peu surpris par ce revirement et pensent qu'on ne leur dit pas tout à fait la vérité. Sachant que les Danois n'aiment pas qu'on leur demande d'approuver une chose qu'ils ne connaissent pas le gouvernement décida d'imprimer le texte des accords européens à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires (comme cela avait été fait pour l'Acte unique en 1986). Les résultats furent désastreux.

Curieusement, alors que beaucoup d'électeurs doutent, sont un peu désorientés ou s'intéressent à des détails, jamais la classe politique danoise n'aura été aussi unanime sur l'Europe qu'en ce printemps 1992. Au sein de la coalition au pouvoir depuis environ dix ans, les conservateurs et les libéraux, à quelques réserves « nationalistes » près, sont résolument pour le traité de Maastricht, et ce n'est pas une surprise. En revanche, la position de l'opposition social-démocrate est nouvelle. Le plus grand parti du pays a fait entrer le Danemark dans le Marché commun en 1972 (au prix de déchirements internes) avant, une fois dans l'opposition, de changer son fusil d'épaule, de contester systématiquement les orientations de la CEE et, même en désaccord avec des syndicats amis, de faire campagne contre l'Acte unique avant le référendum de 1986. Cela ne lui a pas permis, comme il l'espérait secrètement, de renverser le gouvernement bourgeois de M. Schlüter.

« Il faut être réalistes, explique aujourd'hui M. Hjortnaes, ancien ministre et chef de file des frondeurs du Parti social-démocrate en 1972. *Le résultat des négociations de Maastricht a été bon pour le Danemark et nous avons été très actifs pour cela au sein de notre commission CEE au Parlement de Copenhague, de façon à influencer le gouvernement. Les problèmes d'environnement, la dimension sociale, les droits des travailleurs, les droits des consommateurs, les conditions de travail, plus quelques règles spéciales pour le Danemark, ont été pris en compte par nos partenaires. C'est ce que nous voulions, et même si tous les problèmes ne sont pas résolus, nous ne pouvons pas dire aujourd'hui, au risque de nous ridiculiser, que nous sommes hostiles aux accords de Maastricht. Un petit pays de cinq millions d'habitants n'a pas les moyens de se disputer indéfiniment sur des problèmes cruciaux. Il faut qu'il y ait un consensus en matière de politique étrangère et de défense, pour pouvoir agir sérieusement en dehors de nos frontières. »*

Mais M. Hjortnaes admet que cette position, si elle ne suscite pas d'opposition organisée au sein du mouvement social-démocrate, n'enchante pas tous les membres et sympathisants : 50 % d'entre eux, selon lui, pencheraient à l'heure actuelle plutôt pour le « non ».

Le fait, une fois n'est pas coutume, que les directions des grandes formations politiques et des syndicats soient sur la même longueur d'ondes sur une question jugée extrêmement compliquée, suscite en réalité davantage de méfiance que de confiance dans une partie du royaume. Une méfiance que ne parviennent pas, semble-t-il, à capter l'extrême droite (Parti du progrès), la gauche socialiste, et surtout ces vieux mouvements anti-CEE qui dénoncent liturgiquement l'Europe *« bureaucratique, centraliste et militaire »*. Certes, beaucoup de Danois ont une certaine sympathie pour les idées de Danemark 92, qui estiment qu'après l'effondrement du communisme en Union soviétique et en Europe de l'Est, la Communauté *« fait fausse route en fermant ses frontières »*, qu'elle doit faire preuve de plus de générosité et de solidarité avec le tiers-monde et qu'elle doit ouvrir ses portes rapidement aux pays candidats (Suède, Finlande, Autriche et sans doute bientôt aussi Norvège et Suisse).

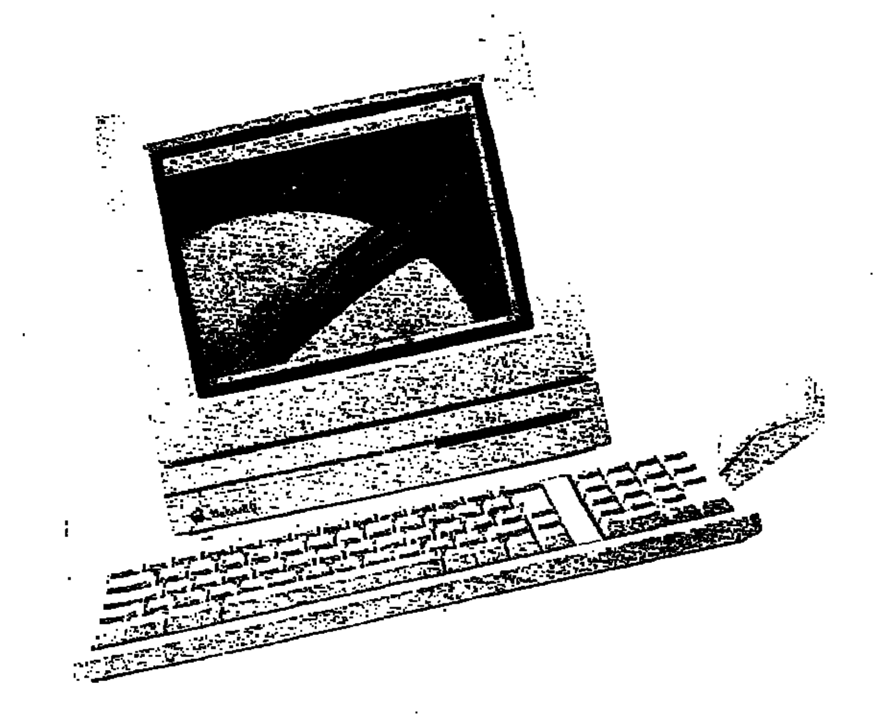
Mais les questions cruciales demeurent pour un pays qui se sent souvent à la périphérie de la CEE : la souveraineté nationale, la peur que Bruxelles n'intervienne davantage dans la vie quotidienne, la crainte *« de ne plus pouvoir décider dans des domaines où les Danois sont les mieux placés pour décider »* et enfin le *« danger allemand »*.

« En fait, selon M. Niels I. Meyer, professeur à l'Institut polytechnique du Danemark et partisan d'une « autre Europe », *le choix n'est pas si difficile. Nous pouvons fort bien dire non à Maastricht et rester membre de la Communauté comme elle était avant les projets d'Union. »* C'est sans doute cette perspective – un pied dedans, un pied dehors – qui va finalement faire la décision le 2 juin. Fin avril, les partisans du « oui » étaient, pour la première fois, légèrement majoritaires et cette tendance, de l'avis général, devrait s'amplifier.

Les Danois sont des gens pragmatiques ; l'entrée dans la CEE n'a certes jamais été un mariage d'amour, mais ils savent où sont leurs intérêts agricoles et industriels; ils savent aussi que l'adhésion a eu plutôt des conséquences positives sur leur budget personnel. Celui-ci ne serait-il pas, avec tous les risques évoqués auparavant, compromis par un « non » le 2 juin, et comment les Danois expliqueraient-ils alors leur choix à tous leurs voisins nordiques qui, après avoir pendant des années regardé de haut la CEE, se bousculent à présent à sa porte?

ALAIN DEBOVE

Nous avons fait entrer l'espace intergalactique dans votre Macintosh parce que le contraire était trop facile.



Espace, frontières de l'infini, un Macintosh les a déjà franchis à bord d'une navette spatiale. Et c'est bien parce que nous avons une connaissance quasi intime de l'espace que vous pourrez utiliser ce disque optique compact multimédia "World View". Depuis votre bureau, vous vous transporterez d'un coup de souris au coeur du vide intersidéral. Vous disposerez de photographies de la terre, de vidéos retraçant la conquête de l'espace par l'homme, le tout avec des musiques qui vous donneront le sentiment d'être à bord du vaisseau amiral de la flotte intergalactique.

Mais tout cela ne serait pas possible sans QuickTime, la nouvelle extension système gratuite que nous venons de créer. Pour l'obtenir, vous n'avez qu'à faire quelques pas et pousser la porte de votre revendeur Apple. Vous lui donnez une disquette, il vous recopie QuickTime, vous ne payez rien, vous retournez chez vous, vous rentrez la disquette dans votre Macintosh, vous glissez l'icône QuickTime dans le dossier système, vous redémarrez, et voilà votre Macintosh devenu une plate-forme multimédia, capable de vous faire franchir des années-lumière en une fraction de seconde. QuickTime fonctionne sur tous les Macintosh équipés des processeurs 68020, 68030, 68040 et du système 6.0.7 ou 7. C'est lui qui permet de manipuler, de copier et de coller du son et des images animées aussi facilement que du texte et des images fixes. Terriens, terriennes, nous ne saurions trop vous conseiller d'utiliser "World View" pour agrémenter vos présentations multimédia. Et le jour où, devant vos collègues et amis émerveillés, vous l'inaugurerez sur votre Macintosh, vous ressentirez sans doute, toutes proportions gardées, la même émotion que Armstrong et Aldrin quand ils sont partis poser le pied sur la lune. Ce sera un petit pas pour votre Macintosh et un grand pas pour vous.

Pour connaître le nom du revendeur agréé Apple le plus proche de chez vous, tapez 3614 Apple.



QuickTime.



La technologie multimédia sur Macintosh.

Apple

POLITIQUE

L'examen des réformes constitutionnelles à l'Assemblée nationale

Le débat sur Maastricht devrait commencer par une bataille de procédure

Le débat sur les réformes à apporter à la Constitution avant de pouvoir ratifier le traité de Maastricht sur l'Union européenne devrait commencer, mardi après-midi 5 mai, à l'Assemblée nationale, par une bataille de procédure. Après l'exposé des trois rapporteurs et la réponse du gouvernement, M. Philippe Séguin, député RPR des Vosges, se propose de soulever l'exception d'irrecevabilité au motif que le projet gouvernemental serait inconstitutionnel. Au nom du groupe communiste, M. André Lajoinie posera, mercredi, la question préalable en soutenant qu'il n'y a pas lieu de délibérer. Si cette question est rejetée, M. Pierre Mazeaud, député RPR de la Haute-Savoie, demandera au terme de la discussion générale le renvoi du texte en commission.

Quant aux députés socialistes proches de M. Jean-Pierre Chevènement et opposés, eux aussi, au traité, ils participeront ensuite à la bataille des amendements. Trois d'entre eux, MM. Jean-François Delahais (Isère), Jean-Pierre Fourré (Seine-et-Marne) et Mme Hélène Mignon (Haute-Garonne), ont déposé un amendement supprimant les dispositions relatives aux *« transferts de compétences nécessaires à l'établissement de l'Union économique et monétaire européenne »*.

M. François Mitterrand devait, pour sa part, évoquer de nouveau la construction européenne, lundi après-midi, à Strasbourg, à l'occasion d'un discours devant le Conseil de l'Europe. Dans un entretien publié lundi par *les Dernières Nouvelles d'Alsace*, le président de la République estime que le Conseil de l'Europe sera amené à jouer *« un rôle éminent »* dans le processus de *« confédération »* qu'il appelle de ses vœux depuis la disparition de l'URSS.

M. Chevènement veut créer une « organisation nouvelle » rassemblant « toute la gauche »

M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de la défense, membre du bureau exécutif du PS, a proposé, dimanche 3 mai, au cours de l'émission « 7 sur 7 » sur TF 1, de créer *« dans un an une organisation nouvelle capable de rassembler toute la gauche »*. *« Du moins cette question sera-t-elle à l'ordre du jour »*, a-t-il précisé, ajoutant qu'il s'agira d'*« une organisation transcendant à la fois le Parti socialiste et le Parti communiste »* dans laquelle *« puissent se reconnaître des sensibilités nouvelles, non pas seulement les sensibilités écologistes, mais les sensibilités de la jeunesse. »*

Reprenant une formule de M. Max Gallo, qui fait partie de ses amis politiques, M. Chevènement a qualifié cette nouvelle gauche de *« gauche citoyenne »*. *« Nous sommes à la fin d'un cycle. (...) Maintenant, il faut inventer, il faut créer »*, a-t-il poursuivi, soulignant qu'une *« société doit avoir une utopie mobilisatrice »*. Jugeant que cette nouvelle organisation *« ne pourra pas faire l'impasse sur les échéances électorales, sinon elle n'existera pas »*, le chef de file du courant Socialisme et République a estimé que *« il faudra donc qu'elle ait des candidats, y compris à l'élection présidentielle »*.

M. Chevènement a rappelé qu'il ne ratifierait pas les accords de Maastricht, qui ouvrent la voie, selon lui, à *« une petite Europe dominée par l'Allemagne »*. Interrogé sur le « cartel des non » à Maastricht, il a rendu hommage à M. Philippe Séguin, *« gaulliste authentique »*, et estimé que le traité de l'Union européenne allait *« faire le jeu de M. Le Pen parce que c'est le chômage qui fait le lit du Front national »*.

Une élection cantonale partielle

Le PS perd un siège de conseiller général

AUBE : canton de Troyes I (2e tour) *I., 7 001; V., 2 850; A., 59,29 %; E., 2 725.*

Jacky Morin, UDF-PR, adj. m., 1 466 (53,79 %) ... ELU.

Bruno Dionisi, Génération Ecologie, 1 259 (46,20 %).

[M. Jacky Morin (UDF-PR) succède à André Gravelle (PS), décédé le 28 mars dernier. Arrivé largement en tête à l'issue du premier tour avec 41,89 % des suffrages, M. Morin, président de la fédération départementale du PR, l'emporte nettement sur le candidat de Génération Ecologie, soutenu dès le premier tour par le PS, et qui bénéficie pourtant d'un bon report des voix de la gauche. Grâce à sa victoire dans le canton de Troyes V aux élections cantonales de mars dernier, le PS conserve pourtant trois conseillers généraux dans la nouvelle assemblée départementale, très largement dominée par la droite, qui devrait réélire comme président M. Philippe Adnot, sénateur non inscrit, le 7 mai prochain.

Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : I., 7 001; V., 2 970; A., 57,57 %; E., 2 905. M. Jacky Morin, UDF-PR, adj. m., 1 217 (41,89 %); M. Bruno Dionisi, Génération Ecologie, 576 (19,82 %); M. Rémo Jeannougin, div. g., 420 (14,45 %); Mme Marie-Madeleine Taupin, div. g., 306 (10,53 %); M. Jean-Pierre Constant, FN, 233 (8,02 %); M. Claude Patin, div. d., 153 (5,26 %).

En 1988, au premier tour, I., 7 364, V., 2 863, A., 61,12 %, E., 2 816. André Gravelle, PS, 1 227 (43,57 %), Jacky Morin, UDF-PR, 1 077 (38,24 %), Maurice Jaillant, PC, 353 (12,53 %), Jérôme Malbrunoy, FN, 159 (5,64 %). Au second tour, inscr., 7 364, vot., 3 113, abst., 57,72 %, exp., 3 041, André Gravelle, 1 606 (52,81 %), Jacky Morin, 1 435 (47,18 %).]

Un entretien avec Laurent Cohen-Tanugi

« L'intégration européenne a favorisé en France le retour du droit »

Laurent Cohen-Tanugi expose dans son dernier livre, l'Europe en danger *(Fayard), les périls que court la construction européenne. L'un d'eux résulte, selon lui, du procès ouvert contre son* « déficit démocratique » *(le Monde du 22 avril). Auteur du* Droit sans l'Etat *(PUF, 1985) et de* la Métamorphose de la démocratie *(O. Jacob, 1989), le juriste international s'explique ici sur ce point.*

« Vous affirmez dans votre livre que les accusations de « déficit démocratique » portées contre la construction européenne recèlent des contresens. Lesquels ?

– Dans sa version la plus courante, la critique du « déficit démocratique » consiste à faire observer que, d'une part, les Parlements nationaux sont dessaisis de leurs compétences en raison des transferts de souveraineté et que, d'autre part, le Parlement européen n'a pas de véritable pouvoir législatif. Donc, la démocratie, entendue comme système dans lequel la prise de décision politique échoit à une assemblée souveraine, serait ainsi doublement atteinte.

» Ce raisonnement me paraît reposer sur deux contresens. Le premier consiste à croire que le dessaisissement des Parlements nationaux, ou tout au moins celui du Parlement français, est imputable à l'Europe : en réalité, l'abaissement du Parlement en France est le produit de la Ve République et a peu à voir avec la construction européenne; de plus, les questions européennes sont perçues à tort par la classe politique comme des questions de politique étrangère et laissées de ce fait au « domaine réservé » de l'Elysée et du Quai d'Orsay, alors que l'Europe devient la source principale du droit français.

» Le second contresens consiste à voir dans le Parlement européen le lien naturel de la légitimité démocratique. La conception classique de la démocratie, inspirée de la « volonté générale » de Rousseau, associe la souveraineté parlementaire à l'idée de nation. Or il n'y a pas de nation européenne. On ne voit donc pas comment le Parlement européen pourrait exprimer une « volonté générale » qui n'existe pas.

– Ne donnez-vous pas des armes aux adversaires de l'Europe qui disent que, sous la forme que lui réserve le traité de Maastricht, elle ne peut pas être démocratique ?

– Ceux-là s'en tiennent à une conception réductrice de la démocratie, celle qui est issue de la tradition jacobine et qui ne peut pas être celle de l'Europe. Cette conception, beaucoup moins centrale dans d'autres Etats membres, et qui, en France même, a cessé d'être exclusive, est celle de la démocratie élective, fondée sur le seul suffrage universel. Or, depuis la guerre, la définition européenne de la démocratie s'est peu à peu enrichie d'une autre dimension, celle de l'Etat de droit constitutionnel, fondée sur des principes supérieurs de droit, d'équité et de procédure, dont la légitimité est d'une essence différente.

» Comme l'Europe n'a pas vocation à devenir un Etat-nation – autre contresens fréquent en France, – mais demeurera, à vue humaine, une organisation intégratrice d'Etats eux-mêmes démocratiques, la démocratie dans l'Union européenne ne saurait s'identifier au modèle rousseauiste. Comme d'autres organisations de type fédératif, la Communauté s'est construite par le droit, et le droit communautaire sera le ciment de la future citoyenneté européenne.

– Pensez-vous que cette seconde conception de la démocratie soit la seule à laquelle l'Europe puisse répondre ?

– Non. Les deux conceptions doivent coexister, à l'échelon européen comme à l'échelon national. La conception classique s'incarne en particulier dans le Parlement européen. Il n'a qu'un pouvoir législatif marginal puisque celui-ci appartient au Conseil, mais il exerce d'autres fonctions parlementaires, notamment un pouvoir de contrôle sur la Commission, et reste un lieu indispensable de débat. Ces fonctions non législatives devront sans doute être renforcées. Si l'Europe donnait un jour naissance à un pouvoir politique propre, la démocratie classique reprendrait ses droits. Mais dans l'état actuel de la construction européenne, et dans un avenir prévisible, la démocratie « constitutionnelle » restera, à mon sens, la norme.

L'exemple anglais

– Que peut-on faire pour renforcer la démocratie au sens classique, c'est-à-dire parlementaire, du terme ?

– L'Etat-nation reste le lieu privilégié de son exercice. A l'échelon national, il faut accroître considérablement l'implication des Parlements dans les affaires européennes. Si « déficit démocratique » il y a, c'est là qu'il est patent. Il est indispensable d'accroître le rôle du Parlement à deux niveaux : le suivi régulier des affaires européennes, mais aussi la négociation des traités constitutifs. Ce dernier point est capital, car les normes dérivées de droit communautaire tiennent leur légitimité de la sanction démocratique donnée par les Etats aux traités dont elles découlent.

» Les Anglais, de ce point de vue, nous donnent l'exemple : ils sont les seuls à avoir donné avant Maastricht un mandat clair à leur gouvernement et ils disposent aux Communes d'une commission puissante, à laquelle le gouvernement rend régulièrement compte. Les mêmes dispositifs doivent être introduits en France : affaires européennes et affaires « intérieures » s'interpénètrent aujourd'hui ; je dirai donc qu'il faut « nationaliser » l'Europe, c'est-à-dire faire en sorte que la dimension européenne soit intégrée à toutes ces matières. Il faut aussi, et surtout, expliquer l'Europe réelle aux citoyens, ce qui n'est toujours pas fait.

– Vous allez jusqu'à écrire que l'Europe a « beaucoup plus apporté de démocratie aux Etats qui y participent qu'elle ne leur en a ôté »...

– Non seulement l'Europe ne supprime en rien la démocratie au niveau national, puisque, je le répète, si la démocratie y est déficiente – et elle l'est, – la dérive technocratique de nos sociétés n'est pas un phénomène spécifique à l'Europe, mais la Communauté a ancré la démocratie dans les trois Etats méditerranéens et sert de port d'attache pour l'Est. Surtout, elle est un facteur de modernisation politique : en France, l'intégration européenne a favorisé le « retour du droit » et la promotion d'un idéal démocratique qui ne puise pas seulement sa légitimité dans la loi de la majorité, mais aussi dans des principes fondamentaux – ceux de la Convention européenne des droits de l'homme, par exemple – et dans un système de recours juridiques largement ouvert aux citoyens contre les Etats nationaux, à égalité de droits. Cette révolution culturelle de la primauté du droit, c'est beaucoup à l'Europe que nous la devons.

» Cependant, la question du « déficit démocratique » ne peut être dissociée de celle de la répartition des compétences entre la Communauté et ses Etats membres. Il serait illusoire de situer la démocratie « classique » au niveau des Etats si on prive ceux-ci, progressivement, de toutes leurs compétences. Il faut affirmer des zones de compétence quasi exclusive des Etats. Toute une série de domaines – l'éducation, les systèmes de santé et de sécurité sociale, la culture, la justice, les affaires civiles, etc. – devraient relever principalement d'eux.

» Maastricht va dans le bon sens à cet égard en ne prévoyant, dans ces domaines, qu'un rôle subsidiaire de la Communauté. Mais la seule référence au principe de subsidiarité ne suffira pas : il faudra parvenir à une répartition plus nette et juridiquement sanctionnée des missions de chacun, même si des interpénétrations sont inévitables et, d'ailleurs, souhaitables.

» Sur toutes ces questions, le fédéralisme américain fait figure d'expérience limite. A la différence de l'Europe aujourd'hui, les Etats-Unis sont devenus proches d'un Etat-nation, mais ils associaient des Etats sans commune mesure avec les Etats-nations du Vieux Continent. Pourtant, même là, règnent le partage des souverainetés, une forte démocratie locale et une régulation de l'ensemble par le droit. Tirons-en, *a fortiori*, quelques enseignements. »

Propos recueillis par THOMAS FERENCZI

□ **M. Pasqua refuse l'attribution du droit de vote aux Européens.** – M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, a déclaré lundi 4 mai, sur Europe 1, qu'il ne votera pas la modification de la Constitution si l'attribution aux ressortissants communautaires du droit de vote aux élections municipales est maintenue. Le président du groupe RPR au Sénat a affirmé que cette disposition va créer *« une situation intenable »*. Selon lui, M. Jacques Chirac, président du RPR, et M. Edouard Balladur, ancien ministre des finances, *« ont raison »* d'approuver les accords de Maastricht, *« mais pas en laissant passer n'importe quoi »*. A propos de M. Philippe Séguin, député RPR des Vosges, hostile à Maastricht, dont il est proche, M. Pasqua a assuré que son analyse est *« pessimiste, mais très lucide »*, alors que lui-même est *« plus optimiste »*.

alternatives ÉCONOMIQUES
EN KIOSQUE 18 F
mai 92
DOSSIER
LES SYNDICATS DANS LA TOURMENTE
• Autopsie d'une crise
• Grandes manœuvres et grandes lessives
ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES - 12 RUE DU CHAIGNOT 21000 DIJON - TEL : 80 30 97 76

Le camouflage des désaccords

par Thierry Bréhier

LE consensus peut ne pas tuer le débat, mais il l'altère forcément en empêchant que la discussion soit véritablement menée à son terme. Ainsi en va-t-il aujourd'hui du débat sur le traité de Maastricht. L'avancée qu'il représente pour l'union de l'Europe n'est plus rejetée que par les extrémistes de gauche et de droite et par quelques minoritaires des autres forces politiques. Qu'elle soit massivement approuvée par les trois partis de gouvernement (le PS, l'UDF, le RPR) facilite incontestablement la position de la France dans le travail européen. Mais ce profit est payé par un camouflage des désaccords alors qu'il aurait été préférable de mettre ceux-ci sur la table afin que les électeurs tranchent dans la netteté.

Que l'accord ne soit que de façade entre les héritiers du gaullisme et les centristes, nul ne peut en douter, tant les premiers ont manifesté leur résistance avant de s'engager dans un chemin que les seconds ont emprunté avec enthousiasme. Mais les déclarations du président de la République et de certains membres du gouvernement ont, elles aussi, contribué à jeter un voile pudique sur un débat que personne, en fait, ne semble vouloir ouvrir : l'Europe de l'après-Maastricht sera-t-elle une étape vers l'Europe fédérale rêvée par les « pères fondateurs » ? Ou ne sera-t-elle que la réalisation de cette *« Europe des nations »* réclamée par le général de Gaulle ?

Les rappels incessants de M. François Mitterrand à la persistance de la *« nation »* et de la *« patrie »* françaises dans le cadre de la future union européenne donnent incontestablement du poids à la deuxième hypothèse. M. Michel Vauzelle a été encore plus précis devant la Commission des lois de l'Assemblée nationale lorsqu'il a insisté sur l'impossibilité de déléguer à un organisme supranational la *« souveraineté nationale »*, seule une partie des *« compétences »* liées à celle-ci pouvant l'être. Or cela implique, comme l'a lui-même expliqué le garde des sceaux, que cette *« délégation de compétences »* ne peut pas être *« irréversible »*, le *« peuple souverain »* pouvant toujours revenir sur cette *« délégation »*.

« Une finalité fédérale »

La proclamation du ministre de la justice est fidèle aux grands principes de 1789. Mais est-elle vraiment conciliable avec la volonté, affirmée avec passion par le chef de l'Etat, d'un engagement définitif de la France dans une union européenne ? Certes, rien dans l'Histoire ne peut être tenu pour irréversible. Mais aucune démarche fédérale ne peut se concevoir si un des partenaires s'y engage avec l'idée de pouvoir, un jour, s'en retirer. Il y a des pas historiques qui ne peuvent être faits que définitivement, sauf événement révolutionnaire et donc imprévisible.

Les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas accepté que ceux du Sud se retirent de l'Union le jour où ils ont contesté les décisions de la majorité. La France elle-même, une fois que toutes les provinces eurent accepté librement d'adhérer à la nation, le jour de la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790, n'a jamais toléré qu'une partie d'elle-même remette en cause cette unité dont elle a fait un de ses principes fondateurs. Plus prosaïquement, est-il habile d'expliquer aux Allemands, auxquels il est demandé l'énorme sacrifice de la fusion de leur mark dans l'écu, que la France pourrait retirer son franc de cette monnaie unique le jour où elle estimerait y avoir avantage ?

Alors pourquoi cette profession de foi du garde des sceaux ? Il est peu croyable qu'il ne s'agisse que d'une manœuvre politicienne destinée à s'attirer les bonnes grâces d'adversaires indispensables à la bonne marche de la procédure de ratification. Elle ne peut vraiment satisfaire que le RPR, qui n'a pas les moyens d'empêcher la révision constitutionnelle indispensable et qui, de toute façon, contraint et forcé, s'est déjà converti. En revanche, elle ne peut que préoccuper ceux qui, jusqu'alors, ont été les soutiens les plus résolus du gouvernement. Il est possible que M. Vauzelle soit resté personnellement fidèle aux leçons apprises lors de son passage dans les mouvements gaullistes, mais il apparaît bien qu'il n'a fait que reprendre à sa façon une analyse dressée au conseil des ministres par M. Mitterrand lui-même.

L'objectif du chef de l'Etat serait donc de concilier un grand dessein européen et le maintien de la souveraineté française. D'ailleurs, dans son *Projet pour la France*, le Parti socialiste affirmait que *« l'identité européenne ne sera pas bâtie contre l'idée des nations »*, tout en assignant à l'union de l'Europe *« une finalité fédérale »*. Si ces deux propositions sont contradictoires aux yeux de la théorie classique du droit public, il est vrai que l'union de vieilles nations aux traditions étatiques fortes ne peut se faire que par un modèle original qui reste à inventer. Mais il apparaît bien qu'aujourd'hui le premier des deux termes prend le pas sur le second.

Déjà, lors de la conférence des Parlements de la Communauté à Rome, en novembre 1990, les représentants du PS, sous l'impulsion de MM. Laurent Fabius et Michel Vauzelle, justement, avaient été les seuls, avec ceux du RPR, à refuser une motion qui prônait la création d'une union *« sur une base fédérale »*. La France s'était là très nettement démarquée de ses partenaires. M. Mitterrand lui-même, tout au long de la négociation du traité de Maastricht, s'il fut avec M. Helmut Kohl à l'origine de l'union politique, s'est démené pour que soit renforcé ce qui, dans cette union, relève de la coopération interétatique (le conseil des ministres et, surtout, le Conseil européen regroupant les chefs d'Etat et de gouvernement) au détriment des organes supranationaux (le Parlement européen et la Commission).

Si le traité de Maastricht confirme la construction d'une Europe fédérale en matière économique et monétaire, il ne bâtit, en matière politique, qu'une coopération interétatique Que l'objectif d'une fédération européenne ne figure plus dans le traité, à la demande des Anglais, ne veut pas dire pour autant qu'il n'en sous-tend pas la construction. Pourtant la divergence entre les deux démarches devra amener un jour à combler le fossé entre l'économique et le monétaire, d'un côté, le politique, de l'autre. C'est l'espoir des Européens les plus convaincus.

Ce traité comporte, à l'évidence, des éléments contradictoires. Il n'est peut-être pas recommandé de rouvrir le vieux débat qui a empoisonné le climat de la cinquième République gaullienne entre Europe supranationale et Europe des nations, mais il est souhaitable que le débat d'aujourd'hui ait lieu dans la clarté. En tout état de cause, il est impossible d'affirmer aux Français qu'ils ont un choix essentiel à faire et en même temps de prétendre qu'il n'est pas définitif.

On ne peut affirmer qu'il s'agit de construire une Europe unie et assurer en même temps que la souveraineté du peuple français ne sera pas limitée. Il est dangereux de promettre de conserver un principe qui risque de se heurter un jour, même si ce jour est lointain, à l'objectif final. Si l'on veut que les Français choisissent en toute connaissance de cause, il faut leur expliquer franchement où va les conduire la décision qu'eux ou leurs représentants vont prendre.

POLITIQUE

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS presse le gouvernement d'accentuer le «rééquilibrage» en faveur des Mélanésiens

Un mois et demi après les violents incidents qui ont embrasé le centre de Nouméa, le 14 mars, M. Paul Néaoutyine, président du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), maire de Pondimié, vient d'avoir, en métropole, une série d'entretiens politiques au cours desquels il a insisté sur la nécessité, pour l'Etat, le gouvernement et les responsables locaux, de faire preuve de plus de «volontarisme» dans l'application des accords de Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, sauf à prendre le risque de voir se désagréger le processus de réconciliation engagé en 1988.

Le président du FLNKS, qui a été reçu par MM. Pierre Bérégovoy, Pierre Joxe, ministre de la défense, Laurent Fabius, premier secrétaire du PS, et Alain Juppé, secrétaire général du RPR, affirme que, malgré toute l'attention portée par le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, au suivi annuel des dossiers, l'évolution des choses, sur le terrain, se traduit par la persistance de situations inégalitaires grosses de dangers. *«En dehors des programmes d'investissements publics qui sont réalisés dans les provinces du Nord et des îles Loyauté, la politique de rééquilibrage, jusqu'à présent, profite davantage à Nouméa qu'aux Kanaks*, nous a-t-il déclaré, samedi 2 mai, avant de regagner le territoire. *Il n'y a pas d'investissement privé dans les îles : les banques traînent les pieds ; certains organismes financés avec l'argent public ne font pas beaucoup d'efforts : à Nouméa, même la hausse des loyers aboutit à grossir le nombre de la population qui vit sous les tôles dans les bidonvilles... Tous ces mécanismes objectifs font que les déséquilibres persistent. Pour les inverser, il aurait fallu un volontarisme de la part de tous ceux qui sont susceptibles d'intervenir en matière de développement. Ce n'est pas le cas...»*

«Même M. Lafleur...»

Pour tester la volonté du gouvernement le FLNKS avait adressé à l'Elysée, en décembre, une *«note sur les mesures à engager rapidement»*. Il y était question de nommer en Nouvelle-Calédonie des hauts fonctionnaires *«capables de promouvoir la politique de rééquilibrage»* (ce qui visait à mettre sur la sellette, en particulier, le vice-recteur et le directeur de la police nationale en poste à Nouméa), d'accélérer la promotion des Mélanésiens dans la fonction publique territoriale (où les Canaques demeurent très minoritaires : 5 sur 62 parmi les fonctionnaires de la catégorie A ; 12 sur 125 dans la catégorie B ; 30 sur 244 dans la catégorie C), d'accorder davantage de moyens financiers à la construction de nouveaux collèges (la population scolaire va s'accroître de deux mille élèves dans les cinq ans), de remédier *«aux problèmes de l'alcool, de la drogue et de la délinquance»* chez les jeunes, etc.

Le président du FLNKS estime que les amis locaux de M. Jacques Lafleur, député RPR et président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), font partie de ceux qui *«traînent les pieds»*. *«M. Lafleur est le seul, au RPCR, qui se soit vraiment «mouillé» pour l'application des accords de Matignon*, note M. Néaoutyine. *Pourtant, même lui n'est plus trop dans l'esprit des accords. Il a cédé ses intérêts miniers à la province Nord moyennant 1,8 milliard de francs CFP* (99 millions de francs), *mais il a tout réinvesti dans les sociétés du bâtiment et de travaux qui vont prendre l'argent des marchés publics dans la province Nord et ramènent l'argent à titre privé dans le Sud.»*

Divisions indépendantistes

Mais M. Néaoutyine, en tant qu'animateur du Parti de libération kanak (PALIKA), ne cache pas non plus le malaise créé à l'intérieur du mouvement indépendantiste par les tiraillements perceptibles au sein de l'Union calédonienne, où le successeur de Jean-Marie Tjibaou à la présidence de cette formation, M. François Burck, et le président de la province Nord, M. Léopold Jorédié, se montrent sceptiques quant aux chances du FLNKS de l'emporter au référendum d'autodétermination prévu en 1998 : *«Cette échéance est un pari mais, comme je le dis aux militants de l'Union calédonienne, si on est déjà perdants on va se planter*, souligne-t-il. *Malheureusement, je n'ai jamais pu avoir de débat de fond avec Burck et Jorédié...»*

Le prochain congrès du FLNKS, en juillet, s'annonce d'autant plus animé que les composantes de la coalition indépendantiste sont également partagées sur l'opportunité de revenir dans le jeu électoral aux prochaines sénatoriales et, surtout, aux prochaines législatives.

ALAIN ROLLAT

A l'extrême droite

Réorganisation de la direction du Front national de la jeunesse...

Après huit années passées à la tête du Front national de la jeunesse (FNJ), M. Martial Bild (trente ans), conseiller régional d'Ile-de-France et conseiller municipal de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), a été remplacé, vendredi 1er mai, par M. Samuel Maréchal, à son poste de directeur du mouvement de jeunesse du parti d'extrême droite (*le Monde* du 2 mai). Né le 20 septembre 1967 à Jouy (Eure-et-Loir), adhérent du Front national depuis 1985, M. Maréchal a été directeur de campagne de M. Bruno Mégret, délégué général du parti, aux dernières élections régionales.

Manifestant son désir, devant le conseil national du FNJ, de *«renouer avec un discours militant»* et rompant avec la solitude qui caractérisait son prédécesseur, M. Maréchal aura un adjoint, M. Guillaume Fiquet, et un directoire composé de quatre personnes, à ses côtés : MM. Michel Murat (responsable du Renouveau étudiant), Frédéric Ambrosino (responsable du Renouveau lycéen), Robert Ottaviani (responsable aux actions catégorielles) et Philippe Audra (responsable de la formation).

En outre, il aura quatre chargés de mission : M. Fabrice Le Roy (responsable de la publication *l'Adieu au siècle*), Mme Claire Le-Blay (responsable de l'organisation de l'école des cadres) et Diane Bouillon (trésorière), M. Eric Iorio (responsable des contacts avec les jeunes élus).

... et création de l'Alliance populaire

Après avoir créé une publication baptisée *Espace nouveau* et lancé le Mouvement d'initiatives nationales, plusieurs anciens dirigeants du Front national et du Parti des forces nouvelles (PFN) ont présenté, mercredi 29 avril à Paris, une nouvelle structure intitulée Alliance populaire. Ses dirigeants estiment qu'une *«crise grave se prépare au Front national»* qui, selon eux, est engagé dans une *«impasse»*.

Ce regroupement, qui revendique trois mille sympathisants, est dirigé par un bureau exécutif de sept membres : MM. Jean-François Touzé, délégué général, ancien membre du comité central du Front national, François Papillon, délégué national aux élections, secrétaire général des indépendants de Paris (scission du Centre national des Indépendants), Roland Hélie, délégué national à l'organisation et à la propagande, ancien membre du bureau politique du PFN, Olivier Cazal, trésorier, ancien responsable départemental du Front national et ancien membre du conseil national du PFN, Didier Lecerf, délégué national à la presse et aux argumentaires, Gérard Orget, délégué national auprès des socioprofessionnels, secrétaire général de l'association «Trop d'immigrés, la France aux Français», et Ludovic Wuermeling, délégué national à la jeunesse, ancien responsable départemental du Front national de la jeunesse.

Se définissant comme *«la seule force capable de désenclaver la droite nationale»*, l'Alliance populaire, qui tiendra sa première convention nationale, le 14 juin, envisage de présenter deux cents candidats aux élections législatives.

□ **M. Lalonde sera «candidat à la candidature» pour l'élection présidentielle.** – M. Brice Lalonde, président de Génération Ecologie et ancien ministre de l'environnement, a déclaré, vendredi 1er mai, sur France-Inter, qu'il sera *«l'un des candidats à la candidature»* des écologistes pour l'élection présidentielle de 1995. Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *le Point* (daté 2-8 mai), M. Lalonde se déclare *«plutôt favorable à une entente»* avec les Verts, en affirmant que *«l'existence de Génération Ecologie a permis aux Verts de devenir plus réalistes»*.

Devant les élus locaux

M. Le Pensec exhorte les responsables de la Polynésie à «un sursaut nécessaire»

Les représentants des institutions de la Polynésie française ayant finalement répondu de façon positive à sa proposition du 9 avril – à l'exception de M. Emile Vernaudon, député non inscrit, ancien président de l'Assemblée territoriale, des amis politiques de celui-ci, de M. Oscar Temaru, chef du Front de libération de la Polynésie et des autres élus indépendantistes, – le ministre des DOM-TOM a présidé, la semaine dernière, à Paris, une série de séances de travail pour examiner avec eux la situation du territoire après la décision prise par M. François Mitterrand de suspendre pendant un an les essais nucléaires sur le site de Mururoa.

M. Louis Le Pensec en a profité pour mettre en garde tous les élus locaux sans exception sur les risques que leurs incessantes querelles font courir au territoire. *«La Polynésie française est aujourd'hui arrivée à un tournant de son histoire*, a-t-il notamment souligné. *Si elle poursuit sur la lancée actuelle, ce qui l'attend, c'est l'impasse économique avec sa conséquence inévitable, la rupture de la cohésion sociale. Un sursaut est nécessaire. (...) Que la suspension des essais nucléaires pour une année puisse faciliter la prise de conscience des efforts qui sont attendus est, en définitive, une bonne chose. Mais prenons garde à ce que l'arbre des essais ne cache pas la forêt des difficultés réelles et profondes qui menacent la Polynésie française. (...) Je suis en effet inquiet*, a ajouté le ministre des DOM-TOM, *de la dégradation très préoccupante que subissent le fonctionnement institutionnel et le débat politique sur le territoire. Chacun peut observer un dévoiement des institutions qui met en péril l'image de la Polynésie française et, beaucoup plus gravement, son statut lui-même et les règles de la démocratie. (...) Les institutions ne sont ni une fin en soi ni un enjeu pour rivalités partisanes ou personnelles. (...) La Polynésie française ne peut plus se permettre de voir les clivages politiques l'emporter sur l'intérêt général.»*

CARNET DU Monde

Naissances

– Le docteur Laurent GURTLER,
Isabelle MARGHIERI,
Maud et Sylvain,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Orianne,

le 22 avril 1992.

7, rue P.-d'Ailly,
60200 Compiègne.

Mariages

– **Mylène SULTAN**
et
Bernard LAGUERRE,

se sont mariés, le 10 avril 1992, place du Panthéon, à Paris.

87, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

Décès

– Nous apprenons le décès de

Jean BÈNE,
ancien sénateur,
ancien président
du conseil général de l'Hérault,

survenu le 26 avril 1992, dans sa quatre-vingt-onzième année.

[Né le 12 juillet 1901 à Pézenas, dans l'Hérault, avocat, membre de la SFIO puis du Parti socialiste, Jean Bène avait été élu maire de sa ville natale en 1932 et avait été constamment reconduit dans cette fonction jusqu'en 1977, année où il ne s'était pas représenté aux élections municipales. Elu conseiller général du canton de Pézenas et président du conseil général en 1945, il était entré, l'année suivante, au Sénat, ces mandats lui étant renouvelés jusqu'en 1971 pour le Sénat (il ne s'était pas représenté) et en 1979 pour le conseil général (devancé au premier tour par le candidat du PCF, il s'était retiré). Jean Bène avait exercé, aussi, les fonctions de directeur politique du quotidien *Midi libre*.]

– Verrières-le-Buisson (Essonne).

Gérard et Claire Aimé,
leurs enfants,
Et leurs familles,
Jacques et Françoise Ferré,
leur fils,
Et leurs familles,
L'encadrement et les jeunes du Raid Vert,
Leurs camarades,
Le maire, la municipalité et le personnel communal,
Les Verrierois,
ont eu la douleur de perdre

Emmanuel et Philippe,

nos enfants, nos camarades, nos concitoyens.

La bénédiction aura lieu le mardi 5 mai 1992 en l'église de Verrières, à 14 h 30, le départ à la mairie ayant lieu à 14 heures.

Une chapelle ardente sera dressée en mairie dans la salle du conseil municipal, à partir du lundi 4 mai après-midi.

– Mme Louis Lafourcade,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis LAFOURCADE,

survenu le 1er mai 1992, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques civiles auront lieu le mardi 5 mai au funérarium d'Antony, 104-106, rue de Chatenay, où l'on se réunira, à 13 h 15.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Barbuise (Aube), à 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

25, rue Guynemer,
92160 Antony.

– Lyon.

Le 29 avril 1992, à quatre-vingt-trois ans,

Maurice LEMONDE

nous a quittés, entouré des siens.

La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 4 mai.

De la part de
Mme Maurice Lemonde,
née Henriette Dargaud,
Monique Lemonde,
Marcel et Janelou Lemonde
et leurs enfants,
Ainsi que toute leur famille.

79, cours Albert-Thomas,
Lyon-3e.
6, avenue du Doyenné,
Lyon-5e.

– Mme Arnaud Malan
et sa famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Arnaud MALAN,
proviseur de lycée en retraite,

survenu en son domicile, à Pau, le 1er mai 1992, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Une célébration aura lieu le lundi 4 mai, à 16 h 15, en la chapelle de la Maison funéraire de Pau.

Selon les volontés du défunt, ni fleurs ni couronnes, des dons à Frères des hommes.

– Reine et Robert Mazoyer,
ont la douleur de faire part du décès de leur fils,

Julien MAZOYER.

Ses obsèques seront célébrées en l'église Saint-Séverin, Paris-5e, le mercredi 6 mai 1992, à 10 h 30.

17, rue Frédéric-Clément,
92380 Garches.

– M. Michel Woronoff
et sa famille,
M. Denis Woronoff
et sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère,

Andrée WORONOFF,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite,

le 28 avril 1992, dans sa quatre-vingt-onzième année.

– Michel et Josette Mizrahi,
ses parents,
Gilbert et Martine Mizrahi,
son frère et sa belle-sœur,
Levana Mizrahi,
sa sœur,
Ariane, Raphaël et Sarah,
ses nièces et neveu,
Toute sa famille de France, d'Israël et du Brésil,
Tous ses nombreux amis,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

Simon MIZRAHI,

survenu le 1er mai 1992.

Les obsèques auront lieu le mercredi 6 mai, à 10 h 45, au cimetière de Boulogne. On se réunira devant la porte du cimetière, 48, avenue Pierre-Grenier, Boulogne (Hauts-de-Seine), derrière les studios de Billancourt.

Un registre de condoléances sera mis à la disposition de tous.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

68, boulevard de la République,
92100 Boulogne.

(Lire page 16.)

Anniversaires

– Il y a quatorze ans, le 4 mai, dans des circonstances toujours non élucidées, était assassiné

Henri CURIEL.

Ses amis,
Ses camarades,
continuent de s'inspirer de son idéal révolutionnaire et de son combat en faveur des peuples du tiers-monde et pour la paix.

– Il y a dix ans, à l'aube du 5 mai 1982,

Frédéric

nous quittait, à la veille de ses vingt-deux ans.

Françoise et Pierre-Henri,
Marie-Christine et Pierre-François,
Alain,
Marie-Hélène.
Ses proches, ses amis, le rappellent à votre souvenir.

Il y a huit ans, quelques jours avant d'avoir vingt ans,

Bruno HUBERT...

a quitté la vie.

Nicole et Etienne-Alain Hubert,
Agnès et Denis,
ne cessent de penser à lui.

– Il y a vingt ans, disparaissait

Mme Elisabeth L. LÉON,
dite Lucie Noël.

Tous ceux qui l'ont connue, aimée et estimée auront une pensée pour elle.

– Il y a cinq ans, disparaissait

André SAUZIN.

Aline Sauzin demande à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pour lui.

Communications diverses

– **«La Méditerranée sera-t-elle pont ou fossé entre l'Europe, le monde arabe et l'Afrique»**, sera le thème de la conférence que M. Edgard Pisani donnera mardi 5 mai, à 20 heures, à la faculté des lettres de l'université de Nice Sophia-Antipolis.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du samedi 2 mai :

UN DÉCRET

– No 92-243 du 4 mars 1992 modifiant le décret no 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites. (Rectificatif.)

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Ministère de la défense

Sont élevés à la dignité de *grand officier* :

MM. Jacques Lauze, général de brigade ; Jack Picot, général de brigade ; Marie Coudert, général de corps aérien

Le *Journal officiel* du samedi 2 mai publie, en outre, une liste des promotions et nominations aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier dans l'Ordre national du mérite.

le journal mensuel
de documentation politique
après-demain
Fondé par la Ligue
des droits de l'homme
(non vendu dans les kiosques)
offre un dossier complet sur :
SPORT ET SOCIÉTÉ
Envoyer 60 F (timbres à 2,50 F ou chèque) à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 150 F pour l'abonnement annuel (60 % d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro

PARIS - BARCELONE
1490 FF AR*

ORLY - BARCELONE**

Départ	Arrivée
07h20	08h45
17h30	19h00

BARCELONE - ORLY**

Départ	Arrivée
10h40	12h15
19h45	21h15

* Tarif aller / retour jusqu'au 31/06/92 (sous réserve d'homologation). Soumis à conditions spéciales.
** Vols du lundi au vendredi

Pour tous renseignements, contactez votre agence de voyages

AOM Cie AERIENNE FRANCAISE

ou téléphonez à notre service de réservations au (1) 49 79 12 34

ØRBISSO



(Publicité)

AVIS SOMMAIRE

SI VOUS CROYEZ QUE DES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE OU VOUS-MÊME AVEZ UNE CRÉANCE A FAIRE VALOIR CONTRE MICHAEL R. MILKEN OU AUTRES ANCIENS EMPLOYÉS DE DREXEL BURNHAM LAMBERT INCORPORATED, OU PERSONNES MORALES LIÉES DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT A CETTE DERNIÈRE, VOUS DEVEZ LIRE ATTENTIVEMENT CET IMPORTANT AVIS. CES PROCÉDURES LÉGALES, Y COMPRIS LE RÈGLEMENT PROPOSÉ DÉCRIT CI-APRÈS, PEUVENT INFLUER SUR VOS DROITS.

TRIBUNAL FÉDÉRAL DE PREMIÈRE INSTANCE DES ÉTATS-UNIS
DISTRICT SUD DE NEW-YORK

PRESIDENTIAL LIFE INSURANCE COMPANY
Demanderesse,
– contre –
MICHAEL R. MILKEN, LES PARTICULIERS ÉNUMÉRÉS A LA PIÈCE « A » CI-APRÈS, ET LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES, LES SOCIÉTÉS ANONYMES, LES FIDÉICOMMIS ET LES AUTRES PERSONNES MORALES ÉNUMÉRÉES A LA PIÈCE « B » CI-APRÈS,
Défendeurs.

92 Civ. 1151 (MP)
RECOURS COLLECTIF
AVIS SOMMAIRE DU RECOURS COLLECTIF EN INSTANCE, DU RÈGLEMENT PROPOSÉ ET DE L'AUDITION SUR LE RÈGLEMENT

A : Tous les particuliers ou personnes morales agissant en leur nom personnel, au nom d'autrui ou à titre de représentant, directement ou indirectement, ayant des créances effectives ou potentielles de quelque nature ou espèce que ce soit, qu'ils n'ont pas fait valoir avant le 4 février 1992 contre l'un des particuliers (les «défendeurs individuels») et personnes morales (les «sociétés défenderesses») identifiés dans les Pièces «A» et «B» ci-après (collectivement les «défendeurs participant au règlement») par suite des activités survenues entre le 1er janvier 1978 et le 31 décembre 1991 (la «période de classe mondiale») relativement à : (1) l'entreprise ou les activités de The Drexel Burham Lambert Group Inc. (et/ou l'une quelconque de ses filiales et sociétés affiliées qui sont débitrices en possession dans l'affaire In Re The Drexel Burham Lambert Group Inc. et al., Affaire No. Civ. 90-6954 (MP), Affaire en vertu du Chapitre 11 No. 90 B 10421 (FGC), administrées conjointement (S.D.N.Y.) (collectivement, «Drexel») dans l'industrie des valeurs mobilières à titre de courtier-vendeur, membre d'un syndicat de garantie, conseiller en placements, banquier d'affaires, conseiller financier, consultant, mandataire ou mandant en ce qui a trait à un vaste éventail de valeurs à rendement élevé et autres valeurs connexes, y compris, de manière non limitative, les obligations à rendement élevé, les actions privilégiées, les titres convertibles, les titres de participation, les bons de souscription, les titres hybrides et les produits liés à l'assurance (tels que les rentes et les contrats de placements garantis) (collectivement les «valeurs»); (2) l'emploi ou les activités des défendeurs individuels à ou au nom de Drexel (qu'ils soient ou non allégués comme étant ultra vires); et (3) les placements, achats ou ventes de valeurs par ou au bénéfice direct ou indirect des défendeurs individuels par l'entremise des sociétés défenderesses (la «classe mondiale»). Les créances comprises dans la classe mondiale ne comprennent aucune créance présentée dans toute cause existante contre les défendeurs participant au règlement, ou l'un d'eux, avant le 4 février 1992 (les «poursuites Milken liées à Drexel en instance»); aucune créance par un défendeur participant au règlement ou l'un quelconque des successeurs, représentants ou héritiers des défendeurs participant au règlement ou l'un quelconque des membres des familles immédiates d'un défendeur individuel; aucune créance par une personne morale dans laquelle un défendeur participant au règlement détient une participation de contrôle; aucune créance par une société défenderesse et toute autre société de placements en valeurs ou autre personne morale semblable Drexel-Milken; aucune créance pour sanctions pénales ou administratives; aucune mesure d'exécution forcée par le gouvernement; aucune créance pour impôts sur le revenu; aucune créance pour délits personnels; et aucune créance au nom de tout client de détail non institutionnel de Drexel qui possédait un compte auprès de la division de détail de Drexel, alléguant que l'un des défendeurs participant au règlement a multiplié les opérations du compte, mal géré ou supervisé de manière inadéquate le compte du client de détail non institutionnel.

Avis est donné par les présentes aux termes de la Règle 23 des Règles fédérales de procédure civile et de l'ordonnance de l'Honorable Milton Pollack, juge principal du Tribunal fédéral de première instance des Etats-Unis pour le district sud de New York (le «tribunal fédéral de première instance»), rendue dans la cause susmentionnée (le «recours par la classe mondiale») le 11 mars 1992, du recours par la classe mondiale en instance, du règlement proposé pour le recours par la classe mondiale (le «règlement collectif»), de la certification par le tribunal fédéral de première instance d'une classe aux fins de règlement, et d'une audition (l'«audition sur le règlement») afin de déterminer si le règlement collectif doit être approuvé comme étant juste, raisonnable et adéquat. Si vous êtes membre de la classe mondiale et ne vous en excluez pas, vous êtes en droit de comparaître et de participer à l'audition sur le règlement qui se tiendra devant le tribunal fédéral de première instance, United States Courthouse, Foley Square, 40 Centre Street, New York, New York 10007-1581, salle 1305, à 11 heures, le 14 juillet 1992.

En vertu du règlement collectif proposé, un fonds allant jusqu'à 50 millions de dollars sera créé au bénéfice de la classe mondiale, tel que précisé dans la Stipulation de compromis et règlement (la «Stipulation de règlement collectif») conclue le 11 mars 1992 par la demanderesse susnommée (la «demanderesse»), individuellement et au nom de tous les membres de la classe mondiale, et les défendeurs participant au règlement.

Aux termes de l'ordonnance approuvant le règlement de manière préliminaire et certifiant la classe de règlement, prononcée par le tribunal fédéral de première instance le 11 mars 1992 (l'«ordonnance d'approbation préliminaire»), le tribunal fédéral de première instance a certifié, aux fins de règlement, uniquement la classe mondiale définie précédemment conformément à la Règle 23 des Règles fédérales de procédure civile. L'audition sur le règlement permettra au tribunal fédéral de première instance de déterminer s'il doit approuver de manière définitive le règlement collectif comme étant juste, raisonnable et adéquat conformément à la Règle 23 (e) des Règles fédérales de procédure civile.

Dans le cadre de l'ordonnance d'approbation préliminaire, le tribunal fédéral de première instance a prononcé une injonction préliminaire (i) enjoignant et interdisant à tous les membres de la classe mondiale qui ne demandent pas à en être exclus d'intenter ou de continuer à faire valoir toute créance qui a été ou aurait pu être présentée dans le recours par la classe mondiale en attendant l'issue de l'audition sur le règlement; (ii) enjoignant et interdisant à tous les membres de la classe mondiale d'intenter ou de poursuivre, devant n'importe quel tribunal ou for (fédéral ou d'état) autre que le tribunal fédéral de première instance, une action ou poursuite qui remet en cause ou demande une révision ou un allègement de tout acte, décision ou ordonnance du tribunal fédéral de première instance relativement au recours par la classe mondiale; et (iii) prévoyant que toute violation de l'injonction préliminaire susvisée est punissable comme mépris de cour, en sus de tous les autres recours disponibles. En outre, tous les membres de la classe mondiale devront s'engager à ne pas poursuivre les administrateurs présents et passés de Drexel identifiés à la Pièce «C» pour des créances liées à Drexel, comme précisé dans la Stipulation de règlement collectif.

Le règlement collectif proposé, ainsi qu'un règlement proposé des poursuites Milken liées à Drexel en instance et un plan proposé de distribution par la United States Securities and Exchange Commission (la «SEC») du fonds de dégorgement civil créé par Michael R. Milken («Milken») (le «fonds de dégorgement civil Milken») dans l'affaire SEC v. Drexel Burnham Lambert Inc., et al., 88 Civ. 6209 (MP) (l'«affaire SEC»), a pour but de mettre fin à toutes les poursuites et créances, qu'elles soient ou non présentées à l'heure actuelle, à l'encontre des défendeurs participant au règlement au titre des activités liées à Drexel de ces derniers (le «règlement mondial Milken»). Le règlement collectif aussi bien que le règlement des poursuites Milken liées à Drexel en instance dépendent tous deux, entre autres choses, de leurs approbations judiciaires définitives respectives. Les avocats de la classe sont aussi signataires de l'accord conclu relativement au règlement mondial Milken.

Le règlement mondial Milken prévoit le paiement d'environ 1,3 milliard de dollars (le «fonds du règlement mondial Milken») qui sera consacré au paiement de ces créances. Le fonds du règlement mondial Milken se compose du fonds de dégorgement civil Milken, fonds de 400 millions de dollars, auquel s'ajoutent les intérêts, mis sur pied par Milken dans le cadre de son règlement avec la SEC dans l'affaire SEC; du paiement par Milken d'une somme supplémentaire de 500 millions de dollars; du paiement par les autres défendeurs participant au règlement (à l'exclusion de Milken) de 300 millions de dollars; et du paiement par les assureurs de Drexel d'une somme allant jusqu'à 100 millions de dollars.

Dans le cadre du règlement mondial Milken, un fonds d'une somme allant jusqu'à 50 millions de dollars (le «fonds de règlement du recours par la classe mondiale») sera mis sur pied et consacré au paiement des créances des membres de la classe mondiale. Le règlement prévoit un plan proposé de répartition et distribution du fonds de règlement du recours par la classe mondiale après approbation définitive du règlement collectif. Les membres de la classe mondiale recevront leur part du fonds de règlement du recours par la classe mondiale, tel que prévu par ce plan de distribution et répartition et documents connexes, sous réserve de l'approbation du tribunal fédéral de première instance.

Il est notamment prévu qu'un plan de répartition (le «plan de répartition») sera mis sur pied relativement à la distribution du fonds de règlement du recours par la classe mondiale aux membres de la classe mondiale qui présentent en temps utile des preuves valables de créance («créanciers autorisés»), tel que décrit plus en détail ci-après. On s'attend à ce que le plan de répartition donne à chaque créancier autorisé une part proportionnelle du fonds de règlement du recours par la classe mondiale, après déduction de certains frais et dépenses de nature administrative, en fonction, notamment, de la nature, du type et des circonstances entourant la créance de ce créancier autorisé; de la quantité globale de toutes ces créances; de la période durant laquelle la créance a pris naissance; de la participation éventuelle du créancier autorisé à d'autres procédures ayant trait à la créance, et d'autres facteurs.

Il incombera à l'avocat de la classe d'administrer le fonds de règlement du recours par la classe mondiale, ainsi que de créer, soumettre et appliquer le plan de répartition. Le plan de répartition sera sujet à l'approbation du tribunal fédéral de première instance.

Si le règlement collectif proposé reçoit l'approbation judiciaire définitive, la demanderesse et tous les membres de la classe mondiale renonceront à toutes les créances qu'ils ont ou auraient pu faire valoir dans le recours par la classe mondiale à l'encontre des défendeurs participant au règlement ainsi que des particuliers et personnes morales connexes, tel que prévu dans l'accord conclu relativement au règlement mondial Milken et documents connexes à l'égard de la classe mondiale, au titre des activités Drexel des défendeurs participant au règlement, comme décrit plus en détail dans la Stipulation du règlement collectif. De même, tous les défendeurs participant au règlement renonceront à toutes leurs créances Drexel à l'encontre de la demanderesse et des membres de la classe mondiale, Drexel, et l'un l'autre. Dans certaines conditions précises, le règlement mondial Milken accorde aux défendeurs participant au règlement certaines créances sur et une protection de réduction de jugement à l'égard des créances présentées dans les poursuites Milken liées à Drexel en instance, comme énoncé plus en détail dans l'accord conclu relativement au règlement mondial Milken et documents en annexe. Dans certaines circonstances, le fonds de règlement du recours par la classe mondiale peut être tenu d'indemniser les défendeurs participant au règlement, comme énoncé plus en détail dans l'accord conclu relativement au règlement mondial Milken.

LE TRIBUNAL FEDERAL DE PREMIERE INSTANCE N'A PAS JUGE AU FOND LES CREANCES QU'A FAIT VALOIR LA DEMANDERESSE NI LES DEFENSES DES DEFENDEURS PARTICIPANT AU REGLEMENT. CET AVIS N'IMPLIQUE PAS QU'IL Y A OU QU'IL Y AURAIT UNE DETERMINATION DE VIOLATION DE LA LOI, OU QU'IL AURAIT PU Y AVOIR UN RECOUVREMENT D'UN MONTANT QUELCONQUE EN L'ABSENCE DE REGLEMENT.

Le règlement collectif sera présenté au tribunal fédéral de première instance pour approbation à l'audition sur le règlement décrite précédemment. A l'audition sur le règlement, le tribunal décidera d'approuver ou non ce règlement collectif et la Stipulation de règlement collectif. L'audition sur le règlement peut être ajournée de temps à autre par le tribunal fédéral de première instance sans autre avis. La décision de ce tribunal liera tous les membres de la classe mondiale qui désirent participer au règlement collectif.

A l'audition sur le règlement, l'avocat de la demanderesse dans le recours par la classe mondiale peut demander au tribunal un octroi d'honoraires raisonnables d'avocat et de frais administratifs, payables uniquement à même le fonds de règlement du recours par la classe mondiale ainsi que tous intérêts qui s'y sont accumulés, le cas échéant, sans recours contre l'un quelconque des défendeurs participant au règlement.

Tout membre de la classe mondiale est en droit de comparaître à l'audition sur le règlement en personne, ou par avocat si une comparution est déposée et signifiée de la manière prévue ci-après, et de se faire entendre dans la mesure permise par le tribunal en opposition au caractère juste, raisonnable et adéquat du règlement collectif proposé. Cependant, sauf si un motif valable est établi, aucune personne ne pourra se faire entendre en opposition au règlement collectif proposé ou à tout jugement ou ordonnance prononcé sur ce règlement, et aucun papier ou mémoire soumis par cette personne ne sera accepté ou pris en compte par le tribunal, à moins que, le ou avant le 24 juin 1992, cette personne (a) n'ait déposé auprès du tribunal fédéral de première instance un avis de l'intention de cette personne de comparaître à l'audition sur le règlement ainsi qu'une déclaration indiquant le fondement de cette opposition accompagnée de tous documents justificatifs; et (b) n'ait signifié des copies de tous ces avis, déclarations et documents justificatifs, accompagnés de copies de tous autres papiers ou mémoires que ladite personne dépose auprès du tribunal fédéral de première instance, en personne ou par la poste, à :

David Berger, Esq.
Berger & Montague, P.C
1622 Locust Street
Philadelphia, Pennsylvania 19103

Arthur L. Liman, Esq.
Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison
1285 Avenue of Americas
New York, New York 10019-6064

Theodore N. Miller, Esq.
Sidley & Austin
One First National Plaza
Chicago, Illinois 60603

Stanley Nemser, Esq.
Wolf Popper Ross Wolf & Jones
845 Third Avenue
New York, New York 10022

Daniel R. Murdock, Esq.
Donovan Leisure Newton & Irvine
30 Rockefeller Plaza,
New York, New York 10112

Toute personne qui désire être exclue de la classe mondiale peut le faire en expédiant par courrier, en temps utile, une demande valable d'exclusion («demande d'exclusion») à l'avocat de la classe et à chacun des autres avocats mentionnés dans le paragraphe qui précède immédiatement celui-ci, au plus tard le 24 juin 1992. Une demande d'exclusion devrait préférablement contenir les informations suivantes à l'égard du particulier ou de la personne morale demandant cette exclusion : nom; adresse et numéro de téléphone; description des faits sur lesquels ce membre de la classe mondiale base une créance contre les défendeurs participant au règlement; montant réclamé par ce membre de la classe mondiale comme étant dû à ce membre au titre de la créance; et motifs pour lesquels l'exclusion est demandée. Toutes les demandes d'exclusion doivent être signées par ou au nom du particulier ou de la personne morale demandant ainsi l'exclusion. Si vous demandez l'exclusion, vous ne serez pas lié par le règlement collectif et vous n'en recevrez aucun avantage; de même, vous n'aurez pas le droit de participer au fonds de règlement du recours par la classe mondiale. Si vous ne demandez pas l'exclusion, vous serez lié par le règlement collectif et vous êtes admissible à en recevoir des avantages; y compris la participation au fonds de règlement du recours par la classe mondiale.

Afin de participer à la distribution du fonds de règlement du recours par la classe mondiale, dans l'hypothèse où le règlement est approuvé de manière définitive, les membres de la classe mondiale sont tenus de déposer une preuve de créance dûment signée auprès de l'administrateur des créances, au plus tard le 7 juillet 1992. On peut se procurer le formulaire de preuve de créance en écrivant à l'administrateur des créances à l'adresse suivante :

Heffler & Company
P.O. Box 1210
Philadelphia, Pennsylvania 19105

Pour un énoncé plus détaillé de toutes les questions concernant le règlement collectif, renvoi est fait aux actes de procédure, à la Stipulation du règlement collectif, à l'accord de règlement et aux documents connexes produits relativement au règlement mondial Milken, aux ordonnances prononcées par le tribunal fédéral de première instance ainsi qu'à tous les autres documents déposés à cet égard, lesquels peuvent être examinés au greffe du tribunal, Office of the Clerk of the United States District Court, Southern District of New York, Foley Square, 40 Centre Street, New York, New York 10007-1581, chaque jour durant les heures d'affaires normales.

ON PEUT SE PROCURER UN RESUME PLUS DETAILLE DU REGLEMENT COLLECTIF, DU RECOURS PAR LA CLASSE MONDIALE ET DES QUESTIONS CONNEXES EN ECRIVANT A HEFFLER & COMPANY, A L'ADRESSE INDIQUEE PRECEDEMMENT.

N'ADRESSER AUCUNE QUESTION AU TRIBUNAL FEDERAL DE PREMIERE INSTANCE NI AU GREFFIER DE CE TRIBUNAL.

Fait à New York, New York
le 22 avril 1992.

Sur l'ordre du Tribunal fédéral de première instance

Greffier, Tribunal fédéral de première instance,
District sud de New York

EXHIBIT "A"- The Individual Defendants: Roy Abbott; Paul Abecassis; Jack Ackerman; Peter Ackerman; Joseph P. Adams; Steven Anreder; Joel Asen; Andrew Astrachan; Mark Attanasio; Eileen Austen; Herbert Bachelor; Estate of Stanley Bailowitz; Jeffrey Balash; Donald Balser; Dan Bathon; Jeffrey P. Beck; Joseph Bencivenga; Richard A. Bergman; David W. Bergmann; Martin L. Berman; Robert D. Beyers; Paul Biddelman; Arthur H. Bilger; Leon Black; Jay Bloom; Frederick Borden; Thomas Bondakian; Gerald Brodsky; William Bron; Bruce Brown; Michael D. Brown; E. Alan Brumberger; Gerard M. Bucci; Jon E. Budish; Dort A. Cameron, III; Nancy Cates (one and same as Nancy Gordon); Thomas Cauchois; John Cavalier; Jeffrey Chanin; Mark Chasin; Franklin Chu; John Chulick; Thomas P. Clerkin; Craig M. Cogut; Thomas Connors; Richard Crowell; Lorraine D'Ambrosio; James Dahl; Charles Dargan; Robert A. Davidow; Marshall Davidson; Logan D. Delany, Jr.; Carl DeRemer; Dennis Dolan; Richard Dumler; David Dupont; Maurits E. Edersheim; William Eng; Donald Engel; Chris Evensen; Robert Fallon; Geoffrey L. Faux; David Feinman; Michael E. Fields; Ralph Fineman; Alan J. Fishbein; Steven Fischer; Patrick Flanagan; Allen Flans; Richard S. Frary; Joshua Friedman; William Frymer; Dennis M. Galgano; Peter R. Gardiner; Bruce Garver; Richard L. Gelfond; Michael E. Gellert; Joel L. Gold; Mark Goodman; Robert Goodwin; Kevin J. Gorman; Patrick L. Graham; Jeffrey Green; Richard Handler; John J. Hannan; Joseph Harch; Reed L. Harman; Scott Harrison; David Hedley; Andrew Heyer; J. Ericson Heyke, III; Paul Higbee; Richard H. Hochman; Harry Horowitz; John Humphreville; Susan Humphreville; Jay Jablonow; Jon Jemore; Paul Jetter; Roy J. Johnson; Lisa Jones; Roger Jospe; Mitchell R. Julis; Edwin Kantor; Steven Kantor; David Kay; Dean Kehler; Donald Kendall; David Kissis; John H. Kissick; Barry F. Klein; Robert Kline; Lynne Koox; Gerald Koenig; Gerald Koerner; Robert L. Kohl; John Krasznekewicz; John A. Ladyzinski; Graciela Lagumen; Anthony Lamport; Jeffrey Lane; Jack Langer; Douglas Lehrman; Paul Levy; Trevor Lewis; Robert Lloyd; Bridgette S. Loden; Kevin J. Madigan; Joel Mael; J.O. Maggard; Mary Lou Malanoski; Alison J. Mass; Cary J. Maultasch; Frederick McCarthy; Douglas McClure; John McMahon; Leonard Meads; Lowell J. Milken; Michael R. Milken; David Mills; Kenneth Moelis; James Moglia; Pamela Monzert; John Moriarty; Frederick S. Moseley; Philip W. Moss; Donald Mullen; Allen Nadler; Jeffrey L. Neuman; Richard Nevins; Bruce Newberg; Mark Noonan; Thomas Noonan; Terren S. Peizer; Arthur Phillips; Lawrence A. Post; James D. Price; Harold Purkey; Bruce Raben; Joseph J. Radecki; Michael W. Ranger; Marc Rapaport; Paul Rapisarda; Jess M. Ravich; James L. Rawlings; Langhorne Reid, III; Thomas E. Reinhart; Anthony Ressler; Barry W. Ridings; Randy Rock; Richard Rosee; Naomi Rosenfeld; Alan E. Rosenthal; Stephen Roth; Peter Rothschild; Richard V. Sandler; Patrick Savin; Sylvan Schefler; James Schiffner; Nicholas Schlumberger; James A. Schneider; Kevin W. Schultz; Douglas Scott; Janice L. Shapiro; Allyson Shields; Ruben Shohet; Jonathan D. Sokoloff; John Sorte; Lorraine Spurge; Linda Stedman; Stanley Stein; Lee Stern; James G. Sullivan; David Sydorick; Cathryn Taylor; John Taylor; Maria Thomas; Charles A. Thurnher; William R. Tobey, Jr.; Warren Trepp; Stanley Trotman; Olivier Trouveroy; Marc A. Utay; Patsy Van Utt; George Varughese; Edward G. Victor; James E. Virtue; Leon Wagner; Sven Wehrwein; Jeffrey E. Weinhuff; Stephen D. Weinroth; John Welker; Henry M. Wilf; Alexa D. Willson; Gary Winnick; Stephen Winningham; David Ying; Ronald N. Yurcak.

EXHIBIT "B"- The Partnership Defendants: AFP Investments; AHP Holdings, Inc.; AHP Investments; Alamo Associates; Alamo Investments, L.P.; All-Fed Investment Associates; Alta Associates; Anchor Capital Holdings, a California Limited Partnership; ARA Partners (a.k.a. ARA Partnership); Arete Partners (a.k.a. Arete Partnership); Argonaut Ventures Group; Armacor Incorporated; Arrowlake Investors; Arroyo Pacific Investments, L.P.; Associated Capital; Associated Investors; Atlantic Financial Investors, L.P.; Atlantic Management Group, L.P.; Baltmar Investors, L.P.; Bandelier Associates; Barid Corporation; Barlem Associates; Barrows Associates (a.k.a. Barrons Associates); Bass Investment L.P.; Bayberry Financial Group, Inc.; BCP Capital Partners, a California Limited Partnership; BCP Capital Partners II, L.P.; BCP Capital Partners, L.P.; Beaumont Holdings; Beauty Care Partners; Beery Associates; Belvedere Securities; Bergman, Knox & Green; Bering Associates; Bicoast Investment Associates (a.k.a. CFD-OCA Associates); Biscayne Capital, L.P.; BMA Limited Partnership; Brittany Holdings, L.P.; Buel's Gore Associates (a.k.a. Buel's Gore and Buel's Gore Associates II); Cabat Associates, Ltd.; CACF Partners Ltd.; Calco United Investors (f.k.a. Calco Group Investors); Cambrent Associates; Cambrent Financial Group, Inc.; Cambridge Associates; Camden Investments, Inc. (a.k.a. Topanga Financial Corp.); Camont Associates; Camont Investments, Inc.; Camro Associates; Camro II Associates; Canterbury Group; Capital Coast Partners; Capital First Investors; Capital Fund Foundation (f.k.a. The Milken Family Foundation); Capitol Investments (f.k.a. Mantar Associates, a.k.a. Capital Investments); Captran Venture Associates (a.k.a. Captran Venture Associates, L.P.); Cardiff Associates; Carlton Investments; Carlyle Associates; Carlyle II Associates; Carthay Investments; Cavalier Associates; Centennial Financial; Century Institutional Advisors; CFD Partners '81; Champlain Associates; Chanticleer Investors, Ltd. (f.k.a. Chanticleer Associates, Ltd.); Cheatham Capital; Chesapeake Partners; Chessment Investment Associates, a California Limited Partnership; Chessment Investors (a.k.a. Chessment Investors, L.P.); Chesterfield Investments, L.P.; Chesterfield Ventures Fund Co.; Chieftan Investment Capital Corp.; Childress Group, Inc. (a.k.a. The Childress Group, Inc.); Childress High Yield Fund, L.P.; Chittenden Associates; Clayton & Dubilier Private Equity Fund Ltd.; Clayton & Dubilier Private Equity Fund II Ltd.; Clayton & Dubilier Private Equity Fund III Ltd.; CLC Financial Partners, L.P. (f.k.a. Bowman Capital and Computerland Partners); CLC Investors, L.P.; Cleburne Enterprises; Coast Holdings; Coastal Capital Partners (a.k.a. Coast Capital Partners); Color Tile Investments; Commercial Management Co., L.P.; Commonwealth Equities; Commonwealth United; Concordia Investment Associates (a.k.a. CFD Partners '81); Conport Associates, a California Limited Partnership; Contera Partners (f.k.a. CFD Financial Partners); Continental Associates, Ltd., a California Limited Partnership; CR Associates; Crescent Capital Associates; Cristal Partners; Dalton Associates; Dayton Investments; DBL Employee Profit Sharing Plan Vol. Cont. A/C #1; DBL Transcap Partners; Delphin Investment Associates (f.k.a. Gascony Investors); Demeter Capital Corporation; Dencal Partners; Denslow Financial Associates; Dickinson Associates; Downingville Associates; DR Capital Partners; Drexel Reliance Capital Group Partnership; DRJ Associates; Dunmore Partners; Dunmore Partners, Ltd.; Dunstable Investments, Inc.; Durant Financial Associates; EBOC Associates; EI Associates; Elmwood Investments; Elstead Partners; Embassy Capital Group, Inc.; Ensign-National Association; Essex Financial (f.k.a. GLI Partnership); Execor, Incorporated; Fairfield Investment Group, Ltd.; Fairwood Investments, Inc.; Fairwood Partners; Field Ranch, Inc.; Fillmore Financial; Financial Associates; Financial Investments (a.k.a. Financial Investments, a California Limited Partnership); Financial Partners; Financial Partners II (a.k.a. Second Financial Partners); Finfund Management, L.P.; Fircon Partners; Firebird Investments; First Alliance Financial; First Alliance Investments; First Brittany Holdings, Inc.; First Coastal Associates; First Financial Partners; First General Financial; First Guardian Enterprises, Inc.; First Guardian of Texas, L.P.; First Management Co. (f.k.a. Zephyr Management Co.); First Stratford, Inc.; First Stratford Life Insurance Company; First Union Investments; F.O.L. Holdings; Foreman Associates (f.k.a. Oxyrock Partners); Framingham Investments; Framingham Partners; Fulton Partners; Galway Investment Associates, L.P. (a.k.a. Galway Investment Associates, a California Limited Partnership); GC Partners; General Financial; Glenbay, Inc.; Glencoe Investors, L.P. (f.k.a. First Guardian of Texas, L.P.); Gloucester Asset Management; Gotham Capital; GPI Associates; Greystone Partners; Guardian Equity, a California Limited Partnership; Guardian Global Associates; Guardian Global Incorporated; Guildford Capital (f.k.a. Richardson Capital); Hammond Associates; Hanover Investment Associates, L.P.; Hastings Associates; Hatton Hall Associates; Haywood Investments; Hemisphere Capital; Heritage Capital; Heritage Hall Investments; Hillside Capital; Holland Partners; Hopkins Associates; Hudson River Associates; Hybon Corporation; IDB Investment Associates; Incon Associates; Interconsolidated Investors (f.k.a. Consolidated Investors); International Consolidated Associates, L.P.; Investment National; JEJ Partnership (f.k.a. JEJ Partners); Jellicle Associates (a.k.a. Jellicle Associates, a California Limited Partnership); JMP Associates; JMP Investors; JP Associates; Kidpix Associates; Kingsly Partners; Kraft Associates; L Holding Investments, a California Limited Partnership; L&S Trust (a.k.a. L&S 1981 Trust); Lafayette Associates (a.k.a. Lafayette Partners); Lahus V Syndicate, Inc. (f.k.a. Lahus V Inc., a.k.a. Lahus V Associates); Lambda CFD '87 L.P.; Lambda I Capital Partners; Lambda II; Lambda II Capital Partners; Lambda II Private Investment Account; Lambda III; Lambda III, L.P.; Lambda III Capital Partners; Lambda III Fund; Lambda III Private Placement; Lambda Private Placement; Lambda Private Placement Account; Lambda Partners, Ltd.; Lambda Private Investment Account; Lennox Investors; LMAR Partners; Lobon Associates; Lombardy Equities; Lorsand Partnership; L&S Milken Foundation; M and L Milken Foundation; M&L 1981 Trust (a.k.a. M&L Trust); MacPherson Investment Partners; MacPherson Management Associates; Macson Investments, Inc.; Magtek Partners, L.P.; Malaga Capital, L.P.; Manchester Investments, L.P.; Marglen Associates (f.k.a. Alpine Partnership); Marglen Inc.; McCook Financial Enterprises; Meridian American, Inc. (CAL Meridian (in CA)); Merrick Associates; Merrimac Fixed Assets; Metro Associates; MIAD Partners; Milken Family Foundation; Milow Corporation; ML Associates; ML Portland Associates, Ltd.; ML-SL Incorporated; Model Investment Associates; Monitor Equity, L.P., a California Limited Partnership; Monmouth Partners; Monogram Financial Investments, a California Limited Partnership (f.k.a. Crestridge Investment Associates); Montaigne Enterprises; Montgomery Partners (a.k.a. Montgomery Partners, Ltd.); Monument Capital L.P.; Moredon Partners, Ltd.; Motel Investments, L.P.; MVS, Ltd.; Neilsen Partners; New CWT Partners (a.k.a. New CWT Associates); New Levitz Associates, a California Limited Partnership (f.k.a. Fulton Venture Associates); 9560 Associates, Ltd.; Ocelot Associates; OP Capital Partners, L.P.; Optimus Financial Associates; Otter Creek Associates; Owens Capital; Ozark Investment Group; Pace Investments, L.P.; Pacific Asset Advisors; Pacific Asset Corporation; Pacific Asset Holdings, L.P.; Pacific Asset Management, Inc.; Pacific Assets Partnership; Pacific Continental Partners; Paragon Asset Holdings; Parco, Inc.; Parco International, L.P.; Parco Partners; Picardy Financial; Pier Port Investment Management (a.k.a. Pier Port Investments); Pollicle Capital; Porter & Jenkins Enterprises; Premier Paragon Partners (Gothic); Prime Assets Corporation; Prime Capital Associates; Prospero Asset Management, L.P.; Prospero Assets, Inc.; Prospero Partners; Purnell Associates; Quadpics Enterprises Inc.; RA Partnership (a.k.a. RA Associates); Raleigh Investment Management; Ramstar Investments, Inc.; Rayburn Associates; Real Property Associates; Regency Equities Corp. (f.k.a. Regency Investors); Regency Equities Corp. Stockholders Liquidating Trust; Reliance Associates (a.k.a. Reliance Associates, L.P.); Reliance Capital Group, L.P.; Remington Financial; Resource Investors, a California Limited Partnership; Revell Investments, a California Limited Partnership; RJ-LG Company, Inc.; Roblar Associates; Rocam Associates (a.k.a. Rocam Investments, Inc.); Rocam II Associates; Rodeo-Wil Associates, Ltd.; Romont Associates; Romont Investments, Inc.; RWLC Partners; Salisbury Enterprises, L.P.; Samurai Associates; Saxon Associates; SCI Associates (a.k.a. SCI Associates, a California Limited Partnership); SCI Capital Associates, L.P.; SCI Partners (a.k.a. SCI Partners, a California Limited Partnership); SDIC Associates, Ltd.; Second Financial Partners; Second General Financial; Seridel Partners; Sherbrooke Associates; Sheridan Associates; Sherwood Financial, a California Limited Partnership; Shoreglen Associates; Shoreglen II Associates; South Coast Partners; South Saxony Investment Group; Southern Electronics Investments; Southwest Financial; Sropex Associates; Stoneham National; Summit Holdings; Sun Brook Partners; Suncoast Financial; Sunpow Investment Associates; Tangent Associates; Tangent Capital, a California Limited Partnership; Tartan Financial Associates; Teton Investors, L.P.; Transcentury Investments; Translimited II; Triplestone, Inc.; Valcour Associates II; Wallstone Associates; WB Associates; Wellesly Investments, a California Limited Partnership; Westam Capital Group (a.k.a. Westam Capital Group); Westminster Capital; Westridge Investment Associates, a California Limited Partnership; Whitehall Financial Associates; Whitmore Capital, L.P.; Whitson Investors, L.P.; Whitworth Associates; Wicklow Investment Associates; Wilcatt Financial Group, Inc.; Wiltshire First Associates; Winooski Associates (a.k.a. Winooski Partnership I); Winooski Partners II (a.k.a. Winooski Partnership II); Winooski Partners III (a.k.a. Winooski Partnership III); Winooski Partners IV (a.k.a. Winooski Partnership IV); Winooski Partners V (a.k.a. Winooski Partnership V, Winooski V and Winooski Associates V); Winston Capital Partners; Woodglen, Inc.; Woodstone Associates; WP Capital Partners; WRC Associates; Wrixon Associates (a.k.a. Gazelle Associates); WTV Associates; Yorkshire Group Investments, a California Limited Partnership.

EXHIBIT "C"- Current and Former Drexel Board Members Receiving Covenant Not to Sue: G. Christian Andersen; James Balog; Howard M. Bremer; W. Thacher Brown; Richard E. Bruce; I. W. Burnham II; Fletcher Byrom; Richard J. Capalbo; Haig M. Casparian; Ralph Castellano; Alexander J. Chapro; John D. Coffin; Angela Zizzi Dalley; James M. Davin; Michel Delloye; Herbert Dann; Aaron R. Eshman; George Eskenazi; Albert Frere; Eugene J. Glaser; Roderick M. Hills; Mary Jo Jacobi; Frederick H. Joseph; Stephen L. Joseph; Mohammed Khoaja; Michael J. Kagler; Baron Leon Lambert; Jean E. Lanier; Frank Lenk; Robert E. Linton; Thomas H. Lovell, Jr.; Richard A. Malo; David Meadow; Paul A. Merolla; Deborah Midanek; Andre R. Moser; Joseph M. Murphy; Robert Rubin; Richard L. Sander; Ralph S. Saul; Nelson Schiff; Stanley Schiff; Hercules A. Segalas; John Shad; Alan M. Shor; Burton M. Siegal; Walter Sleczkowski; Gaston Thorn; Joseph H. Vicente; Michael Woodford; Richard J. Wright; Arnold Van Zeeland; Frederick Zuckerman.

SOCIÉTÉ

Les surprises de l'arrêt Touvier

Vivacité du débat national sur la France de Vichy, relance des affaires Papon et Bousquet, incertitudes sur la poursuite de la réforme de la justice : le non-lieu dont a bénéficié l'ancien chef milicien a des effets inattendus

par Laurent Greilsamer

Il est écrit que la France ne soldera pas le cas Touvier à la dérobée. Et voilà bien le premier effet paradoxal du non-lieu accordé par la chambre d'accusation de Paris à l'ancien chef milicien : loin de refermer une procédure judiciaire instruite dès 1946, il lui confère les dimensions d'un scandale. Loin d'imposer le silence, il provoque la clameur. Loin d'apaiser, il indigne.

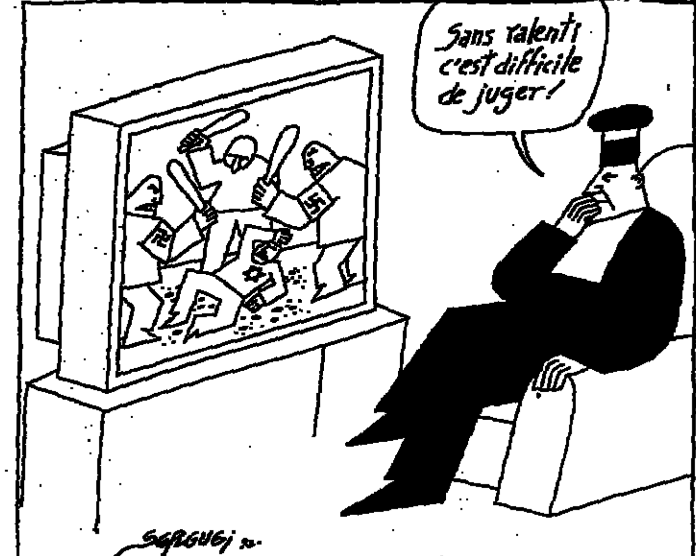
Dès le lendemain du 13 avril, le *New York Times* notait le sentiment de *« colère »* de l'opinion publique française confrontée à une décision de justice ressentie comme injuste. Le quotidien en concluait que notre pays *« est mieux préparé que dans le passé pour regarder en face la collaboration de Vichy avec l'Allemagne nazie en vue d'éliminer les juifs »*. Intuition amplement confirmée par un sondage de la SOFRES réalisé pour *l'Evénement du jeudi* et Antenne 2.

Cet instantané révèle que 74 % des personnes interrogées considèrent nécessaire que les auteurs de crimes durant la période de l'Occupation soient encore aujourd'hui châtiés. A la question : *« Un collaborateur français qui s'en est pris pendant l'Occupation à des résistants ou à des juifs est-il plus coupable qu'un dirigeant allemand qui a commis les mêmes actes ? »*, 31 % répondent *« plus coupable »*, 59 % *« aussi coupable »*, 5 % *« moins coupable »* et 5 % se déclarent sans opinion. Enfin, 71 % des huit cents sondés estiment qu'il *« faut beaucoup parler du régime de Vichy et de l'Occupation »*.

Ainsi le *non-lieu* accordé à Paul Touvier devient-il doublement « historique ». Il marque le refus de la chambre d'accusation de Paris de qualifier crime contre l'humanité le massacre de sept otages juifs à Rillieux, le 29 juin 1944, dont Touvier s'est rendu complice *« par aide et instructions »*, mais révèle aussi la formidable prise de conscience des Français au cours de ces dernières décennies en dépit des rendez-vous manqués, accumulés comme à plaisir.

Le philosophe Vladimir Jankélévitch avait donc raison qui assurait, en 1971, que *« bien des frivoles qui ne voulaient pas croire ont été obligés d'apprendre »* (1). Si les premières recherches sur la politique antisémite de Vichy n'ont touché que quelques centaines de lecteurs jusque dans les années 60, une mémoire s'est en effet reconstruite douloureusement et tardivement. De longs procès ont dessillé les yeux du plus grand nombre. Que ce soit à Jérusalem (Adolf Eichmann y est jugé en 1961) ou à Francfort (plusieurs responsables du camp d'extermination d'Auschwitz décrivent l'innommable en 1963-1965), une réalité refoulée surgit, rapportée par la presse.

De remarquables ouvrages d'historiens américains et canadiens, puis français, de grands documentaires ont réactivé depuis notre connaissance de ces années de cendres, marquées par une *« mystique de la défaite, de la démission et de l'abandonnement à la volonté étrangère »*, stigmatisée par Jankélévitch. Au point que la collaboration française à la politique antisémite de Berlin demeure minorée ou niée par une partie de nos institutions en 1992 tandis qu'une majorité des Français a fini par digérer ce *« syndrome de Vichy »*, névrose si justement décrite par l'historien Henry Rousso (2).



Cela ne revient pas à dire que cette page d'histoire ne subit plus de réelle « censure » mais que l'émotion publique croît à proportion du temps qui passe. De même que notre connaissance – qu'il s'agisse des lois d'exclusion promulguées par Vichy, ou de l'itinéraire de ses hommes de main et de ses idéologues – progresse par bonds tandis que disparaissent les « acteurs » de cette période.

Bourreaux et cols blancs

Le président de la chambre d'accusation de Paris et ses deux conseillers l'avaient-ils bien mesuré ? *« Jamais nous n'avions eu en France un tel débat, cette réflexion de qualité sur le régime de Vichy et sur la notion de crime contre l'humanité*, observe le juge Jean-Pierre Getti, qui a instruit les faits criminels reprochés à Touvier à partir de 1989. *C'est l'un des effets inattendus du non-lieu. »* La France, si souvent frileuse, s'est instantanément muée en université populaire, devenant un immense amphithéâtre où les médias ont joué le rôle de tableau noir.

Ici intervient le deuxième effet de l'arrêt Touvier. Effet tout aussi inattendu et pour certains inespéré : la haute protection politique et judiciaire dont ont bénéficié jusqu'à présent René Bousquet, qui fut secrétaire général de la police française en 1942-1943, et Maurice Papon, responsable des « questions juives » à la préfecture de Bordeaux durant l'Occupation, menace de se fissurer. Que pèseront désormais les réticences avérées de l'Elysée – *« il y a d'autres moyens qu'un procès pour dénoncer la lâcheté du régime de Vichy »*, avait proclamé M. Georges Kiejman en 1990 – à voir juger de très hauts commis de l'Etat français en regard de l'effet d'opinion décrit plus haut ?

Voilà toute la stratégie judiciaire de ces dernières années bousculée, qui revenait à conduire aux assises les bourreaux et à préserver les ordonnateurs en cols blancs. D'un côté, le prétoire pour l'Allemand Klaus Barbie (jugé et condamné à Lyon en 1987) et Paul Touvier, son pendant milicien ; de l'autre l'enlisement sans fin des instructions Bousquet et Papon. L'opprobre public pour les premiers, l'oubli pour les seconds.

Quel sort réservera-t-on à ces manœuvres habiles à présent que le paravent Touvier a provisoirement disparu ? L'instruction concernant René Bousquet, responsable des grandes rafles de juifs en 1942, touche à son terme et l'information ouverte contre Maurice Papon à propos des convois de juifs expédiés de Bordeaux vers Drancy en 1942 est quasiment bouclée. Il n'est donc plus invraisemblable d'imaginer que la justice puisse arracher les crimes de Vichy au *« linceul de l'histoire »*, selon la formule d'Alain Finkielkraut.

« Je n'exclus pas un procès, reconnaît Mᵉ Jean-Marc Varaut, défenseur de Maurice Papon. *L'Elysée n'a plus les moyens de s'y opposer. Nous allons vers une accélération de la procédure. »* Et Mᵉ Serge Klarsfeld, à l'origine des poursuites contre René Bousquet, salue à sa manière l'arrêt Touvier : *« C'est un rebondissement salutaire s'il est cassé par la Cour de cassation dans un arrêt motivé. »*

Les juges-historiens

Le troisième effet de l'arrêt Touvier viendra à coup sûr de la Cour de cassation. Les déclarations de son premier président, M. Pierre Drai, indiquant que la cour devra dire si les juges *« ne sont pas sortis des voies qui doivent être les leurs »* en distinguant les juges-historiens et les juges *« seulement juges comme ils doivent l'être »* étaient limpides. Verra-t-on alors l'ensemble des magistrats définitivement sommés par la cour suprême de ne s'aventurer sous aucun prétexte sur les terres des historiens ? Vieux débat (3).

Il ne revient pas aux juges *« d'imposer une thèse historique qui aurait valeur d'histoire officielle »*, assurait avec éclat le tribunal de grande instance de Paris le 8 juillet 1981. Pas plus qu'ils ne doivent *« marquer une préférence en tentant de départager les tenants de telle ou telle thèse, en fonction d'une idéologie déclarée dont ils seraient les protecteurs ou d'une prétendue objectivité dont ils seraient les détenteurs »*. Ce sont les termes mêmes du jugement rédigé par M. Drai, alors premier vice-président du tribunal, à propos du procès fait à un « révisionniste » niant l'existence des chambres à gaz et l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Les trois juges de la première section de la chambre d'accusation de Paris ont certes eu pleinement conscience de ce danger au point de proclamer en exergue de leurs étranges considérations sur l'Etat vichyssois et la milice : *« C'est une entreprise hardie que de vouloir, en 1992 (...) définir une fois pour toutes le rôle des hommes et des institutions dans une période aussi trouble et mouvementée de notre histoire. L'époque offre matière à d'innombrables controverses, et il n'est pas du ressort de la chambre d'accusation de les trancher. »*

Mais la tentation, on le sait, fut trop forte.

Un pitoyable statu quo

Enfin, quatrième et dernier « effet », le pouvoir exécutif, profitant du choc provoqué par l'arrêt, a porté sur ce dernier un jugement, rompant avec une traditionnelle réserve fondée sur la séparation des pouvoirs. De l'étonnement affiché par le président de la République (*« Je suis surpris. C'est un mot modeste »*) à la compassion du premier ministre (*« La France se sent meurtrie, et je comprends l'indignation qui s'est partout exprimée »*), la réprobation fut volontiers exhibée.

Le pouvoir ne se sentira-t-il pas encouragé à aller plus loin ? En ajournant, par exemple, sa réforme tant de fois promise du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) qui nomme les juges du siège sous l'autorité du président de la République, en repoussant un peu plus les espoirs d'indépendance que peuvent légitimement concevoir les juges ?

Jamais la situation, depuis deux ans, n'avait pourtant paru aussi favorable à un geste politique. Mais le faux-pas, voire la faute de la chambre d'accusation de Paris pourrait bien avoir cette ultime conséquence de maintenir le corps judiciaire dans un pitoyable *statu quo*. A ce point, on mesure combien le juge ne saurait, comme l'a écrit voici quelques années Mᵉ Jean-Denis Bredin, *« être indifférent aux effets de son jugement, à la manière dont celui-ci sera reçu »*...

LAURENT GREILSAMER

(1) *L'Imprescriptible*, de Vladimir Jankélévitch, Seuil, 1986.

(2) *Les Juifs, la mémoire et le présent*, tome 2, de Pierre Vidal-Naquet, La Découverte, 1991. Voir notamment son article consacré au « Défi de la Shoah à l'histoire ».

Vichy et les Français, sous la direction de Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, Fayard, 1992. Voir notamment l'article « Vichy et les juifs » de Renée Poznanski.

Le Syndrome de Vichy, d'Henry Rousso, Seuil, 1987.

(3) Jean-Denis Bredin et Georges Kiejman traitent avec précision ce sujet dans le *numéro 32* de la revue *Le Débat* (novembre 1984).

La réaction des magistrats et des avocats lyonnais

« La décision de Paris n'a pas la force de la chose jugée »

LYON

de notre bureau régional

« Il est impensable que la décision de la chambre d'accusation de Paris passe le cap de la Cour de cassation, au moins pour l'affaire de Rillieux, sinon cela voudrait dire qu'on s'est planté pour les trois quarts dans la qualification de crime contre l'humanité dans l'affaire Barbie » : le magistrat lyonnais qui s'exprime ici sous couvert d'anonymat a joué un rôle important dans la définition du crime contre l'humanité lors du procès de l'ancien responsable SS de Lyon.

Si, comme partout en France, la magistrature lyonnaise n'a pas réagi publiquement à l'arrêt de la chambre d'accusation parisienne, certains de ses représentants confessent avoir été *« étonnés »* par sa décision, *« inouïe dans ses motivations, notamment dans les cinq dernières pages concernant l'idéologie de Vichy »*. Les magistrats lyonnais ont réagi, mais dans le secret du palais de justice : *« Il y a eu un débat parmi nous. Certains ont pensé que la magistrature de Lyon, particulièrement concernée par Touvier, devait faire un geste public »*, avant de se laisser convaincre par la majorité que *« la Cour de cassation cassera, mais elle ne doit pas le faire sous la pression »*.

L'attente de la décision parisienne n'empêche pas certains magistrats d'essayer de comprendre *« ce qui n'a pas fonctionné »*. *« A partir du moment où l'on opte pour l'imprescriptibilité de certains crimes, il faut aussi revoir la notion de preuves. Cinquante ans après les faits, elles ne peuvent avoir la même définition que dans les affaires habituelles. »* Autre sujet de réflexion, la définition même du crime contre l'humanité : *« Nous en avions donné pour Barbie une notion certes imprécise, mais souple. Pourquoi ne pas avoir étudié, dans le cas Touvier, la qualification de complicité dans ce crime ? »* s'interroge un autre magistrat lyonnais.

Du couloir des juges d'instruction jusqu'aux bureaux des procureurs et substituts, en passant par la salle des avocats, le registre est le même : *« La décision de Paris n'est pas encore une décision de justice. Elle est en instance de cassation. Elle n'a donc pas la force de la chose jugée. »* La démarche des avocates parisiennes refusant de plaider devant les magistrats ayant rendu l'arrêt Touvier ne rencontre donc parmi leurs confrères, hormis la sympathie pour un *« acte de désespoir inspiré par le souvenir de drames familiaux »*, qu'un profond scepticisme, voire une franche hostilité : *« Leur attitude est très dangereuse parce qu'elle jette un discrédit sur la justice qui n'est pas encore rendue. »*

Le droit à une « certaine subjectivité »

A Lyon, les avocats rejoignent ainsi M. Jean-Olivier Viout, avocat général près la cour d'appel, qui avait assisté le procureur général, M. Pierre Truche, lors du procès Barbie : *« Ce n'est pas à un auxiliaire de justice de dire si untel est magistrat ou non. Dès l'instant où on ne reconnaît pas une institution officielle et ses procédures, on fausse le jeu démocratique. On ne peut pas choisir son juge. »*

Les avocats n'ont pas réagi collectivement, tant à la décision des magistrats qu'à celle de leurs consœurs de la capitale. Leurs réactions, individuelles, vont pourtant toutes dans le même sens : ne pas désespérer avant la décision finale. Rares finalement sont les déclarations nettes comme celle de Mᵉ Yves Rutkowski : *« Je ne peux que comprendre totalement mes collègues parisiennes. Mais j'avoue réagir plus en juif qu'en avocat. Dans cette affaire, je revendique une certaine subjectivité. »*

ROBERT MARMOZ

Au Palais de justice de Paris

La prudence embarrassée des gens de robe

Les réactions tranchantes et isolées de quelques avocats à l'arrêt Touvier ne sont qu'un trompe-l'œil, de même que celles, syndicales et hiérarchiques, qu'on a entendues ou qui se préparent. Le barreau et la magistrature préféreraient de beaucoup tourner la page, oublier et se faire oublier. Avec la secrète conviction que la Cour de cassation saura, le jour venu, faire l'acte de contrition que le monde judiciaire et au-delà attend d'elle.

Les hommes politiques se sont beaucoup plus vivement émus, à droite et à gauche, de l'absolution de l'ancien chef de la Milice lyonnaise que les gens de robe parisiens, ceux qui plaident, jugent et requièrent au tribunal, à la cour d'appel et à la Cour de cassation. Habitués aux dérèglements intermittents de l'institution judiciaire, la plupart ne perçoivent toujours pas ce qu'a eu d'inouï la prétention de trois magistrats de réécrire, *« au nom du peuple français »* – les tribunaux s'enorgueillissent de cette délégation, – l'histoire de Vichy.

Une « interprétation stupide » de Vichy

Presbytie collective. Ce monde-là est trop le leur pour aiguiser leur réflexion sur le pourquoi et le comment de l'arrêt Touvier. Que la justice retrouve au plus vite son cours normal : tel est le souci le plus communément partagé à l'heure où tout un chacun se demande ce qui a pu passer par la tête de ces magistrats et quand l'institution judiciaire se remettra de cette flétrissure.

Quelques conversations, facilitées par un anonymat *sine qua non*, ne font pas une vérité collective, mais elles traduisent un état d'esprit. Un seul des magistrats rencontrés ces jours derniers au Palais de justice de Paris déplore la réputation que s'est ainsi taillée la justice : *« Imaginez que Touvier, qui est âgé et en mauvaise santé, meure avant que la Cour de cassation ait le temps de se prononcer. L'arrêt de la chambre d'accusation subsisterait tel quel, sans que l'institution judiciaire ait rattrapé sa bévue. Le stigmate serait indélébile. »*

Le même magistrat, plutôt de gauche, ajoute en plaisantant que l'arrêt en question a moins ému ses collègues *« que si on leur avait annoncé la supression de la Légion d'honneur »*. Un autre, ostensiblement de droite, déplore le manque de savoir-faire des auteurs de l'arrêt : *« A leur place, j'aurais motivé cette décision beaucoup plus classiquement. Il était inutile de se lancer dans une interprétation aussi stupide du régime de Vichy. »*

Un avocat, membre du conseil de l'ordre, juge pour sa part cet arrêt *« plus que contestable »*, mais confirme qu'il a été accueilli *« avec une certaine philosophie » : « Si malaise il y a, il est très relatif. »* Comme le suggère l'un de ses confrères, *« se livrer à un examen de conscience collectif aurait été périlleux. L'équilibre de l'institution judiciaire repose sur quelques dogmes, son infaillibilité, la sagesse des magistrats et leur neutralité politique. Nier ces vérités, même devant l'évidence, mènerait beaucoup trop loin. »*

Deux événements providentiels ont tiré le barreau et la magistrature de leur embarras : le refus de deux avocates de plaider devant les magistrats auteurs de l'arrêt ; et les commentaires de la presse sur les tenants et les aboutissants de cette décision. Diversions inespérées qui ont déplacé le débat sur un terrain qui, lui, est depuis longtemps balisé : la hiérarchie judiciaire dans le rôle du bouclier de collègues frappés d'ostracisme ; le bâtonnier en exercice dans celui du père sévère qui désapprouve publiquement mais fait savoir discrètement qu'il comprend ; et tous sus aux journalistes !

L'enquête sur *« trois juges ordinaires »* de *l'Evénement du jeudi* (23-29 avril) fait partie de ces interrogations, sur le cheminement professionnel et politique des magistrats de la chambre d'accusation, que le monde judiciaire redoute par-dessus tout. La fiction doit demeurer que la justice est rendue au nom d'une entité désincarnée – le peuple français – par des magistrats insoupçonnables de préjugés ou même d'idées personnelles.

Préserver l'institution

Un substitut général se dit *« scandalisé »* par cet article. Un avocat ajoute que *« personne n'a à gagner à briser un tel tabou »*. Et l'amalgame est vite fait avec un « papier » de *France-Soir* du 15 avril qui donne la parole à l'épouse d'un des trois magistrats, *« quittée il y a douze ans » : « Je suis très choquée par cette décision* [de la chambre d'accusation]. *Et j'espère de tout cœur que mes deux fils n'en supporteront pas les conséquences. »*

La volonté de deux avocates de briser la connivence obligée des gens de robe est majoritairement désapprouvée. Un seul des magistrats interrogés la qualifie d'*« honorable »*, tout en la jugeant *« inacceptable par le corps judiciaire »*. L'un de ses collègues, « parquetier » à la Cour de cassation, aurait, quant à lui, engagé sans tarder des poursuites disciplinaires à l'encontre des deux iconoclastes. *Le monde judiciaire se refuse, dans ses profondeurs, à admettre qu'un geste politique puisse répondre à un arrêt politique.*

La réaction après coup du bâtonnier de l'ordre des avocats, Mᵉ Georges Flécheux, traduit un sentiment largement partagé. Son premier mouvement, auprès de l'Agence France-Presse le 23 avril, avait été de s'alarmer d'*« une opération de destruction de l'Etat de droit »*. Le second, un ton en dessous, le lendemain sur RTL, est plus conforme à l'opinion dominante des gens de justice : *« Si l'on commence à injurier les juges devant lesquels nous plaidons, si les juges commencent à nous injurier en public, il n'y a plus de justice possible. »*

Préserver l'institution, le souci est louable et revendiqué comme tel. Il dispense, en même temps, d'une hasardeuse introspection. Lors de sa réunion hebdomadaire, le 28 avril, le conseil de l'ordre a fait savoir qu'il demandait au procureur général de Paris de ne pas déclencher de poursuites contre les deux avocates (M. Pierre Truche n'en avait nullement exprimé l'intention, même après que le bâtonnier eut dénoncé le projet de ses deux consœurs de mettre à bas *« l'Etat de droit »*).

Les avocats parisiens ont aussi annoncé une cérémonie à la mémoire de deux des leurs, résistant et déporté. Ayant lancé ces signaux passablement codés, ils comptent bien, comme la plupart des magistrats, que chacun, au Palais de justice, aura l'esprit d'en rester là.

BERTRAND LE GENDRE

SOCIÉTÉ

ÉDUCATION

Les difficultés des écoles rurales

Un maire ardéchois fait la grève de la faim pour que soit créé un poste d'instituteur

AUBENAS

de notre correspondant

Entre bureau et chaise longue, dans sa mairie de Saint-Vincent-de-Barrès, près de Privas (Ardèche), M. Georges Chagounoff (RPR), ingénieur à la centrale atomique de Pierrelatte, secrétaire général de la Fédération des maires de l'Ardèche, est en grève de la faim depuis près de quinze jours.

C'est un nouveau combat du maire contre l'inspection académique. Il y a quatre ans, il s'agissait d'ajouter un septième poste d'enseignant à une unité pédagogique qui rassemble les enfants de sa commune et ceux des bourgs voisins de Saint-Bauzile et de Saint-Lager-Bressac. Cette année, le but est d'arracher, avant la rentrée scolaire, la création d'un huitième poste pour le même regroupement. Sa commune est en pleine expansion démographique – 330 habitants en 1982, 527 en 1990 – et se rajeunit.

Ce bras de fer administratif s'accompagne d'un casse-tête arithmétique. Une moyenne de 25 enfants par classe est nécessaire pour obtenir le poste demandé. L'inspection académique en comptait 19 il y a peu, il y en a 23 aujourd'hui. M. Chagounoff en prévoyait 24,4 à la rentrée. Ces derniers jours, une famille aurait fait inscrire 4 enfants et dans quelques mois deux logements sociaux vont être construits et 3 familles nouvelles doivent arriver. Bref, le compte est bon... ou le sera dans un futur proche.

« J'irai jusqu'au bout »

A l'inspection académique de Privas, on reconnaît que la situation de l'Ardèche est difficile. *« Il faut faire preuve de la plus grande équité dans la répartition des postes*, dit-elle. *L'ouverture d'un poste est financée, si l'on ose dire, par la fermeture d'un autre. En tout cas, il n'y a pas de blocage volontaire. Les conditions de création n'étaient pas remplies jusqu'alors, elles peuvent l'être bientôt. On ne manquera pas d'en tenir compte, vérification faite. »*

Dans une terre qui se désertifie, où les écoles s'étiolent avant de disparaître, et où le nombre des postes d'enseignants diminue, la grève de la faim du maire de Saint-Vincent-de-Barrès prend peu à peu une dimension politique : *« Un RPR*, s'exclame-t-il, *c'est comme le chiendent, ça résiste à tout. »* M. Bernard Hugo, sénateur RPR, président de la Fédération des maires de l'Ardèche, est intervenu auprès du préfet pour *« débloquer la situation »*. M. Régis Perbet, député RPR, s'efforce de promouvoir une table ronde entre préfecture, inspection, maires et directeurs d'école concernés. Mais on ne manque pas d'insister aussi sur la visite que des élus communistes de Cruas, la « cité atomique » voisine, ont rendue au gréviste de la faim dans sa mairie.

La table ronde devait avoir lieu, lundi 4 mai, en préfecture. *« J'irai jusqu'au bout*, avait prévenu M. Chagounoff, qui devait être transporté en ambulance. *Il est nécessaire d'agir non seulement pour le devenir de mon école, mais aussi pour celui de toutes les écoles de l'Ardèche rurale et la défense de la ruralité. Celle-ci implique le maintien des services publics, et surtout celui des agriculteurs. »*

ANDRÉ GRIFFON

DÉFENSE

L'Italie et l'Espagne participent à un exercice de la France en Méditerranée

Douze mille soldats français, italiens et espagnols participeront à un exercice interallié, du 9 au 19 juin, dans le sud de la France. Baptisé « Farfadet 1992 », cet exercice a pour but de développer une instruction interarmées, qui doit permettre de perfectionner les mécanismes d'une action en coopération dans le cadre, notamment, d'une opération à but humanitaire. Plusieurs autres pays de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) ont été invités à envoyer des observateurs.

Les forces aériennes et navales seront déployées dans une zone délimitée par la Sardaigne, les Baléares et les côtes françaises ou italiennes. Les éléments terrestres devraient principalement intervenir dans les départements de l'Ariège, de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Tarn. Les phases les plus importantes prévoient un parachutage de mille deux cents hommes et un débarquement de deux mille cinq cents autres. Outre les trois armées françaises, la gendarmerie nationale sera aussi mobilisée.

REPÈRES

MEDECINE

Selon l'OMS 20 millions de décès pourraient être évités chaque année

Selon le rapport annuel de l'OMS, publié lundi 4 mai à Genève, 46,5 millions de décès dans le monde, chaque année, sont directement imputables à la maladie. Parmi les maladies les plus meurtrières, on trouve les affections de type infectieux ou parasitaire (pneumonie, choléra, tuberculose), les maladies cardiaques, le cancer, les maladies infantiles et les bronchites. Selon les projections de l'OMS, le virus du sida pourrait contaminer 30 à 40 millions de personnes d'ici à l'an 2 000.

La mortalité infantile est en baisse et l'espérance de vie atteint 65 ans en moyenne. Mais le contraste demeure entre les pays développés et les pays du tiers-monde, dans lesquels 12,9 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque jour de maladie. Selon l'OMS, 20 millions de décès pourraient être évités chaque année grâce à une amélioration des services de santé et à un plus large recours à la vaccination et à une meilleure hygiène.– *(AFP, Reuter.)*

RELIGIONS

Célébration exceptionnelle à Bercy avec les jeunes des aumôneries de l'Ile-de-France

Dans une ambiance de fête, près de 12 000 personnes ont assisté à une célébration exceptionnelle, dimanche 3 mai, au palais omnisports de Bercy, présidée par le cardinal Lustiger et tous les évêques de la région parisienne, ainsi qu'une centaine de prêtres. Cette cérémonie marquait la clôture du pèlerinage à Lourdes des aumôneries de l'enseignement public de l'Ile-de-France, suivi au sanctuaire marial par 6 000 adolescents. Ce pèlerinage avait cette année pour thème « les Actes des Apôtres ». *« Cette cérémonie est un grand acte de foi de la génération qui vient*, a déclaré le cardinal Lustiger. *C'est un signe que la jeunesse d'aujourd'hui, aussi isolée, émiettée soit-elle, est capable de se réunir et de témoigner. »*

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Vers le 30 km/h dans certaines zones urbaines

M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux transports routiers, envisage de recommander la limitation de vitesse à 30 km/h dans certaines zones urbaines à hauts risques, comme la proximité des gares, des centres commerciaux, etc, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses villes allemandes et néerlandaises. Cent sept personnes ont trouvé la mort à Paris en 1991. L'an dernier, la diminution de la mortalité routière a été de 6,5 % pour l'ensemble de la France. Les piétons et les usagers des deux roues représentent près de 70 % des victimes d'accidents de la circulation. C'est pour mieux protéger ces derniers qu'avait été instauré, en 1990, la limitation de vitesse à 50 km/h en ville pour les automobiles. Fort des premiers résultats obtenus, M. Georges Sarre entend non seulement prolonger, mais renforcer l'expérience.

EN BREF

□ **Accident d'avions dans les Yvelines.** – Deux avions de tourisme se sont heurtés samedi matin 2 mai au dessus du quartier résidentiel de Plaisir, dans les Yvelines. Trois personnes ont trouvé la mort. Aucun des appareils n'a touché les habitations. L'accident serait dû à une erreur de pilotage de l'un des deux appareils. La police de l'air et des frontières et le commissariat d'Elancourt sont chargés de l'enquête.

□ **Marée noire en mer Egée.** – A environ 30 kilomètres de l'île grecque de Skyros, en mer Egée, une collision a eu lieu, dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 mai, entre un pétrolier russe de 28 000 tonnes et un cargo venu de Lettonie. Une fuite d'hydrocarbures a recouvert la surface de l'eau sur une dizaine de kilomètres carrés environ. Des bâtiments de la marine grecque et des avions ont été dépêchés sur les lieux pour surveiller l'évolution et la dérive de cette mini marée noire qui survient au début de la saison touristique.

JUSTICE

L'affaire des Girondins de Bordeaux

L'intermédiaire Ljubomir Barin se dit prêt à collaborer avec la justice française

L'imprésario Ljubomir Barin, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international dans l'affaire des Girondins de Bordeaux, s'est déclaré prêt à collaborer avec la justice française, dimanche 3 mai, mais il a proposé que le juge d'instruction vienne le rencontrer en Croatie *« pour connaître la vérité »*. Interrogé depuis Zagreb par Radio-France Bordeaux-Gironde, l'intermédiaire a répondu : *« De quel droit demande-t-on mon extradition ? Collaborer avec la justice française, oui, mais par lettre, à moins que Mme Pragout* [NDLR : le juge d'instruction] *veuille bien se déplacer chez moi. J'ai travaillé pendant plus de vingt ans pour les Girondins et je ne porte pas sur mon dos les 400 millions de francs de déficit. Je sais pourquoi il manque plus de 20 millions, mais je n'ai pas à vous répondre. »*

M. Barin servait aux Girondins d'intermédiaire pour les transferts de joueurs. Il est recherché par la justice française depuis le 9 avril, jour de l'inculpation et de la mise en détention provisoire de MM. Claude Bez et Didier Couécou, anciens président et directeur sportif du club. Il est soupçonné d'être un rouage essentiel dans les malversations commises lors des transferts entre des clubs français et des clubs de l'Europe de l'Est.

ENVIRONNEMENT

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

« Il faut intégrer l'écologie dans un projet global de société », déclare Mme Ségolène Royal

Invitée du « Grand-Jury RTL-*le Monde* » dimanche 3 mai, Mme Ségolène Royal, titulaire depuis trois semaines du portefeuille de l'environnement dans le gouvernement Bérégovoy, a fourni quelques indications sur ses objectifs ainsi que sur l'esprit avec lequel elle compte aborder sa tâche et traiter les points les plus chauds de la contestation écologique.

Concernant sa mission, le nouveau ministre de l'environnement a déclaré : *« Il faut intégrer l'écologie dans un projet global de société. La gauche, qui, en 1981, avait adopté des valeurs comme le qualitatif et le long terme, les a un peu oubliées. Mon rôle consistera à inscrire l'environnement dans les préoccupations du gouvernement. Bien que mon ministère ressemble à une PME qui serait confrontée à des problèmes planétaires, j'orienterai mes efforts dans trois directions : préserver le patrimoine naturel, assurer l'égalité des chances devant la nature, créer des emplois liés à l'environnement. Peut-être, ensuite, sera-t-il possible de conclure un accord de programme avec les écologistes. »*

Questionnée sur l'intérêt d'une candidature écologiste à l'élection présidentielle, Mme Royal a répondu en substance que la France a un président écologiste, l'attachement de M. Mitterrand à la terre, aux équilibres naturels, au paysage et au patrimoine étant bien connu.

Concernant les problèmes les plus urgents soulevés par les écologistes, le ministre a pris des positions nuancées sur l'autoroute A 16, remise en cause par Mme Blandin, présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais : *« Mon intention est qu'il faut faire les autoroutes d'aménagement du territoire, et je me demande qui financerait la solution alternative consistant à élargir les nationales. »*.

Sur l'autouroute A 14 franchissant la Seine devant les terrasses de Saint-Germain-en-Laye, Mme Royal a rappelé qu'un tunnel sous-fluvial coûterait 1 milliard de francs, mais que, en tout état de cause, la terrasse serait mise à l'abri des nuisances autoroutières. Pour le tunnel du Somport, dont les travaux ont commencé dans les Pyrénées, le ministre a déclaré qu'il restait une *« étroite marge de manœuvre »* consistant à limiter le trafic des poids lourds sur la route d'accès.

Au sujet du canal Rhin-Rhône, en revanche, Mme Ségolène Royal a seulement indiqué qu'elle n'avait pas étudié le dossier. Quant à la remise en marche de la centrale nucléaire Superphénix, le ministre a précisé qu'il n'en était pas question tant que le gouvernement n'aurait pas obtenu toutes les garanties que la sécurité était assurée. *« Ce qui n'est pas encore le cas »*, a ajouté Mme Royal.

Enfin, le ministre de l'environnement a annoncé que l'expérience de l'heure d'été, qui ne respecte pas les rythmes naturels de vie, ne sera pas reconduite l'an prochain.

M. A-R.

La polémique sur la chasse en Gironde

Les tourterelles sauvées par la pluie

LE VERDON (Gironde)

de notre envoyé spécial

Le 1er mai, en Médoc, les tourterelles n'avaient vraiment rien à craindre. Il faisait un temps à ne pas mettre un chasseur dehors. La pointe de Grave était noyée sous une pluie froide et pénétrante à décourager le plus enragé des « tireurs aux pylônes ». Pourtant, ils étaient tous là, ou presque, avec casse-croûte et bouteilles, mais sans fusil. Georges Riboulet, leur président, avait donné des instructions précises : *« Surtout pas de conneries. Le premier gonze qui s'oublie, je l'exclus de suite. »*

Ils s'étaient donc rassemblés à l'extrême pointe du Médoc, prêts à intercepter tout convoi d'écologistes ou de journalistes escortant les stars de l'anti-chasse. Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), avait bien annoncé qu'il ne viendrait pas, mais on se méfiait. Et puis, c'est devenu un rite : *« Mitterrand fait Solutré, nous on fait le Verdon »*, expliquait un chasseur sous son ciré dégoulinant.

Une poignée d'écologistes avait toutefois réussi à se glisser jusqu'aux dunes de la pointe de Grave. Pour eux aussi, le 1er mai est devenu un rite. *« Ça fait vingt ans que je viens compter les tourterelles*, disait un vieux Bordelais. *Elles n'appartiennent pas au Médoc, mais au monde entier. »* Les deux salariés de la LPO préposés au comptage avaient renoncé à pointer leurs jumelles : *« Les oiseaux ne se déplacent pas par ce temps-là. »* Quant aux gendarmes, ils étaient aux anges : *« La météo est avec nous*, souriaient-ils. *Pourvu que ça dure ! »*

ROGER CANS

LETTRES

Mort de l'écrivain Stefano D'Arrigo

Un Joyce sicilien

L'écrivain Stefano D'Arrigo est mort samedi 2 mai à Rome à l'âge de soixante-treize ans.

Lorsque parut, en 1975, *Horcynus Orca*, l'éditeur de D'Arrigo, Einaudi, l'annonça par des pages entières de publicité dans plusieurs quotidiens européens. C'est dire si l'événement semblait considérable. Cette œuvre, absolument unique dans l'histoire de la littérature italienne, ne compte pas moins de 1 265 pages en édition de poche. Elle coûta vingt années de préparation à son auteur, qui n'avait jusqu'alors publié qu'un recueil de poèmes, *Codice Siciliano* (Scheiwiller, 1957).

Réputée intraduisible, faisant appel à des dialectes et à des langages archaïques, l'œuvre propose l'épopée d'un Ulysse moderne, le matelot Ndrja Cambria qui revient en Sicile dans le détroit de Charybde, en automne 1943. Son combat avec l'orque marin, qui donne son titre au livre et qui, bien entendu, l'apparente également à Melville et à *Moby Dick*, constitue le centre des quarante-neuf épisodes du roman. Italo Calvino et Elio Vittorini accueillirent plusieurs chapitres dans leur revue, *Il Menabo*, mais la critique resta plus déconcertée qu'admirative devant cette entreprise titanesque.

Objet d'innombrables exégèses, ce livre, plein de réminiscences classiques (Homère mais aussi Dante), tentait, comme l'avait fait peu de temps auparavant Elsa Morante avec *la Storia*, un récit mythologique de la modernité mais sur un ton délibérément plus visionnaire. En affirmant sa parenté avec les Grecs, D'Arrigo manifestait surtout son identité sicilienne : refus du naturalisme, transfiguration mythique, obsession de la métamorphose.

C'est précisément une autre sorte de métamorphose qui sera le sujet de son second et dernier roman, *Femme par magie* (Mondadori, 1985, et Denoël, 1987) qui lui valut le premier prix Elsa-Morante : originale parabole médicalo-policière qui se déroule à Stockholm et où l'on assiste à une opération de changement de sexe, décrite avec un réalisme minutieux. Mais, malgré le sérieux de son information scientifique, D'Arrigo ne s'en tient évidemment pas au simple document sur les transsexuels : il dévie curieusement vers l'égyptologie avec l'histoire de la pharaonne Hatshepsout.

Les mystères de la symbolique égyptienne, de la survie, rejoignent toute une réflexion sur le placenta à partir de l'examen d'une tablette funéraire. Comme dans son premier livre, mais avec moins d'ambition, D'Arrigo déploie son art de multiplier les plans de narration et sa connaissance profonde des civilisations antiques. Bien qu'il s'agisse ici d'une œuvre plus légère et, par certains côtés, ironique, plus humoristique, au cœur même de la poésie, elle ne contribua guère à élargir le public de ce romancier profondément énigmatique qui appartient à toutes les écoles.

RENÉ DE CECCATTY

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE
DANSE DE MARSEILLE
DIRECTION ARTISTIQUE : ROLAND PETIT
OUVERTURE : OCTOBRE 1992
AUDITION
VENDREDI 8 MAI 92
A MARSEILLE
A PARTIR DE 6 ANS
RENSEIGNEMENTS :
BALLET NATIONAL DE MARSEILLE ROLAND PETIT
1, PLACE A. CARLI - 13001 MARSEILLE - Tél. 91 47 94 88

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

SPORTS

AUTOMOBILISME : au Grand Prix d'Espagne, la quatrième victoire consécutive de Mansell

Michael Schumacher, le dauphin-requin

Le Britannique Nigel Mansell (Williams-Renault) a remporté sa quatrième victoire consécutive et signé son deuxième grand chelem (meilleur temps aux essais et en course et victoire après avoir mené de bout en bout) de la saison en gagnant, dimanche 3 mai à Barcelone, le Grand Prix d'Espagne de formule 1 automobile. Cette épreuve disputée sous la pluie et marquée par de nombreuses sorties de piste, a permis aux deux grands espoirs de la formule 1, l'Allemand Michael Schumacher (Benetton-Ford) et le Français Jean Alési (Ferrari), classés respectivement deuxième et troisième, de démontrer leur détermination et leur virtuosité dans des conditions de course particulièrement difficiles.

BARCELONE

de notre envoyé spécial

Avec son museau surélevé, relié à l'aileron avant par une moustache, la Benetton-Ford B 191 conçue pour la saison dernière par John Barnard avait d'abord impressionné par sa ressemblance avec une gueule de requin. Même si son aérodynamique est plus fine, la B 192 due au nouveau directeur technique Ross Brown et alignée pour la première fois au Grand Prix d'Espagne, a conservé cette allure caractéristique du squale qui semblait si bien convenir aux conditions météorologiques du jour et au caractère du pilote prodige de l'écurie, l'Allemand Michael Schumacher.

Dans l'histoire récente de la formule 1, même Alain Prost ou Ayrton Senna n'avaient pas réussi des débuts aussi tonitruants que ceux du jeune Allemand. A vingt-trois ans, il n'a disputé que dix grands prix, mais il a terminé sept fois dans les six premiers (qui marquent des points pour le championnat du monde) dont trois sur le podium derrière les pilotes des irrésistibles Williams-Renault. A chaque course, il a surtout pris le dessus sur ses coéquipiers beaucoup plus expérimentés, l'Italien Andrea de Cesaris, le triple champion du monde Nelson Piquet qu'il a poussé vers la retraite et, cette saison, le Britannique Martin Brundell.

Une voiture sans complication

Par rapport à bien des aspirants à la formule 1, Michael Schumacher avait l'avantage d'être né sous une bonne étoile : celle à trois branches de Mercedes. Champion d'Allemagne de formule 3 en 1990, il avait aussitôt été intégré au Junior Team Mercedes créé par la firme de Stuttgart pour former les meilleurs espoirs nationaux en vue du championnat du monde des voitures de sport et, éventuellement, de la formule 1. Dès 1991, Michael Schumacher, associé à l'Autrichien Karl Wendlinger, avait signé à Autopolis (Japon) le seul succès de la marque allemande, déjà décidée à se retirer des voitures de sport mais qui s'interrogeait encore sur un possible retour en formule 1.

C'est dans cette éventualité que Jochen Neerpash, directeur sportif de Mercedes, conquis par le talent prometteur de son compatriote, avait saisi l'occasion de lui obtenir un volant dans l'écurie Jordan (moyennant le versement de 3,5 millions de dollars) pour lui faire découvrir la formule 1 au Grand Prix de Belgique 1991. Révélation des essais, le jeune Allemand avait grillé son embrayage sur la ligne de départ mais avait déjà séduit les responsables de Benetton-Ford qui l'avaient engagé aux côtés de Nelson Piquet dès le grand prix suivant, en Italie.

La cohabitation avec le vétéran brésilien au salaire de nabab allait vite tourner au désavantage du triple champion du monde. A chaque course, Michael Schumacher surprenait un peu plus par son absence de complexes, sa rapidité et ses incroyables facultés d'adaptation à un milieu, à des voitures et à des circuits qu'il découvrait. En fait, il était pratiquement le seul à ne pas s'étonner de ses performances. *« Par rapport aux autres jeunes issus de la formule 3 000, j'ai eu la chance de bénéficier de la meilleure école avec les voitures de sport où j'ai appris à travailler entouré d'une armée de mécaniciens et d'ingénieurs sur des voitures puissantes et difficiles à maîtriser*, estime-t-il. *Je n'avais aucune raison de me sentir dépaysé en arrivant en formule 1. »*

Deux contrats

Comme la précédente Benetton-Ford conçue par John Barnard, la B 192 a, semble-t-il, l'avantage d'être peu sensible aux variations aérodynamiques et donc d'être plus facile à régler que certaines formule 1 plus sophistiquées. *« C'est une voiture sans complications inutiles*, explique Ross Brawn, le directeur technique. *Nous ne l'avons pas conçue pour recevoir une suspension active ou une transmission semi-automatique, tout simplement parce que nous ne voulons pas adopter l'un de ces systèmes en 1992. Ça nous a permis de nous concentrer sur l'obtention d'un poids minimum, sur le bon fonctionnement de la boîte et des suspensions et sur l'aérodynamique déterminée après un travail intensif en soufflerie. »*

Si après deux séances d'essais cette nouvelle voiture lui a permis d'obtenir le deuxième temps des qualifications, sa performance en course dans des conditions limites d'adhérence et de visibilité est, plus encore, à porter au crédit du pilote. Alors que Jean Alési, roi de la glisse pour avoir été longtemps moniteur de conduite sur glace à Chamonix, assurait le spectacle en terminant à la troisième place malgré un changement de pneus et deux accrochages avec Gerhard Berger et Mika Hakkinen, Michael Schumacher était le seul à menacer Nigel Mansell au point de revenir à moins de cinq secondes à quinze tours de l'arrivée.

Dauphin du Britannique au Grand Prix d'Espagne alors que son salaire annuel ne dépasse guère le million de francs, Michel Schumacher fait déjà l'objet de bien des surenchères et de polémiques pour la saison prochaine. Début février, le Suisse Peter Sauber qui préparait les Mercedes pour le championnat des voitures de sport, a annoncé son arrivée en formule 1 en 1993 avec Michael Schumacher et Karl Wendlinger. Aussitôt, Benetton a fait savoir que son option sur le pilote allemand courait jusqu'en 1995.

« C'est vrai que j'ai deux contrats, reconnaît Michael Schumacher. *Le premier, avec Sauber-Mercedes a priorité sur le second avec Benetton, à condition que Mercedes vienne en formule 1. Benetton estime que ce contrat n'a pas de valeur si Sauber s'engage seul. Je crois donc que je resterai chez Benetton, mais la seule chose qui m'intéresse vraiment, c'est de pouvoir piloter. »*

GÉRARD ALBOUY

SPORTS EQUESTRES : concours complet international de Saumur

Chevaux décathloniens

La Suédoise Anna Hermann a gagné le concours complet international de Saumur (Maine-et-Loire) qui rassemblait, du jeudi 30 avril au dimanche 3 mai, près de quatre-vingts cavaliers d'une vingtaine de nationalités. Premier Français, Michel Bouquet sur Newport s'est classé quatrième. Les cavaliers belges ont remporté le classement par équipe devant les Espagnols et les Français.

SAUMUR

de notre envoyé spécial

Marie-Christine Duroy en pleure de rage et de douleur. A quelques centaines de mètres de l'arrivée, elle avait encore course gagnée. Encouragé du geste et de la voix, son cheval, Quart du Placineau, galopait vers un sans faute. Il avait franchi le guet, avalé la passerelle, escaladé le « piano », un escalier géant et casse-pattes, quand apparut au bout de ses sabots l'obstacle numéro 23, l'« enclos ». Une forteresse en fait, qui barrait la paisible allée de sous-bois de ses méchants rondins, disposés en V, pointe vers le cheval. Contre cette étrave, plusieurs montures s'étaient déjà fracassées, d'autres avaient sauté après avoir longtemps rechigné.

« J'étais prévenue, explique la cavalière. *Mais j'ai commis une erreur psychologique. Le cheval était tellement bien que j'ai renoncé au dernier moment à un passage prudent, de biais. J'ai attaqué l'obstacle de face, sans être sûre de moi. Le cheval l'a senti et s'est dérobé, en coinçant ma jambe entre l'obstacle et lui. »*

Avec ce refus, Marie-Christine Duroy abandonnait toute chance de rééditer sa victoire de l'an dernier. Mais ni la souffrance, ni l'amertume ne lui ont tiré un mot de dépit contre le cross-country. *« Je ne vais pas critiquer cette épreuve. C'est pour elle que j'ai choisi le concours complet. » « C'est pour ces dix minutes que nous sommes tous là »*, renchérissait le cavalier Didier Seguret.

Dix minutes de culot

Dix minutes de frissons, pour trois jours de compétition. Mais quelles minutes ! En s'alignant au départ d'un cross-country, les cavaliers oublient le dressage de la veille, ces figures imposées rébarbatives, sur une carrière désertée par le public. Ils ne pensent pas au saut d'obstacles du lendemain, à la loterie de ces barres capricieuses. Les parcours routiers, le steeple-chase qui ont précédé l'épreuve sont déjà loin. Seules comptent ces dix minutes à parcourir au galop, ces vingt-cinq obstacles à franchir au culot. Pendant ce laps de temps, le cavalier et sa monture retrouvent enfin la pleine nature, loin des enclos et des manèges. Ils ne prennent pas seulement le risque de perdre quelques points, les gros rondins de bois ne s'effacent pas gentiment au moindre contact. Durant ces courts instants, la complicité au sein du couple se doit d'être parfaite, et la confiance sans faille.

« Tout le concours complet tourne autour du cross-country, l'épreuve reine directement issue de la chasse à courre des origines, explique Jean-Paul Bardinet, l'entraîneur national de la discipline. *Le dressage sert à évaluer si le cavalier maîtrise bien sa monture, si celle-ci ne présente aucune anomalie. Si le saut d'obstacles n'avait pas lieu, les cavaliers pourraient tuer leur cheval d'épuisement pour remporter le cross. Le franchissement des barres le lendemain les oblige à ménager leur monture. »*

Cette multiplication des épreuves transforme les chevaux en vrais décathloniens de sports équestres. Ils doivent se montrer rapides, endurants et bons sauteurs pour satisfaire aux exigences du cross-country. Mais ils doivent également avoir fière allure pour ne pas dépareiller l'ambiance guindée des épreuves de dressage. Pour les qualités morales, le choix tourne au casse-tête. *« Ils doivent avoir du caractère pour supporter le cross-country*, explique Marie-Christine Duroy. *Mais il faut aussi qu'ils soient sages dans leur tête. Car plus nous les entraînons, plus ils se sentent bien dans leur peau, et plus ils ont envie de faire les idiots au dressage. »*

« AQPS »

Pour les cavaliers français, la réponse à cette équation tient en quatre initiales : AQPS, autres que pur-sang. Des petits cousins des pur-sang, dont il tirent leur vélocité, mâtinés de solides chevaux de selle français, pour atténuer leur fragilité. *« Ce sont les chevaux idéaux pour le concours complet*, explique le cavalier Michel Bouquet. *Mais ils nous échappent presque toujours, parce qu'ils sont trop chers pour nous. Ce sont les gens des courses, du saut d'obstacles ou les étrangers qui les récupèrent. Nous prenons les restes. »* Quart du Placineau, le cheval de Marie-Christine Duroy est l'un de ces AQPS. Mais pour rester une monture de concours complet, il a dû être acheté au prix fort par les haras nationaux.

L'achat de chevaux performants reste la difficulté majeure des cavaliers français, le handicap pour devenir l'une des grandes nations de la discipline. En Grande-Bretagne, le concours complet, fort de l'intérêt de la famille royale, domine les autres sports équestres. L'épreuve anglaise de Badminton attire plus de deux cent mille personnes. L'élevage est donc naturellement tourné vers cette discipline. Certains pays sans grande culture de complet, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, vont se servir directement dans le réservoir britannique, aidés par de puissants sponsors ou de grosses fortunes personnelles. Les Espagnols, avides de résultats rapides en vue des Jeux de Barcelone, leur ont emboîté le pas. A Saumur, leur entraîneur n'était autre que Mark Phillips, tout frais divorcé de la princesse Anne.

« En France, c'est plus frustrant, explique Michel Bouquet. *Nous avons une vraie culture de concours complet, nous possédons de bons cavaliers. Nous savons que les très bons chevaux existent. Mais nous manquons de moyens. »* Sponsors et propriétaires hésitent à investir dans la discipline. Pour eux le calcul est rapide. Un cheval de complet ne peut effectuer que deux grandes épreuves dans une saison, donc gagner aussi peu d'argent qu'il a d'occasions de se montrer. Il n'est opérationnel qu'à partir de huit, voire dix ans, après avoir demandé quatre années de préparation. Quatre années de sacrifices pour dix minutes de plaisir : la proportion reste trop déséquilibrée pour ceux qui n'ont que la satisfaction de regarder du bord des chemins.

JÉRÔME FENOGLIO

BASKET : championnat de France

Cholet s'est essoufflé

L'équipe de Pau-Orthez a dominé celle de Cholet (85-82), samedi 2 mai, dans la salle vendéenne de la Meilleraie, en match d'appui de la demi-finale du championnat de France de basket-ball. En finale, les Béarnais rencontreront le Cercle Saint-Pierre de Limoges, vainqueur de Gravelines (80-58).

CHOLET

de notre envoyé spécial

Le match a ressemblé à l'équipe. Pendant cinq minutes, les jeunes basketteurs de Cholet se sont jetés sur le panier orthézien avec cette voracité qui fit de leur club un vice-champion de France surprise, l'année même de son accession en division Nationale 1A, en 1987. Puis ils se sont assoupis, gaspillant leur bel avantage de douze points. Le réveil fut douloureux : les joueurs choletais ont buté sur la maigre avance d'Orthez, ils ont perdu encore une fois leurs espoirs de finale sur le fil. Depuis cinq saisons, Cholet part au sprint et rate toujours les dernières marches. Comme si le championnat de France faisait payer au club l'imprudence de sa réussite précoce. Encore essoufflé d'avoir mené la claque en vain, le président Michel Léger pouvait s'interroger : *« Comment gagner lorsque son meilleur joueur est à la rue ? »*

Ce joueur *« à la rue »*, autrement dit hors de forme, ressemble à son club, et à sa ville. A Cholet, où il est né et a toujours vécu, Antoine Rigaudeau a emprunté la discrétion et la simplicité d'une cité un peu à l'écart dans sa région des Mauges (Maine-et-Loire). Au club, il a pris le goût des succès fulgurants. Il a effectué ses débuts au sein de l'élite à seize ans. Trois saisons plus tard, il devenait meneur de l'équipe de France. A vingt ans, Antoine Rigaudeau est aujourd'hui unanimement salué comme le meilleur joueur de l'Hexagone, la star que le basket français attendait désespérément.

Sur la liste des espoirs usés ?

Les bonnes fées du jeu semblent être penchées sur le garage paternel, où le jeune Rigaudeau s'exerçait sous un panier de fortune. Elles lui ont accordé un sens tactile qui transforme chacune de ses passes en cadeau pour ses partenaires. Elles lui ont donné une grande taille – presque deux mètres – et un dribble fin qui lui permettent d'aller remplir les paniers tout seul s'il le souhaite. Elles lui ont surtout fourni ce sang-froid, cette faculté de ne jamais perdre pied dans les moments importants qui font du meneur de jeu l'âme de l'équipe. Pour ne rien gâcher, le joueur, qui a attendu de réussir un bac D avant de se lancer à corps perdu dans le basket, s'est révélé aussi intelligent dans la vie que sur les parquets. Il a su éviter, en toute gentillesse, les effets secondaires de la gloire subite, les boursouflures d'ego dues aux excès de louanges.

Hélas ! samedi soir, le Rigaudeau qui trottinait lourdement sur le parquet ressemblait à une imitation de ce joueur d'exception. Le dribbleur était trop lent, le marqueur trop imprécis. Seule la lucidité du meneur de jeu, la précision du passeur, avaient résisté à la contrefaçon. Ses rares éclairs de génie ne faisaient qu'aviver les regrets de la salle. Car Antoine Rigaudeau, depuis quelques mois, n'est plus lui-même. Comme son club, il paraît payer les arriérés de ses précoces prodiges. Et c'est son corps qui s'est chargé de présenter l'addition, en lui infligeant une pubalgie. *« C'est une sorte de crise de croissance*, explique-t-il. *Mon bassin n'a pas bien supporté l'accroissement de ma masse musculaire. »*

« La jeunesse n'est pas un défaut »

Le corps fragile du joueur n'a sans doute pas bien supporté non plus les multiples sollicitations auxquelles l'a exposé son talent. Le génie est une denrée trop rare dans la France du basket pour ne pas devenir l'objet de toutes les convoitises. Entre son club, l'équipe de France et les championnats du monde militaires, Antoine Rigaudeau a trop joué : plus de quatre-vingt-dix matches dans la saison.

A tel point qu'aujourd'hui, il envisage sérieusement d'interrompre son ascension, de renoncer au tournoi préolympique avec la sélection nationale pour ne pas compromettre la suite de sa carrière, pour ne pas grossir la liste des jeunes espoirs usés trop tôt. Et pour parvenir à donner raison à son entraîneur, Laurent Buffard, âgé de seulement vingt-huit ans. *« Tôt ou tard, nous serons récompensés*, murmurait celui-ci après la partie. *La jeunesse n'est pas un défaut. »*

J. Fe.

Les résultats

AUTOMOBILISME

GRAND PRIX D'ESPAGNE DE FORMULE 1

1. Mansell (G-B, Williams-Renault), les 308,555 km en 1 h 56 min 10 s (moyenne : 159,353 km/h) ; 2. Schumacher (All., Benetton-Ford), à 23 s ; 3. Alesi (Fra., Ferrari), à 26 s ; 4. Berger (Aut., McLaren-Honda), à 1 min 20 s ; 5. Alboreto (Ita., Footwork Mugen-Honda), à 1 tour ; 6. Martini (Ita., Dallara-Ferrari), à 2 tours.

Championnat du monde des pilotes. – 1. Mansell, 40 pts ; 2. Patrese (Ita.), 18 ; 3. Schumacher, 17 ; 4. Berger, 8 ; 5. Alési (Fra.), 7 ; 6. Senna (Bré.), 4.

Championnat du monde des constructeurs. – 1. Williams-Renault, 58 pts ; 2. Benetton-Ford, 17 ; 3. McLaren-Honda, 12.

HOCKEY SUR GLACE

CHAMPIONNATS DU MONDE

A l'issue de l'avant-dernière journée de la phase de qualification des championnats du monde de hockey sur glace (groupe A) disputés en Tchécoslovaquie, six équipes avaient déjà obtenu leur billet pour la phase finale : les Etats-Unis, la Finlande, l'Allemagne, la Russie, la Tchécoslovaquie et la Suisse. La Suède, l'Italie et le Canada espéraient pouvoir obtenir l'une des deux places restantes, lundi 4 mai, lors de l'ultime journée. Les équipes de France et de Norvège, qui ont subi chacune quatre défaites en quatre matches, devaient être opposées, le même jour à Prague, en un duel décisif. Battus la veille par les joueurs de la CEI (8-0), les « Bleus » devaient absolument gagner cette dernière rencontre pour terminer à la cinquième place de leur poule et échapper ainsi au barrage décisif pour leur maintien dans le groupe A.

RUGBY

CHALLENGE YVES-DU-MANOIR
(demi-finales)

La finale du Challenge Yves-du-Manoir opposera, le 30 mai, les équipes d'Agen et de Narbonne. Les Narbonnais s'étaient qualifiés dès le 18 avril face au Racing Club de France (15-9). Samedi 2 mai, les Agenais ont également obtenu leur billet pour la finale face à Toulon (21-3) à Narbonne. Cette rencontre a été marquée par une bagarre générale et l'expulsion de deux internationaux, le Toulonnais Eric Champ et l'Agenais Abdelatif Benazzi. Tout comme le Dacquois Olivier Roumat, expulsé le 22 avril lors d'un match disputé en Nouvelle-Zélande avec la sélection mondiale, Benazzi a été exclu de l'équipe de France qui doit effectuer une tournée en Argentine cet été (11 juin-13 juillet). Pour les mêmes raisons, le Bittérois Jean-François Gourragne et le Béglais Philippe Gimbert ne seront pas, eux non plus, du voyage.

TENNIS

TOURNOI DE MADRID

L'Espagnol Sergi Bruguera, vingt-huitième au classement mondial des joueurs, a remporté, dimanche 3 mai, le tournoi de tennis de Madrid, comptant pour l'ATP Tour et doté de 750 000 dollars, en dominant en finale son compatriote Carlos Costa (7-6, 6-2, 6-2).

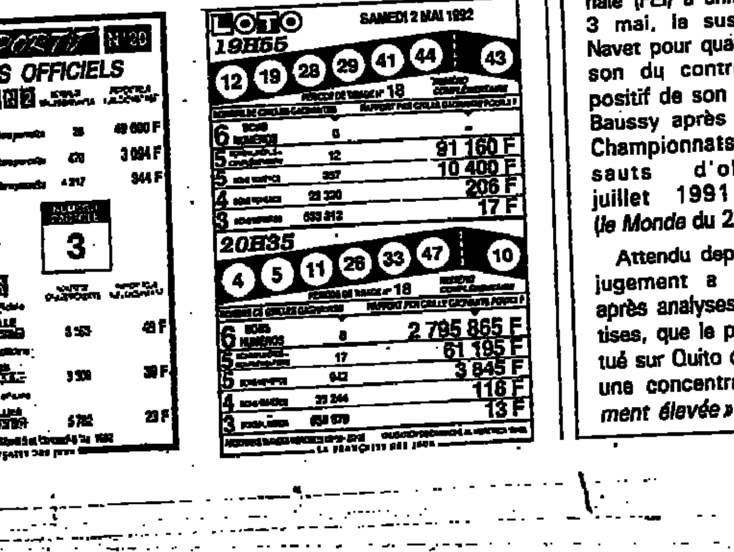
TOURNOI D'ATLANTA

L'Américain Andre Agassi a mis fin à une série de défaites en l'emportant face à son compatriote Pete Sampras (7-5, 6-4), dimanche 3 mai, en finale du tournoi d'Atlanta (Etats-Unis) comptant pour l'ATP Tour et doté de 260 000 dollars. André Agassi a remporté ainsi sa première victoire depuis son succès à Washington au mois de juillet 1991 et son premier trophée sur terre battue depuis près de quatre ans.

VOILE

TROPHÉE DES MULTICOQUES DE LA TRINITÉ-SUR-MER

Florence Arthaud sur *Pierre-Ier* a remporté, dimanche 3 mai, au large de La Trinité-sur-Mer (Morbihan), le treizième Trophée des Multicoques, devant le skipper suisse Laurent Bourgnon sur *Primagaz*.



Après un contrôle antidopage de Quito de Baussy

Eric Navet suspendu pour quatre mois

La commission juridique de la Fédération équestre internationale (FEI) a annoncé, dimanche 3 mai, la suspension d'Eric Navet pour quatre mois, en raison du contrôle antidopage positif de son cheval Quito de Baussy après sa victoire aux Championnats d'Europe de sauts d'obstacles en juillet 1991 à La Baule (*le Monde* du 23 juillet 1991).

Attendu depuis neuf mois, le jugement a donc confirmé, après analyses et contre-expertises, que le prélèvement effectué sur Quito de Baussy révélait une concentration *« anormalement élevée »* de cortisone qui *« ne peut provenir que d'une administration directe et non d'une cause naturelle »*, comme l'avait alors affirmé Eric Navet.

Déchu de son titre européen, le champion du monde de saut d'obstacle 1990 est toutefois dispensé d'une amende. Sa participation aux Jeux olympiques de Barcelone n'est pas encore compromise. Eric Navet dispose en effet de soixante jours pour faire appel. S'il ne s'est pas manifesté, la sanction tombera. Le cavalier doit désormais décrocher sa sélection olympique sur le terrain et sur le tapis vert.

CULTURE

EXPOSITIONS

Les dessins de Léonard, surtout

Soixante dessins de Vinci, des tableaux de Bellini, de Giorgione et de peintres moins connus évoquent l'impact du maître sur l'art vénitien

LÉONARD ET VENISE
au Palazzo Grassi

De «L'effet Arcimboldo» à «Futurisme et futurismes», en passant par «Les Celtes» et «Tinguely», le Palazzo Grassi semblait avoir instauré un régime de manifestations spectaculaires. Aussi pouvait-on s'attendre que la locomotive Léonard s'inscrive dans une optique grandiose, avec machines et documents à tous les étages. Il n'en n'est rien. L'exposition «Léonard et Venise», qui est loin d'emplir tout le palais, est du genre pointu, tant par ce qu'elle montre : avant tout des dessins, parfois à peine plus grands que des timbres-poste (mais quels dessins!), que par la problématique qu'elle soulève : l'emprise du maître sur l'art de Venise . Celle-ci n'ayant pas forcément présidé au choix de ceux-là, le parcours laisse un peu perplexe, qui tente, sans convaincre, de marier deux objectifs.

Les Vénitiens ont voulu d'abord sortir le fonds richissime de dessins de Léonard conservé à la galerie de l'Académie, en l'entourant de feuilles complémentaires venues des plus grandes collections : de la Bibliothèque de Windsor, du Louvre, de Brera, mais aussi de Budapest. Les morceaux rares, à valeur documentaire, et les feuilles aussi célèbres, mais seulement connues par de pâles reproductions, comme celle de *l'Homme de Vitruve*, avec bras et jambes doubles tendus dans le cercle et le carré, y sont réunis dans le plus sophistiqué des aménagements. On doit celui-ci à l'architecte anglais Alan Irvine, auteur notamment de la mise en espace des dessins de Michel Ange au Louvre, en 1989, et à la National Gallery, de Washington.


Tête de vieillard qui crie et profil de vieillard. Fusain, Budapest, musée des Beaux-Arts.

D.R.

D'obscures pulsions

S'il a la manie du présentoir et de l'ambiance colorée, il n'en fait pas n'importe quoi. C'est un délicat qui n'agresse ni les œuvres ni le visiteur, qu'il ne distrait pas, mais guide subtilement dans la pénombre requise pour la conservation des travaux sur papier. On peut cependant lui reprocher d'isoler un peu trop les pièces, pour les valoriser, au détriment de la compréhension du travail en cours autour d'un même projet de tableau.

Une première section rassemble des études pour *l'Adoration des Mages* – le panneau à l'huile et à l'encre du musée des Offices, – dont le dessin le plus complet est venu de Paris. Une autre propose trois études pour *la Cène*, une troisième, importante, regroupe des profils d'homme, avec notes et calculs sur les proportions du corps humain, deux esquisses d'armes aussi méthodiquement rangées que dans le *Catalogue des armes et manufactures de Saint-Etienne* ; et un dessin de char de guerre, où Léonard déploie une imagination particulièrement aiguë dans l'art de couper l'homme en rondelles avec infiniment de panache. A n'en pas douter (avec ou sans Freud), ce grand humaniste était en proie à d'obscures pulsions, dont les plus minuscules exercices préparant *la Bataille d'Anghiari* pourraient témoigner, peut-être mieux, après tout, que la grande peinture du Palazzo Vecchio de Florence, perdue depuis le XVIe siècle.

Ces mêlées de cavaliers, en rond, en boule, en force inouïe, houleuses, monumentales et complètes même dans certaines esquisses qu'il faudrait pouvoir regarder à la loupe, sont un des sommets de l'exposition. D'autant que le chapitre, qui révèle les bottes secrètes de la galerie de l'Académie, est complété et par deux admirables grands dessins de têtes hurlantes, et par l'unique trace subsistant de l'activité de Léonard sculpteur, avec le bronze du *Cheval cabré*, qui lui est attribué, les trois pièces venant de Budapest. Si l'expression de la force passe là prodigieusement, un peu plus loin, c'est la force d'expression combinée à la même puissance du trait qui s'exprime, dans le chapitre consacré aux *Têtes de caractère*, au seuil du deuxième moment de l'exposition.

Elle aurait pu s'arrêter à cette seule présentation des dessins de Léonard. C'eût été une belle manifestation, comme certains départements des dessins des grands musées en organisent. Non seulement le parcours du maître y est couvert des années 1470 jusqu'à la période française, mais ces soixante numéros autographes, dont certains sont admirables en soi, contribuent à l'éclairage d'œuvres perdues, comme la grande *Bataille d'Anghiari*. Mais telle prestation a sans doute été jugée un peu courte pour le Palazzo Grassi, son image de marque et le public qu'il espère. C'est en tout cas ce qu'on suppose en parcourant les salles consacrées à l'influence de Léonard sur la peinture et la sculpture à Venise.

Consécutive ou non, renforcée ou pas, par un possible voyage de l'artiste dans la cité des Doges, cette influence peut se prouver et se montrer mieux par écrit qu'en opérant des rapprochements sur les cimaises. Et il ne va de soi que le visiteur non averti des jeux de filiations chers aux historiens de l'art, comprenne pourquoi tout à coup la *Vieille Femme* de Giorgione est exposée. Le tableau est admirable, mais sa relation à l'œuvre de Léonard semble lointaine, malgré l'environnement des dessins de *Têtes de caractère*, plus monstrueuses et plus grotesques.

Heureusement l'idée n'est pas tant de convaincre que de proposer aux chercheurs de creuser la question en suspens. Pour le simple amateur, qui retrouve aussi, au Palazzo Grassi, d'admirables tableaux de Giovanni Bellini, et découvre le beau *Portrait de jeune homme* (venu de Budapest, encore!), où Giorgione fait penser à Antonello de Messine, l'impact de Léonard sur l'art de Venise, tel qu'il est exposé, ne va pas vraiment de soi.

GENEVIÈVE BREERETTE

► «Léonard et Venise», Palazzo Grassi, Spa San Samuele 3231 Venezia, Italie (tél. : 041/5231680/2/3). Jusqu'au 5 juillet.

Simon Mizrahi est mort

L'attaché de presse Simon Mizrahi, très connu des journalistes et critiques de cinéma et de la profession cinématographique, est mort du sida le 1er mai. Il était âgé de cinquante-deux ans.

Né à Alexandrie le 17 février 1940, Simon Mizrahi, très tôt saisi par la passion du cinéma, mena pendant deux ans à Paris, où il était arrivé en 1957, des études de médecine. En 1960, il réussit à se faire engager comme figurant sur le tournage du *Roi des rois* en Espagne. Ce fou de cinéma américain, qui ne passe pas inaperçu devant la caméra, peut ainsi approcher Nicholas Ray. Il se lie d'amitié avec la monteuse Renée Lichtig, engagée sur cette production internationale. Simon Mizrahi fréquente la cinémathèque française, devient assistant à la programmation d'Henri Langlois. Sa cinéphilie dévorante et communicative lui vaut déjà une solide réputation. A l'amour du cinéma s'ajoute celui de l'Italie, de sa langue, de sa culture et de ses films.

Simon Mizrahi s'oriente alors vers le métier d'attaché de presse, cet intermédiaire entre les producteurs, distributeurs, metteurs en scène et la presse spécialisée au moment de la sortie des films. Métier qui prend une importance nouvelle au cours des années 70. Simon Mizrahi s'installe rue Quentin-Bauchart et bâtit sa société, Moonfleet, en hommage à Fritz Lang, un de ses cinéastes de prédilection. Il ne se contente pas de chercher des contrats et de les assurer. Il choisit, il découvre, avec une fièvre qui l'amène souvent à soutenir des conversations passionnées. Tourné résolument vers l'Italie, allant de Paris à Rome et de Rome à Paris, il représente et soutient (parfois dans les festivals avant la distribution nationale) des films de Bellocchio, Fellini et Ferreri. Il s'emploie à faire mieux connaître ces cinéastes du «second rayon» que sont Riccardo Freda et Raffaele Matarazzo. Mais, surtout, il réalise un considérable travail de révision historique et critique en organisant de nouvelles sorties de certains films méconnus de Luigi Comencini ; il révèle les véritables caractéristiques de la «comédie italienne» avec une partie de l'œuvre de Comencini, des films de Dino Risi et de Mario Monicelli. D'Ettore Scola, quasiment inconnu en France à cause des caprices de la distribution, il contribue à faire un cinéaste célèbre. Entre Simon Mizrahi, Comencini et Scola il y aura aussi une grande histoire d'amitié.

Intransigeant, absolu dans ses jugements, il ne s'intéresse guère au cinéma français, mais il éprouve un coup de foudre pour le cinéma de l'Allemand Werner Herzog et se charge de tous ses films. Il travaillera aussi sur des films de François Truffaut, Bertrand Tavernier, Amos Gitai, tout en continuant de rester fidèle à ses auteurs italiens. Lorsque sa maladie se déclare, il lui oppose, tant qu'il peut lutter, son amour du cinéma, se précipite dans les salles pour voir le plus de films possibles, réussit à faire encore fonctionner Moonfleet. Il a terminé ce qui fut plus qu'une carrière avec la sortie de *Marcellino*, film de Luigi Comencini.

JACQUES SICLIER

Fiat et le Palazzo Grassi

ROME

de notre correspondant

Après la grande exposition «Les Celtes», qui regroupait des œuvres venues de 24 pays, et qui battit un record d'entrées (800 000 visiteurs) l'année dernière, le Palazzo Grassi, propose, avec «Léonard et Venise», un thème difficile, peu accessible au grand public. Ballon d'essai ou accident de parcours dans la politique culturelle de Fiat, dont le palais vénitien est le fief? Selon MM. Benvenuti et Viti, les responsables du Palazzo Grassi, Fiat aurait plutôt atteint *«une certaine maturité dans sa politique de mécénat»*.

«Notre stratégie à changé, déclare M. Benvenuti. *Nous ne voulons pas nous donner seulement un «visage» culturel, mais pratiquer une vraie politique culturelle. Nous essayons de ne pas nous borner à l'exposition. Il y a le catalogue, bien sûr, mais aussi des réunions d'artistes et de scientifiques qui prolongent le thème abordé au cours de colloques, comme cela s'est produit, par exemple, après l'exposition sur «Les Celtes», en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Irlande et en Espagne... En ce qui concerne «Léonard et Venise», nous sommes conscients que le message n'est pas si facile. Nombre de ceux qui achètent nos voitures ne seront peut-être pas sensibles à cette exposition. Mais nous avons aussi beaucoup de visites scolaires organisées, et si les jeunes ne comprennent pas tout, tout de suite, il leur en restera, par la suite, un souvenir et une curiosité pour l'art. Nous voulons aller au-delà du côté «grande kermesse» culturelle des «Celtes» ou des «Phéniciens», créer une recherche et une discussion sur un thème jamais abordé.»*

Cette nouvelle stratégie axée sur un *«engagement plus direct»* (comme au Palazzo Grassi qui fonctionne pratiquement à 100 % avec les capitaux Fiat) n'empêche pas le groupe de participer encore à d'autres initiatives, à Turin, comme la restauration du pavillon de chasse de Stupigini, la transformation muséale du château de Rivoli, et surtout l'aménagement, avec l'université et une banque turinoise, du Lingotto. L'ancienne usine d'assemblage de voitures de Fiat qui a fermé ses portes en 1982, est devenue la deuxième *«façade culturelle»* du groupe : trois cent mille mètres carrés, plus particulièrement réservés à la science et la technologie.

«Un investissement publicitaire»

«Finalement, chez nous, expliquait Paolo Viti, *la culture en général est considérée également comme un investissement publicitaire. Fiat consacre au moins 6 milliards de lires par an, soit 1 % de son budget publicitaire à sa politique de mécénat.»* Les expositions du Palazzo Grassi en absorbent la plus grande partie. Selon les chiffres fournis par M. Benvenuti, l'organisation de l'exposition à grand succès des «Celtes» aurait coûté 4 milliards de lires, dont 30 % en seuls frais d'assurances. Ceux-ci s'élèveraient à un milliard de lires pour «Léonard et Venise».

MARIE-CLAUDE DECAMPS

MUSIQUES

Un peu de blues sur le Printemps

Innovations conviviales et ratés artistiques : un festival qui marque une pause

BOURGES

de nos envoyés spéciaux

En sa seizième année, le Printemps de Bourges s'est trouvé pris d'un vague à l'âme adolescent. Déclencheurs du malaise qui a saisi le festival par moments : une fréquentation en baisse (50 500 spectateurs contre 55 000 l'année précédente) et une polémique violente entre la direction du festival et la presse locale au sujet de la liberté de travail des photographes.

Lors de la conférence de presse de bilan, Daniel Colling, directeur du Printemps de Bourges, s'est efforcé de peindre la situation sous des couleurs plus riantes. Sur la fréquentation : *«La différence correspond à la capacité de la salle du Pavillon* [le grand hall d'exposition qui accueille les têtes d'affiches] *où nous avions organisé un concert supplémentaire de Patrick Bruel l'an passé.»* Quant aux photographes de presse et d'agences, qui se voyaient demander (entre autres) par contrat de soumettre leurs photos au Printemps de Bourges avant publication, il ont travaillé dans les conditions habituelles, après que le *Berry républicain* et la *Nouvelle République* eurent couvert la première journée du festival sans publier de photos. Le problème étant renvoyé devant les syndicats des deux parties, producteurs de spectacles et journalistes photographes.

Des envies d'en voir plus

Venaient s'ajouter quelques hésitations artistiques. Même si elles furent généralement rattrapées par des artistes de catégories équivalentes, on a remarqué plus d'annulations de dernière minute que les années précédentes (Dave Stewart relevé par Murray Head, les Italo-Palestiniens du groupe Handala par l'Argentin Raul Barbosa, Pierre Arditi par une bande magnétique, Enzo Enzo par le groupe PSY). La programmation «Europe sons mêlés», recensement musical un peu hâtif des cent-vingt-huit ethnies étrangères vivant dans l'Europe communautaire, proposée dans la grande salle du théâtre s'est avérée un coup d'audace parfois mal ciblé, mais nécessaire.

Malgré tout, Bourges reste un rendez-vous immanquable. Pour le grand public, celui des vedettes (Eicher, Couture, Higelin, Silencers, Pogues...). Pour les amateurs, celui des rencontres intimistes et passionnées, tels ces concerts de minuit autour de la guitare américaine, du folk à l'avant-garde new-yorkaise (Bob Brozman, Leo Kottke, Rory Block, Marc Ribot, et surtout le chanteur et guitariste Leon Redbone, dont l'excellence a été unanimement saluée à Bourges, tous publics confondus). Il y a aussi, un peu trop en marge (dans les très belles salles du palais Jacques-Cœur), les spectacles plus incongrus, plus gourmets, tels la Symphonie d'objets abandonnés de Max Vandervorst, «Si Béranger m'était chanté», conférence-spectacle (Serge Hureau, Marc Anthony, Hélène Hazéra), consacrée à l'auteur-compositeur du dix-neuvième siècle ou les contes de Yannick Jaulin.

A l'actif de ce bilan mitigé, l'apparition du Magic Mirrors un joli chapiteau conçu et construit aux Pays-Bas, soutenu par de fines colonnes sculptées sur des thèmes libertins, entouré de tentures et de panneaux incrustés de miroirs, confortable, et désuet entre bordel fin de siècle et cirque à l'ancienne. On y tient à trois cents. Les dîners-spectacles (Péché de chère) ont affiché complet, tout comme les soirées cabarets qui les suivaient (salsa d'Amsterdam, accordéon de Saint-Domingue avec Francisco Ulluoa, danse des épaules à l'éthiopienne avec le Wallias Band et la chanteuse Alemayehu Eshété) ou les Toros (rencontres improvisées entre musiciens, ainsi baptisées pour souligner leur différences avec un bœuf ordinaire) que le flamenquiste-rocker Roé organisait tard dans la nuit.

Cet espace de spontanéité faisait mieux ressortir encore la rigidité d'une organisation parfois plus soucieuse d'efficacité que de convivialité qui ne permet pas tout à fait au public de circuler de spectacle en spectacle (aucune formule de forfait ou d'abonnement n'est proposée, à la fois pour des raisons financières et de canalisation du public).

Le Printemps 92 laissera cependant des noms, des envies d'en voir plus, d'en entendre encore. Leon Redbone, bien sûr. Danye Waro, Réunionnais qui a animé les premiers jours du festival d'une énergie encore absente. Le groupe Madredeus (du nom du quartier lisboète), qui a construit un scénario musical sophistiqué autour de la voix exceptionnelle de sa jeune chanteuse, Teresa Salgueiro. Ils ont, samedi soir, remporté la mise. Salle comble, et contrats à la clé. Le tremplin Bourges aura, cette fois-ci au moins, fonctionné.

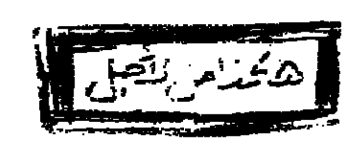
VÉRONIQUE MORTAIGNE et THOMAS SOTINEL





NIGEL KENNEDY
1er Concert à Paris
à L'OLYMPIA
Lundi 25 mai, 20h30
VIVALDI
Les 4 saisons
BACH • KREISLER
EUROPE 1

LA COMÉDIE DE BÉTHUNE
présente le 6 mai, à 20 h 30
Cinéma-concert avec
l'Orchestre national d'Ile-de-France
Rapsodia Satanica, direction Jacques Mercier
Un chien andalou
composition et direction Mauricio Kagel
Réservations : (16) 21-56-96-95



CULTURE

VIDÉO

Vers une intégrale Hitchcock ?

Chaque éditeur apporte sa pierre au monument de cassettes du « maître du suspense »

Les rayons vidéo des magasins de «produits culturels» ressemblent de plus en plus à ces étalages de grandes surfaces où on trouve, à portée de l'œil et de la main, tout ce qui est nécessaire à la consommation ménagère, le nécessaire et le superflu. Les films, aujourd'hui, se consomment en cassettes, à la maison, en famille, grâce aux magnétoscopes et aux téléviseurs.

Quels films ? Nous n'en sommes pas encore à la situation de certains pays, comme l'Italie, où les grands succès – en tout cas, les films annoncés comme événements – sont piratés au moment même où ils sortent, reproduits en mauvaises copies vidéo, vendues à la sauvette. D'une façon générale, les sociétés éditrices, en France, sont connues et sérieuses. Et la législation plus contraignante. Reste que les magasins présentent souvent, tous genres confondus, un fatras de titres dans lesquels on a bien du mal à se retrouver. Si le cinéma français est assez bien représenté (on peut recommander les catalogues des Editions René Chateau, UGC, Fil à films), le cinéma américain occupe une position dominante, pour le meilleur et pour le pire. Avec, bien sûr, abondance de versions doublées.

Mais depuis d'an dernier, un curieux phénomène s'est produit, dans le cas d'Alfred Hitchcock, cinéaste populaire s'il en est, et dont on ne revoit pas les films à la télévision aussi souvent qu'on pourrait l'espérer, surtout en version originale. Dans sa précieuse collection «Hollywood Memories», dont la première série avait paru en 1990, les éditions Antarès Travelling avaient consacré une place de choix à Hitchcock.

Quatre grandes œuvres indispensables à tout cinéphile comme au «grand public», l'essentielle *Rebecca*, *la Maison du docteur Edwardes* (Ingrid Bergman, Gregory Peck et la psychanalyse), *les Enchaînés* (Ingrid Bergman, Cary Grant, l'espionnage et l'amour fou) et *le Procès Paradine* (ce drame méconnu avec Alida Valli accusée de meurtre et devenant, pour l'avocat Gregory Peck, un objet de fascination) étaient éditées en version originale sous-titrée et en version française, ce qui pouvait donner satisfaction à tout le monde (1).

Les choses en étaient restées là jusqu'à l'automne dernier. Surgit, alors, proposée par CIC Video, une «collection inédite des meilleurs films d'Alfred Hitchock» qui comprenait, ô merveille, *Fenêtre sur cour*, *Mais qui a tué Harry ?*, *l'Homme qui en savait trop*, *Sueurs froides* et *les Oiseaux*. De quoi se pâmer de joie et d'envie (d'acheter), même si l'on ne tient pas compte du sixième titre, *Complot de famille*, tout juste une curiosité. Les cassettes étaient et sont toujours disponibles en version originale sous-titrée et en version doublée. CIC Video ne n'en tiendra pas là puisque son catalogue Hitchcock annonce *la Corde*, *Cinquième Colonne*, *l'Ombre d'un doute*, *la Main au collet*, *Psychose*, et les films des dernières années (2).

A peine avait-on eu le temps de se remettre que Warner Home Video lançait, en décembre, son «Hitchcock collection», avec quelques films en noir et blanc de derrière les fagots : *le Grand alibi* (Jane Wyman jouant au détective contre Marlene Dietrich dans un suspense tourné à Londres), *la Loi du silence* (Montgomery Clift et le secret de la confession), *le Faux Coupable* (Henry Fonda pris pour un autre, l'intervention de la providence divine) et *Le crime était presque parfait*, drame théâtral en couleur. Innovation : ces cassettes offrent, en longue durée et sans augmentation de prix, la version française, suivie de la version originale sous-titrée (3). Warner Home Video avait déjà procédé de cette façon pour l'édition de quelques films de Woody Allen.

Techniquement, ces trois collections sont – état des copies, duplication, établissement des sous-titres – très soignées. Elles se complètent sans être rivales.

Là-dessus, les éditions Scherzo, qui semblaient un peu en sommeil, ont lancé sur le marché une collection «Un ticket pour Hollywood», prometteuse (selon la publicité) *«en suspense, charmes et émotions»* et dans laquelle une place particulière a été attribuée à... Alfred Hitchcock, toujours sur le principe des deux possibilités (ici séparées), v.o. sous-titrée ou version doublée. Il s'agit cette fois du Hitchcock anglais, dont deux ou trois titres ont figuré, un moment, au catalogue de Fil à films sans avoir fait grand bruit. La moisson de Scherzo est impressionnante : *Chantage*, le premier film parlant (1929), la première version de *l'Homme qui en savait trop* (1934), *les Trente-Neuf Marches* (1935), *Quatre de l'espionnage* (1936), *Sabotage* (1936, un chef-d'œuvre noir et cruel), *Jeune et innocent* (1937) ; *Une femme disparaît* (1938). Manque à l'appel *l'Auberge de la Jamaïque* (1939), pourtant annoncé (4).

On ne peut malheureusement décerner à cette collection Hitchcock les mêmes compliments qu'aux autres. La copie de *Chantage* est tout juste visible. Quant à celle du rarissime *Homme qui en savait trop* première manière, il lui manque une bobine entière, celle qui précède le fameux concert à l'Albert Hall ! La reproduction des autres films est tout juste acceptable.

Un nouvel Hitchcock vient de paraître, en v.o. sous-titrée noir et blanc, aux éditions Montparnasse : *Soupçons* – qui existait déjà, puisqu'il s'agit du catalogue RKO (*le Monde* du 29 février) mais en version doublée et «colorisée» (5). Sans doute allons-nous vers une intégrale de Hitchcock en vidéo, et c'est tant mieux, même s'il faut rester vigilant sur la qualité technique... et avoir les moyens de (se) l'offrir.

JACQUES SICLIER

(1) A. T. «Hollywood Memories», environ 149F.
(2) CIC Video, «Les chefs-d'œuvre du maître du suspense», 194 F.
(3) W. H. Video «Hitchcock Collection», environ 169 F.
(4) Scherzo, «Un ticket pour Hollywood», environ 154 F.
(5) E. M., «L'âge d'or du cinéma américain», environ 159 F.

ARCHITECTURE

Les travaux de la cathédrale d'Evry pourraient commencer avant l'automne

Après la pose de la première pierre, à Pâques 1991, les promoteurs de la cathédrale d'Evry (Essonne) vont décider, le 18 mai, la date d'ouverture des travaux, qui pourraient commencer avant l'automne. Cette cathédrale a été souhaitée par Mgr Guy Herbulot et son vicaire général, le Père Alain Bobière. Selon les plans de l'architecte Mario Botta, au cœur de la cité devrait s'élever un immense cylindre de briques, taillé de biais et couronné d'arbres.

C'est le premier chantier de ce genre depuis le vote de la loi instituant la séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) et interdisant à ce dernier de financer un édifice cultuel. Le coût de la future cathédrale est estimé à 60 millions de francs. Il a donc fallu lancer une souscription publique et faire appel au mécénat d'entreprise.

Un comité de parrainage, présidé par Alain-Dominique Perrin, patron de Cartier International, s'est chargé de l'opération. A ce jour, près des deux tiers du financement ont été réunis, surtout grâce aux dons individuels (environ 30 millions de francs). Les entreprises (Bolloré Technologies, Cartier, Cardin, EDF, Yves Rocher...) ont versé 4 millions de francs. Le ministère de la culture et le conseil régional d'Ile-de-France, contournant l'interdiction légale, verseront 5 millions de francs pour construire... un musée d'art sacré qui jouxtera la cathédrale. Pour que la consécration de la cathédrale puisse avoir lieu, comme prévu, en 1997, la collecte continue à l'évêché d'Evry (cours Monseigneur-Romero, 91006 Evry Cedex).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5772

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III		■					■		
IV				■					
V					■				■
VI					■	■	■		
VII			■						
VIII									
IX			■						
X	■			■			■	■	
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Le commencement du moi. – II. Pas naturels. – III. Figure mythologique. Participe. – IV. S'évente quand il a trop chaud. Cornichons de qualité médiocre. – V. Frontière naturelle. Devise. – VI. Possessif. Abréviation. – VII. En France. Adverbe. Entra dans un ordre volontiers contemplatif. – VIII. Finalement cassées. – IX. S'opposent. Pique en corrigeant. – X. Dans le fond, il est loin d'être propre. Dans une interdiction. – XI. Auteurs de drames en un acte.

VERTICALEMENT

1. Disposition qui laisse souvent prévoir une attaque. – 2. En attente. Provoquions une décomposition rapide. – 3. Saint. Trompe la faim. – 4. Ne craint pas les secousses. Risques un œil. – 5. Est attiré par ce qui brille. Viennent du cœur. – 6. Prénom. Sont bousculés par des gens pressés. – 7. Orientation. Un peu de tendresse. Participe. – 8. Visiteur chronique. – 9. Figure mythologique. Bien proportionnées.

Solution du problème n° 5771

Horizontalement

I. Engagé. Bleues. – II. Mouler. Lutteuse. – III. Pie. Omuta. Tien. – IV. Astres. Laisse. – V. Létal. Gobé. Os. – VI. Esus. Unes. – VII. Émus. Tarses. As. – VIII. Surinam. Oreille. – IX. Essoriller. Eau. – X. Et. Nues. Mail. – XI. Stérile. Port. – XII. Pet. Fi ! Piler. – XIII. Osais. Far. Unité. – XIV. Lô. Citer. Élus. – XV. Riens. Le. Assise.

Verticalement

1. Empalées. Espoir. – 2. Noise. Muettes. – 3. Guetteurs. Etale. – 4. Al. Rassis. Ion. – 5. Gê. Élu. Nocifs. – 6. Eros. Star. Li – 7. Aminé. Fil. – 8. Blutoir. Lu. Pâté. – 9. Lut. Soléaire. – 10. Étalé. Eres. Ra. – 11. Ut. User. Peu. – 12. Eetion. Mornes. – 13. Suisse. Lear. Ili. – 14. Ses. Salait. Tus. – 15. Mener. Seul. Lèse.

GUY BROUTY

LUNDI 4 MAI
À 21H
"Le Concert d'un Soir" de
Sheller en solitaire
PRÉSENTATION FRANCIS ZEGUT
RTL

OPERA DE PARIS BASTILLE
500 PLACES ENCORE DISPONIBLES POUR ELEKTRA LES 26 ET 29 MAI
RESERVATION 44 73 13 00

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia 75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

201 MON 01

PP. Paris RP

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité : Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

GUIDE DE L'ANGLAIS MODERNE ÉCRIT
COFORMA et les Editions François-Robert
18, rue Théodore-Deck, 75015 PARIS
Tél. : 40-60-05-01 Fax : 45-57-29-41

QUATUOR :
LA RÉVOLUTION DES HAGEN

RELÈVE. Deux frères et une sœur révolutionnent la musique de chambre, en cherchant à faire « avec intelligence de la musique pour le cœur ». Un portrait de famille.
EXPLORATION. La musique pour piano de Robert Schumann est un univers contradictoire, qui exprime les rêves les plus fous du romantisme. Analyse et commentaires de Christian Zacharias.
RECONSTITUTION. De « Montezuma », opéra représenté à Venise en 1733, seul le livret est parvenu jusqu'à nous. La musique de Vivaldi en a été perdue. Jean-Claude Malgoire a relevé le défi.

Et aussi : l'IRCAM après Boulez ; le monde musical de Walt Disney à l'heure d'Euro Disney ; les portraits du pianiste Andras Schiff ; hi-fi : les meilleurs casques à l'écoute ; les nouveaux instruments présentés à Musicora ; les premiers festivals ; les disques, les concerts et les livres du mois.



Le Monde de la Musique
30 F chez votre marchand de journaux.

UNE PUBLICATION LOFT

AGENDA

Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

MUSIQUE

CONCERTS

AUDITORIUM DES HALLES (40-28-28-40). Ensemble InterContemporain : 19 h lun. Susan Bickley (mezzo-soprano), Claude Delangle (saxophone alto), Lawrence Foster (direction). Kolb, Shapey, Copland, Ives Anne Sofie von Otter : 19 h mar. Mezzo-soprano, Bernt Forsberg (piano). Berlioz, Brahms, Debussy, Korngold, Mahler.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Orchestre symphonique français : 20 h 30 lun. Catherine Bourgeat (violon), Laurent Petitgirard (direction). Mozart, Mendelssohn, Schubert.

CHAPELLE SAINT-LOUIS-DE-LA-SALPÊTRIÈRE. Lorenzo Cipriani : 16 h 30 dim. Orgue. Participation libre Jacques Frisch, Barbara Morihen, Alain Meunier : 20 h 30 lun. Orgue, soprano, violoncelle. Au profit de la recherche contre le cancer. Participation libre.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Mario Hoff : 12 h 45 lun. Baryton, Martin Hoff (piano). Pfitzner, R. Strauss.

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE. Gérard Poulet, Youri Boukov : 20 h 30 mar. Violon, piano. Franck, Beethoven, Bach, Busoni.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Ensemble orchestral de l'Essonne : 21 h mar. Ensemble Vocal de Choisy-le-Roi, Brice Thomas (direction). Requiem de Fauré.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Jean-Louis Charbonnier, Jérôme Hantaï : 20 h 30 jeu., ven. Viole de gambe, Mauricio Buraglia (théorbe). Caix d'Hervelois, Sainte-Colombe, Couperin, Marais Orchestre de chambre de Vaucluse : 20 h 30 mar. Marc Zuill, Nicolas Stefanica (flûtes), Michel Labrosse (direction). Quantz, Benda, C. P. E. Bach.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Gabriel Fumet, Jean-Paul Imbert : 17 h 30 ven., dim. ; 20 h 45 sam. Flûte, orgue. Bach, Albinoni, Haendel, Mozart, Vivaldi.

MAISON DE RADIO-FRANCE (42-30-15-16). Manon : 20 h 30 lun. Opéra de Massenet (version de concert). Leontina Vaduva, Isabelle Eschenbrenner, Annick Massis (sopranos), Jianyi Zhang, Michel Sénéchal (ténors), Gino Quilico, Marc Barrard (barytons), Jean-Philippe Courtis (basse), Marie-Thérèse Keller (mezzo-soprano). Chœur et orchestre philharmonique de Radio-France, François Polgar (direction).

OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Patrick Peillex : 20 h 30 mar. Basse, Thérèse Cochet (piano). Duparc, Brahms, R. Strauss, Schubert.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Orchestre et chœur du Collegium Vocale de Gand : 19 h 30 mar. Barbara Schlick (soprano), Peter Kooy (basse), Howard Crook (ténor), Philippe Herreweghe (direction). Messe en si de Bach.

OPUS CAFÉ (40-38-09-57). Jose Luis Baretto, Stéphane Spira, Jacques Prat : 22 h mer., jeu. Chant, piano, violon. Piazzola, Gardel, Blaquez Jacques Prat, Stéphane Spira : 22 h ven., sam. Violon, piano. Schumann, Mozart, Saint-Saëns Jean-Christophe Maurice, Jacques Reynaud : 22 h lun., mer. Baryton, piano. Schumann, Brahms, Schubert, Strauss, Mozart.

PALAIS DES CONGRÈS (40-68-22-22). Les Chœurs de l'armée rouge : jusqu'au 26 mai. 20 h 30 mar. Alexandre Poustovalov (direction).

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Ensemble Ars antiqua de Paris : 18 h 45 21 h mer. Musique du temps des troubadours et des trouvères, musique du XVI et XVIIes siècles Les Trompettes de Versailles : 21 h ven., dim. Bach, Haendel, Vivaldi Catherine Cardin, Georges Bessonnet : 21 h lun. Mezzo-soprano, orgue. Bach, Schubert, Franck, Fauré.

SALLE GAVEAU (49-53-05-07). Patrick Dechorgnat : 20 h 30 mar. Piano. Brahms, Liszt, Berg.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Ensemble orchestral de Paris : 20 h 30 mar. Michel Dalberto (piano), Jerzy Semkow (direction). Mozart.

SCHOLA CANTORUM (43-54-56-74). Chœur de la Schola cantorum : 20 h 30 mar. Sylvie Robert (soprano), Bertrand Grunenwald (basse), Claudie Martinet (piano), Patrice Holiner (direction).

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Anne Queffélec, Olivier Charlier : 11 h dim. Piano, violon. Schubert, Beethoven, Saint-Saëns.

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Paolo Abel Do Nascimento : 20 h 30 dim., lun. Chant, Claude Fondraz (piano). Mozart, Bach, Scarlatti, Villa-Lobos0.

Périphérie

GIF-SUR-YVETTE. SALLE DE LA TERRASSE (69-07-50-49). Ensemble instrumental Sine Qua Non : 21 h mar. Nicolas Brochot (direction). Giraud, Boulez, Bousch, Lopez- Lopez, Bacri, Varèse. Dans le cadre de la Biennale de la création musicale et chorégraphique Monica Jordan, Dominique Barthassat : 12 h 30 mar. Soprano, synthétiseur, Stéphane Légée (trombone), Atelier UPIC. Scelsi, Barthassat, Bürck, Sugar. Dans le cadre de la Biennale de la création musicale et chorégraphique.

GIF-SUR-YVETTE. SUPÉLEC (69-07-50-49). Quatuor Camerata de Varsovie : 18 h lun. Frédéric Garnier (harpe). Szymanowsky, Taïra, Andres, Caplet. Dans le cadre de la Biennale de la création musicale et chorégraphique Monica Jordan, Christophe Roy, Dominique Clément : 12 h 30 lun. Soprano, violoncelle, clarinette, Mariane Delafon (vibraphone). Nelson, Kavallaris, Siegel, Lunell, Gratzer. Dans le cadre de la Biennale de la création musicale et chorégraphique.

NEUILLY-SUR-SEINE. LES FEUILLES LIBRES (46-24-41-41). Lorenzo Cipriani : 21 h mar. Clavecin. Radino, Cimarosa, Couperin, Haendel, Bach, Cipriani, Frescobaldi, Rossi, Paradies.

POISSY. THÉATRE MOLIÈRE (39-79-03-03). Bruno Rigutto, Cyril Huvé, Catherine Estourelle : 20 h 30 mar. Piano, Soprano, Olivier Charlier (violon), Yvan Chiffoleau (violoncelle), Shigenori Kudo (flûte), Bruno Pasquier (alto). Haendel, Fauré.

VERSAILLES. CHAPELLE ROYALE DU CHATEAU. Capriccio Stravagante : 17 h 30 sam. Isabelle Desrochers (soprano). Couperin, Corelli, Marais, Rossi.

OPÉRAS

OPÉRA DE LA BASTILLE (44-73-13-00). Les Contes d'Hoffmann : 19 h 30 ven., lun. Opéra de Jacques Offenbach. Neil Shicoff (ténor), José Van Dam (baryton), Georges Gautier (basse), Martine Dupuy, Natalie Dessay, Nadine Denize, Leila Cuberli (sopranos). Orchestre et chœur de l'Opéra de Paris, Ion Marin (direction), Roman Polanski (mise en scène) Rehda (chor.)

JAZZ, POP, ROCK

ALLIGATORS (42-84-11-27). Gérard Badini, Carl Schlosser Quartet : 22 h mer. ; Sheila Jordan, Steve Kuhn, Aldo Romano : 22 h jeu., ven. Hein Van de Geyn ; Bob Martin : 22 h sam. ; Louis Smith, Ralph Moore, Michel Sabardy : 22 h mar. Peter Washington, Tony Reedus.

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). Hervé Krief Blues : 22 h 30 mer. ; Joe Lee Wilson Quartet : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Joe Lee Wilson, Kirk Lightsey : 22 h 30 dim., lun. ; Jam Session : jusqu'au 30 juin. 22 h 30 mar.

BAR DU POTAGER (40-26-50-96). Loulou Laguerre, Feeling Tamla Motown : 22 h mer., jeu. ; Jean-Claude Naude, Jean-Pierre Mulot : 22 h lun., mar. Piano, contrebasse.

BATACLAN (47-00-30-12). Les Charlatans : 20 h mar.

BAZAR CAFÉ (45-26-34-81). Ceu Do Brasil : 22 h mer. Soirée brésilienne ; Trio Louis Joseph : 22 h 30 jeu.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Novos Tempo : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Philippe Duchemin Trio : 22 h 45 lun., mar. ; Alex Sanders en trio : jusqu'au 10 mai. 22 h 45 dim.

BLUES DU NORD (42-09-00-77). Les Blueseurs : 22 h jeu.

BOUFFONS THÉATRE (42-38-35-53). Bocquel Connection : 17 h sam.

CAFÉ BALTARD (42-33-74-03). Vincent Magnier & Cie : 22 h sam.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Jeff Delarue : 22 h 30 lun. ; Soul Time : 22 h 30 lun., mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Tony Marlow Blue Five : 21 h 30 mer., jeu., ven. ; Chantage : 21 h 30 sam., dim., lun., mar.

CITY ROCK (47-23-07-72). Nomade in France : 0 h mer. ; Hot Kiss : 0 h jeu. ; Mike Lester Band : 0 h ven. ; Malaval : 0 h sam. ; Dixie Stompers : 0 h dim. ; Dan and the Hot Rockers : 0 h lun. ; Pep Jep : 0 h mar.

CONWAY'S (45-08-07-70). Les Snails : 22 h mer.

ELYSÉE-MONTMARTRE. Helloween : 19 h 30 mar. ; The Ramones : 19 h 30 mar.

ESPACE ORNANO. Norma Loy, Madame Bovary : 19 h 30 mer. ; Pale Saints, The Boo Radley : 19 h 30 jeu. ; Poison Idea : 19 h 30 mar.

L'EUSTACHE (40-26-23-20). Ronnie Patterson Trio : 22 h 30 jeu., ven., sam.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Zeboom : 22 h 30 mer. ; Modern Blues Quartet : 22 h 30 jeu. ; Blues Maniacs : 22 h 30 sam. ; Jam Session : jusqu'au 31 mai. 17 h dim. ; Solid Stuff : 22 h 30 lun. ; Frog Mouth Blues Band : jusqu'au 26 mai. 22 h 30 mar. ; Alcotest Blues Band : 22 h 30 ven.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Pierre Scherrer, Jean-Paul Charlot : 21 h ven. Saxophone, guitare, Jean-Louis Carlotti (basse) ; Trio New Orleans : 21 h sam.

HOLLYWOOD SAVOY (42-36-16-73). Holly Lane : 22 h 15 mer. ; Transcontinental Cow-boys : 22 h 15 jeu. ; Dixie Stompers : 22 h 15 ven. ; Soul Time : 22 h 15 sam. ; Bep Jep : 22 h 15 lun. ; Chris et Azad : 22 h 15 mer.

JARDIN D'ACCLIMATATION (39-58-49-41). Philippe Mate Jazz Quartet : 16 h dim. Philippe Mate (saxophone), Luc Leboiselier (claviers), Bernard Cochin (contrebasse), Mourad Benhammou (batterie).

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). The African Jazz Pioneers : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Boto e Novos Tempos : jusqu'au 31 mai. 22 h 30 dim. ; Maxim Saury Dixie Bop : 22 h 30 lun., mer.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Janice de Rosa Quartet : 22 h mer., jeu. ; Bibi Louison Quintet : 22 h ven. ; Franklin Lozada Quintet : 22 h sam. ; The Schuffle King Blue Trio : 22 h mar.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jacques Caroff Group : 21 h jeu. ; Michel Mardigian Jazz Group : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Michel Bescont Trio : 21 h lun.

LE MONTANA (45-48-93-08). Trio René Urtreger : jusqu'au 6 mai. 22 h 30 mer. Au bar ; Quartet Stardust : 22 h 30 jeu., ven., sam. ; Chris Henderson Duo : jusqu'au 31 mai. 22 h 30 dim. ; Quartet Romane : 22 h 30 lun., mar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Claude Tissendier : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; Philippe de Pressac : 22 h lun., mar.

NEW MOON (49-95-92-33). The Cynics : 21 h 30 mer. ; Zoanet Côme's : 21 h 30 jeu., ven. ; The Square : 21 h 30 sam. ; Frogmouth : 21 h 30 lun. ; Little Egypte : 21 h 30 mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Fatima Mention : 21 h 30 mer. ; Mohamed Haman : 21 h 30 jeu. ; Khezia Jones : 21 h 30 mar.

OLYMPIA (47-42-25-49). Benny B : 20 h sam. ; 17 h dim. ; Cheb Khaled : 20 h 30 mar.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Netsanet, Walias Band : 22 h mer. ; Kathryn Tickell : 22 h jeu. ; Denis Colins Trio : 22 h ven. ; François Jeanneau Quartet, Trio Tambour : 22 h sam., dim., lun. ; Arthur H : 22 h mar.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Atlantide : 21 h mer. ; Nanwo Ake : 21 h jeu. ; Mops : 21 h ven. ; The Normandy Cuzzins : 21 h sam. ; Time Trigger : 21 h lun. ; Le Two Bass Hits : 21 h mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Formule 4 : 21 h mer. ; Stéphane Guérault : 21 h jeu. ; Hot Papaz : 21 h ven. ; Jacques Caroff Jazz Band : 21 h sam. ; Brasil, Brasil : 21 h lun. ; Jazz Bizz : 21 h mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Turk Mauro : 23 h mer. ; Eric Barret, Hervé Sellin, Gilles Naturel : 23 h jeu., ven., sam. ; Barney Wilen Quartet : 23 h mar.

REX CLUB (45-08-93-89). Rex Appeal : jusqu'au 28 mai. 23 h jeu.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Clarika : jusqu'au 23 mai. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam., mar. Les découvertes de la chanson.

SING SONG (43-43-82-02). Yves Brouqui : jusqu'au 14 mai. 23 h jeu. ; Pete Osborne Quartet : 23 h ven., sam. ; Ricardo Del Fra, Louis Winsberg : 23 h mar.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Tiger Lily : 22 h mer., jeu., ven., sam. ; The New Moscou Jazz Band : 22 h mar.

SUNSET (40-26-46-60). J.-M. Jafet, M. Berthoumieux, Amaury Filliard : 22 h 30 ven., sam. Basse et chant, accordéon, guitare, Jean-Yves Candela (piano), Thierry Chauvet (batterie) ; Trio Evidence : 22 h 30 lun. ; Medianoché ; 22 h 30 mar. ; Untouchable Factor, Sonny Murray Quartet :

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Chris Lancry : 22 h mer. ; Long Distance : 22 h jeu. ; RMB : 22 h ven. ; Antonio Testa : 22 h sam. ; J.-J. Milteau & Friends : 22 h mar. ; Luc Bertin : 1 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). Alain Jean-Marie, Ricardo Del Fra, Billy Hart : 22 h mer., jeu., ven., sam. Piano, basse, batterie ; Jam Session : 22 h lun. ; Julien Loureau, Bojan Zulfikarpasic : 22 h mar. Sxophone, piano, Marc Buronfosse (basse), François Merville (batterie).

ZÉNITH (42-08-60-00). Mecano : 20 h lun.

Périphérie

BOULOGNE-BILLANCOURT. TBB (46-03-60-44). Melvin Taylor, Son Seals, Fenton Robinson : 20 h 30 dim. ; Rockin Dopsie and the Zydeco Twister : 20 h 30 mar.

SAINT-OUEN. ESPACE 1789 (40-11-50-23). Houdini de Sade, Painkiller : 20 h 30 mer. Dans le cadre du Festival Banlieues bleues.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Claude Dagué : 20 h 30 dim.

CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Paco Ibanez, Rafael Alberti : 20 h 30 mer., jeu. ; Renaud : jusqu'au 30 mai. 20 h 30 lun., mar.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

LA CIGALE (42-23-38-00). Luc de Larochellière : 20 h 30 lun. Sauvez mon âme.

DÉJAZET-TLP (42-74-20-50). Francis Descamps : 20 h 30 mar.

PLATEAU 26 (48-87-10-75). Jean-Marie Leblanc : 19 h dim. ; 19 h 30 lun. Fantastic Stories.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Lasya Victori : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Ariane : 22 h mar.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Emmanuel Desfosses : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.

TOURTOUR (48-87-82-48). Jean-Claude Meurisse : jusqu'au 9 mai. 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.

TROTTOIRS DE BUENOS AIRES (40-26-28-58). Trio Trottoirs de Buenos Aires : jusqu'au 2 juin. 22 h 30 mer., dim., mar.

Périphérie

SAINT-OUEN. ESPACE 1789 (40-11-50-23). Celinho Barros : 20 h 30 mar.

BALLETS

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Compagnie Claire Mosser : 20 h 30 mar. L'Œil du ciel, Claire Mosser (chor.).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Compagnie Pascoli : 20 h 30 mer. ; 18 h 30 jeu. L'Angélique, Anne-Marie Pascoli (chor.).

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Malka Fujima : 20 h 30 jeu. Danse kabuki Shakuntala : 20 h 30 lun. Danse classique du sud de l'Inde.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Ballet de l'Opéra de Paris : jusqu'au 17 mai. 19 h 30 jeu., ven., sam. Retour de scène, Odile Duboc (chor.), Attentat poétique, Daniel Larrieu (chor.).

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Compagnie Joao Fiadeiro : 21 h mer., jeu., ven., sam. Retrato da Memoria Enquanto Peso Morto, Joao Fiadeiro (chor.).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Nikolais & Murray Louis Dance : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 15 h dim. Group Dance from Sanctum, Temple, Aurora, Pond, Where Phantoms Gather, Alwin Nikolais, Murray Louis (chor.) Karine Saporta : 18 h mar. Carmen, Karine Saporta (chor.).

PARIS EN VISITES

MARDI 5 MAI

« La maison de Nicolas Flamel (1407) et autres vieux logis parisiens », 10 h 30, métro Rambuteau, sortie rue du Grenier Saint-Lazare (Paris autrefois).

« De la villa des Arts à la cité des Fleurs », 10 h 30, angle de la rue Forest et de la rue Caulaincourt (V. de Langlade).

« Exposition : les Lautrec de Lautrec », 11 heures, entrée de la Bibliothèque nationale (P.-Y. Jaslet).

« L'Opéra, centre de la vie mondaine de la fin du dix-neuvième siècle », 11 heures et 15 heures, devant l'entrée, à droite (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La basilique Saint-Denis », 14 heures, devant le portail central (Le Cavalier bleu).

« A la découverte de l'Unesco », 14 h 15, entrée, place Fontenoy (Paris et son histoire).

« L'hôtel de Donon, Musée Cognacq-Jay », 14 h 30, 8, rue Elzévir (D. Bouchard).

« Promenade dans l'île Saint-Louis », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (P. Fernandez).

« Exposition Bonington », 14 h 30, hall du Petit Palais (Mme Cazes).

« Les « singeries rocailles » de l'hôtel de Rohan et l'exposition « Voyages aux îles françaises d'Amérique », 14 h 30, 87, rue Vieille-du-Temple (C. Merle).

« Le parc Montsouris, ses sculptures et cités d'artistes », 14 h 30, Métro Cité universitaire (Paris capitale historique).

« Hôtels et jardins du Marais sud. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les salons de l'hôtel de Lassay, pièces de réception du président de l'Assemblée nationale » (carte d'identité), 14 h 30, métro Chambre des députés-Assemblée nationale (M. Banassat).

« Les passages marchands du dix-neuvième siècle (premier parcours), une promenade hors du temps », 14 h 40, 19, rue Jean-Jacques-Rousseau (Paris autrefois).

« La Bibliothèque nationale dans l'ancien hôtel Mazarin » (groupe limité à vingt-cinq personnes), 15 heures, 58, rue de richelieu (Monuments historiques).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 15 heures, métro Porte de Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Promenade à travers le Vieux Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (Lutèce-visites).

CONFÉRENCES

35, rue des Francs-Bourgeois, 18 h 30 : « Les accords de Maastricht, l'avenir de l'Europe » avec R. Toulemon (Maison de l'Europe).

AVEC CONTACTOUR, PARTEZ POUR LA FLORIDE



location de villas
à ORLANDO,
pour vivre
de vraies vacances
à l'américaine à partir
de 2 900 F la semaine.

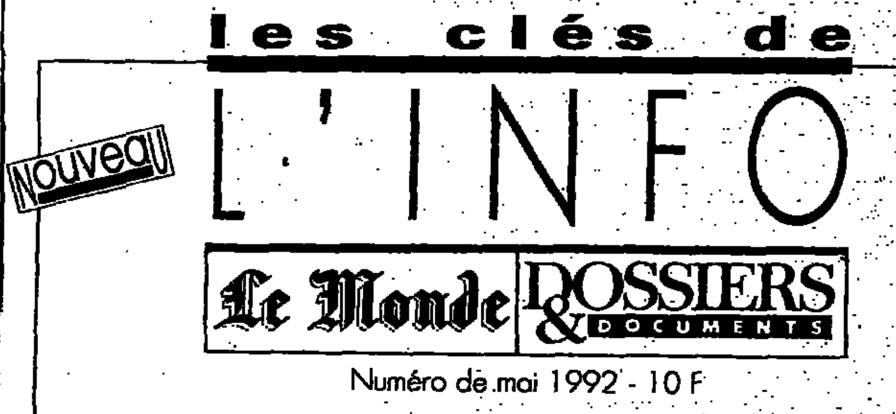
FLORIDE MAGIQUE

un séjour tout compris
dans le merveilleux monde
de Disney.

CONTACTOUR

30, rue de Richelieu 75001 Paris.
Tél. : (1) 42-96-02-25 ou chez
votre agence de voyages.

Enseignants, Etudiants, Lycéens, découvrez
les clés de
L'INFO
Nouveau



Numéro de mai 1992 - 10 F

les clés de L'INFO

Chaque mois, deux pages pour comprendre l'actualité.

Regarder le journal de 20 heures, écouter la radio le matin, lire la presse... autant de façons de découvrir l'actualité. Encore faut-il avoir toutes les clés pour la comprendre. Donner *les clés de l'info*, des bases et des repères, c'est l'objectif que s'est fixé LE MONDE DOSSIERS ET DOCUMENTS. Chaque mois, « Les Clés de l'info » resituent les grands événements de l'actualité dans leur contexte historique, social ou géopolitique. Avec un lexique des mots utiles ou des sigles ; des rappels chronologiques et les dates à retenir ; l'origine ou la composition des organismes qui participent aujourd'hui à la vie politique ou économique internationale. Bref, tout ce que l'on ne trouve pas dans les manuels ou dans les dictionnaires : l'histoire récente, les personnalités, le vocabulaire, la législation, tout ce qui bouge, tout ce qui change.

Au sommaire des « Clés de l'info » : travaillistes et conservateurs en Grande-Bretagne. L'entrée de la Russie au FMI. L'influence des taux d'intérêt. Pourquoi n'arrive-t-on pas à résorber le chômage. Les suites constitutionnelles de Maastricht. Les revendications de l'ETA.



et le Dossier du Mois

SPÉCIAL RÉVISIONS DES EXAMENS

Le dernier état du monde et de la France

8 pages pour actualiser vos connaissances.

ÉCONOMIE

BILLET

Les dettes de la réunification

Il est déjà une leçon que tirent les autorités de Bonn des grèves entamées dans les services publics la semaine passée : la combativité des salariés prouve leur refus de payer plus. Le lourd financement de l'unification (630 milliards de francs de transferts publics d'Ouest en Est cette année) s'en trouve d'autant compliqué.

Jusqu'à l'été dernier, le coût de l'unification avait été payé par le déficit public. Puis, devant le gouffre qui s'agrandissait, le chancelier Kohl s'était résolu à lever des impôts supplémentaires et des taxes nouvelles en juillet 1991. La grève des salariés de l'Ouest, qui demandent des majorations de leur paie pour compenser ces taxes, démontre leur solidarité toute relative vis-à-vis de *« leurs frères de l'Est »*. La voie de l'impôt est « elle aussi » bouchée.

Le financement de l'unification doit donc en passer par ce qu'on appelle des *« redéploiements budgétaires »*, c'est-à-dire par des coupes dans les autres dépenses. Le débat budgétaire qui commence promet d'être, dans un contexte politique perturbé, extrêmement conflictuel.

M. Theo Waigel, le ministre des finances, présentera mardi 5 mai une première ébauche du budget de 1993 qu'il replacera dans une perspective de consolidation des finances à moyen terme 1993-1996. On sait qu'il veut limiter la croissance des dépenses à 2,3 % par an. Cela suffira-t-il à éviter un dérapage « à l'américaine » des déficits ? M. Jürgen Möllemann, ministre de l'économie, nouveau vice-chancelier après le départ de M. Genscher, et qui cherche à devenir leader du parti des libéraux, a critiqué par avance les chiffres de son collègue. Il réclame des privatisations dans les services publics, comme les chemins de fer, et des coupes dans les dépenses sociales.

La controverse porte sur le niveau des dettes accumulées et qui feront sentir leur poids encore longtemps. L'optimisme ou le pessimisme alternent suivant que l'on compte la dette de l'Etat fédéral seul ou que l'on ajoute celles de tous les organismes publics comme la Treuhandanstalt chargée des privatisation de l'Est ou des chemins de fer.

L'Institut de recherches économiques IFO estime que la dette publique totale allemande était de 929 milliards de deutschemarks avant la réunification en 1989. Elle atteindra 2 000 milliards en 1995, puis 2 500 milliards en l'an 2000. Mais IFO rejette tout catastrophisme. En proportion du produit intérieur brut, la dette passera de 41,5 % en 1989 à 55 % en 1995, puis reviendra à 50 % en l'an 2000. L'Allemagne pourra respecter le critère de Maastricht. Mais encore faudra-t-il maintenir dix ans de rigueur. Telle est bien la question.

ÉRIC LE BOUCHER

En durcissant leur mouvement

Les syndicats allemands veulent contraindre patronat et gouvernement à des concessions

FRANCFORT

de notre correspondant

Comme annoncé lors des manifestations du 1er mai (*le Monde* daté 3-4 mai), les grèves se sont étendues en début de semaine dans les services publics allemands. Lundi 4 mai, les employés des chemins de fer ont élargi aux grandes lignes leur mouvement, limité la semaine précédente aux transports locaux. Les employés des aéroports ont perturbé le trafic aérien dans la plupart des grandes villes, à l'exception de Francfort. Les employés des transports, de la voirie et des hôpitaux devaient reprendre la grève suspendue en fin de semaine.

En multipliant les débrayages, les syndicats veulent obliger les employeurs à faire de nouvelles propositions cette semaine. Pour l'instant, ces derniers n'ont pas démordu des 4,8 % de hausse qu'ils offraient. Les syndicats demandent des augmentations supérieures à 5,4 %.

Les manifestations du 1er mai ont permis aux différents leaders syndicaux de répéter leurs mises en garde. Mme Wulf-Mathies, patronne du syndicat OTV des services publics, a menacé d'un nouveau *« durcissement »* du mouvement si les employeurs n'abandonnent pas leur attitude de *« refus du compromis »*. M. Franz Steinkühler, patron des métallurgistes d'IG Metall, a qualifié à nouveau la proposition patronale de hausse de 3,3 % des salaires de *« provocation »*. *« On se prépare à aller rapidement à la grève »*, a-t-il déclaré. M. Hans Werner Meyer, le président de l'union des syndicats, a annoncé de son côté *« un mai chaud »*.

Les marchés boursiers n'ont encore subi aucun contrecoup des grèves et des difficultés du gouvernement après la démission de M. Hans-Dietrich Genscher du ministère des affaires étrangères. Les marchés financiers ont en revanche été légèrement perturbés avec une remontée des taux.

E. L. B.

Et si le franc était réévalué ?

Suite de la première page

Une réévaluation du franc serait certes la sanction de la bonne gestion de notre pays au cours des dernières années. A une économie saine correspond une monnaie forte. Peu sensible aux louanges adressées encore par les sept grands argentiers du monde à la France dans leur communiqué de Washington du 26 avril (*le Monde* du 28 avril), l'opinion publique française le serait peut-être davantage à l'annonce d'une réévaluation de la devise nationale.

Pour M. Pierre Bérégovoy, un tel ajustement monétaire serait la conséquence logique de la stratégie de *« désinflation compétitive »* qu'il a poursuivie aux finances. Jusqu'à présent, il a été l'homme du franc stable – il n'a jamais dévalué le franc. En le réévaluant, il deviendrait l'homme du franc fort.

Par cette opération, le premier ministre pourrait aussi atténuer les craintes que fait naître la perspective d'une domination allemande au sein de l'Europe. Elle serait la démonstration que, d'une part, la vertu (la politique de rigueur et les grands équilibres) finit par payer, que d'autre part le système monétaire européen n'est pas une simple zone mark dominée par la Banque centrale allemande. Les électeurs socialistes et, au-delà, les Français risquent cependant d'attacher peu d'importance à une réévaluation de la devise nationale. Les uns et les autres sont sans doute plus attachés à une baisse immédiate du chômage qu'à une hausse du franc !...

Un préalable à la baisse des taux

C'est surtout et justement sur l'avantage économique d'une réévaluation qu'insistent les partisans de l'opération, comme M. Patrick Careil, président de la Banque Hervet, proche de M. Bérégovoy et l'un des plus actifs sur ce dossier. L'hypothèse provoque chez les économistes d'entreprise une réaction très négative. « Un scénario absurde qui nous conduirait à cumuler deux handicaps », s'étrangle l'un d'entre eux : *« Une monnaie plus forte rendrait plus difficiles nos exportations, alors que déjà les taux d'intérêt élevés freinent nos investissements. »*

« Double erreur traduisant une vision à très court terme », répliquent les réévaluationnistes. Pour eux, la réévaluation du franc – et pas seulement l' *« appréciation »* évoquée jeudi 30 avril par le ministre de l'économie, M. Sapin (*le Monde* daté 3-4 mai) et constatée sur les marchés – apparaît aujourd'hui comme un préalable à la baisse des taux d'intérêt.

En réduisant unilatéralement les taux d'intérêt en octobre dernier, M. Bérégovoy s'était brûlé les doigts. Il avait dû revenir, quelques jours plus tard, sur sa décision. La leçon en est claire : dans les circonstances actuelles, la Banque de France ne peut mener une politique de taux d'intérêt s'écartant sensiblement de celle de la Bundesbank, son homologue allemande. A moins que Paris n'obtienne une inversion des données du problème et ne réussisse à convaincre les marchés que le franc est désormais vraiment une monnaie forte. C'est le but de l'ajustement monétaire suggéré : *« Même modeste, de 3 % ou 5 %, une réévaluation du franc par rapport au mark provoquerait une inversion des anticipations et autoriserait une baisse des taux en France »*, explique M. Careil. Il faut que *« le risque de change sur le franc devienne un risque de réévaluation »*, dit un autre partisan qui développe : *« Notre monnaie doit passer de la catégorie des monnaies dévaluables à celle des monnaies réévaluables. »*

D'ores et déjà, les investisseurs internationaux ont de l'économie française une image positive. L'écart maintenu – il a même légèrement augmenté au cours des dernières semaines – entre les taux d'intérêt français et allemands démontre pourtant que subsiste parmi eux une certaine méfiance. Ils n'achètent des titres en francs français qu'à condition d'en obtenir une rémunération un peu meilleure. Il y a ainsi toujours une *« prime de risque »* sur le franc.

La réévaluation officielle du franc devrait donc contribuer à provoquer une inversion des anticipations sur les marchés financiers internationaux. La monnaie française, qui joue encore un rôle marginal au niveau mondial, pourrait prétendre au statut de monnaie forte et même devenir la monnaie centrale au sein du SME, se substituant au deutschemark pris dans les turbulences de la réunification allemande. L'hypothèse aurait été sérieusement évoquée il y a quelques mois, à l'occasion d'une réunion des gouverneurs des banques centrales à Bâle (Suisse). L'afflux de capitaux vers Paris s'en trouverait facilité.

Si l'on retient ainsi que la baisse des taux d'intérêt suppose désormais d'abord une réévaluation officielle du franc, la critique des économistes d'entreprise perd de sa pertinence. Le franc renforcé rendrait les importations moins coûteuses – notamment celles des biens d'équipement – et alimenterait encore la désinflation. Les sociétés françaises continueraient ainsi à pouvoir améliorer leur compétitivité et leurs exportations. Elles obtiendraient dans le même temps une baisse du coût de l'argent leur permettant de reprendre leurs investissements. Un nouvel élan pour la politique de « désinflation compétitive ».

Trois obstacles

Deux facteurs fondamentaux rendent aujourd'hui possible cette réévaluation : l'amélioration des comptes extérieurs de la France d'une part, la fragilité – momentanée – de l'économie allemande d'autre part. Fruit de la politique menée depuis plusieurs années, le rééquilibrage récent des comptes extérieurs apparaît, aux yeux des « réévaluationnistes », comme un phénomène structurel. Sur les six derniers mois, cinq se sont conclus sur un solde commercial excédentaire. Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSEE prévoit un léger excédent pour le premier semestre. On ne peut plus seulement invoquer la vente d'Airbus supplémentaires. Depuis cinq ans et le dernier ajustement monétaire au sein du SME, en 1987, la France a nettement amélioré sa compétitivité en matière de prix et a gagné des positions sur les marchés mondiaux. Les prix ont progressé, en France, de huit points de moins que dans les autres pays européens, les taux de change n'ont pratiquement pas varié. Alors que la France est devenue vertueuse, l'Allemagne s'est dévergondée. C'est le second élément qui rend possible la réévaluation du franc. L'économie française est *grosso modo* revenue sur le chemin des équilibres, internes et externes. Le voisin allemand connaît, pour des raisons exceptionnelles (l'absorption coûteuse de l'ex-RDA), de graves dérapages financiers avec des coûts salariaux en forte hausse et des finances publiques profondément déséquilibrées. L'écart entre les deux pays est particulièrement frappant en matière d'inflation. Il devrait se confirmer au cours des deux ou trois années à venir. Sur les bords du Rhin, le modèle à suivre a donc changé de rive.

Possible, cette hypothétique réévaluation se heurte cependant à trois obstacles au moins. Tout d'abord, les grands investisseurs internationaux ne sont pas encore totalement convaincus de la vertu française. Depuis février, le franc se renforce bien face au mark sur le marché des changes. Mais il reste encore en dessous de son cours pivot. Et la France doit toujours offrir des rendements supérieurs à l'Allemagne pour attirer les capitaux étrangers. Malgré l'amélioration des « fondamentaux » de l'économie française, les marchés, extrapolant le passé, n'ont donc pas encore totalement confiance. Ni la crédibilité acquise par M. Bérégovoy ni les bons résultats du commerce extérieur, encore trop faibles et trop récents, ne suffisent à les convaincre.

Les échéances électorales françaises constituent une seconde difficulté. Certes, elles ne conduiront sans doute pas à un changement radical de politique économique. Les principaux responsables de l'opposition affirment approuver la politique de lutte contre l'inflation et du franc fort et vouloir la poursuivre. L'incertitude créée par la perspective électorale suffit pourtant à rendre plus difficile une telle opération monétaire.

Dernier obstacle et non le moindre, l'Allemagne. Les règles du SME rendent désormais impossible un ajustement monétaire unilatéral. Pour réévaluer le franc, Paris devrait obtenir l'accord de ses partenaires, des Allemands en particulier. Or réévaluer le franc, ce serait... dévaluer le mark. On imagine difficilement, dans les circonstances actuelles, le chancelier Kohl acceptant une humiliation supplémentaire alors même qu'il rencontre quelques difficultés à justifier auprès de ses concitoyens le remplacement à venir du mark par l'écu. Les réévaluationnistes comptent sur une crise grave – sociale, politique ou financière – en Allemagne pour imposer l'ajustement souhaité. A la demande de la France, le SME a été doté d'un mécanisme qui oblige les pays à monnaie forte à soutenir les pays en difficulté passagère. Il serait actionné. Comme en 1980, Francfort demanderait à Paris un soutien du mark plutôt que d'accepter une dévaluation.

Les conditions économiques – sur les marchés financiers – et politiques rendent donc peu probable une réévaluation du franc par rapport au mark. Ne suffit-il pas pourtant d'en parler, tant les mots peuvent avoir un rôle dans ce jeu qu'est le marché international des monnaies ? A Bercy, depuis 1988, M. Bérégovoy était passé maître dans cet art. Son discours avait accompagné l'amélioration de l'économie française à travers trois phases. Au cours de la première, il s'était engagé à ne pas dévaluer le franc. Il avait ensuite expliqué que si le deutschemark devait être réévalué, le franc le serait aussi. Depuis la fin de l'année dernière, il a écarté de son propos le mark pour affirmer que s'il devait y avoir une réévaluation au sein du SME, ce serait celle du franc. Le dire – ou le faire dire – peut y aider.

ERIK IZRAELEWICZ

Les retards de la télévision européenne par satellite

Europesat en balance au-dessus du Rhin

Entre querelles sur les normes de diffusion ou de cryptage et revirements de positions de chaque côté du Rhin, la télévision par satellite européenne tourne au vaudeville. Ou au drame industriel ?

Acte I : à 36 000 kilomètres de la Terre tournent des satellites de télévision allemand et français, TV Sat 2 et les jumeaux TDF1 et TDF2, issus de la coopération industrielle des deux pays au début des années 80. Mais victimes de pannes, limités en nombre de canaux par les réglements, dépassés technologiquement parce que lancés trop longtemps après leur conception, ces satellites n'abritent que quelques programmes (A2, Canal Plus, Euromusique et la SEPT côté français) reçus par un nombre très limité d'antennes.

Acte II : l'Europe s'est lancée depuis 1986 à la poursuite du Japon dans la course à la télévision haute définition (TVHD). Réunis dans le programme Eurêka, ses industriels ont adopté une démarche par étape, passant par une norme intermédiaire, le D2 MAC, avant d'aboutir au HD MAC à partir de 1995. Cette stratégie s'appuie sur une directive, élaborée en décembre dernier, et qui doit être formellement adoptée bientôt, rendant le D2 MAC obligatoire sur les satellites à partir de 1995 seulement, et pour les nouveaux services. Cette directive serait complétée par un accord global (industriels, diffuseurs, câblo-opérateurs...) baptisé MOU, assorti de 850 millions d'écus de subventions (*le Monde* du 15 avril), dont tous les signataires potentiels se sont réunis à Bruxelles le 23 avril. Lors de cette réunion, les diffuseurs allemands ont émis de violentes critiques contre le D2 MAC et le HD MAC, la norme européenne de TVHD.

Acte III : la France a développé depuis 1985 son système national de satellites, dont la deuxième génération lancée récemment, Télécom 2A et 2B, permet de diffuser jusqu'à onze programmes de télévision. Télécom 2A devait servir de support à un bouquet de chaînes thématiques payantes, sous la houlette de Canal Plus, à partir d'avril 1992. Industriels, France Télécom et la plupart des ministères concernés souhaiteraient que Télécom 2 diffuse en D2 MAC, pour respecter l'impératif européen et aussi promouvoir le système de cryptage « ouvert » Eurocrypt associé à cette norme. Canal Plus ne veut entendre parler que du SECAM et de son propre système de cryptage, le Syster. Elle estime que le format d'écran élargi 16/9, seul consensus international pour la télévision du futur et seul intérêt concret du D2 MAC, serait bien mieux mis en valeur sur une autre filière de satellite, prenant le relais des TDF/TV SAT.

Acte IV : depuis juillet dernier, l'organisation européenne Eutelsat est prête à assurer ce relais, c'est-à-dire à commander et lancer, dans un délai de vingt-sept mois, un satellite pré-Europesat, amorce d'un système de satellites de télévision paneuropéen déployé à partir de 1996. Ce projet suppose l'accord de la France et de l'Allemagne. Les Français, à la suite du rapport Eymery s'y étaient ralliés pour conforter les partisans du D2 MAC outre-Rhin. Mais les chaînes publiques allemandes, qui ne croient guère à la nouvelle norme et préfèrent jouer la carte technique du PAL-Plus pour parvenir au format 16/9, ont longtemps refusé de payer ce pré-Europesat. Constatant aujourd'hui que la directive européenne est peu contraignante, et qu'elles risquent d'être face au monopole de fait des satellites luxembourgeois Astra, elles ont changé de position. Les Allemands s'apprêteraient à donner leur feu vert à Eutelsat.

Ce sont maintenant les Français qui jouent la montre... France-Télécom n'a guère envie de faire le lit du PAL-Plus ni de donner à M. André Rousselet, patron de Canal Plus, un alibi pour garder le SECAM sur Télécom 2. *« Sans D2 MAC, Europesat ne nous intéresse pas »*, résume un expert français.

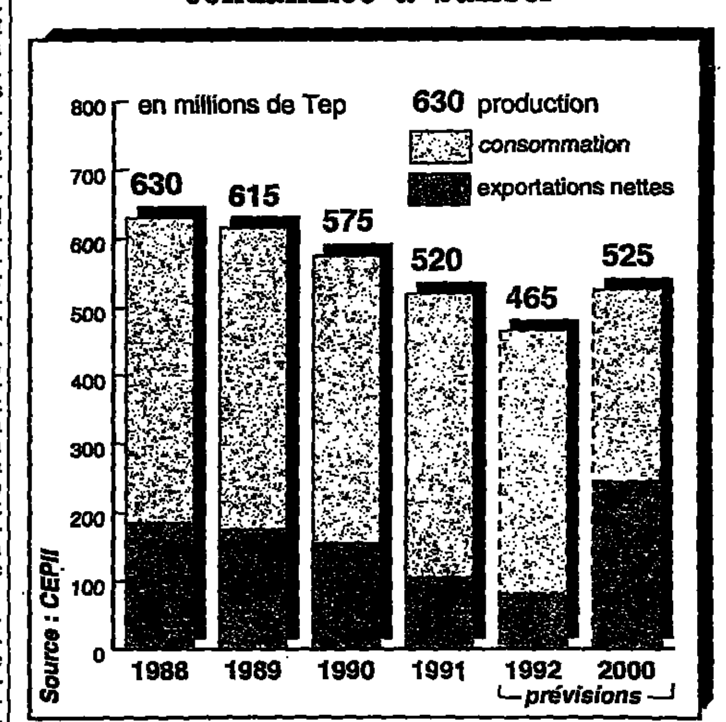
Acte V : à Paris, chacun s'accuse de monopole. Canal Plus fustige le dogmatisme des ingénieurs des Télécom ; ces derniers rappellent les revirements de M. Rousselet et sa position dominante sur le marché des télévisions payantes. Le gouvernement, appelé à trancher, tergiverse. Télécom 2A tourne à vide. Europesat dort dans les cartons. Le D2 MAC a du plomb dans l'aile.

Ce vaudeville prêterait à rire s'il n'avait d'importantes conséquences. D'une part, il retarde l'entrée de la France dans l'ère de la télévision par satellite. Selon une étude du cabinet Intégration, la réception directe des programmes de télévision dépassera cette année 2 millions de foyers en Allemagne, 3 millions en Grande-Bretagne.

D'autre part, ces controverses multiples affaiblissent les arguments de la stratégie européenne vers la télévision haute définition. La « compatibilité » invoquée face aux Japonais suppose un parc installé de réception en D2 MAC. Quant à l'avance des réalisations européennes comparées aux projets américains de TVHD numérique, elle s'amenuise chaque jour qui passe. Avec Europesat pourrait sombrer dans le Rhin une partie de l'industrie européenne de l'électronique.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

La production de pétrole de la CEI condamnée à baisser



De 1988 à 1991, la production de pétrole de l'ex-URSS a chuté de 110 millions de tonnes et les exportations de 80 millions. En ont surtout souffert les anciens Etats satellites d'Europe centrale sacrifiés, car manquant de devises pour payer le brut, au profit des pays de l'OCDE. Les exportations en direction de ces derniers n'ont diminué que de 22 millions de tonnes en 1991. Cette année, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la production de la Communauté des Etats indépendants (CEI) ne dépassera pas 465 millions de tonnes, tandis que les exportations vont tomber à 80 millions. A l'horizon de l'an 2000, tout pronostic est hasardeux tant en ce qui concerne la production que la consommation de la CEI.

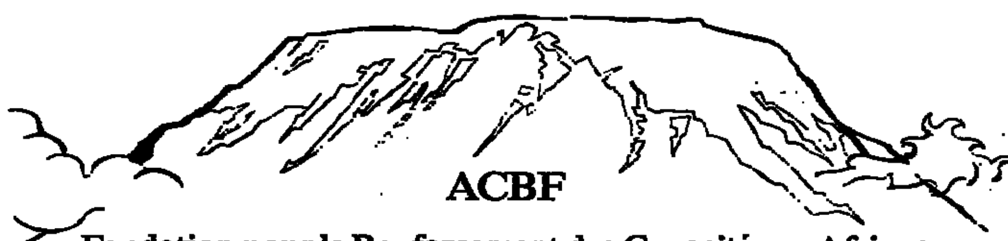
Les chercheurs du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) s'y sont pourtant risqués. Dans un scénario qualifié d'*« optimiste »*, ils évaluent à 525 millions de tonnes la production pétrolière, soit *grosso modo* le chiffre de 1990. Mais la consommation intérieure en l'an 2000 ne dépasserait pas 283 millions de tonnes, du fait notamment d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Les exportations de brut en seraient les grandes bénéficiaires. Elles culmineraient à 242 millions de tonnes.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

● **Inflation** : *+ 0,3 % en avril.* – La hausse des prix de détail dans la partie occidentale de l'Allemagne a atteint 0,3 % en avril par rapport à mars. En un an (avril 1992 comparé à avril 1991), l'augmentation est de 4,5 %. Le résultat d'avril marque un ralentissement par rapport à mars, mois au cours duquel les prix avaient augmenté de 0,4 % par rapport à février, le glissement annuel (mars 1991-mars 1992) atteignant 4,8 %.

REPRODUCTION INTERDITE



ACBF

Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique
Une nouvelle organisation internationale à Hararé

L'ACBF a pour mission de promouvoir la formation d'équipes de professionnels africains, spécialistes de haut niveau de la gestion et des politiques de développement. Elle apporte son soutien afin de développer les capacités des institutions publiques ou non-gouvernementales travaillant dans le secteur de l'éducation, de la formation et de la recherche. Une aide financière est fournie en faveur des projets nationaux et régionaux dans différentes branches universitaires ou professionnelles. Ce soutien peut être sous forme de bourses dans le cadre des programmes de l'ACBF.

Son objectif est de réduire l'extrême dépendance de l'Afrique par rapport à l'assistance technique extérieure et de lui donner un meilleur contrôle de son avenir et de son propre développement économique.

Le financement de l'ACBF est assuré par les gouvernements africains, par des donateurs bilatéraux et par ses trois sponsors principaux: la Banque africaine de développement (BAD), le PNUD et la Banque Mondiale. L'ACBF dispose d'un capital approuvé de près de 100 millions de USD. L'ACBF recherche un

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

- pour diriger et développer une petite organisation et son effectif actuel d'une dizaine de cadres et d'assistants;
- pour développer des plans, des stratégies, des nouveaux programmes et des projets à soumettre à l'approbation du Conseil de l'ACBF et pour diriger des opérations dans toutes les phases des projets, notamment leur exécution, suivi et évaluation;
- pour établir un partenariat et fonder des réseaux solides avec les institutions cible: centres de recherche, gouvernements, entreprises, associations ainsi qu'avec des particuliers dans les secteurs publics et privés;
- pour solliciter des appuis permanents de la part des membres de la fondation et de ses donateurs.

Qualifications requises:

- une expérience, sur le continent africain, de dirigeant, de directeur ou de président d'une institution ou d'une entreprise comme cadre de haut niveau;
- un cadre supérieur africain avec un bagage académique exceptionnel en sciences sociales ou économiques, connu en Afrique et à l'extérieur;
- un excellent niveau de connaissances et des relations dans le milieu professionnel du développement social et économique de l'Afrique;
- un engagement profond et un désir réel de diriger avec dynamisme une nouvelle organisation internationale ayant pour mission le développement de l'Afrique, ce qui exige des compétences administratives reconnues.
- avoir une excellente connaissance du français et de bonnes notions d'anglais, ou vice versa.

Le Conseil de Direction est constitué de:

M. Ferhat Lounes, BAD, Abidjan, M. Jacques Loup, RBA, PNUD, New York, M. Edward V. K. Jaycox, Banque Mondiale, Washington, M. Ojetnji Aboyade, Ibadan, M. Elliot Berg, Washington, M. Manuel Bridier, Paris, M. Jacques Diouf, Ambassadeur, New York, M. Mulumba Lukoji, Kinshasa, M. Harris Mule, Nairobi, M. Douglas Wass, London, M. Lennart Wohlgemuth, Stockholm

La rémunération sera comparable à celle d'un poste similaire à la Banque Mondiale ou au PNUD.

Envoyer votre dossier de candidature (sur formulaire PNUD ou Banque Mondiale) **avant le 30 juin 1992** à M. Lennart Wohlgemut, c/o ASDI, 105 25 Stockholm, Suède, Tel: int +46-8-728 52 43, Fax: int +46-8-612 56 90, par l'intermédiaire de Mme BirgittaSöderberg.

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

La BEI, institution financière de la Communauté Européenne, recherche pour son Corps des Conseillers Techniques à LUXEMBOURG un:

BEI EIB

Ingénieur de Projets (h/f)
(entre 35 et 40 ans)

Tâches: identification et évaluation technico-économique de projets d'infrastructure, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Qualifications: □ Ingénieur de formation universitaire avec une expérience d'au moins 10 à 12 années couvrant notamment l'étude, l'évaluation, le suivi de la réalisation de projets ainsi que la gestion de systèmes complets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement; □ une expérience internationale est nécessaire, acquise en partie dans les pays en voie de développement.

Langues: □ très bonne connaissance (écrite et parlée) de l'anglais; □ la connaissance de l'espagnol et/ou de l'italien serait appréciée.

La Banque offre de très bonnes conditions d'emploi, une rémunération intéressante, de nombreux avantages sociaux et pratique une politique d'égalité des chances.

Les personnes intéressées, possédant la nationalité d'un des pays membres de la Communauté, sont priées d'envoyer leur curriculum vitae détaillé, accompagné d'une photographie, en indiquant la référence, à la:

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT,
Département du Personnel (Recrutement) (Réf.: CT 9210)
100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 LUXEMBOURG.
FAX: 4379-3356.

Les candidatures seront traitées avec la discrétion de rigueur.

Le Monde

SÉLECTION IMMOBILIÈRE

appartements ventes

2e arrdt

Me BOURSE
BEAU 2 PCES, cuis., wc, bains. Gardien. Digicode. Chff. ind. Faibles charges. 459 000, créd. 43-70-04-64

3e arrdt

MARAIS - RUE BAILLY
4 PCES 110 m². DUPLEX 4e et 5e ét. Charme. Poutres tomettes. Esc. classé. Dble expo. 2 400 000 F. 48-04-85-85

MARAIS - TURENNE
2 PCES 63 m². Refait neuf. Poutres. Très clair. Asc. Double exposition. 1 450 000 F. 48-04-35-35

4e arrdt

HOTEL-DE-VILLE
Rue piétonne. Imm. récent. GD STUDIO. 4 ptes-fenêtres. Terrasse 20 m². Park. ascens. 1 420 000 F. 48-04-84-48

11e arrdt

CIRQUE D'HIVER
RUE AMELOT. Bel imm. ancien. 2 PIÈCES. A rénover. Parquet. 950 000 F. 48-04-84-48

12e arrdt

PLACE DAUMESNIL
AV. DAUMESNIL. B. 2 PCES. Cuis. TOUT CONFT. 3e ét. Calme. Plein sud. 635 000, créd. 43-70-04-64

16e arrdt

Me MUETTE
Imm. pierre de t. Standing. 4e ét. asc., séjour dble + chbre + service. Calme. Soleil. 2 100 000 F. RIVAL RG 45-55-10-11

19e arrdt

Me RIQUET
BEAU STUDIO. Cuis., entrée. TT CONFT. Ascens. 319 000 F. 48-04-35-35

92 Hauts-de-Seine

LEVALLOIS
Résidence grand standing. commerces. et centre ville. Reste qques appartements. Livrais. 9/92. 47-39-65-29

Province

Dans 1 domaine privilégié, app. 4 pces, S. H. 128 m², ter. 217 m², 2 parkings. 1 cave. VUE MER PANORAMIQUE. Frais réduits 17 500 F/m². Prix : 4 187 817 F. Tél. : 92-97-03-00.

A 10 mn de CANNES
2 pces — S.H. 50 m², ter. 33 m². Vue mer et colline. Parking — cave — piscine. Prix : 1 360 000 F. Frais de notaire réduits. Tél. : 92-97-03-00.

Proche Golf Mandelieu, appartement villa sur le toit, vue mer panoramique, au calme, tennis, piscine, frais réduits, SH 108 m², terr. 150 m², garage, cave. Prix 3 898 053 F. Tél. 92-97-03-00.

appartements achats

Rech. URGENT 100 à 120 m² Paris préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 9e. PAIE COMPTANT. 48-73-48-07.

Collaborateur du journal, recherche appartement, Paris 100 m² env. Préférence ancien, même avec travaux, mais clair et calme. Ecrire sous no 6 081 LE MONDE PUBLICITÉ 15-17, rue du Col.-P.-Avia, 75902 Paris. Cedex 15. qui transmettra ou tél. : (16) 50-27-63-02.

EMBASSY SERVICE
rech. pour CLIENTS ÉTRANGERS APPARTS DE HAUT DE GAMME PARIS. RÉSIDENTIEL ET BUREAUX
TÉL. : (1) 45-62-16-40

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
recherche APPARTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS et BUREAUX
(1) 45-62-30-00

pavillons

MAROLLES-EN-BRIE
VAL-DE-MARNE
Villa 7 PIÈCES sur 900 m² terrain. Rez-de-ch. : séjour dble : cathédrale, cheminée, 2 chambres, salle de bains, cuis. équipée, w.-c., buanderie. 1er ét. : 2 chbre, s. de bns, dressing. Garage 2 voitures, terrasse 200 m². Quartier résidentiel, proche commerces, écoles, lycée, équipements sportifs, golf, tennis, centre équestre. Prix : 1 600 000 F. Après 19 h : 45-98-12-78.

terrains

ALLEMAGNE-LEIPZIG
(Nord), env. 400 000 m² de terrain industriel, près du nouveau palais des expositions, à côté de l'autoroute Berlin-Nuremberg-Dresde. Prix d'achat 36 mio DM (env. 122,40 mio FF). Dr jur. Frey Immobilien GmbH D-7000 Stuttgart 70, Dornhalde 6. Renseignements par : R. Mizrahi Dr. Frey - Tél. : 19-49-711/9 76 57-0 Fax : 19-49-711/9 76 57-57.

propriétés

A VENDRE. Magnifique propriété à LASNE, Belgique, 20 km sud Bruxelles. 3 bât. 1re qualité, parc 1 hectare, piscine couverte. 54 millions F belges. (19) 32-2-653-40-78 (soir). (19) 41-22-738-99-55. (19) 41-29-71-725.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Démarches et tous services Permanences téléphoniques
43-55-17-50

A LOUER BUREAUX
200 m² sur deux étages. Sans pas-de-porte. Angle avenue Parmentier et rue du Chemin-Vert. T. 47-38-56-33 ap. 19 h.

fonds de commerce

Ventes

COTES-D'ARMOR
Région St-Quay-Portrieux A céder, 10 mn mer. Quincaillerie, cadeaux. 110 m² + grand appartement. PRIX TRÈS INTÉRESSANT Tél. soir (16) 96 70-16-06 ou (16) 96 70-00-03.

ILE DE LA RÉUNION
Vds fonds de commerce Piano et instrum. de musique. Emplac. no 1. Prix 60 unités. T. 262.24.00.10/44.16.93

Parce que je refuse de vivre dans un espace exigü

Je conçois des appartements réellement habitables, aux pièces spacieuses et fonctionnelles

Parce qu'une résidence secondaire doit bénéficier des mêmes prestations qu'une résidence principale.

Parce que j'ai le souci d'une qualité irréprochable, garante d'une bonne plus-value.

J'AI CONÇU

LA RÉSIDENCE LES PALATINES

Située dans le centre de Saint Raphaël,

à proximité immédiate des commerces et du marché provençal, à quelques minutes à peine du vieux port, des plages de sable fin et des complexes de loisirs, cette résidence bénéficie de prestations luxueuses. (domotique, notamment).

C'est dans un tel contexte que vous pouvez devenir propriétaire de votre résidence principale ou secondaire à partir de 380 000 F*

Pour en savoir plus, adressez-nous dès aujourd'hui le coupon-réponse ci-dessous



Immobilière Patrick MORENON
Le Mas Ed-Ly - Boulevard Frédéric Mistral
83700 SAINT RAPHAËL
Tél : 16/ 94.83.96.96

Nom : ________ Prénom ________
Adresse: ________
Code Postal : ________ Ville : ________
Tél domicile : ________ Bureau : ________

LM 5/05/92

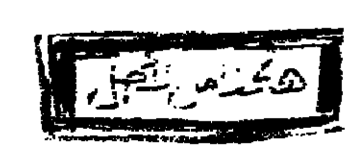
RECRUTEMENTS

INTERNATIONAUX

Le Monde

avec 14 % de sa diffusion

1er quotidien français à l'étranger



ÉCONOMIE

SOCIAL

Les suppressions d'emplois à l'usine de Sochaux

Les syndicats contestent le plan de la direction de Peugeot

Dans la foulée de la polémique qui oppose Mme Martine Aubry, ministre du travail, à M. Jacques Calvet, patron de Peugeot-Citroën, les syndicats ont vivement réagi, jeudi 30 avril, au plan de suppression d'emplois à l'usine Peugeot de Sochaux.

Examiné la veille à Paris par le comité central d'entreprise, présenté au comité d'établissement de Sochaux, ce nouveau plan social ne comporte pas les 685 préretraites FNE envisagées (*le Monde* du 2 mai). Si la CSL et la CFE-CGC ont réservé leur réponse, les représentants des syndicats CGT, CFDT, FO et CFTC ont largement contesté les mesures *«scandaleuses»* annoncées par la direction. Rappelant le non-respect des engagements pris par M. Calvet lors du plan social de 1991, la CGT et la CFDT s'étonnent de *«l'obstination»* du PDG, alors que les bénéfices du groupe (5,5 milliards de francs en 1991) auraient pu, selon eux, permettre à Peugeot de contribuer au financement des départs en FNE et de participer activement, comme le souhaite Mme Aubry, à la bataille pour l'emploi dans le district de Montbéliard (15 000 emplois et 10 000 habitants perdus en dix ans).

□ **Reprise du travail des dockers.** – Les ports français ont retrouvé leur activité habituelle lundi 4 mai, après quatre jours de léthargie complète provoquée par la grève des dockers. L'arrêt de travail auquel avait appelé la Fédération CGT des ports et docks a été massivement suivi, comme tous ceux qui se sont succédé depuis sept mois. La totalité des ouvriers était en grève pratiquement partout, sauf à Saint-Nazaire.

□ **Grève des transitaires : perturbation aux frontières.** – La circulation aux frontières franco-espagnole du pays basque, franco-italienne, près du tunnel du Mont-Blanc, et franco-belge connaissait, dans la matinée du lundi 4 mai, des perturbations, en raison du mouvement de grève déclenché par des transitaires, à l'appel de l'Union nationale des salariés des commissionnaires et opérateurs en douane (UNSCOD). Les salariés s'inquiètent des conséquences pour la profession de l'entrée en vigueur du Marché unique européen prévoyant la suppression des frontières entre les douze Etats de la Communauté au 1er janvier 1993.

□ **Report au 7 mai des inscriptions sur les listes des élections prud'homales.** – Le ministère du travail a indiqué, dimanche 3 mai, que la date d'envoi des déclarations à remplir par les entreprises et les demandeurs d'emploi pour l'inscription aux élections prud'homales du 9 décembre 1992 est reportée du 5 au 7 mai à minuit. Cette décision vise à *«faciliter l'inscription des salariés, des employeurs et des demandeurs d'emploi sur les listes électorales»*, précise-t-on au ministère du travail.

□ **La CGT conteste les résultats des élections au comité d'entreprise de Bouygues.** – La CGT a annoncé, jeudi 30 avril, qu'elle contestait les élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise auxquelles étaient conviés en région parisienne, le 23 avril, 6 000 salariés de la société Bouygues SA construction. Dénonçant les *«méthodes d'entraves et de fraudes électorales»*, la CGT s'étonne de progresser *«de 5 % selon les chiffres publiés six jours après le scrutin et de 13 % dans les bureaux de vote* [60 au total] *surveillés par la CGT»*. Le syndicat entend demander *«l'annulation de ces élections devant les tribunaux compétents»*.

□ **Les chambres d'agriculture estiment que la baisse du revenu est un signe de «déclin».** – L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) analyse la baisse du revenu comme un phénomène de *«déclin de l'agriculture»*. C'est le résultat des *«importantes baisses de prix»* mais aussi la traduction d'une *«baisse des investissements et d'une forte décapitalisation du troupeau»*, précise l'APCA dans un communiqué. Ce recul du revenu agricole *«ne peut qu'avoir de lourdes répercussions sur l'ensemble des fournisseurs»* de ce secteur de l'économie. L'APCA parle de *«nouveau retard pris sur les autres catégories socio-professionnelles»* et s'inquiète des conséquences sur le résultat du commerce extérieur, *«un atout dont la France ne peut se passer»*.

CONJONCTURE

Les comptes de la nation pour le quatrième trimestre

Production étale mais consommation en reprise à la fin de 1991

Production nationale étale, recul de l'investissement et des stocks mais reprise de la consommation des ménages, dégradation des comptes des entreprises : telles sont les données les plus importantes fournies par l'INSEE dans les comptes nationaux du quatrième trimestre.

Le produit intérieur brut marchand a quasiment stagné au quatrième trimestre 1991 (+ 0,1 %) après la vive avancée des six mois précédents à un rythme annuel de 3,4 % (+ 0,7 % au deuxième trimestre, + 1 % au troisième trimestre). Progressant moins vite, l'économie française a eu moins besoin de s'approvisionner : les importations ont reculé de 1,7 % par rapport au troisième trimestre, alors qu'elles avaient fortement progressé entre juillet et septembre (+ 3,1 %). De même les stocks se sont-ils dégonflés dans tous les secteurs.

Si le PIB, qui prend en compte les services et l'agriculture, s'est maintenu, la production industrielle seule a reculé de 0,7 % après avoir fortement augmenté (+ 1,3 %) au troisième trimestre. Toutes les branches ont contribué à ce recul. Les exportations elle-mêmes – en forte progression aux deuxième et troisième trimestres – ont presque stagné au quatrième (+ 0,2 % par rapport au trimestre précédent).

Heureusement, le pouvoir d'achat de l'ensemble des revenus a augmenté assez nettement (+ 0,9 %) grâce surtout aux revalorisations des administrations publiques du 1er août et du 1er novembre perçues au quatrième trimestre. Cela a permis une progression de la consommation des ménages (+ 0,9 %) succédant à l'accélération enregistrée au troisième trimestre (+ 0,6 %). Pourtant, tous calculs faits, la consommation a progressé moins vite que ne l'aurait permis la croissance des revenus, l'épargne recommençant à augmenter.

Signe inquiétant s'il se renouvelait, l'excédent brut d'exploitation des sociétés et leur taux d'épargne ont reculé, de même que leur taux d'autofinancement.

Al. V.

La Fédération du bâtiment lance un appel aux pouvoirs publics

Le président de la Fédération nationale du bâtiment (FNB) M. Jean Domange, a présenté récemment un document intitulé «Le bâtiment au cœur des enjeux nationaux», qui constitue un appel afin que les pouvoirs publics prennent conscience de l'importance de ce secteur et de son rôle dans la bataille de l'emploi. Le bâtiment (1 300 000 actifs) est actuellement en récession et sa croissance d'ici à 1995 devrait se situer, selon les hypothèses, entre 0,2 et 1,7 %.

La FNB note aussi qu'entre 1985 et 1990 la hausse moyenne des prix à la consommation a été de 3,1 % alors que celle des prix (hors taxes) des travaux de logements a été limitée à 2,5 %.

M. Domange a jugé *«intéressant»* le plan arrêté le 12 mars par Mme Cresson et M. Quilès, la FNB souhaitant son *«application rapide»* par le nouveau gouvernement.

FINANCES

Réactions mitigées au projet de contre-OPA de la Lloyds Bank sur la Midland

Le projet de contre-OPA de la Lloyds Bank sur la Midland (*le Monde* du 30 avril) provoque des réactions contradictoires. Les syndicats bancaires britanniques – qui craignent 30 000 suppressions d'emploi – sont hostiles à l'offre de la Lloyds Bank, tout comme le conseil d'administration de la Midland Bank. Ce dernier a réaffirmé la semaine dernière son soutien à l'OPA amicale lancée par la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (HSBC) au détriment de l'offre conditionnelle de 37 milliards de francs de la Lloyds Bank.

Pour autant, cette recommandation ne sera maintenue qu'à condition *«qu'elle ne compromette pas la capacité des actionnaires de la Midland de considérer une offre ferme de la Lloyds»*. Les dirigeants de la Midland se ménagent ainsi une porte de sortie, au cas où l'OPA de la Lloyds Bank, supérieure de 4 milliards de francs à celle de HSBC, se concrétiserait.

On se félicite en revanche de cette surenchère dans les millieux financiers et à la City. Selon des rumeurs, le Crédit lyonnais était même sur les rangs pour se porter acquéreur d'agences de la Midland, devenues superflues après la fusion, un projet qualifié de *«science-fiction»* au siège de la banque française.

Firme d'investissements américaine

Drexel Burnham Lambert se réorganise en deux petites sociétés

La firme d'investissements américaine Drexel Burnham Lambert est sortie jeudi 30 avril du cadre de protection de la loi sur les faillites, après un long processus de restructuration qui a transformé le géant des «junk bonds» (ces obligations hautement spéculatives) de Wall Street en petite compagnie aux aspirations modestes.

Drexel est désormais divisé en deux entités : DBL Liquidation Trust, qui sera chargé de vendre les actifs de la firme, évalués à 2,5 milliards de dollars (près de 14 milliards de francs), pour rembourser ses créanciers, et New Street Capital Corp. qui aura pour mission de gérer les «junk bonds» que détient toujours Drexel. New Street, qui reprendra les activités proprement dites de Drexel, n'a plus que quarante salariés (*le Monde* du 8 avril).

□ **Le PDG d'Exxon International a disparu.** – M. Sidney Reso, PDG d'Exxon International, a disparu depuis mercredi 29 avril. Sa voiture a été retrouvée dans l'allée menant à son domicile, dans le New-Jersey, aux Etats-Unis. Aucune indication ne permet pour l'instant d'expliquer cette disparition. Exxon International est l'organisation qui gère l'ensemble des activités internationales du groupe pétrolier (hors Etats-Unis et Canada).

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements : 46-62-72-67

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



LE RÉSULTAT D'HACHETTE POUR 1991

Le conseil d'administration d'Hachette, réuni le 30 avril 1992 sous la présidence de Jean-Luc Lagardère, a arrêté les comptes de la société et pris connaissance des comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 1991 dont les principaux éléments sont rappelés ci-dessous :

1. Les comptes consolidés

En millions de francs	31 décembre 1991	Rappel Exercice 1990
Chiffres d'affaires	30 411	30 047
Résultat courant	636	779
Résultat net consolidé	– 1 831	619
Résultat net part du Groupe	– 1 931	492

Le résultat net, pour la part du groupe, est une perte de 1,931 milliard de francs ; les conséquences de l'arrêt de la Cinq ont lourdement pesé sur le résultat de l'exercice.

● **Les conséquences de l'arrêt de la Cinq pour HACHETTE**

L'incidence nette au titre de la Cinq est de 1,793 milliard de francs pour 1991, après reprise de la provision exceptionnelle de 1,750 milliard de francs constituée l'exercice précédent.

Le coût global pour HACHETTE est donc de 3,5 milliards de francs conformément aux indications communiquées au mois de mars 1992.

● **Le résultat net part du Groupe**

En dehors de la Cinq, il prend en compte :
- le résultat courant qui, avant éléments exceptionnels ressort à 636 millions de francs (contre 778,7 en 1990), laissant ressortir un bénéfice net de 11,9 millions de francs avant dépréciation exceptionnelle d'actifs incorporels et incidence de la Cinq ;
- L'enregistrement d'une dépréciation exceptionnelle des actifs incorporels concernant les fonds éditoriaux du groupe SALVAT pour 100 millions de francs et du titre de publication ELLE (éditions Grande-Bretagne) pour 50 millions de francs ;
- Les charges et produits exceptionnels non récurrents pour un montant de – 300,7 millions de francs représentant pour plus de la moitié des charges et provisions pour restructuration des activités. Le résultat exceptionnel enregistre également des plus-values nettes sur cessions d'actifs pour 204,5 millions de francs provenant principalement de la vente du groupe Danel-Ferry et de la cession d'une partie du capital (15,1 %) des Dernières Nouvelles d'Alsace.

Au total, le résultat net de l'ensemble consolidé fait apparaître une perte de 1,831 million de francs. Après intérêts minoritaires bénéficiaires, la perte nette part du groupe s'établit donc à 1,931 million de francs contre un bénéfice de 492 millions de francs à la fin de l'exercice précédent.

2. Les comptes sociaux

Le résultat de la société HACHETTE SA est une perte de 3,221 millions de francs. Il prend en compte :
- Un résultat courant de + 20 millions de francs, après constatation de charges financières exceptionnelles d'un montant de 230 millions de francs.
- Un résultat exceptionnel de 3,031 millions de francs dont 2,854 millions de francs représentent l'incidence nette au titre de la Cinq après reprise de la provision de 650 millions de francs constituée l'an passé dans les comptes de HACHETTE SA
- La charge des rémunérations prioritaires de 216 millions de francs.
- L'utilisation d'un carry back de + 6,8 millions de francs.

3. Les perspectives pour 1992

Au cours du 1er trimestre 1992, le Groupe a conduit des discussions avec ses principaux partenaires financiers, qui ont abouti à un accord de principe sur un schéma de recapitalisation pouvant atteindre 2,800 millions de francs – répartis entre émission d'actions ordinaires, d'obligations convertibles et titres subordonnés – lui permettant d'assainir durablement sa situation financière, notamment dans la perspective évoquée par Monsieur Jean-Luc LAGARDÈRE d'une réorganisation et d'une simplification des structures juridiques et financières du Groupe qu'il anime.

Les montants, modalités et calendriers précis des opérations évoqués dans le présent communiqué seront déterminés dès que les procédures en cours auront abouti et que les autorisations nécessaires auront été recueillies. Dans l'intervalle, les moyens de financement nécessaires au Groupe resteront assurés.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES RÉSULTATS DE MATRA POUR 1991

Résultats conformes aux prévisions

Perspectives plus favorables pour 1992

Réuni le 29 avril 1992 sous la présidence de Jean-Luc Lagardère, le Conseil d'Administration de MATRA a arrêté les comptes sociaux de MATRA S.A. et pris connaissance des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 1991.

1. Les comptes consolidés

• **Le chiffre d'affaires consolidé** de l'exercice s'établit à **22,7 milliards de francs, soit une progression de 6 % par rapport à l'exercice précédent**, à périmètre comparable.

En effet ce chiffre n'est pas comparable à celui publié en 1990 (24,3 milliards de francs); en 1991, des modifications de périmètre et de méthode de consolidation sont intervenues et portent notamment sur :
– la mise en équivalence de la société UFIMA auparavant consolidée par intégration proportionnelle,
– l'intégration de la sous-filiale INTECOM pour l'exercice 1991 en entier,
– la prise en compte de MATRA MARCONI SPACE UK.

Les autres éléments du compte de résultat consolidé sont les suivants :

En millions de francs	1991	Rappel 1990
Résultat d'exploitation	965	1 296
Résultat financier	101	(29)
Résultat courant	1 066	1 267
Résultat net consolidé total	389	687
Résultat net consolidé du Groupe	252	606

• **L'évolution du résultat net consolidé** s'explique par un certain nombre de faits marquants de l'exercice qui sont :
- **L'accroissement de 17 % des investissements en recherche et développement** qui sont passés en 1991 à 3,2 milliards de francs.
- **La marge brute d'autofinancement** consolidée qui s'élève à 1,536 milliard de francs en **augmentation de 10 %** par rapport à 1990.
- Dans les différentes activités du Groupe :

UFIMA a connu un exercice 1991 négatif en raison des efforts intenses de restructuration, et des lourds investissements industriels dans un marché automobile en baisse. UFIMA, leader européen dans ses métiers, dispose désormais des moyens opérationnels de son développement.

MATRA TRANSPORT s'est trouvé en 1991 en perte du fait de la constitution de provisions importantes pour l'achèvement des contrats de Chicago O'Hare et Taïpeh. Cependant le développement des transports collectifs dans un grand nombre de pays ouvre des perspectives commerciales encourageantes pour l'avenir.

MATRA COMMUNICATION, affectée par une conjoncture difficile au premier semestre, a vu un rétablissement de ses résultats au second semestre 1991 permettant un retour à une situation de quasi équilibre.

MATRA DATAVISION a poursuivi en 1991 son redressement.

Le pôle **DÉFENSE-ESPACE** a connu en 1991 une progression très sensible liée d'une part **au lancement réussi de 9 satellites**, dont ERS 1 et TELECOM 1, et aux **tirs sans faute de 8 fusées ARIANE**, et d'autre part, à la percée importante sur les marchés européens et asiatiques du **MISTRAL**.

MATRA AUTOMOBILE voit sa contribution positive légèrement réduite du fait de la mise en route de la nouvelle chaîne de montage et de la montée en cadence progressive de la production pour le lancement de la **Renault Espace**, dont le succès commercial a conduit à une progression de plus de 20 % de ses ventes par rapport à 1990.

2. Le dividende

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale convoquée pour le 25 juin 1992 la distribution d'un dividende de 5,50 F/action versé en 1992 au titre de l'exercice 1991.
Ce dividende sera assorti d'un avoir fiscal de 2,75 F, portant le revenu global à 8,25 F/action.

3. Les perspectives pour 1992

Compte tenu du caractère non récurrent des pertes liées à des phénomènes exceptionnels de l'année 1991, les perspectives d'activités et de résultats pour 1992 sont plus favorables. Pour l'exercice en cours, des efforts engagés pour réduire certains coûts, ainsi que les succès commerciaux rencontrés par certains produits du Groupe devraient conduire à une amélioration du résultat consolidé, d'autant plus qu'interviendrait la cession d'UFIMA.

Monsieur Jean-Luc Lagardère a informé les membres du Conseil des discussions actuellement en cours avec ses partenaires financiers traditionnels ayant trait à la restructuration du Groupe qu'il anime.

Il est rappelé qu'un Centre d'Information des Actionnaires et du Public est ouvert aux visiteurs : 5, rue Beaujon - Paris 8e. (Tél. : 47 66 03 06) et que tous les renseignements du groupe peuvent être également obtenus par MINITEL (36.16 MATRA).

MATRA

VIE DES ENTREPRISES

Bataille dans l'assurance scandinave

La fusion Skandia-Hafnia semble compromise

La tentative de rachat de la deuxième compagnie d'assurances danoise, Hafnia, par le numéro un suédois du secteur, Skandia (*le Monde* du 11 avril), semble sérieusement compromise selon la presse suédoise. Le président du conseil d'administration d'Hafnia, M. Ebbe J. B. Christensen, serait venu jeudi 30 avril à Stockholm pour indiquer que les membres de son conseil d'administration étaient opposés dans leur grande majorité à l'offre publique d'échange (OPE) de Skandia.

Cela fait déjà plus de deux semaines que les principaux actionnaires danois d'Hafnia sont partis en campagne, bien décidés à s'opposer à ce que, selon leur expression, « *Hafnia devienne une simple succursale suédoise* ». L'offensive a été menée par des investisseurs institutionnels danois ayant à leur tête le directeur du Fonds d'épargne des salariés (LD), M. Flemming Skov-Jensen. Ce groupe d'actionnaires, se défendant contre les accusations de chauvinisme, met aussi en avant son refus d'accepter de voir « *brader Hafnia dans des conditions extrêmement défavorables* ». Ils estiment que l'offre suédoise (2,7 milliards de couronnes, soit 2,3 milliards de francs) est trop inférieure à la valeur de la compagnie, estimée au moins à 5 milliards de couronnes.

On trouve des actionnaires danois dans cette coalition décidée à sauver Hafnia des griffes de Skandia, mais aussi des étrangers qui possèdent au total entre 25 % et 30 % du capital de la compagnie danoise. Parmi ces derniers, deux groupes français – Paribas, qui détient 2,5 % du capital d'Hafnia et 4,5 % des droits de vote, et l'UAP, dont la participation atteint au moins les 5 % – se sont ralliés aux partisans d'Hafnia. Le plan alternatif élaboré par les institutions danoises est à double détente : d'abord une augmentation de capital de Hafnia de 1,5 milliard de couronnes avec droit préférentiel aux actionnaires dans le but « *de consolider Hafnia et de préserver son indépendance* » et ensuite la vente de sa participation de 33,6 % (d'une valeur de 4 milliards de couronnes) dans le capital de Baltica, l'autre grand de l'assurance danoise, dont Hafnia tente en vain depuis 1990 de prendre le contrôle.

Skandia, qui a perdu avant impôts 4,3 milliards de couronnes sur les exercices 1990 et 1991, n'aurait sans doute pas les moyens de suivre. La conclusion de cette histoire compliquée sera sans doute apportée le 2 juin prochain par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Hafnia.

ÉRIC LESER

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RACHATS

□ **Taiwan Aerospace prendrait 25 % de McDonnell Douglas.** – Le gouvernement de Taiwan aurait accepté d'investir 600 millions de dollars (3,3 milliards de francs) pour une prise de participation de la société nationale Taiwan Aerospace Corp. (TAC) dans les activités de construction d'avions civils de McDonnell Douglas, selon le *United Daily News* de Taipeh. Les autorités de Taïpeh auraient toutefois demandé à la TAC de limiter l'investissement à 25 % du capital (soit 1,25 milliard de dollars) au lieu des 40 % initialement prévus. McDonnell compterait sur cette transaction pour financer un projet de futur gros-porteur de 600 places et coproduire l'appareil avec Taïwan qui pourrait lui faciliter l'accès au marché asiatique.

□ **Codhor repris par le groupe Saint Martin (Histoire d'or).** – La cour d'appel de Versailles vient de casser la décision du tribunal de commerce de Pontoise confiant à des repreneurs privés la reprise de la première chaîne de bijouterie française Codhor (*le Monde* du 28 février). Elle a arrêté son choix sur la société Saint Martin Investissements (groupe Histoire d'or), qui reprend l'affaire pour 80 millions de francs, y compris l'activité de centrale d'achat et de prestations de services de la société coopérative Codhor SA. Le 10 mars, le parquet de Pontoise avait fait appel du jugement du tribunal de commerce. Le regroupement entre Histoire d'or et Codhor permet de constituer la première chaîne succursaliste française de bijouterie-horlogerie, avec 720 millions de francs de chiffre d'affaires.

CRISES

□ **Eurotunnel verse 500 millions de francs aux constructeurs.** – Eurotunnel, le concessionnaire du tunnel sous la Manche, a ordonné un premier versement de 500 millions de francs aux constructeurs réunis au sein du consortium TML. Ce règlement fait suite à la décision d'un panel d'experts qui ont donné raison sur le principe aux constructeurs dans le différend financier qui l'oppose à Eurotunnel, et qui ont enjoint à ce dernier de leur verser 500 millions de francs par mois à titre provisionnel à partir du 30 avril. « *Le 28 avril, les banques agents du syndicat bancaire ont informé Eurotunnel que 500 millions de francs devraient être payés le 30 avril et que cela constituait une condition pour qu'elles recommandent au syndicat bancaire d'accorder une dérogation permettant le financement du projet au-delà de la fin du mois de mai* », précise le concessionnaire dans un communiqué.

□ **L'imprimerie Cino del Duca placée en redressement judiciaire.** – L'imprimerie Cino del Duca (ICDD), propriété du groupe Maxwell Communication Corporation (en faillite) depuis 1988, a été placée, jeudi 30 avril, en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Blois, avec une période d'observation de six mois. ICDD emploie environ 500 personnes à Blois et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 600 millions de francs. En manque de charge de travail et ayant du mal à rembourser 160 millions de francs d'investissements, elle cherche un repreneur depuis des mois. Elle est actuellement en contact avec le groupe canadien Québecor.

SOCIAL

□ **Lufthansa veut supprimer 1 000 emplois.** – La compagnie aérienne allemande Lufthansa a confirmé son intention de supprimer 1 000 emplois d'ici à la fin de l'année. Elle explique cette décision par l'intensification de la concurrence, notamment sur l'Atlantique nord. Le président du directoire de Lufthansa, M. Juergen Weber, a annoncé récemment que la compagnie avait perdu 400 millions de deutschemarks (1,35 milliard de francs) en 1991 et que les résultats du début de l'année étaient « *aussi mauvais* ».

RÉSULTATS

□ **Picard surgelés : progression de 34 % du bénéfice.** – Picard surgelés (distribution de produits surgelés) a enregistré un bénéfice net de 54 millions de francs en 1991, en hausse de 34 % sur celui de 1990. Le chiffre d'affaires s'est établi pour la même période à 1,44 milliard de francs, en hausse de 9,83 % par rapport à 1990. La capacité d'autofinancement de Picard surgelés a progressé de 15 %, représentant 7,6 % du chiffre d'affaires. Avec l'ouverture de 30 nouveaux magasins prévue cette année, Picard surgelés devrait porter son réseau à 214 points de vente à fin 1992.

□ **Bider (papier) enregistre une perte nette de 28,6 millions de francs suisses en 1991.** – Bider, premier producteur suisse de papier, a enregistré une perte nette de 28,6 millions de francs suisses (104,1 millions de francs), résultat le plus mauvais jamais réalisé par le groupe, annonce la société dans un communiqué. Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 18,2 % à 893 millions de francs suisses (3,14 milliards de francs). En 1990, le bénéfice net s'était élevé à 11 millions de francs suisses. Le conseil d'administration proposera de renoncer au versement d'un dividende.

ACCORD

□ **Accord entre Usinor-Sacilor et Hoogovens dans les produits plats.** – Le groupe sidérurgique français Usinor-Sacilor vient de conclure un accord avec son concurrent néerlandais Hoogovens dans le domaine des produits plats, indique la direction d'Usinor-Sacilor dans un communiqué. Hoogovens a décidé la fermeture pour la fin de 1992 de sa production de plaques, utilisées notamment dans la construction métallique, les travaux publics, la mécanique ou la construction navale. Pour continuer à répondre aux besoins de ses clients, le groupe hollandais fera appel en exclusivité aux productions d'Usinor-Sacilor. Le groupe sidérurgique français est au premier rang mondial avec une production de plaques supérieure à 2 millions de tonnes par an. En échange, Hoogovens fournira à Sollac, la filiale du groupe public spécialisée dans les produits plats, un tonnage équivalent de bobines à chaud (tôles d'acier laminé à chaud).

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

EPARCIC

La Sicav monétaire des trésoriers

Comptes de l'exercice clos le 31.12.1991.

Actif net au 31.12.1991 : F 8.349.125.552

Valeur liquidative au 13.04.92 : F 3.550,41

Performance 1991 : + 9,43%

Performance du 31.12.1991 au 13.04.1992 : + 2,71% soit en taux actuariel annualisé + 9,61%

CAPITALISATION DES REVENUS

Le Président Pierre BOUTELLIER a déclaré :

EPARCIC, SICAV court terme monétaire, a continué à offrir aux trésoriers une performance très proche du marché monétaire et une grande régularité, avantage déterminant dans la gestion de leurs liquidités à court terme.

Pour 1992, face à un contexte économique mondial incertain, la gestion du portefeuille demeurera prudente et privilégiera les taux variables. Les titres de créances négociables détenus par la SICAV seront de durée très courte afin de limiter au maximum le risque de taux tout en profitant d'un éventuel mouvement de reprise de la baisse des taux.

A.G.O. du 14.04.92



on vous en donne plus pour votre argent

Consultez les valeurs liquidatives de nos SICAV et FCP sur Minitel 36.14 code CIC

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	23 avril 1992
Total actif	613 743
dont	
Or	164 245
Disponibilités à vue à l'étranger	107 203
Ecus	54 703
Avances au Fonds de stabilisation des changes	15 824
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	55 593
Concours au Trésor public	40 280
Titres d'Etat (bons et obligations)	59 520
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	370
Effets privés	61 130
Effets en cours de recouvrement	26 562
Total passif	613 743
dont	
Billets en circulation	253 465
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	32 364
Compte courant du Trésor public	44 093
Reprises de liquidités	6 887
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	8 001
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	54 842
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	185 432

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,60 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	10,50 %
– Taux des avances sur titres	12 %

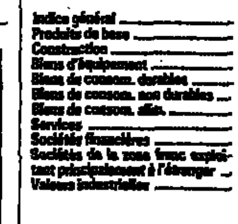
LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1991

	24-4-92	30-4-92
Valeurs franç. à rev. variable	112,8	115,5
Valeurs industrielles	113,6	116,1
Valeurs étrangères	103,2	105,2
Pétroles-Energie	99,5	105,9
Chimie	122,3	122,5
Métallurgie, mécanique	124,4	127,8
Electricité, électronique	112,5	115,4
Bâtiment et matériaux	117,4	119
Ind. de consom. non alim.	116,5	117,8
Agroalimentaire	111,7	112,8
Distribution	117,8	118,2
Transports, loisirs, services	112,8	116,8
Assurances	112,8	116,6
Crédit banque	112,1	113,6
Sicomi	98,2	98,9
Immobilier et foncier	95,1	95,9
Investissement et portefeuille	113	117,1
Base 100 : 31 décembre 1991		
Valeurs franç. à revenu fixe	99,7	99,5
Emprunts d'État	99,3	98,9
Emprunts garantis et assimilés	98,8	98,8
Sociétés	100,3	100,2
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	4 320,2	4 423,68
Valeurs étrangères	4 089,8	4 169,1
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	823,4	838,4
Valeurs étrangères	583	583,8
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. fr. à rev. fixe	119,1	118,9
Emprunt d'État	120,2	119,8
Emprunts garantis et assimilés	118,2	118,2
Sociétés	117,7	117,6

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
Base 100 : 31 décembre 1981



	24-4-92	30-4-92
Indice général	537,6	547,3
Produits de base	449,2	468,4
Construction	811,3	822,5
Biens d'équipement	284,4	287,3
Biens de consom. durables	802,6	817,3
Biens de consom. non durables	814,9	806,3
Biens de consom. alim.	921,6	930,3
Services	532,6	543,3
Sociétés financières	521,7	526,4
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	422,6	431,5
Valeurs industrielles	547,4	558,1

TOKYO, 4 mai

Clos

Tous les marchés boursiers et financiers japonais ont chômé lundi 4 mai en raison de fêtes locales.

La Bourse de Tokyo a perdu 9 milliards de yens

La Bourse de Tokyo – organisme chargé du fonctionnement du Kabuto-cho – a enregistré une perte de 9,13 milliards de yens (383 millions de francs) sur l'exercice 1991-1992 après une perte de 9,93 milliards en 1990-1991. Le chiffre d'affaires a baissé de 1,5 milliard de yens sur l'année à 47,40 milliards. Ce recul s'explique par la baisse des revenus de courtage, le volume des transactions ayant été plus faible que prévu, et par la baisse du revenu des commissions provenant des sociétés nouvellement cotées, a expliqué le président de la Bourse, M. Minoru Nagaoka. Les échanges se sont élevés en moyenne à 356 milliards de yens par jour en 1991-1992, alors que la Bourse s'attendait à 750 milliards.

CHANGES

Dollar : 5,55 F ↓

Lundi 4 mai, le dollar s'échangeait en baisse, subissant le contre-coup des émeutes de Los Angeles et des indications moins favorables données par les directeurs d'achat. A Paris, le billet vert a ouvert à 5,55 francs contre 5,5955 francs à la cotation officielle de jeudi 30 avril.

FRANCFORT	30 avril	4 mai
Dollar (en DM)	1,6598	1,6470
TOKYO	**30 avril**	**4 mai**
Dollar (en yens)	133,38	clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (4 mai)	9 13/16 - 9 15/16 %
New-York (1er mai)	3 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-91)

	30 avril	1er mai
Valeurs françaises		clos
Valeurs étrangères		clos
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	547,38	clos
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 931,14	clos

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	30 avril	1er mai
Industrielles	3 359,12	3 336,09

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	30 avril	1er mai
100 valeurs	2 654,10	2 659,80
30 valeurs	2 073,30	2 081,70
Mines d'or	107,90	106
Fonds d'État	88,49	88,61

FRANCFORT

	30 avril	1er mai
Dax	1 734,03	clos

TOKYO

	1er mai	4 mai
Nikkei Dow Jones	17 383,39	clos
Indice général	1 313,41	clos

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,5560	5,5580	5,6430	5,6460
Yen (100)	4,1860	4,1890	4,2440	4,2485
Ecu	6,9230	6,9270	6,9180	6,9265
Deutschemark	3,3715	3,3720	3,3738	3,3748
Franc suisse	3,6830	3,6870	3,6957	3,7007
Lire italienne (1000)	4,4875	4,4900	4,4655	4,4695
Livre sterling	9,8875	9,8925	9,8810	9,8950
Peseta (100)	5,3730	5,3780	5,3440	5,3510

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 13/16	3 15/16	3 7/8	4	4 1/16	4 3/16
Yen (100)	4 5/8	4 3/4	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8
Ecu	10 1/8	10 1/4	10 1/8	10 1/4	10 1/8	10 1/4
Deutschemark	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8	9 3/4	9 7/8
Franc suisse	8 3/4	8 7/8	8 9/16	8 13/16	8 9/16	8 13/16
Lire italienne (1000)	12	12 1/4	12	12 1/4	12	12 1/4
Livre sterling	10 1/4	10 1/2	10 1/8	10 3/8	10 1/16	10 5/16
Peseta (100)	11 7/8	12 1/8	11 7/8	12 1/8	12 1/8	12 3/8
FRANC FRANÇAIS	9 7/8	10	9 15/16	10 1/16	9 15/16	10 1/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

Le Monde-RTL

ENTREPRISES

à 22h15 sur RTL

Lundi 4 mai : Pierre Vaillaud, directeur général du groupe Total.

Mardi 5 mai : Anne-Marie Leroy, directeur des affaires générales, internationales et de la coopération au ministère de l'éducation nationale et de la culture.

écofi



des ouvrages pour comprendre et agir...

DUNOD

eslsca

ADMISSIONS SUR TITRE EN 1re ou 2e ANNÉE

L'admission sur titre à l'E.S.L.S.C.A permet aux diplômés de l'enseignement supérieur d'intégrer l'une des meilleures écoles de commerce françaises et d'obtenir à l'issue du programme le diplôme E.S.L.S.C.A visé par l'État.

Ce diplôme peut être cumulé avec le diplôme M.B.A. d'une université américaine dans le cadre du programme international de 3e année.

Pour la première année les candidats doivent être titulaires d'un DEUG, DUT, ou diplôme équivalent.

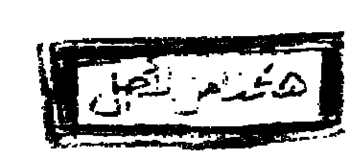
La deuxième année s'adresse aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur, pharmacien, médecin, d'IEP, ou d'une maîtrise.

Date des épreuves :

– 1re année (1 session) : 7 et 8 juillet 1992
Inscription avant le : 15 juin

– 2e année (2 sessions) : 9 et 10 juillet 1992 – 23 et 24 septembre 1992
Inscription avant le : 15 juin (1re session) – 31 juillet (2e session)

Renseignement - Inscription
E.S.L.S.C.A.
1, rue Bougainville - 75007 Paris - Tél. : (1) 45-51-32-59.
Établissement privé d'enseignement supérieur fondé en 1949
Diplôme visé par l'État.



• LE DROIT, L'ONU ET LA POIGNE AMÉRICAINE - Page 21

LE MONDE diplomatique

N° 458 - 39e année — MAI 1992

32 pages - 20 F

Abonnements : voir tarif page 28

Publication mensuelle - 5, rue Antoine-Bourdelle, 75501 Paris Cedex 15

ÉCOLOGIE
Rio, sommet de la vérité
(Pages 8 à 11)

NOUVEL ORDRE, RÉBELLIONS, NATIONALISMES

Un monde à reconstruire



ROBERT DELAUNAY. – « Rythme I » (1940)

MUSÉES DE LA VILLE DE PARIS

Le rythme précipité ainsi que la profondeur des récentes transformations politiques frappent, saisissent, stupéfient. Annoncent-elles une ère de grandes turbulences ? Beaucoup le craignent, qui constatent à quel point la chute des régimes autoritaires d'Europe de l'Est, l'unification allemande, la guerre du Golfe, l'éclatement de l'URSS et la double faillite du communisme et du néolibéralisme bouleversent la donne stratégique et dessinent un nouveau paysage géopolitique. A quoi ressemble celui-ci ? Quels États, quelles forces, quelles idées émergent dans ce contexte ? Quelles chances, quels risques pour la démocratie et pour le citoyen ?

Les États-Unis voient [...] blissement économique [...]

LA RIGUEUR CONTRE LES PROMESSES

M. Bérégovoy et le spectre du chômage

L'échec des négociations du GATT, les mises en garde du groupe des Sept et celles du comité intérimaire du Fonds monétaire international (FMI), fin avril à Washington, ont accru le pessimisme des milieux économiques du monde occidental. Au mieux, selon le FMI, une nette reprise de la croissance n'interviendrait qu'à la fin de 1992.

Dans ces conditions, l'engagement pris, en France, par M. Pierre Bérégovoy, peu après sa nomination au poste de premier ministre, de réduire le chômage tient de la gageure, du moins dans le laps de temps qui lui reste d'ici aux élections législatives de 1993. Or la France est, de tous les grands pays industrialisés, celui qui compte le plus fort taux de sans-emploi : 9,7 % à la fin de 1991, contre 8,8 % pour l'ensemble de la CEE, 4,3 % dans la seule Allemagne (de l'Ouest), 6,7 % aux Etats-Unis et 2,1 % au Japon.

La vraie question est de savoir si M. Bérégovoy, qui a longtemps présidé aux destinées de l'économie française en tant que ministre de l'économie et des finances, peut tenir ses promesses sans remettre en question sa politique de rigueur.

Par DENIS CLERC *

LE miracle aura-t-il lieu ? On peut en douter : depuis 1981, en France, cinq premiers ministres successifs ont promis – juré, craché – qu'avec eux l'emploi s'améliorerait. Un seul y est parvenu : M. Michel Rocard, porté, il faut le souligner, par une conjoncture mondiale euphorique qui a galvanisé la croissance intérieure entre 1988 et 1990. M. Pierre Bérégovoy pourra-t-il faire mieux que ses prédécesseurs ?

Les expériences antérieures incitent à la prudence. La croissance économique française, en effet, est traditionnellement peu riche en emplois. Sur ce point, la France est assez proche du Japon et fort éloignée des Etats-Unis : la productivité horaire du travail progresse, bon an, mal an, de 2,5 %. Le Japon fait un peu mieux (3,6 %), mais compense ces gains de productivité par une croissance économique nettement plus rapide – au moins jusqu'à présent (1), – si bien que son économie n'a jamais eu à choisir entre l'efficacité et l'emploi. On peut parler, à ce propos, d'une solution du problème de l'emploi « par le haut ». Les Etats-Unis, au contraire, sont familiers d'une solution « par le bas » : l'emploi [...] population active : d'où la progression irrésistible du chômage.

Cette situation ne présente pas que des inconvénients : les gains de productivité élevés sont la source à laquelle s'abreuvent la compétitivité internationale et les hausses de pouvoir d'achat. Tout à la préoccupation de « redresser » l'économie française, c'est-à-dire de restaurer sa compétitivité internationale, les gouvernements successifs n'ont guère pris en compte le revers de la médaille. Peut-être pensaient-ils, comme l'enseigne la théorie libérale, que cette amélioration de compétitivité permettrait de renouer avec la croissance forte, grâce aux marchés extérieurs qu'elle ouvrirait. Force est de reconnaître que les bienfaits supposés ne sont pas au rendez-vous, tandis que la détérioration de l'emploi a atteint un seuil critique. La médiocrité de la conjoncture internationale, confirmée par le FMI, interdit de penser à une solution « par le haut » dans les années qui viennent.

Alors quoi ? Si des marges de manœuvre existent, elle sont étroites. Le gouvernement peut, certes, stimuler quelque peu la croissance, en agissant, notamment, sur l'accélérateur budgétaire. Même s'il ne le clame pas haut et fort, c'est ce qu'il est en train de faire discrètement, en supprimant huit mois plus tôt que prévu le taux de TVA majoré : gagner 0,2 ou 0,3 point de croissance, c'est créer ou maintenir 30 000 ou 40 000 emplois... Ce n'est pas négligeable, mais, on le voit, nous sommes loin du compte. Sans doute pourrait-on appuyer un peu plus fort sur l'accélérateur, mais le premier ministre – il ne cesse de le répéter – s'y refuse : il ne tient pas à compromettre l'image de « Père la rigueur » qu'il s'est patiemment forgée.

(Lire la suite page 27.)

* Directeur de la revue *Alternatives économiques.*

(1) Sur le ralentissement en cours de l'économie japonaise, voir *Alternatives économiques* [...]

NUMÉRO DE MAI 1992

Un dossier exceptionnel

NOUVEL ORDRE, RÉBELLIONS ET NATIONALISMES

Un monde à reconstruire, par *Ignacio Ramonet.* – Un formidable concassage incapable d'organiser l'avenir, par *Jacques Decornoy.* – Nouveau prêt-à-porter idéologique, par *Armand Mattelart.* – La grande métamorphose urbaine, par *Thierry Paquot.* – Crise du sens et tentation totalitaire, par *Alain Bihr.* – Triomphale, fragile démocratie, par *Christian de Brie.* – L'Occident saisi par la violence des replis identitaires, par *Georges Corm.* – L'ardente obligation de préserver le futur, par *Bernard Cassen.* – De l'islam et de la modernité, par *Alain Gresh.*

RIO : SOMMET DE LA VÉRITÉ

Les enjeux du « sommet de la planète Terre » qui devra prendre à bras-le-corps les problèmes du développement et de l'environnement.
Avec des articles de *Mohamed Larbi Bouguerra, Raymond Van Ermen, Pierre-Benoît Joly* et *Jean-Pierre Rogel.*

LES FAISEURS DE RÉVOLUTION LIBÉRALE EN EUROPE DE L'EST

par *Ibrahim Warde.* Ajustement structurel, conseillers occidentaux et nouvelle nomenklatura.

LA PRESSE ALGÉRIENNE ET LES FANTÔMES DE LA LIBERTÉ

par *Geneviève Delaunoy.* Quand les journalistes s'abstiennent de condamner un coup d'État.

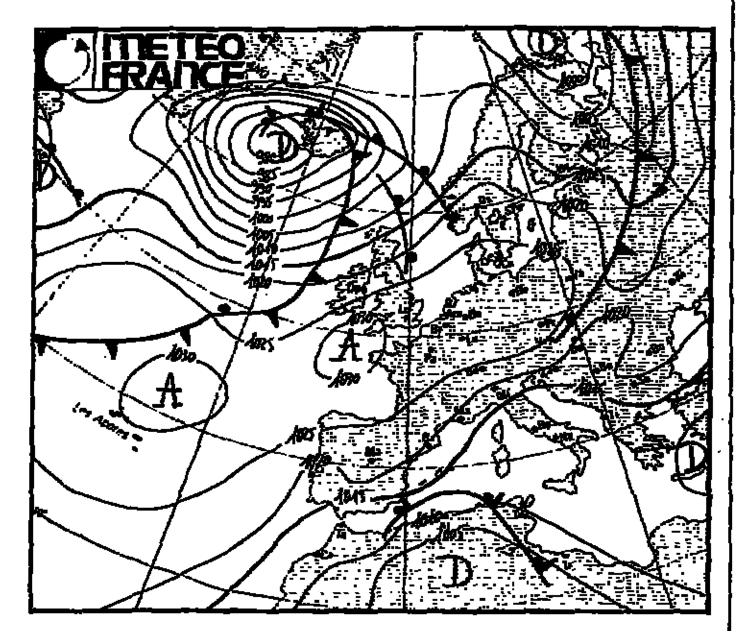
L'ISLAM COMME FERMENT DES NATIONALISMES EN RUSSIE

par *Alexei Malashenko.* La Russie à son tour menacée d'éclatement.

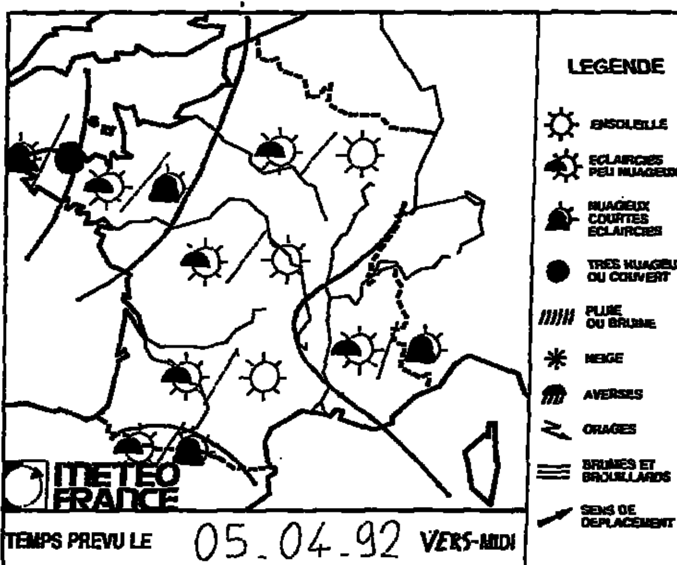
En vente chez votre marchand de journaux - 20 F

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 4 MAI 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 5 MAI 1992



Mardi : ensoleillé sauf près de la Manche. – Sur la Bretagne, on se réveillera sous un ciel très nuageux; quelques gouttes seront possibles; en fin d'après-midi, de timides éclaircies se développeront.

Sur les Pays-de-Loire, la Normandie et le Pas-de-Calais, les éclaircies matinales se feront plus rares au fil des heures.

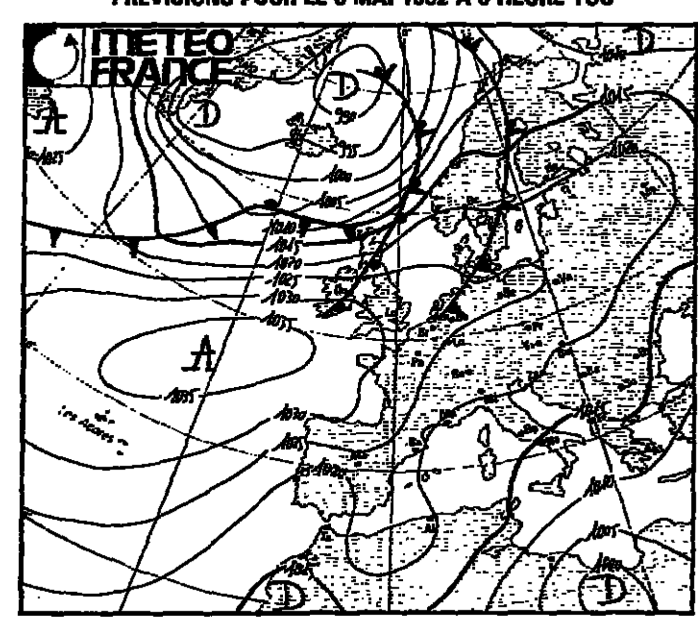
Sur les Pyrénées, le Massif Central, les Alpes et la Corse, le ciel sera partagé entre les nuages et le soleil.

Partout ailleurs, après dissipation de quelques rares bancs de brume ou brouillard, le soleil brillera largement.

Les températures seront assez proches des normales : des minimales un peu fraîches : entre 2 et 6 degrés au nord de la Loire, entre 7 et 10 degrés au sud et jusqu'à 13 degrés sur le littoral méditerranéen; des maximales agréables, le plus souvent comprises entre 17 et 20 degrés, sauf près de la Manche où elles ne dépasseront pas 15 degrés, et au contraire dans le Sud-Est où elles dépasseront les 20 degrés.

La tramontane soufflera jusqu'à 60 km/h en rafale; ailleurs, le vent du nord soufflera plus modérément.

PRÉVISIONS POUR LE 6 MAI 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 4-5-92

Valeurs extrêmes relevées entre le 3-5-1992 à 18 heures TUC et le 4-5-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	22	9	D
BIARRITZ	14	7	D
BORDEAUX	16	7	D
BOURGES	15	4	N
BREST	14	4	D
CAEN	14	3	N
CHERBOURG	14	1	N
CLERMONT-FER.	12	6	D
DIJON	14	6	C
GRENOBLE	12	10	C
LILLE	13	4	D
LIMOGES	12	5	D
LYON	13	9	C
MARSEILLE	21	10	D
NANCY	14	5	D
NANTES	16	4	D
NICE	22	16	D
PARIS-MONTS.	15	6	N
PAU	14	9	D
PERPIGNAN	14	12	N
RENNES	17	3	D
ST-ETIENNE	11	7	C
STRASBOURG	16	9	C
TOULOUSE	14	8	N
TOURS	15	4	D
POINTE-A-PITRE	28	24	N

ÉTRANGER			
ALGER	14	11	P
AMSTERDAM	12	2	D
ATHÈNES	28	13	P
BANGKOK	39	28	N
BARCELONE	14	12	C
BELGRADE	24	8	D
BERLIN	–	–	–
BRUXELLES	12	3	D
COPENHAGUE	10	3	C
DAKAR	26	21	C
DJERBA	21	15	N
GENEVE	12	10	C
HONGKONG	24	23	C
ISTANBUL	17	10	N
JÉRUSALEM	28	18	N
LE CAIRE	38	17	D
LISBONNE	20	11	N
LONDRES	16	5	C
LOS ANGELES	23	16	C
LUXEMBOURG	13	4	D
MADRID	18	6	N
MARRAKECH	24	10	D
MEXICO	26	13	N
MILAN	21	11	N
MONTRÉAL	10	6	C
MOSCOU	25	11	D
NAIROBI	25	17	C
NEW DELHI	32	23	D
NEW-YORK	23	15	D
OSLO	13	-1	N
PALMA-DE-MAJ.	13	13	C
PÉKIN	28	18	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	24	14	D
SINGAPOUR	33	24	N
STOCKHOLM	15	1	N
SYDNEY	20	12	D
TOKYO	23	16	A
TUNIS	21	10	C
VARSOVIE	16	8	C
VENISE	25	14	D
VIENNE	19	9	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Le deuxième pouvoir

ON s'en voudrait de paraître égrener des platitudes, mais quelle puissance, celle des images ! Comment répliquer à des images ? Comment finasser, biaiser, argumenter, plaider face aux images ? Que pèsent, face aux images, un taux de criminalité, des statistiques, des lois, des raisonnements ? Les images sont là, que la télé repasse en boucle, inlassable, mécanique.

Combien de Rodney King ont été tranquillement tabassés par les policiers de Californie ou d'ailleurs, dans la plus paisible impunité ? Des journaux ont sans doute publié des enquêtes sur la dureté de la police de Los Angeles, les mouvements des droits civiques ont tenu des conférences de presse. On s'est indigné, sûrement, dans les ghettos, les églises, les rédactions. Manquait-on de preuves ? Non. Des dizaines de kids avaient dû faire connaissance avec les matraques. Les blessures, les certificats médicaux, les témoins ne devaient pas manquer. Les faits étaient patents, avérés, recoupés, connus.

Mais un jour, un vidéaste amateur est à sa fenêtre, et voici qu'une bavure parmi cent autres devient une affaire nationale, mondiale, un scandale évident. Seulement connue, la violence était tolérable. Montrée, vue, elle devient insupportable. Et quand un jury acquitte les protagonistes, c'est encore le souvenir des images qui, à l'instant du verdict, avive la blessure de l'injustice et soutient le bras des émeutiers. On pille, on incendie, on se bat, non pour venger Rodney King, mais pour se purger, se délivrer de ces images. Non, l'image n'est pas le quatrième pouvoir. C'est le deuxième, juste derrière l'exécutif, et encore. Tout le reste n'est plus que figuration et carton-pâte – en Amérique du moins. Ici, on ne jurerait pas qu'elles gardent cet impact. Depuis Timisoara, on n'y croit plus que d'un œil. Hasard de la programmation, c'est en pleine émeute noire que FR 3 nous offrait, avec *la Controverse de Valladolid*, un Jean Carmet inoubliable en légat du seizième siècle, dépêché par le Saint-Père en Espagne pour trancher cette délicate question : les Indiens ont-ils une âme ? Les Indiens qu'on massacre, que les Espagnols très chrétiens embrochent par treize pour faire honneur au Seigneur et à ses apôtres. Sommé par les premiers colons de les décréter corvéables à merci, le légat, bien ennuyé, s'y refusera, accordant aux sauvages le bénéfice de l'âme. En glissant aux Espagnols qu'il existe en Afrique, s'ils le souhaitent, un vaste réservoir de main-d'œuvre. Une longue histoire commençait...

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 4 mai

TF 1

20.45 Variétés : Stars 90.
Emission présentée par Michel Drucker. Avec Lova Moor, Marianne Mako, Xavier Gouin, André-Philippe Gagnon, Patrick Timsit, Elie et Dieudonné, un clip de Michael Jackson, Renaud, Art Mengo, Fanny, Zouk Machine, Song of Ocarina.
22.40 Magazine : Santé à la Une.
Comment vaincre sa timidité.
0.10 Journal et Météo.
0.25 Magazine : Minuit sports.
Automobile : Grand Prix de formule 1 d'Espagne (résumé) ; championnat du monde des voitures de sport, à Monza.
1.20 Magazine : TF 1 nuit. 7 sur 7 (rediff.).

A 2

20.50 Téléfilm : Princesse Alexandra. ▶
De Denis Amar, avec Anne Roussel, Matthias Habich (1re partie).
22.25 Magazine : Résistances.
Présenté par Claude Sérillon. L'Afrique et son évolution. Invité : Edem Kodjo, ancien ministre togolais, ancien secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), professeur à La Sorbonne. Togo-Bénin : Alléluia la démocratie, de Dominique Torrès et Claude Barrier ; Le Roi Taylor, de Daniel Grandclément.
23.15 1. 2. 3. Théâtre.
23.20 Journal et Météo.
23.35 Sport : Aérobic. Championnat d'Europe.
0.05 Magazine : Caractères.
Diffusé sur FR 3 le 1er mai.
1.55 Documentaire : Le Parapluie Djenne.

FR 3

20.45 Cinéma : Barocco. ■■■
Film français d'André Téchiné (1976). Avec Isabelle Adjani, Gérard Depardieu, Marie-France Pisier.
22.35 Journal et Météo.
22.55 Magazine : Océaniques.
Itinéraire d'un ciné-fils, de Régis Debray, Pierre-André Boutang et Dominique Rabourdin (1re partie).
23.50 Magazine : Alice.
0.50 Sport : Hockey sur glace.
Championnat du monde : France-CEI, à Prague.
1.30 Musique : Mélomanuit.
Invitée : Anne-Marie Philipe. *Lucia di Lammermoor* (scène de la folie), de Donizetti, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Marcello Panni ; sol. Edita Gruberova ; *Les Puritains* (Cavatine), de Bellini, par Sumi Jo et Patrick Cohen, pianos.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Highlander, le retour. □
Film américain de Russell Mulcahy (1990). Avec Christophe Lambert, Sean Connery, Virginia Madsen.
22.10 Flash d'informations.
22.15 Le Journal du cinéma.
22.20 Cinéma : Farendj. ■
Film français de Sabine Prenczina (1990). Avec Tim Roth, Marie Matheron, Matthias Habich.
23.50 Cinéma : Opera. ■■
Film italien de Dario Argento (1987). Avec Cristina Marsillach, Cristina Gianchino, William Mo Manaro.
1.25 Cinéma : L'Hiver à Lisbonne. ■
Film franco-hispano-portugais de José A. Zorilla (1990). Avec Christian Vadim, Hélène de Saint-Père, Dizzy Gillespie.

M 6

20.40 Cinéma : Les Branchés du bahut. □
Film américain de Robert Butler (1983). Avec Tim Matherson, Jennifer Runyon, Stephen Furst.
22.30 Cinéma : La Bataille du rail. ■■■
Film français de René Clément (1945). Avec Tony Laurent, Lucien Desagneaux, Robert Leray.
0.00 Magazine : Culture rock.
La saga des Rolling Stones.
0.25 Six minutes d'informations.
0.30 Magazine : Dazibao.
0.35 Magazine : Jazz 6.
Chet Baker (2e partie).
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

20.05 Documentaire : Les Hommes-livres.
Claude Simon, de Roland Allard.
20.50 Informations : Dépêches.
20.55 Magazine : Les Carnets de l'Europe.
21.00 Cinéma : Espoir. ■■
Film français d'André Malraux (1939). Avec José Sempere, Andres Mejuto, Julio Pena.
22.05 Informations : Dépêches.
22.15 Magazine : Cinéma de poche.
D'Hélène Mochiri. 22.15 Interview de Bille Auguste ; 22.40 L'Eclaireur : le journal des actualités cinématographiques françaises et étrangères.
0.00 Informations : Dépêches.

FRANCE-CULTURE

20.30 L'Histoire en direct.
Bir Hakeim, juin 1942.
21.30 Le Théâtre des poètes.
José Bergamin : Médée l'enchanteresse.
22.40 La Radio dans les yeux.
Spécial Vieira Da Silva.
0.05 Du jour au lendemain.
Avec Vincent-Victor Jouffe, peintre.
0.50 Musique : Coda. Nick Drake (1).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 29 octobre 1991 au *Théâtre de la Ville*) : Nusrat Fateh Ali Khan, musique qawwali du Pakistan.
23.10 Ainsi la nuit... Par Maguy Lovano. Œuvres de Scriabine, Tchaïkovski, Zarebski, Borodine.
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Henri Renaud. Petite histoire de Django Reinhardt ; Le piano : Errol Garner ; L'auteur de thèmes : George Gershwin.

Mardi 5 mai

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.15 Série : FDM.
16.40 Club Dorothée.
17.35 Série : Charles s'en charge.
18.00 Série : Premiers baisers.
18.30 Jeu : Une famille en or.
19.00 Feuilleton : Santa Barbara.
19.25 Jeu : La Roue de la fortune.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.25 Sport : Football.
Coupe de France (demi-finale) : Bastia-Marseille, en direct de Bastia.
22.25 Magazine : Ciel mon mardi.
Présenté par Christophe Dechavanne.
0.10 Journal et Météo.
0.20 Série : Intrigues.

A 2

13.45 Série : Les Cinq Dernières Minutes.
15.15 Variétés : La Chance aux chansons.
16.00 Jeu : Des chiffres et des lettres.
16.25 Magazine : Défendez-vous.
16.35 Magazine : Giga.
18.35 Série : Magnum.
19.25 Divertissement : La Caméra indiscrète.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : La Baule-les Pins. □
Film français de Diane Kurys (1989). Avec Nathalie Baye, Richard Berry.
22.35 Débat : Raison de plus.
Animé par Claude Sérillon. Locataires, propriétaires : des baux et des bas.
23.45 1. 2. 3. Théâtre.
23.50 Journal et Météo.
0.05 Magazine : La 25e Heure.

FR 3

13.40 Série : La Grande Aventure de James Onedin.
14.30 Le Choix de Lulo.
15.30 Série : La Grande Vallée.
16.25 Magazine : Zapper n'est pas jouer.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.00 Un livre, un jour.
20.10 Divertissement : La Classe.
20.35 INC.
20.45 Série : Les Aventures de Tintin. ▶
Les Cigares du pharaon ; Le Lotus bleu, de Stéphane Bernasconi, d'après Hergé. Avec les voix de Thierry Wermuth, Christian Pelissier, Henri Labussière.
22.20 Journal et Météo.
22.40 Documentaire : Moi, Tintin.
23.35 Magazine : Ticket bleu.
0.05 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

15.10 Magazine : Mon zénith à moi.
16.15 Cinéma : Nous ne sommes pas des anges. ■
Film américain de Neil Jordan (1989).
18.05 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 Ça cartoon.
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Gawin. □
Film français d'Arnaud Sélignac (1990).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : La Pagaille. ■
Film français de Pascal Thomas (1990).
23.50 Cinéma : Manon des sources (2e partie : Ugolin). ■■
Film français de Marcel Pagnol (1952).
1.35 Le Journal du hard.
Présenté par Philippe Vandel.
1.40 Cinéma : La Frangine.
Film américain classé X, de Henri Pachard.

M 6

14.40 Série : Destination danger.
16.45 Jeu : Zygomusic.
17.15 Magazine : Zygomachine.
17.35 Série : Drôles de dames.
18.30 Série : Vic Daniels.
19.00 Série : La Petite Maison dans la prairie.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Ecolo 6.
20.40 Cinéma : Benji la malice. ■
Film américain de Joe Camp (1987).
22.15 Téléfilm : Un destin brisé.
De Kevin Hooks, avec Curtis McClarin, Elisabeth McGovern.
23.55 Six minutes d'informations.
0.00 Magazine : Dazibao.
0.05 Magazine : Rapline.
2.00 Rediffusions.

LA SEPT

16.30 Documentaire : Jazz à Paris.
17.30 Documentaire : Passée sous silence.
18.45 Informations : Dépêches.
18.50 Documentaire : Trotski.
19.55 Informations : Dépêches.
20.00 Chronique : Le Dessous des cartes.
20.05 Documentaire : Histoire(s) du cinéma.
20.50 Informations : Dépêches.
20.55 Magazine : Les Carnets de l'Europe.
21.00 Opéra : La Damnation de Faust.
Opéra en quatre parties, de Berlioz, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de Chicago, dir. Sir Georg Solti ; sol. : Anne Sofie von Otter, Keith Lewis, José van Dam, Peter Rose.
23.10 Informations : Dépêches.
23.15 Documentaire : Les Leçons d'Olivier Messiaen.
0.15 Informations : Dépêches.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. La médecine du travail en cause devant la recrudescence des accidents du travail.
21.30 Faut-il avoir peur du Japon ? Avec Kaoru Hagiwara, Serge Airaudi, Augustin Berque, Jean Esmein, René Sieffert, Dominique Turcq, Pierre Verkhovskoy.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Nick Drake (2).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 15 décembre 1991 à Berlin) : Symphonie en ut majeur, de Stravinsky ; Concerto pour violon et orchestre, de Berg ; Symphonie no 2 en ré majeur op. 73, de Brahms, par l'Orchestre radio-symphonique de Berlin, dir. Vladimir Ashkenazy ; Kurt Nikkanen, violon.
22.30 Soliste. Aldo Ciccolini, piano.
23.10 Ainsi la nuit...
0.30 Dépêche-notes.
0.35 L'Heure bleue. Par Philippe Carles.

En Afghanistan

M. Hekmatyar somme les gouvernants de chasser les milices de Kaboul

Recevant, dimanche 3 mai, des journalistes à Serkhab, une localité située à 50 kilomètres au sud-est de Kaboul, M. Gulbuddin Hekmatyar, chef du parti fondamentaliste Hezb-i-Islami, a menacé d'attaquer la capitale *«d'ici quelques jours»* si le Conseil intérimaire qui dirige le pays sous la présidence de M. Sibgatullah Modjaddedi ne renvoyait pas vers le nord les miliciens du commandant ouzbek Rashid Dostom, tenus par la population pour responsables de pillages et autres exactions.

Cette exigence est faite pour embarrasser le commandant tadjik Ahmed Shah Massoud, qui a passé alliance à la mi-mars avec ces anciens alliés du pouvoir communiste déchu, et qui se sont renforcés ces derniers jours dans la capitale. M. Hekmatyar s'est affirmé *«capable de bombarder n'importe quel point de Kaboul.»*

Foulards islamiques et causeries religieuses

Se déclarant en accord, désormais, avec la formule transitoire d'organisation du pouvoir, le chef pashtoun a réclamé pour la suite, dans les six mois, la tenue d'une élection présidentielle, précédant des législatives. Cependant, Kaboul a connu un début de semaine calme, avec la réouverture de la moitié des boutiques et la reprise des transports en commun.

Un convoi d'une centaine de camions chargés de céréales en provenance du Pakistan a pu entrer dimanche dans la capitale. Persuadés que les véhicules étaient bloqués par des moudjahidins de M. Hekmatyar, des *oulémas* (dignitaires musulmans) s'étaient rendus à Sarobi, à 60 kilomètres à l'est de Kaboul, pour parlementer. L'eau et l'électricité ont par ailleurs été rétablies dans la plus grande partie de la ville. Nombre de fonctionnaires sont à leurs bureaux, sans savoir à quelles autorités obéir.

A la télévision, les présentatrices portent désormais le foulard islamique; les causeries religieuses remplacent les films indiens. Un accord de principe a été acquis le 1er mai sous l'égide des huit «grands commandants» du Comité pour la sécurité de Kaboul, en vue de créer une force conjointe de maintien de l'ordre, composée de quelque 1 600 moudjahidins originaires de diverses factions. M. Abdul Haq, membre du comité et l'un des plus influents chefs moudjahidins de la capitale, a vivement critiqué le Conseil intérimaire dirigé par M. Modjaddedi, dont *«certains membres refusent de se serrer la main»*, et dont l'unique session à ce jour, le 30 avril, n'a réuni que 24 des 51 représentants. M. Abdul Haq, un Pashtoun membre de la dissidence du Hezb, se présente comme *«neutre»* dans la lutte engagée entre MM. Hekmatyar et Massoud.

Enfin, l'ancien président de la Cour suprême du régime communiste, M. Karim Chardan, a été retrouvé mort, le corps torturé et criblé de balles, dimanche dans la banlieue de Kaboul. Un ancien ministre de l'aviation civile, M. Wadir Safi, a par ailleurs été enlevé. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

Sous la direction du capitaine Strasser

Les putschistes ont formé un nouveau gouvernement au Sierra-Leone

Le calme régnait à Freetown, dimanche 3 mai, quatre jours après le coup d'Etat qui a renversé le régime du général Joseph Momoh, au prix de douze morts (sept civils et cinq militaires). Les communications ont été rétablies et les frontières rouvertes, mais le couvre-feu est resté en vigueur. De nombreux habitants de la capitale ont salué le putsch, qui met fin à dix-neuf années de domination du Parti du congrès de tout le peuple (PCTP).

Les militaires qui ont pris le pouvoir en Sierra-Leone ont annoncé, dimanche 3 mai, la formation d'un nouveau gouvernement, dirigé par le capitaine Valentine Strasser, vingt-sept ans, qui cumule désormais les fonctions de chef de l'Etat, de ministre de la défense et de chef du Conseil national provisoire de gouvernement (CNPG).

Le cabinet comprend dix-neuf membres, dont six civils, parmi lesquels deux ministres du précédent gouvernement, celui des finances, M. Jim Funa, et celui des affaires étrangères, M. Ahmed Dumbuya, qui conservent leurs portefeuilles. Le lieutenant Solomon Musa a été nommé vice-président du CNPG. Le chef de l'Etat a précisé à la BBC qu'il ne craignait pas de riposte de la part du président déchu, le général Joseph Momoh, réfugié depuis jeudi en Guinée avec sa famille, et qu'il n'avait pas l'intention de demander son extradition.

Les nouveaux dirigeants ont fait de la lutte contre la guérilla une *«priorité»*, en lançant un appel aux rebelles du Front révolutionnaire uni pour qu'ils s'associent au *«processus de reconstruction nationale»*. M. Strasser s'est dit prêt à discuter du retrait des troupes guinéennes et nigérianes du pays, préalable posé samedi par le chef des rebelles, M. Foday Sankoh, à des pourparlers de paix.

Les auteurs du coup d'Etat ont affirmé vouloir instaurer un régime *«véritablement démocratique»* dès qu'ils auront mis fin aux actions de la guérilla. Selon des sources proches des autorités pénitentiaires, au moins quatorze personnalités du gouvernement précédent et de l'armée ont été arrêtées, parmi lesquelles le ministre de la justice, M. James Dauda, et le lieutenant-colonel Yaya Kanu, considéré comme un des organisateurs du coup d'Etat, qui a été pris de vitesse par de jeunes officiers. Selon la plupart des observateurs, la soixantaine de mutins qui ont ouvert le feu, mercredi, contre la présidence n'avaient en effet pas l'intention d'organiser un putsch. Alors qu'ils ne protestaient, au départ, que contre leurs conditions de vie au front, ils ont finalement décidé de prendre le pouvoir après la déclaration du général Momoh à la radio (*le Monde* du 2 mai), jugée *«méprisante»*.

Les Etats-Unis ont évacué 270 de leurs ressortissants, en prévision de troubles. La France a affrété un avion, afin de rapatrier lundi ses ressortissants qui souhaiteraient l'être. Environ cent cinquante Français résidant dans le pays, et autant de touristes français, ainsi qu'une cinquantaine de cadres, s'y trouvaient au moment du putsch. – *(AFP, Reuter.)*

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Dernière adresse

LOIN de moi l'idée de jeter la pierre aux Américains parce qu'enfin, entre l'acquittement pur et simple, à Nouméa, en 1987, des auteurs de l'embuscade de Hienghène qui a fait dix morts canaques, par un jury entièrement blanc, et nos propres banlieues en ébullition, on n'a de leçons à donner à personne. Sauf que là-bas, si les pauvres s'appauvrissent pareil qu'ici, les riches ne savent vraiment plus où donner du signe extérieur de richesse.

Vous habitez Park Avenue, Georgetown, ou Martha's Vineyard. Loin, très loin des ghettos dévastés. Vous êtes mariés. Vous avez un double salaire, un appart ou une maison avec ascenseur privé, une résidence secondaire, un masseur et un prof de gym à domicile, une nannie pour le petit dernier, les aînés, eux, vont dans d'excellentes écoles privées. Qu'est-ce que vous pourriez bien acheter d'utile, d'agréable et d'un peu tape-à-l'œil? Encore une demeure, plus petite celle-là, bien située, charme, calme, vue imprenable, où vous irez vous reposer pour l'éternité.

C'est ça, le nouveau «status symbol», le signe de réussite sociale aux Etats-Unis, d'après *The New Republic*, un caveau chic et choc. Faut penser aux faire-part. On va tout de même pas inviter les amis et les relations d'affaires à un enterrement minable, sous une passerelle d'autoroute, dans un coin pourri. Ça aurait l'air de quoi? Du coup, les jeunes couples passent leurs week-ends à sillonner les environs dans l'espoir de dénicher une concession qui en jette.

Pas facile, vu le boom sur la tombe ou l'urne, de trouver à se loger à l'ombre d'une ravissante petite église de campagne, c'est ce qu'il y a de plus recherché. Et à Los Angeles, justement, pour dégoter ne serait-ce qu'un trou au Westwood Memorial Park, très bon quartier, celui des stars, faut compter dans les 20 000 dollars. Normal, quand on a Marilyn pour voisine.

Remarquez, même si c'est complet, les cimetières à la mode réservent toujours deux, trois places, pareil que les grands restaurants, au cas où des clients riches et célèbres se pointeraient sans avoir retenu d'avance. Mais bon, mieux vaut tenir que partir sans laisser d'adresse. La dernière. Bonne, tant qu'à faire!

EN BREF

□ **M. Poperen : la France est «sur la même pente» que les Etats-Unis.** – M. Jean Poperen, ancien ministre socialiste, a affirmé, dimanche 3 mai, au «Forum RML-L'Express», que la France est *«sur la même pente»* que les Etats-Unis, précisant que *«si rien de décisif n'est fait dans la décennie à venir»* on ne pouvait exclure *«des phénomènes de même ampleur»* que les émeutes de Los Angeles. Il a jugé la France *«mieux placée, ou moins mal»* que les Etats-Unis grâce à son système de protection sociale, mais il a ajouté *«qu'il y avait creusement des inégalités»*.

En revanche, M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat à l'intégration, a estimé, samedi 2 mai sur FR 3, que la France ne se trouvait pas *«dans la même situation»* que les Etats-Unis parce que le modèle d'intégration y est différent. M. Yamgnane a dit *«pouvoir comprendre»* la colère à l'origine des émeutes de Los Angeles, le reaganisme ayant été, selon lui, un *«ouragan social»*, mais il a *«condamné»* la violence.

□ **Le général John Shalikashvili nouveau «patron» des forces de l'OTAN.** – En remplacement du général John Galvin, soixante-trois ans, qui occupait cette fonction depuis cinq ans, le général John Shalikashvili, cinquante-cinq ans, a été nommé, le jeudi 30 avril à Mons (Belgique), commandant suprême des forces alliées en Europe et commandant en chef des troupes américaines en Europe.

[Né à Varsovie, John Shalikashvili a la particularité de n'être pas issu de l'école d'officiers de West Point, aux Etats-Unis, mais d'avoir accédé par le rang au grade de général. Il était l'un des adjoints du général Colin Powell, chef d'état-major interarmées américain, et, en 1991, il fut responsable de l'opération «Provide Comfort», qui a eu pour objectif de protéger les Kurdes dans le nord de l'Irak.]

□ **Prochain sommet des républiques musulmanes de l'ex-URSS.** – Le Turkménistan accueillera le 10 mai le premier sommet des chefs d'Etat des six Républiques majoritairement musulmanes de l'ex-URSS (Azerbaïdjan, Kazakhstan, Ouzbékistan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan), a annoncé la télévision turkmène, dimanche 3 mai. L'Iran et la Turquie sont également conviés à ce sommet, pour lequel le premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, qui vient d'achever une tournée dans la région, reviendra à Achkhabad. – *(AFP.)*

□ **Mort d'un banderillero.** – Manolo Montoliu, un banderillero agé de trente-huit ans, a été tué vendredi 1er mai dans les arènes de Sévilles. La corne de Cavatisto, un taureau de 598 kilos de l'élevage d'Anastasio Fernandez, a transpercé le cœur du torero alors qu'il posait ses banderilles. Originaire de Valence, Manolo Montoliu est le deuxième banderillero qui, depuis 1975, trouve la mort dans une arène espagnole. Il avait été matador de 1973 à 1979.

□ **BIRMANIE : Mme Aung San Suu Kyi a revu son mari.** – Mme Suu Kyi, chef de l'opposition birmane, a été autorisée, samedi 2 mai, à voir son mari, pour la première fois depuis décembre 1989. Ce dernier, M. Michael Aris – un universitaire britannique – a pu se rendre dans la villa de Rangoun où son épouse est aux arrêts domiciliaires, accusée de *«sédition»* par les militaires qui ont pris le pouvoir en septembre 1988. Les deux jeunes fils du couple, autorisés à se joindre à cette *«réunion familiale»*, n'étaient pas présents. Le Comité qui dirige le pays (SLORC) a récemment changé de chef, et le général Than Shwe a annoncé des mesures de libéralisation. – *(AFP, Reuter.)*

□ **CONGO : report des élections législatives.** – Les élections législatives, prévues les 10 et 17 mai prochain, ont été reportées aux 17 et 24 mai, a-t-on appris samedi 2 mai de source officielle. D'autre part, le président Sassou Nguesso a vivement critiqué, dimanche, *«la fraude électorale»* organisée, selon lui, par le gouvernement de transition, lors des élections locales qui avaient lieu le jour même. Le premier ministre, M. André Milongo, s'est en revanche félicité *«des conditions transparentes»* dans lesquelles s'est déroulé le scrutin. – *(AFP.)*

□ **CÔTE-D'IVOIRE : quarante-cinq nouvelles condamnations.** – Le tribunal correctionnel d'Abidjan a condamné, jeudi 30 avril, quarante-cinq militants ou sympathisants de l'opposition à un an de prison et 300 000 francs CFA (6 000 francs) d'amende. Les prévenus étaient accusés d'être responsables de destructions, commises après une manifestation, le 18 février, dans les rues de la capitale. – *(AFP.)*

□ **ITALIE : cinq assassinats attribués à la Camorra.** – Cinq personnes, dont quatre d'une même famille, ont été tuées et trois autres blessées, vendredi soir 1er mai près de Naples, par un commando appartenant vraisemblablement à la Camorra, la mafia napolitaine, a indiqué samedi la police. Selon les premiers éléments de l'enquête, Vincenzo Crimaldi, le père de famille assassiné à son domicile avec sa femme, deux de ses enfants et un de leurs amis, était le frère d'un chef de clan de la Camorra. Les assassins seraient les hommes de main d'un clan adverse cherchant à venger l'assassinat d'un des leurs survenu la veille dans la même région. – *(AFP.)*

□ **INDE : trente et une personnes assassinées par des extrémistes sikhs.** – Des actes de violences perpétrés par des séparatistes sikhs ont fait au moins trente et un morts dans le nord de l'Inde à la fin de la semaine écoulée. Une bombe placée sur une bicyclette dans un quartier commerçant de Gurdaspur (Punjab) a fait neuf morts et vingt blessés. Dix hindous ont par ailleurs été tués, et cinq blessés, par un commando qui a mitraillé les lits de camp sur lesquels ils dormaient à la belle étoile à Sadarpur (Haryana). – *(AFP, Reuter.)*

Après l'initiative du quotidien « Telegraf »

M. Havel condamne la publication d'une liste de journalistes agents de l'ex-police secrète tchécoslovaque

Le président Vaclav Havel a critiqué, dimanche 3 mai, la publication par la presse de droite d'une liste de près de quatre cents journalistes accusés d'avoir collaboré avec la police politique de l'ancien régime, la StB. *«Il vaudrait mieux s'occuper des gros poissons plutôt que de s'affairer autour du menu fretin»*, a-t-il déclaré, jugeant cette affaire *«embarrassante et absurde»*. Le chef de l'Etat s'est également déclaré opposé à la publication éventuelle d'une liste des quelque 90 000 agents de la StB qui, a-t-il dit, compte tenu d'une probable marge d'erreur de 15 %, reviendrait à accuser injustement près de 15 000 personnes.

PRAGUE

correspondance

Le quotidien tchèque *Telegraf* a publié, jeudi 30 avril, une liste des noms, dates de naissance et pseudonymes de 376 journalistes – 262 Tchèques et 114 Slovaques – soupçonnés d'avoir été des agents de la police politique (StB) sous le régime communiste. De telles listes, établies par les nouveaux services secrets tchécoslovaques (FBIS), avaient été remises la semaine précédente au premier ministre tchèque, M. Petr Pithart, et à son homologue slovaque M. Jan Carnogursky. Tout en révélant l'existence de ces deux listes, M. Pithart s'était dit hostile à leur publication tant que le Parlement ne se serait pas doté d'instruments législatifs pour en décider.

Le directeur du FBIS, M. Stefan Bacinsky, a justifié l'élaboration de ces listes par le fait que *«les journalistes publient des informations déformées mettant en danger la sécurité de l'Etat»*. Mais leur divulgation, à l'approche des élections législatives des 5 et 6 juin, revêt un caractère politique et relance le débat après la loi sur l'épuration votée en octobre dernier.

D'autres listes avaient déjà filtré illégalement du ministère de l'intérieur considéré à Prague comme fortement inféodé au Parti civique démocratique (ODS – droite ultra-libérale) du ministre fédéral des finances, M. Vaclav Klaus. Et c'est le quotidien *Telegraf*, porte-parole de l'ODS, qui a pris la responsabilité de publier cette dernière liste.

L'ODS, instigateur de la loi d'épuration et de l'article 260 qui fait de la propagation de l'idéologie communiste un délit passible de prison, dit vouloir écarter les communistes entravant son ambitieux programme économique. Mais il s'agit aussi pour l'ODS d'apparaître comme la seule formation politique susceptible d'empêcher le retour des communistes et donc d'entretenir l'idée de cet improbable dénouement.

CATHERINE MONROY

La COB met en garde les épargnants contre les pratiques de la société Megabug

La Commission des opérations de Bourse (COB) vient de mettre en garde les épargnants contre les activités en France de la Société Megabug Capital Investment, basée à Hongkong et qui opère à partir de Bangkok.

Dans un communiqué publié mercredi 29 avril, la COB indique que Megabug sollicite des clients français par l'intermédiaire de représentants et de moyens publicitaires en vue d'interventions sur les marchés des changes. L'enquête a permis de constater que cette société se livrait au démarchage en violation des dispositions relatives à la sollicitation du public sur les produits financiers. Selon la COB, Megabug donnait dans des documents publicitaires des renseignements inexacts sur ses moyens et sur le contrôle qu'exerçaient sur elle les autorités du marché de Hongkong. La commission a décidé de transmettre ce dossier au Parquet pour présomption d'infraction aux dispositions légales visant le démarchage financier, la publicité mensongère et l'escroquerie.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-L'Économie» folioté 27 à 34

Le numéro du « Monde » daté 3-4 mai 1992 a été tiré à 499 792 exemplaires.

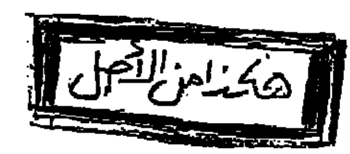
Demain dans « le Monde »

Paludisme : la flambée américaine

On assiste aujourd'hui à une importante recrudescence du paludisme dans de nombreux pays d'Amérique latine et d'Amérique centrale. Une réunion organisée à Brasilia par l'OMS vient de faire le point sur cet inquiétant phénomène en mettant l'accent sur ses dimensions économiques, politiques et écologiques. Demain dans «le Monde Sciences-Médecine».

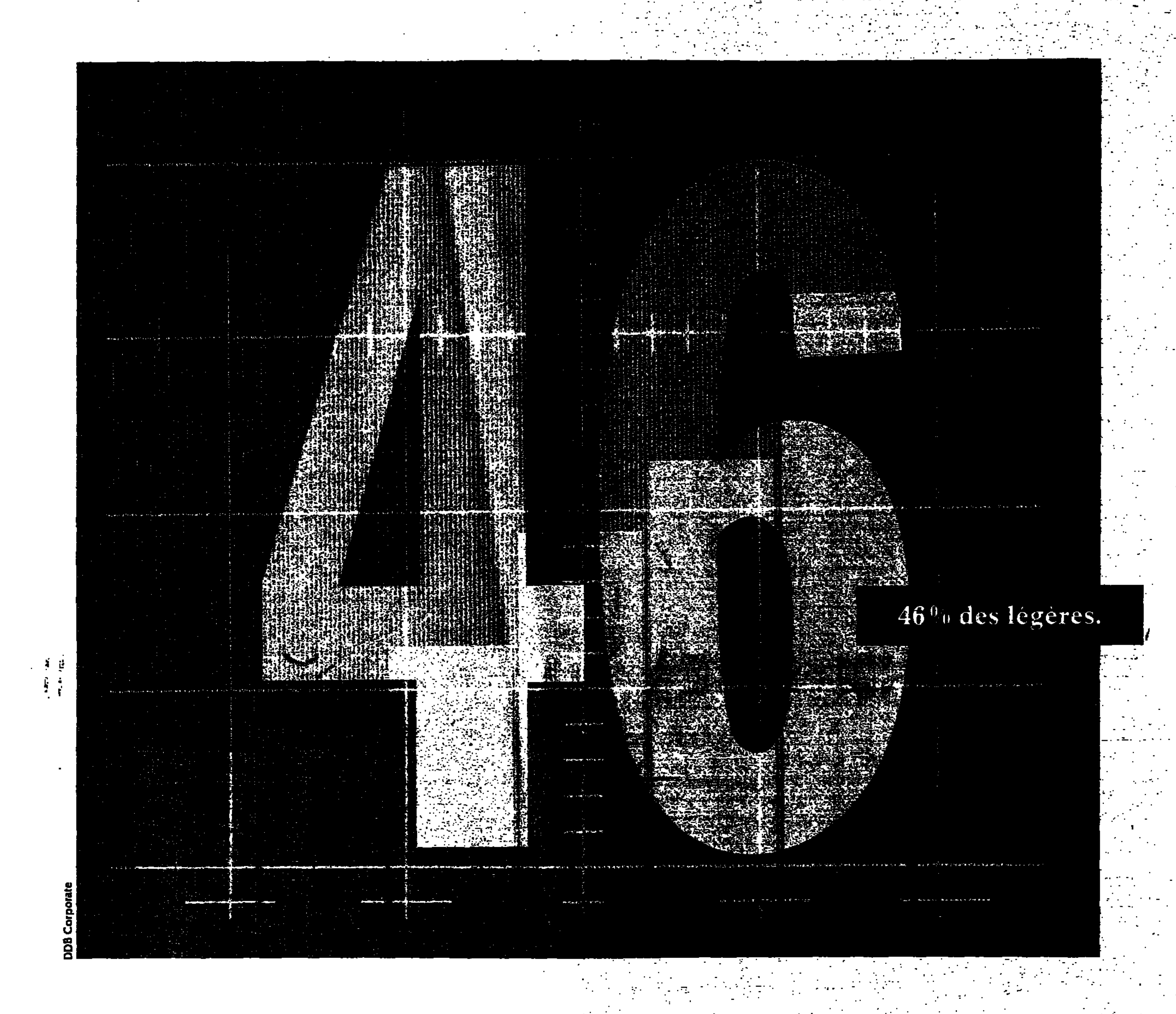
La «furia española» est arrivée

«Le Monde Initiatives» publiera demain un reportage de Michel Bole-Richard sur les cadres espagnols. Qui eût cru, avant les résultats d'une étude, que, parmi leurs pairs européens, les Espagnols venaient, pour les rémunérations, après leurs homologues allemands et devant les Français?



[redacted]

Près d'une cigarette légère sur deux provient de la même entreprise. La Seita.



DE L'INITIATIVE ENCORE ET TOUJOURS

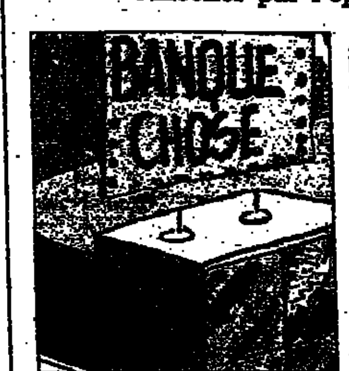
Nous avons été des précurseurs en lançant une légère, en 1972. C'est nous qui, sur les cinq dernières années, avons toujours vendu la cigarette la plus légère du marché. Et nous sommes aujourd'hui N° 1, contribuant ainsi à faire des Français les premiers amateurs de légères en Europe... Pour plus d'informations sur l'entreprise, écrivez à la Seita, Direction de la Communication, 53 Quai d'Orsay, 75007 Paris.





Le Monde

Allécher par l'épargne



Auchan, Carrefour, La Redoute, les Galeries Lafayette, et autres grandes surfaces, magasins, etc., proposent désormais non seulement des crédits mais aussi des comptes d'épargne rémunérés. Objectif : fidéliser la clientèle.

page 28

Sri-Lanka renaît sans le Nord



Malgré la guerre civile avec les séparatistes tamouls qui déchire une partie de l'île, l'ancienne Ceylan renoue avec la prospérité économique, grâce au retour des touristes et des investisseurs étrangers.

page 30

Le Mexique de l'Europe



Fort d'une impressionnante vitalité et de résultats économiques encourageants, après le plan d'ajustement structurel, le Maroc se flatte d'être le Mexique du Vieux Continent, explique Paul Fabra.

page 32

L'ÉCONOMIE

Hollywood pleure les banques françaises

Echaudé par les déboires de la MGM, le Crédit lyonnais a restreint ses crédits au cinéma. D'autres banques courtisent prudemment les producteurs

LOS ANGELES
correspondance

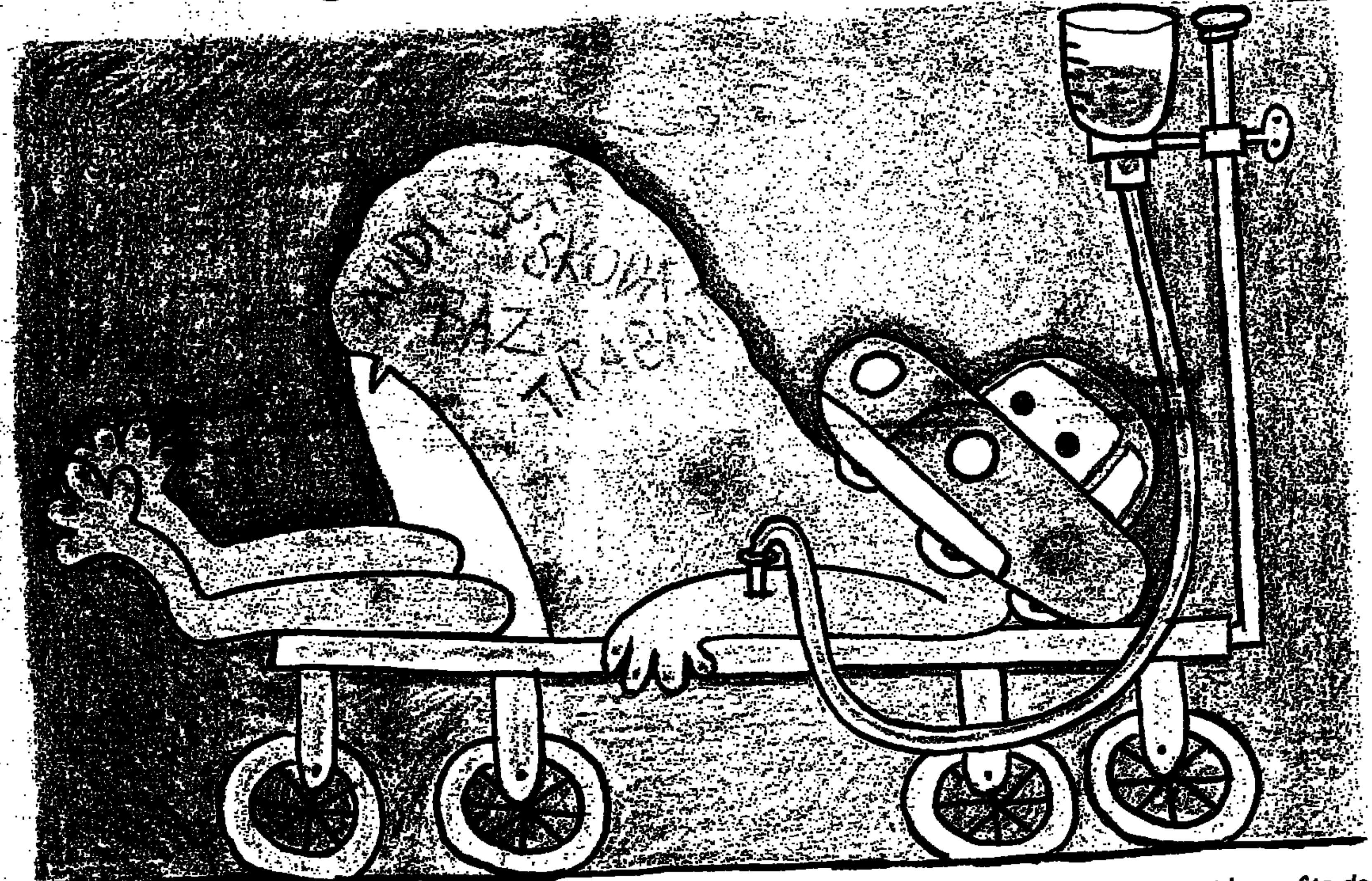
«*MONEY is tight*» (il n'y a pas d'argent) : tel est aujourd'hui le mot de passe des producteurs de cinéma indépendants de Hollywood. Les «indies», comme on les surnomme, représentent le quart du marché américain du cinéma. Ils savent que c'en est fini des «années folles» où Wall Street courtisait Hollywood, où le Crédit lyonnais, *via* sa filiale néerlandaise, prêtait 1,3 milliard de dollars à Giancarlo Parretti, le sulfureux financier italien, pour racheter Metro Goldwyn Mayer. Depuis cette affaire qui a refroidi les ardeurs hollywoodiennes de la banque de Jean-Yves Haberer, le petit monde du cinéma est en plein désarroi.

Signe des temps, le Festival du cinéma indépendant de Sundance a primé cette année *In the Soup*. Scénario ? Un réalisateur cherche de l'argent et ne trouve qu'un producteur... maboul. Est-ce à dire qu'aucune banque ne se risque plus sur les chemins frayés à Hollywood par le Crédit lyonnais ?

Claudine Mulard

Lire la suite et l'article d'Yves Mamou, page 30

Volkswagen : une crise à l'allemande



Comme toute l'Allemagne en ces lendemains d'unification, le quatrième groupe automobile mondial souffre d'indigestion après les rachats de Skoda et de BAZ en Tchécoslovaquie et des usines de Trabant dans l'ex-RDA. L'an dernier, ses ventes ont battu tous les records, et son programme d'investissements pour les cinq ans à venir atteint 180 milliards de francs. Mais les bénéfices stagnent et les coûts de production s'alourdissent. Pour conjurer ce début de crise, VW a annoncé la suppression d'un poste sur dix d'ici à cinq ans dans ses usines allemandes, une purge que de nombreux analystes jugent insuffisante.

Lire page 29 les articles d'Eric Le Boucher

Indochine...

Tandis que le Vietnam triomphe sur les écrans parisiens, la France, troisième investisseur derrière Taïwan et Hongkong, a repris le chemin de l'ancienne Saïgon et s'en félicite

HO-CHI-MINH-VILLE
de notre envoyé spécial

CHAQUE jour ou presque, Georges Waché parcourt le vaste hangar qui abrite sa fabrique de meubles à Binh Thanh, une banlieue de l'ancienne Saigon. Il ne manque jamais de saluer les vieux menuisiers, d'encourager du geste les apprentis, d'échanger un sourire avec la cantinière. *«J'ai piétiné pendant deux ans»*, dit-il. *«J'ai pas mal appris. Rien n'est définitivement acquis mais, depuis deux ans, ça roule»*, résume-t-il. Saigon Mobilier International, société mixte (80 %-20 %) dont le partenaire vietnamien est une société d'Etat, est son affaire : de 250 à 300 ouvriers répartis entre deux fabriques et un atelier de vernissage. Les meubles, du fauteuil Louis XV au plus robuste bureau français, sont destinés à l'exportation.

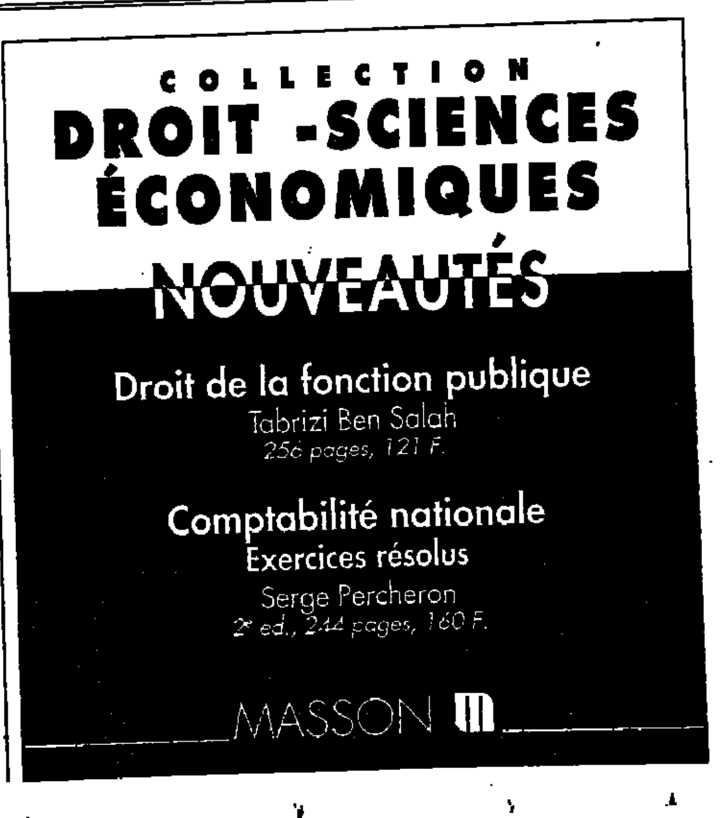
Georges Waché n'avait pas de passé vietnamien quand il est arrivé dans le pays en 1987, soit au tout début de l'ouverture économique. Il avait alors trente-deux ans, une solide connaissance de son métier, du bon sens et de l'obstination. Après avoir tâté le terrain pendant de longs mois, il a investi 250 000 francs dans une affaire qui, aujourd'hui, tourne bien. Surtout, il a su s'y prendre avec la multitude de fonctionnaires auxquels il a eu affaire. Et avec ses partenaires vietnamiens. Les ouvriers, il les connaît tous individuellement, repérant les vieux maîtres, remettant à l'école les apprentis les plus doués. Il s'est adapté, usant de ce mélange de familiarité et d'autorité que les Vietnamiens comprennent. Un vrai patron.

CARGOS • S'il était moins modeste, Philippe Le Goueff pourrait lui aussi afficher sa fierté en regardant, sur les quais du port militaire de Ho-Chi-Minh-Ville, les cargos de Gemartrans effectuer leur transbordement en moins de vingt-quatre heures. *«Au début*, explique-t-il, *l'opération prenait trois jours. Mais, ici, former des manutentionnaires se fait très vite.»* Sous le couvert de Gemartrans, autre joint venture franco-vietnamienne (50 %-50 %), la Compagnie générale maritime (CGM) a ouvert une première ligne sur Singapour en janvier 1989. Trois cargos – baptisés les *Tricolor* – desservent désormais Taïwan, Hongkong et Singapour à partir de Saïgon et de Haïphong. *«Une petite compagnie de navigation»*, résume-t-il en ajoutant que, sous sa deuxième casquette, Gematrans sert déjà d'agent maritime non seulement à la CGM mais à des Japonais et à des Néerlandais.

Il aura donc fallu importer le matériel et former les manutentionnaires. *«Au départ, ce fut le parcours du combattant. Mais une fois en place, on souffre beaucoup moins. Il n'y a plus de problème majeur»*, explique ce «jeune homme» de quarante ans. De temps à autre, il y a tout de même un pépin.

Jean-Claude Pomonti

Suite page 31



CRÉDIT

Allécher par l'épargne

Grandes surfaces, grands magasins, sociétés de vente par correspondance proposent non seulement des crédits, mais des comptes d'épargne rémunérés. Commodes, mais à faibles taux : l'objectif primordial est de retenir le client

VOUS viendrait-il à l'esprit d'entrer dans une grande surface pour successivement : premièrement, y emprunter de quoi acheter une automobile; deuxièmement, y souscrire l'assurance qui vous permettra de l'utiliser en toute légalité, et, troisièmement, y déposer la totalité du contenu du livret de caisse d'épargne de votre fille cadette sur un fonds commun de placement, le tout en l'espace d'un samedi après-midi? Si vous restez convaincu que seul un banquier peut vous prêter de l'argent ou placer le vôtre, c'est que vous fréquentez peu les temples de la grande distribution... Autrement, vous êtes certainement déjà en possession d'un de ces petits rectangles de plastique au nom de votre distributeur préféré qui ressemble à une carte bancaire.

De plus en plus de commerces vous proposent ce genre de produits. Des prêts, bien sûr, pour les travaux de l'habitation, pour l'achat d'une automobile, pour la consommation (*«le projet de loisir qui vous tient à cœur»*), mais aussi des assurances, pour la maison, la voiture, la famille, comme à Carrefour (qui a constitué une filiale commune *ad hoc* avec Groupama)... La Redoute, elle, outre la carte Kangourou, offre un grand jeu : pêle-mêle tout un portefeuille d'assurances allant de Kangourou sécurité – en cas d'agression, – à des plans hospitalisation, de protection budget (assurance complémentaire), accident protection juridique, et même une assurance canin-félin! Et surtout, de plus en plus, de quoi épargner à la mesure des moyens de chacun.

CAPTIF • N'allez surtout pas croire que les uns et les autres agissent par pure philanthropie. Déjà *«captif»*, selon le jargon utilisé, avec la carte privative, vous le serez encore plus avec tel ou tel produit financier, car le but, avoué à demi-mot par bien des responsables de filiales financières de grands groupes de distribution, est de fidéliser la clientèle. La discrétion même dont font preuve certaines grandes surfaces en matière de chiffres montre que l'enjeu est ailleurs : difficile d'obtenir le nombre exact de porteurs de cartes par exemple...

Quand Carrefour – dont le nombre de porteurs de carte est *«supérieur»* aux sept cent cinquante mille annoncés par Auchan! – vous propose son *«compte-épargne libre»* rémunéré à 7 % l'an, il sait que la plupart des OPCVM (organismes de placement collectif en valeurs mobilières) peuvent offrir à l'heure actuelle de l'ordre de 9 % à 9,5 %. En revanche, l'argument commercial est imparable : la mise minimale de départ est de 2 000 francs, avec la posibilité d'acquérir ultérieurement des millièmes de part. Pas de période de valeur liquidative : celle-ci est quotidienne, au cours d'ouverture, avec la possibilité de récupérer tout ou partie de son épargne à n'importe quel moment, le tout étant géré par un professionnel (Morgan Gestion, filiale de J.-P. Morgan). Auchan n'est pas en reste : il teste actuellement un compte épargne court terme.

Aux Galeries Lafayette, pour le compte épargne, le rendement annuel est identique (7 %), mais, prestige haussmanien oblige, le montant nécessaire à l'ouverture du compte, est plus élevé : il vous en coûtera 5 000 francs, avec des avantages similaires (retraits et versements totalement libres). Le jeune fonds de placement des Galeries (environ un an d'existence) ne revendique pour l'instant que trois mille déposants pour quelque cinq cent cinquante mille porteurs de cartes du magasin.

SUR PLACE • La démarche s'est étendue aussi à la vente par correspondance. A La Redoute, par exemple, le compte-épargne Kangourou offre, une fois encore, un taux de 7 %, et des conditions identiques à celles de la concurrence quant aux dépôts et retraits; ce compte-épargne est géré par Cortal (une filiale de la Compagnie bancaire), sur sa SICAV Optimal (la part de Sicav est aux environs de 150 francs à l'heure actuelle).

L'argument reste commercial avant tout : fidéliser à tout prix. Dans un centre commercial, fait-on remarquer chez Carrefour, il suffit quelquefois de traverser la rue pour changer d'enseigne. Si l'on donne au client toutes les raisons de rester sur place, il est évident qu'il conservera ses habitudes : en somme, plus nous pourrons lui en offrir, moins il ira chercher ailleurs. Dans ce but, les coûts du crédit «revolving» (1) lié à la carte, par exemple, seront calculés de façon à ne pas être en reste avec la concurrence.

Cependant, le groupe met un point d'honneur à parfaitement maîtriser les risques liés à la carte. Pour obtenir une carte, le client doit au préalable donner l'état de tous ses crédits (il s'y engage par écrit). Résultat : peu de litiges et ceux qui surviennent sont réglés à l'amiable dans 90 % des cas.

D'ailleurs, à en croire certains, le comportement des clients tend à changer : beaucoup préfèrent aujourd'hui attendre d'avoir la somme nécessaire pour acheter l'objet convoité, et c'est là qu'intervient le compte épargne. Un scénario qui paraît idyllique. On peut plutôt penser que les prêteurs y regardent à deux fois avant d'accorder leurs largesses, et que les clients, quand ils ne sont pas bloqués par leur endettement, trouvent là une limite à la recherche éventuelle de crédit...

François Bostnavaron



(1) En fait, il s'agit d'une somme d'argent disponible, renouvelée après chaque remboursement de crédit.

HUMEUR • Par Josée Doyère

IBM et les clones

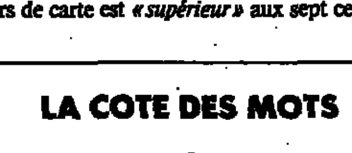
SA Majesté IBM, qui depuis si longtemps pourfend sans pitié les petits fabricants assez présomptueux pour mettre sur le marché des «clones», ces ordinateurs bon marché qui ressemblent à s'y méprendre à leurs prestigieux grands frères, a changé son fusil d'épaule. *«Big blue»*, comme les initiés appellent le géant américain de l'informatique, serait en train d'acheter Northgate Computer Systems, non pour mettre fin à sa coupable activité, mais... pour pouvoir vendre les fameux clones à son profit! Il est vrai qu'IBM voit vaciller sa suprématie, a connu pour la première fois de son existence un exercice déficitaire et supprime des emplois.

Il est vrai aussi que les acheteurs de PC sont de plus en plus sensibles aux prix et qu'ils se laissent tenter, dès qu'ils sont bas. L'«ordi» se banalise et le prestige d'une grande marque ne suffit plus à les rassurer. IBM a bien dû accepter l'évidence. Mais enfin! Tomber si bas! Redécouvrir les vertus des sous-marques pour maîtriser un marché évanescent! On croit rêver... Ce n'est plus un comportement de monarque, mais de gagne-petit...

C'est comme si un jour les industriels du Comité Colbert, les Cartier, Vuitton et autres Chanel cessaient de pourchasser les contrefacteurs en criant à la concurrence déloyale et d'organiser devant les caméras de télévision autodafés et séances de pilonnage des objets litigieux pour décourager les insolents. Les imagine-t-on revendant en sous-main des montres, des foulards, des bagages, des parfums, des objets de grand luxe plus vrais que les vrais – et pour cause – pour se faire un peu de boni avant de distribuer des dividendes? Impensable!

Certes, il y a une différence – et de taille. IBM refuserait à ses clones, marque et logo, et dispenserait un service beaucoup plus réduit à ses clients, pour sauvegarder la prééminence de sa marque.

Au fait, rien n'est nouveau sous le soleil : les facteurs de piano, les fabricants d'électroménager ou de cosmétiques, naguère – et encore aujourd'hui – s'adonnaient avec délectation à la pratique des sous-marques, réservant le haut de gamme à des circuits de distribution sélectionnés et le bas de gamme au tout-venant des commerces. ■



LA COTE DES MOTS

Franchising

Du XII[e] siècle aux XIV[e]-XV[e] siècles, le verbe *franchir* fut usité au sens de «rendre franc, affranchir, libérer». Les Anglais l'accueillirent alors en en faisant, avec la même acception, le verbe *to franchise*. D'où le substantif *franchising*, tombé depuis en désuétude. *To franchise* a survécu, mais avec un sens modifié : «investir avec privilège».

A la fin du XIX[e] siècle, la notion moderne de *franchising* naquit aux Etats-Unis, quand les dirigeants de la firme Singer souhaitèrent multiplier le nombre des points de vente de leurs machines à coudre. Sauf erreur, c'est la Lainière de Roubaix qui, en France, créa (en 1929) le premier réseau de *franchisés*, afin de commercialiser et de diffuser les laines Pingouin. Une fois de plus, un mot emprunté au français par les Anglais revenait, *via* les Etats-Unis, dans l'Hexagone!

Notre anglicisme résiste à l'équivalent officiel proposé depuis 1973 – *franchisage*, défini comme une forme de contrat, – et cela pour deux raisons, pensons-nous :

1) l'usager du français peut hésiter entre *franchisage* et *franchise*, ce dernier étant couramment utilisé, en particulier dans l'expression *prendre un magasin en franchise;*

2) la définition officielle donne l'impression de ne pas fournir un équivalent correct, *«contrat»*, à ce qui est ressenti comme le résultat de ce contrat : le fait, pour une firme ou une société, de mettre à la disposition de commerçants indépendants son image de marque, une assistance technique, du matériel, des marchandises, etc., en contrepartie d'une redevance, d'une rémunération.

Les *franchisés* (le féminin *franchisée* est employé normalement) sont donc ceux qui utilisent l'image de marque et l'organisation des *franchiseurs*.

Les contrats de franchisage étant parfois fort complexes, il faut souhaiter que leur rédaction soit le reflet d'une parfaite... franchise.

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

LA RÉUNION DU G7 A WASHINGTON. Le 26 avril, les représentants des sept grands pays industrialisés ont invité l'Allemagne et le Japon à modifier leur politique économique.

ADHÉSION DES RÉPUBLIQUES DE L'EX-URSS AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET A LA BANQUE MONDIALE. Le conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international a approuvé le 27 avril l'entrée de quatorze des quinze républiques de la CEI (sauf l'Azerbaïdjan) au capital du FMI. La Banque mondiale a approuvé le même jour l'adhesion de treize républiques (les mêmes, sauf le Turkménistan) (*le Monde* du 29 avril et du 30 avril).

GRÈVES DANS LES SERVICES PUBLICS EN ALLEMAGNE. à partir du 27 avril, pour la première fois depuis 1974. Le syndicat OTV (1,3 million d'adhérents sur 2,3 millions de salariés) réclame une hausse des salaires de 5,4 %, les employeurs n'acceptant que 4,8 % (*le Monde* du 30 avril).

LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT AMÉRICAIN (PIB) a augmenté de 23,9 milliards de dollars, soit 2 %, au premier trimestre 1992, a annoncé le département du commerce le 28 avril. Cette augmentation est la plus importante depuis le premier trimestre 1989 (*le Monde* du 30 avril).

LE PLAN CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE présenté au conseil des ministres le 29 avril par Martine Aubry, ministre du travail, concerne 900 000 chômeurs. En mars, le nombre de demandeurs d'emploi (2 858 100 en données corrigées des variations saisonnières) a diminué de 0,6 % (*le Monde* des 30 avril et 2 mai).

PRIX EN FRANCE : + 0,3 % EN MARS. Les prix ont augmenté de 0,3 % en France au mois de mars, a confirmé l'INSEE le 30 avril. Par rapport à mars 1991, la hausse est de 3,2 % (*le Monde* daté 3-4 mai).

FRANCOIS MITTERRAND, le 1[er] mai, sur «Europe 1», a rejeté toute renégociation du traité de Maastricht, mais a plaidé *«pour une Europe sociale forte»* avec *«une meilleure redistribution des profits en France»* (*le Monde* daté 3-4 mai).

MARDI 5 MAI. Paris : l'Assemblée nationale examine le projet de loi de révision constitutionnelle, préalable à la ratification du traité de Maastricht (jusqu'au 7 mai).
Nantes : congrès de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles avec, pour thème principal «Agriculture et ruralité dans la nouvelle Europe» (jusqu'au 7 mai).
New-York : visite du chancelier allemand Helmut Kohl.

MERCREDI 6 MAI. Allemagne : publication des résultats de Volkswagen pour 1991.
Washington : visite officielle du président ukrainien Leonid Kravtchouk, qui se rendra le 9 mai à Paris.
Londres : la reine Elisabeth prononce le discours du Trône fixant les grandes lignes du nouveau gouvernement.

JEUDI 7 MAI. Strasbourg : la Turquie assume durant six mois la présidence du comité ministériel du Conseil de l'Europe.
Allemagne : sommet économique Est-Ouest à Münster, avec la participation des ministres de l'économie, de l'industrie et du commerce des pays du G7, ainsi que de certains pays d'Europe orientale (jusqu'au 9 mai).
Cannes : ouverture du Festival de Cannes (jusqu'au 18 mai).
Blois : rencontre annuelle franco-allemande entre les ministres des affaires étrangères et les ambassadeurs.
Londres : élections municipales en Grande-Bretagne.

VENDREDI 8 MAI. Washington : visite de travail du ministre français des affaires étrangères, Roland Dumas (jusqu'au 11 mai).
États-Unis : publication des chiffres du chômage américain en avril.

DIMANCHE 10 MAI. Paris : Pierre Bérégovoy est l'invité de «L'heure de vérité» sur Antenne 2.
Mise en service de la liaison directe Paris-Séville par voie ferroviaire.

LUNDI 11 MAI. Bruxelles : conseil des ministres des affaires étrangères de la CEE, qui poursuivront les discussions sur le budget 1993-1997 de la Communauté.
Strasbourg : session plénière du Parlement européen (jusqu'au 15 mai).

LOIS ET DÉCRETS

Exonérations de revenus fonciers

■ A compter du 1[er] janvier 1992, dans les communes de moins de 5 000 habitants, les propriétaires de certains logements vacants depuis plus de 2 ans sont exonérés d'impôt sur le revenu sur les deux premières années de location. Le propriétaire doit s'engager à louer le logement vide, à titre de résidence principale du locataire, pendant une durée de 9 ans, et se soumettre aux conditions suivantes :

– le loyer, charges non comprises, ne doit pas excéder 540 francs par an et par mètre carré de surface habitable en Ile-de-France et 480 francs par mètre carré dans les autres régions;

– l'augmentation annuelle du loyer ne peut être supérieure à celle de l'indice national du coût de la construction;

– les ressources des locataires sont limitées à 94 500 francs par an en Ile-de-France et 86 500 francs dans les autres régions.

Les propriétaires doivent aussi fournir copie du bail, attestation de conformité du logement, copie des factures d'électricité, note précisant l'adresse et la surface habitable du logement et l'engagement de louer.

Décret n° 92-357 du 1[er] avril 1992, *Journal officiel* du 3 avril 1992, pages 4 854 et 4 855.

Recyclage et élimination des emballages ménagers

■ Avant de quitter ses fonctions de ministre de l'environnement, Brice Lalonde, a signé un décret relatif au recyclage et à l'élimination des emballages. Ce texte engage les producteurs et les importateurs dont les produits sont vendus sous emballage à contribuer à l'élimination de l'ensemble des déchets d'emballage.

Ils pourront par contrat en charger un organisme extérieur. Le contrat doit préciser la nature des emballages, le volume prévisionnel de déchets à reprendre annuellement ainsi que la contribution due à cet organisme. Ce dernier doit être agréé pour une durée maximale de 6 ans renouvelable par le ministre de l'environnement, justifier de ses capacités techniques et mentionner les objectifs qu'il entend réaliser avec les producteurs.

Producteurs et importateurs peuvent aussi effectuer directement l'élimination des déchets : ils doivent établir un dispositif de consigne des emballages ou prévoir des emplacements spécifiques pour le dépôt de ces emballages, après avoir fait approuver par les ministres chargés de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture toutes les modalités d'élimination. Ils doivent fournir à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie les statistiques concernant les quantités d'emballages mises sur le marché et d'emballages récupérés et valorisés. Toutes ces dispositions prendront effet au 1[er] janvier 1993.

Décret n° 92-377 du 1[er] avril 1992, *Journal officiel* du 3 avril 1992, page 5 003.

Patrimoine immobilier de l'État

■ Une circulaire publiée au *Journal officiel* préconise une politique immobilière nationale et prévoit pour assurer une meilleure gestion du patrimoine immobilier de l'Etat :

– un nouveau schéma d'organisation fondé sur la déconcentration, sous l'autorité des préfets : chaque préfet doit élaborer un schéma directeur départemental des implantations et réaliser un programme annuel d'équipement et d'entretien;

– de nouvelles règles de gestion des cités administratives;

– un mécanisme de valorisation du patrimoine;

– des règles budgétaires permettant un autofinancement des opérations courantes et facilitant leur montage financier.

Circulaire du 21 février 1992, *Journal officiel* du 5 avril 1992, pages 5 105 à 5 108.

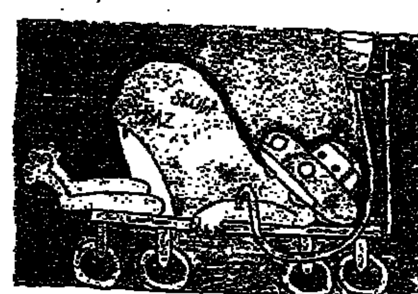
Prix des tabacs

■ Un arrêté fixe les prix des cigarettes et des cigares fabriqués et importés par la Seita, à compter du 27 avril, avec une semaine de retard sur la date prévue par la loi de finances pour 1992. Les prix augmentent de 10,25 % en moyenne. Ceux des des principales marques de cigarettes consommées sont les suivants : Gauloises : 6,40 francs; Gitanes : 8,10 francs; Bastos de luxe filtre (rouge) : 9,60 francs; Camel : 11,70 francs; Marlboro (normal) : 11,90 francs.

Pour les cigares et les cigarillos, toutefois, les prix de beaucoup de produits importés ne changent pas, notamment ceux des Davidoff et des cigares importés par d'autres intermédiaires que la Seita.

Les droits sur les tabacs et la taxe sur les allumettes et les briquets devraient rapporter 27,358 milliards de francs au budget de l'Etat en 1992.

Arrêté du 17 avril 1992, *Journal officiel* du 23 avril 1992, pages 5 725 à 5 736.



Volkswagen : une crise à l'allemande

Le constructeur automobile traverse la même crise que l'Allemagne. L'expansion provoque une rupture du confortable équilibre économique et social antérieur. Les coûts apparaissent trop élevés et les rigidités trop grandes. Ferdinand Piëch, le nouveau patron, devra sérieusement rénover le modèle

FRANCFORT
de notre correspondant

QUI l'eût cru ? Volkswagen, le premier groupe automobile européen, est en crise. Les succès des Audi, des SEAT et des Golf cachent une inquiétante dégradation de la rentabilité. Le groupe qui a racheté le tchèque Skoda à prix d'or à la barbe de Renault et qui veut investir la somme gigantesque de 180 milliards de francs dans les cinq ans à venir voit sa stratégie d'expansion vivement critiquée. Surtout, les coûts dérapent en Allemagne : la marque VW aurait subi une perte d'exploitation de 2 milliards de francs en 1991 (les résultats seront annoncés mercredi 6 mai). Le 10 avril dernier le conseil de surveillance a remplacé le PDG, Carl Hahn, un an avant la date prévue, par Ferdinand Piëch, patron de la filiale Audi. Sa réputation ? Un homme « dur ». Sa mission ? « Remettre de l'ordre ».

A la fin des années 80, la route est droite pour les constructeurs allemands d'automobiles. Tandis que la crise et la concurrence japonaise envoient les fabricants britanniques dans le décor, les américains dans les pertes et forcent les autres européens à rétrograder, les Allemands semblent épargnés. Ces dix dernières années l'Allemagne a créé 79 000 emplois dans son industrie automobile tandis que les autres pays européens en ont perdu 410 000. Seul Porsche patine à cause du recul du marché des *yuppies*.

L'origine de cette félicité pour Mercedes-Benz, BMW et Volkswagen ? A n'en pas douter, elle découle des vertus du fameux « modèle allemand » : priorité accordée à l'industrie, investissements de long terme, cogestion avec les syndicats, marché intérieur bien tenu et haute qualité des produits. Vendre cher des produits chers à fabriquer, telle est la clé du système. Daimler-Benz devient la première entreprise européenne et le géant se diversifie à coups de milliards de marks dans l'aéronautique et l'informatique (politique aujourd'hui très critiquée). BMW, le petit, a ses carnets de commande bourrés tant ses nouveaux modèles séduisent partout les cadres. Et Volkswagen, le grand, se concentre dans l'auto mais s'y adjuge la place de quatrième constructeur mondial derrière General Motors, Toyota et Ford.

EXPLOSION • En 1989, la chute du mur de Berlin ouvre des perspectives formidables. La conversion du mark de l'Est à « un pour un » avec le bon deutschemark, donne aux 18 millions d'Est-Allemands un pouvoir d'achat conséquent. Ils se ruent sur les Golf et sur les voitures d'occasion. Le marché explose, les Allemands de l'Ouest rachètent des neuves. En trois ans les ventes de VW bondissent de 60 %.

Carl Hahn, le visionnaire PDG de Volkswagen depuis le début de 1982, père de la politique d'expansion, ne veut pas laisser passer l'occasion. Pour compenser des coûts de production jugés – déjà – trop élevés en Allemagne, il avait racheté l'espagnol SEAT en 1986, renforcé sa position au Mexique et engagé son groupe en Chine. L'Est qui s'ouvre est son affaire. Volkswagen rachète dans l'ex-RDA l'usine qui fabrique les fameuses Trabant et investit 3,5 milliards de DM (12 milliards de francs) pour y monter 250 000 Polo par an. Puis il reprend le constructeur tchécoslovaque Skoda avec une promesse d'investir 6,1 milliards de DM en cinq ans pour y doubler la production et la porter à 400 000 voitures par an. Quelques semaines plus tard VW récidive en rachetant l'usine BAZ en Slovaquie pour y monter des Passat. Coût supplémentaire : 0,9 milliard de DM d'ici à 1996.

PARI FOU • L'avenir appartient à ceux qui visent loin. Le groupe programme la poursuite de son expansion « mondiale » grâce à un plan 1992-1996, annoncé en décembre dernier, qui porte sur 82 milliards de DM d'investissements dont 51 milliards dans l'automobile et 31 dans les filiales de leasing. Il comprend le paiement des projets en Chine, en Europe de l'Est et au Portugal de l'usine de « monospace », concurrent de l'Espace Renault, qui est commune avec Ford. Ces usines dans des pays à bas coûts de travail doivent conduire le groupe à fabriquer la moitié de ce qu'il vend hors d'Allemagne. Mais dans la mère patrie, pas moins de 35 milliards de DM sont prévus pour maintenir le niveau de production en le modernisant et pour lancer les modèles à venir *(voir le tableau)*. Le pari est de conserver la base nationale intacte et de ne bâtir ailleurs que des capacités supplémentaires. Pour ce faire, la production globale doit être portée du niveau actuel de 3,5 millions de véhicules à 4,5 millions au milieu de la décennie.

Un pari fou ? Certains le pensent et les critiques contre la gestion, non pas de Carl Hahn, mais du Français Daniel Gœudevert, numéro deux du groupe et patron de la marque VW, se sont multipliées. La perspective de l'arrivée du Français comme successeur du PDG qui devait partir fin 1993 et qui avait fait de Daniel Gœudevert son favori explique sans doute l'âpreté des attaques. Outre sa nationalité, on lui reproche de parler haut et de donner des leçons à tout propos. On souligne surtout la glissade de ses coûts.

Le groupe aurait seulement réussi à maintenir ses profits l'an dernier alors que les ventes ont battu tous les records, grossissant le chiffre d'affaires de 12 % à 76 milliards de DM. L'alerte avait déjà été donnée en 1990 : les ventes gagnaient près de 5 % mais le bénéfice reculait de 1,8 à 1,1 milliard de DM. En 1991, la marque VW aurait subi des pertes opérationnelles d'environ 700 millions de DM. Voilà le syndrôme allemand : l'expansion a provoqué l'indigestion. L'Allemagne s'est réunifiée en payant à tempérament : aujourd'hui les salariés doivent en rabattre sur leurs augmentations salariales. D'où des grèves. Volkswagen doit lui aussi serrer les ceintures. Or le moins qu'on puisse dire est que cela n'a pas été fait.

En Allemagne, le groupe dispose de six usines dont celle d'origine à Wolfsburg en Basse-Saxe. Il y emploie 130 000 personnes, la moitié de ses effectifs mondiaux.

> **Un ouvrier de VW reviendrait à 71 000 DM par an contre 63 000 ou 64 000 DM chez Opel ou Ford.**

Les salaires allemands sont déjà « les plus chers d'Europe » comme ne cesse de le rappeler le patronat en ces temps de négociations salariales. Mais VW paie de 1 % à 6 % en plus. Les ouvriers, qui ne doivent déjà que 37 heures par semaine, bénéficient de 40 minutes de repos compensateur par jour et de 10 jours de vacances supplémentaires tous les 4 ans.

Ce « tarif-maison » rappelle le Renault d'il y a dix ans, lors de la cogestion avec la CGT. Une comparaison qui ne plaira pas à Wolfsburg ? Et pourtant ! L'actionnaire principal de Volkswagen est l'Etat de Basse-Saxe avec 17,6 % du capital. Etre régionalisé n'est pas être nationalisé, sans doute. Mais le ministre-président, Gerhard Schröder, siège au conseil et, dans sa région, 130 000 emplois dépendent directement de VW et des composants automobiles. Cela pèse. Au conseil, il retrouve en vertu des lois allemandes de cogestion, Franz Steinkühler, le patron de l'IG Metall, le syndicat de la métallurgie fort de 4 millions d'adhérents. Cela pèse aussi. Un exemple : la direction, constatant que les Polo faites en Espagne permettaient d'économiser 800 DM sur le prix de revient de Wolfsburg, a voulu délocaliser l'intégralité de la fabrication de ce petit modèle bas de gamme. IG Metall s'y est opposé tant que les cadences de fabrication de Golf ne compensaient pas le travail perdu dans l'usine mère.

RÉACTION • La productivité, en dépit de la formidable hausse des ventes, a stagné depuis 1986, a calculé Chris Moor, de la Banque Morgan Stanley, et elle a même baissé ces deux dernières années ! Les ventes ont bien crû de 60 %, depuis 1988, comme s'en félicite la direction, mais les coûts ont bondi dans le même temps de 68 %, explique le magazine *Manager* dans un article au vinaigre qui a mis le groupe en fureur. Au total, un ouvrier chez VW reviendrait à 71 000 DM l'an contre 63 ou 64 000 DM chez les concurrents Opel ou Ford, selon le magazine citant une étude interne. La conséquence est sans appel : les marges trop serrées ne permettent pas de financer les énormes investissements prévus. Ni cette année ni les suivantes. « VW a besoin de 8 à 9 milliards de DM », estiment les experts d'UBS Phillips & Drew. En attendant une augmentation de capital, il faudra emprunter, « ce qui pèsera sur les résultats financiers ».

Sous le flot des critiques, le groupe a réagi en trois temps. Pour rassurer les actionnaires, il a annoncé, en hâte, que le dividende servi serait cette année de 36 DM par action, comme l'an passé. Puis il a décidé la suppression de 12 500 emplois en Allemagne dans les cinq ans, un poste sur dix. Ce coup de tonnerre dans le ciel syndical a pourtant laissé les experts insatisfaits. Il en faudrait le double, estiment-ils, en se référant d'ailleurs à l'article de *Manager* qui, citant des sources internes, parle de 25 000 postes en moins. Un chiffre proche de celui annoncé chez le concurrent Mercedes-Benz qui devra supprimer d'ici deux ans 20 000 postes pour réduire ses coûts de 10 % à 12 %. Enfin la décision a été prise d'accélérer la succession de Carl Hahn qui partira à la fin de l'année. Daniel Gœudevert a été écarté. Il devient le numéro deux derrière Ferdinand Piëch, le patron d'Audi dont la rentabilité est meilleure.

Les deux hommes sauront-ils s'entendre après les mots peu aimables qu'ils ont échangés lors de la course à la présidence ? On en doute. En tout cas le travail de Ferdinand Piëch ne sera pas de tout repos. La stratégie d'expansion impose à VW d'augmenter ses ventes de 33 % alors que le marché mondial ne gagnera que 15 %. « Improbable », juge Morgan Stanley. La Dresdner Bank est du même avis. En clair : il faudra en passer par une baisse des productions au siège. Et la décision, dans le contexte de cogestion, va faire hurler.

A long terme les vertus du modèle allemand doivent reprendre le dessus. Volkswagen est le quatrième constructeur mondial d'automobiles et le seul européen à avoir encore une stratégie mondiale. Le meilleur atout de VW reste sa taille. Le deuxième est la bonne tenue des ventes en Allemagne même : une petite chute de 2,8 % seulement au premier trimestre. Et VW a encore augmenté sa part du marché européen à 17 %. Autrement dit, les nouvelles Audi et les Golf plaisent. Ce qui, après tout, est bien l'essentiel pour un fabricant de voitures !

Eric Le Boucher

Le plan d'investissement 1992-1996

Marque	Lieu	Objectif	Coût (en milliards DM)
Skoda	Mlada Boleslav (Tchécoslovaquie)	Doubler la production à 400 000/an	6,1
BAZ	Slovaquie	Assembler 30 000 Passat	0,9
VN	Mosel (All. de l'Est)	Nouvelle usine 250 000 Polos en 1994	3,5
SEAT	Martorell (Espagne)	Nouvelle usine 350 000 Seat et Polo/an	4,5
	autres usines	Modernisation	6,6
Usine n° 1	Changchun (Chine)	Nouvelle usine 150 000 Golf-Jetta/an	1,2
VW-Ford	Palmela (Portugal)	Nouvelle usine 175 000 monospace/an	2 (part de VW)
VW	Puebla (Mexique)	Modernisation/expansion de 50 % à 300 000/an	1,5
VW	Allemagne	Modernisation	18
Audi	Allemagne	Modernisation	7
Autolatina (VW-Ford)	Brésil et Argentine	Modernisation	1,5

Source : UBS Phillips & Drew.

L'héritier qu'on n'attendait pas

Mais qui est Ferdinand Piëch ? Le futur patron du plus grand constructeur automobile d'Europe est mal connu. Peu causant, peu médiatique, il est l'opposé de Carl Hahn, à qui il succèdera en fin d'année. Tout le monde le dit hésitant, sans charisme aucun. Certains le disent même cassant, rigide, brutal et imbu de lui-même. Etant donné la tâche qui l'attend – couper dans les coûts, – la dureté de son caractère ne sera pas un défaut. Mais la question demeure de savoir si cet héritier de cinquante-six ans saura enrober cette fermeté dans la diplomatie indispensable au sommet d'un groupe mondial de 260 000 personnes.

Ferdinand Piëch est un héritier qui a une revanche à prendre. Héritier, il l'est parce que son grand-père s'appelait Ferdinand Porsche, le créateur de la Coccinelle, voiture sans laquelle VW n'existerait pas, puis des voitures de sport qui portent son nom. Or, l'héritage est d'autant plus difficile à assumer qu'il s'est d'abord dérobé. Après des études d'ingénieur, Ferdinand Piëch entre en effet chez Porsche. Il monte en grade, mais la présidence lui échappe.

Il part. De Porsche, il ne conserve que 10 % du capital ce qui, ajouté à sa part de la fortune familiale (les Piëch vivent à Salzbourg d'importations de voitures et de participations dans des banques ou des hôtels), fait de lui le PDG de groupe le plus riche d'Allemagne. Sa fortune est estimée à 5 milliards de marks. Il entre chez Audi, dont il devient le responsable des études. La firme lui devra sa réputation technique avec les succès en rallye des Quattro. On lui offre enfin la présidence de Porsche qu'il dédaigne : il vise celle d'Audi, qu'il obtient en 1988.

Audi a réalisé, en 1991, 15 milliards de marks de chiffre d'affaires et 750 millions de profits environ. Une rentabilité qu'on demande aujourd'hui à Ferdinand Piëch de reproduire chez VW. Mais là encore la nomination a failli lui échapper. Car le conseil de surveillance lui préfère, non pas Daniel Gœudevert, mais Friedrich Schiefer, ancien numéro deux des assurances Allianz et PDG de Bosch. Mais, trop occupé par la restructuration qu'il vient d'entamer chez Bosch, Schiefer refuse. Piëch est nommé.

Les milieux financiers ont très bien réagi à sa nomination et c'est l'atout de VW. Mais il sera difficile de succéder à Hahn et... au grand-père.

E. L. B.

Le soleil brille-t-il vraiment sur l'empire où il se lève ?

Comme les ombres chinoises dont nous n'appréhendons que les silhouettes, notre connaissance du Japon est superficielle et les japonais nous présentent une réalité manipulée par une habile politique de communication. Leur puissance industrielle, commerciale et financière nous inquiète, mais nous ne voyons pas les faiblesses de leur système politique et le coût social que les japonais sont obligés de payer pour alimenter la politique de conquête du Japon. Ce sont ces ombres japonaises que révèle ce livre.

Les ombres japonaises



Les faiblesses de la forteresse

Michel Manceau
Jean-Bernard Pinatel

Denoël

252 pages - 95F

ASIE

Sri-Lanka renaît sans le Nord

Le conflit avec les séparatistes tamouls s'enlise mais la politique économique a réussi; le reste de l'île retrouve ses touristes, accueille à nouveau des investisseurs étrangers et espère devenir un des « nouveaux pays industrialisés »

COLOMBO
de notre envoyé spécial

« *A vous les profits, à nous le développement* » : le slogan miracle lancé par le président Ramasinghe Premadasa pour attirer les capitaux étrangers à Sri-Lanka a porté. Malgré la poursuite des affrontements dans la péninsule de Jaffna et leur lot quotidien de victimes, le ton est à nouveau à l'optimisme dans les milieux d'affaires de Colombo. Sans avoir réglé ses problèmes politiques, l'île connaît un boom économique au moment où la conjoncture peine à reprendre son souffle ailleurs, et notamment dans l'Inde voisine.

Dans la capitale, le renouveau des affaires contraste avec la morosité de naguère. Quasi désert il y a deux ans, l'aéroport neuf de Colombo a repris une activité normale. Les hôtels ont retrouvé leur clientèle et ne bradent plus leurs prix : les touristes reviennent. La politique de libéralisation tous azimuts menée par le gouvernement commence à porter ses premiers fruits : les investissements étrangers ont été multipliés par 6,5 en 1991, passant de 2,2 milliards à 14,2 milliards de roupies et la Bourse de Colombo a enregistré l'une des progressions les plus rapides d'Asie.

« En 1989, on disait de nous que nous étions un pays sans avenir. Aujourd'hui, nous avons l'économie la plus libérale de la région », se plaît à répéter le ministre de l'industrie, R. Wickremansinghe. En 1991, la croissance a approché les 6 % pour la deuxième année consécutive, contre 2,3 % en 1989 et la valeur des exportations s'est accrue de 20 % en deux ans.

Pourtant la crise du Golfe n'a pas épargné l'île : trente mille travailleurs sri-lankais sont revenus du Koweït et d'Irak, et Bagdad, qui était l'un des principaux acheteurs de thé, a cessé de s'approvisionner à Colombo, contribuant à la baisse des cours.

EXONÉRATIONS • Les responsables sri-lankais attribuent l'embellie à la politique d'ouverture entamée à durant les années 80 et au « programme d'ajustement structurel » mis en place avec les encouragements du FMI et des bailleurs de fonds. Pour stimuler les investissements étrangers, le gouvernement a accordé notamment des exonérations d'impôt pendant quinze ans, le libre rapatriement des bénéfices, la possibilité de détenir des propriétés à 100 % et de nombreuses facilités personnelles. Le contrôle des changes a été assoupli et le secret bancaire a été consolidé par l'introduction de comptes à numéro « à la manière suisse ».

Grâce à l'aide des pays donateurs et des institutions internationales de développement, Sri-Lanka entend aussi étendre et améliorer ses infrastructures. Pour dégager le port de Colombo,



l'un des trente premiers du monde pour le déchargement des conteneurs, on souhaite moderniser celui de Galle, dans le sud de l'île, près d'une future zone de promotion des exportations. Pour renouveler sa flotte et en accroître la capacité, la compagnie aérienne nationale Air Lanka a commandé cinq Airbus (valeur de 640 millions de dollars). Tombé de 400 000 à moins de 200 000 pendant la seconde moitié des années 80, le nombre de touristes étrangers est repassé au-dessus de 300 000 en 1991 (dont 10 % de Français) et plus de 400 000 sont attendus en 1992.

Le bruit court à Colombo que Air Lanka pourrait être privatisé. Le programme de privatisations lancé en 1987 avec le concours du FMI entend favoriser une *« démocratie participative »* en distribuant 10 % des actions des entreprises dénationalisées à leurs salariés, en en réservant 30 % au public sri-lankais et en vendant le reste en Bourse. Dix mille salariés des douze sociétés d'Etat cédées ont déjà reçu des actions ; six de ces firmes sont passées sous le contrôle de groupes japonais, coréens, singapouriens, indiens, britanniques et norvégiens.

L'objectif proclamé est de faire de Sri-Lanka un des *« nouveaux pays industrialisés » (NPI)* en l'an 2000. On espère accroître encore les investissements étrangers en 1992, déclarée *« année des exportations »* : *« A mesure que les exportations augmentent, le commerce remplacera l'aide et c'est alors que nous deviendrons réellement indépendants »*, explique le président Premadasa. *« Ceux qui sont riches,* ajoute-t-il, *peuvent se servir de leur richesse pour rendre les autres également riches. »*

CHÔMAGE • Sri-Lanka met en avant la présence d'une main-d'œuvre abondante et bon marché avec l'un des taux d'alphabétisation (88 %) les plus élevés d'Asie et maîtrisant mieux l'anglais que d'autres. Les produits non traditionnels, des vêtements aux ordinateurs assemblés sur place, représentent déjà 66 % des exportations contre 44 % en 1980, supplantant le thé, dont Sri-Lanka reste le premier exportateur du monde, le caoutchouc, la noix de coco, les épices et les pierres précieuses.

Cependant, malgré leur progression, les exportations dans leur ensemble, ne couvrent encore que 74 % des importations. L'économie sri-lankaise reste largement tributaire de l'assistance internationale. Le chômage touche quelque 20 % de la population active, le revenu par tête atteint à peine 400 dollars par an.

L'inflation, évaluée officiellement à 14 % environ, dépasserait 20 % selon des sources privées. Les exportateurs se plaignent aussi de la surévaluation de la roupie et le FMI, qui préconise une convertibilité totale, pousse à une modification du taux de change. Mais le gouvernement résiste, arguant que *« toute dévaluation se répercuterait sur le coût de la vie en alimentant la spirale des prix »* .

Peut-on ignorer le problème posé par le séparatisme tamoul comme le font les autorités dans leurs prévisions économiques ? Les insurgés des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul sont confinés dans leur fief de la péninsule de Jaffna depuis que l'Inde les a coupés de leurs arrières à la suite de l'assassinat de Rajiv Gandhi en mai 1991. Les affrontements restent limités au nord et au nord-est de l'île, loin de Colombo. Une situation qui dure depuis neuf ans et qui pourrait se prolonger, *« Aucun des deux camps n'étant en mesure de l'emporter par les armes,* souligne un journaliste cinghalais, *le gouvernement semble avoir résolu de développer la majeure partie de l'île sous son contrôle, laissant s'asphyxier lentement la péninsule de Jaffna. »*

Jean-Claude Buhrer

Hollywood pleure les banques françaises

Suite de la page 27

Loin de là, les profits engendrés par le cinéma restent prometteurs, l'investissement s'y révèle d'un rapport supérieur à celui de n'importe quelle autre activité... mais les années 90 pourraient redistribuer la donne, voire assainir un « business » réputé cyclique.

Si le budget moyen d'un long métrage produit par une *major*, c'est-à-dire l'une des cinq grandes sociétés de production – Universal, Warner, 20th Century Fox, Columbia-Tristar et MGM – atteint 26 millions de dollars (1) en 1991, celui d'un film indépendant oscille entre 5 et 15 millions. Par définition, la production indépendante a lieu en dehors des grands studios, avec des cas hybrides où existe un contrat de distribution avec une *major* (par exemple Warner, pour *JFK)*.

Etonnamment, des indépendants ont produit quelques-uns des films les plus coûteux (comme *Terminator 2* par Carolco) et les plus rentables de l'année 1991 : *Robin des Bois, City Slickers*... Les *indies* gardent le droit de copyright sur le négatif : Kevin Costner, boudé par les studios et forcé de produire en indépendant, a fait fortune avec *Danse avec les loups*.

INFLATION • *« La règle du jeu, c'est le prêt, mais film par film »* : en mars dernier à Los Angeles, Frans Afman, directeur général d'International Creative Management, le bras financier d'une des plus grosses agences de comédiens de Hollywood, exhortait les membres de l'American Film Market (AFM), le marché des producteurs et distributeurs indépendants à retourner à ses principes de base.

Si autrefois un producteur bouclait le budget d'un long métrage essentiellement par la vente des droits d'exploitation dans les salles américaines, plus une vente à un réseau de télévision, l'inflation des coûts de production et l'expansion mondiale du marché du cinéma ont bouleversé les plans de financement. En 1986, les recettes du cinéma américain (tous médias confondus) provenaient encore aux deux tiers du marché domestique et pour un tiers de l'étranger. En 1992, les revenus de l'industrie cinématographique, estimés à 14 milliards de dollars, proviennent à 52 % des marchés non américains, et la proportion ira croissant.

Le financement dépend donc de plus en plus des recettes d'exploitation, les contrats de distribution servant de garanties aux prêts bancaires. Le cas de *The Waterdance*, autre film primé à Sundance, est une exception : la presque totalité du budget de 2,7 millions de dollars a été financée directement par Columbia Tristar Home Video, en échange des droits vidéo.

RÉTICENCE • Le plus gros acheteur de films produits à Los Angeles est l'Europe : sur 1,2 milliard de recettes réalisées par les membres de l'AFM en 1991, 776 millions (soit 64 %) proviennent des pays européens, avec en tête la Grande-Bretagne (16 %), puis l'Allemagne (12 %) et la France (11 %), ce pays étant le seul où le cinéma indépendant soit consommé davantage sur petit écran qu'en salles. Faute de pouvoir évaluer à distance la solvabilité des distributeurs étrangers, les banques américaines ont toujours fait preuve de réticence en la matière. C'est là précisément que le Crédit lyonnais s'était taillé un créneau.

Aujourd'hui, même si la banque française affirme vouloir reprendre ultérieurement ses prêts à l'industrie du cinéma, les crédits sont coupés. *« Ça devait aller au Crédit lyonnais, mais... »* pleurent les producteurs. Les candidats à la succession ? Principalement des banques européennes, les Japonais étant encore timides vis-à-vis du cinéma indépendant. Et pour la première fois à l'AFM, les onze institutions financières membres avaient ouvert un bureau.

Depuis trois ans, le Crédit du Nord *« fait du crédit, purement et simplement »*, précise Jean-Claude Millot, pressé de se différencier du Crédit lyonnais et de ses erreurs. Ni investissement dans des maisons de production ni lignes de crédit aux maisons de production, mais des prêts accordés projet par projet (film ou série télévisée) à partir de dossiers soigneusement documentés et avec une coordination entre les filiales de New-York et d'Europe (Paris, Italie, Espagne, Allemagne...). La banque française est venue à Hollywood parce que les prêts au secteur audiovisuel offrent de meilleures marges en raison de l'équation risque-profit (2) mais aussi faute de concurrence. Sans oublier l'élément ludique ! Le Crédit du Nord, dont l'approche se veut prudente, n'a connu jusqu'ici que de « petits » problèmes.

Même discours chez Paribas, qui, depuis ses bureaux de Los Angeles, a financé près de quatorze films en deux ans, avec des filiales contrôlant sur place la fiabilité des distributeurs européens. Autres institutions financières actives : FILMS, basée à Londres et travaillant par l'intermédiaire de la Berliner Bank et de la Banque internationale à Luxembourg, ainsi que la NMB Postbank, basée à Amsterdam et qui a recruté son staff dans les rangs du Crédit lyonnais Bank Nederland...

QUALITÉ • La rareté relative de l'argent entraînant celle des produits, les films de série B, qui avaient saturé les écrans dans les années 80, cèdent aujourd'hui la place à des films de meilleure qualité. Des maisons de production comme New Line (3), Miramax, Samuel Goldwyn, Odyssey (qui produit *« 1492 »* avec Gérard Depardieu dans le rôle de Christophe Colomb), Propaganda, Morgan Creek, Concorde et bien d'autres... affichent leur bonne santé.

Parmi les débiteurs du Crédit lyonnais, beaucoup ont disparu (Weintraub, Epic, Empire Pictures, Film Accord) ou sont en difficulté (Fries). Menahem Golan, de Cannon, prévoit de résorber rapidement sa dette, et reconnaît que la crise du financement a contraint et forcé sa nouvelle compagnie, 21st Century, à tabler davantage sur son cash-flow que sur les banques.

Les indépendants de Hollywood devront désormais compter avec les producteurs français, qui y font de sérieux débuts : installé sur Sunset Boulevard, Ciby Pictures (groupe Bouygues) vient d'achever son premier film, *Twin Peaks*, de David Lynch, budget de 12 millions de dollars et financement maison, qui figure dans la sélection officielle du Festival de Cannes, et a d'autres projets en développement (« le Monde de l'économie » du 4 février). « Nous avons *beaucoup de mal à faire comprendre que nous ne sommes pas une banque ! »*, explique la responsable de Ciby, Marina Girard, submergée de demandes de partenariats financiers. Canal Plus, avec déjà 5 % de parts dans le capital de Carolco, coproduit via Le Studio Canal Plus, et se lance dans la production *made in Hollywood* avec Hexagon.

CORRECTIONS • Familier du marché financier du cinéma, Stephen Bannon commente l'étrange anomalie : en cinq ans, les recettes ont doublé alors que les investisseurs perdaient 3 milliards de dollars en *junk bonds* et actions ! Le cinéma a compris la leçon et effectue ses corrections : *« Jouez la qualité »*, dit-on à Wall Street. Tandis que les *Owners Only Club*, un regroupement d'indépendants, annonçaient la création d'une banque hollywoodienne spécialisée dans le financement du cinéma (nom à préciser, fonds d'origine européenne...), Chemical Bank mettait quelque 300 millions de dollars à la disposition de gros *indies* : Largo, Cinergi et Castle Rock. Il n'y a jamais eu autant de place sous le soleil californien pour les investisseurs qui ont le goût du risque... calculé. Est-ce le printemps pour les indépendants ?

Claudine Mulard

(1) Un dollar vaut environ 5,60 francs.

(2) Le coût : 10 % environ, soit le taux de base, à quoi s'ajoutent une marge entre 1,5 % et 3 %, et la commission de montage de 1,5 % à 2 %.

(3) Un des leaders parmi les indépendants qui doit encore environ 100 millions de dollars au Crédit lyonnais.

Le Crédit lyonnais dans le piège MGM

Sur le papier, le Crédit lyonnais *n'a pas* encore perdu un centime dans l'affaire Metro Goldwyn Mayer. Certes, la banque nationalisée a prêté – à son insu, a-t-elle toujours affirmé – 1,3 milliard de dollars (soit 6 milliards de francs) à Giancarlo Parretti pour prendre le contrôle de la *major* hollywoodienne. Certes encore, la banque a été obligée de rajouter 145 millions de dollars pour éviter le dépôt de bilan. Peu après le rachat de l'entreprise par Giancarlo Parretti, diverses mauvaises surprises, par exemple des accords de cession de droits avec Rete Italia (une société du groupe Berlusconi) ou des accords financiers avec la Banca Popolare de Novara, ont amené le Crédit lyonnais a débourser des crédits supplémentaires pour assainir la situation. A quel niveau se situent aujourd'hui les engagements ? La banque reste discrète.

Une chose est sûre : ce n'est pas fini. Parce que, pour financer le rachat de la MGM, Giancarlo Parretti a été obligé de céder pour au minimum cinq ans (et dix ans dans bien des cas) les droits sur la filmographie du groupe, le Crédit lyonnais est contraint de faire les fins de mois de MGM. C'est à la banque française d'investir encore pour financer la mise en production de nouveaux films. Alan Ladd junior et Dennis Stanfill, nouveaux directeurs de MGM, peaufinent actuellement un plan d'entreprise qui, s'il recueille l'agrément de la banque, devrait leur donner les moyens de faire fonctionner la MGM. A moins qu'entre-temps un repreneur n'estime bon d'intervenir. Dans ce cas, le Crédit lyonnais aura une chance de récupérer, même partiellement, sa mise d'origine.

Aujourd'hui, bien que Giancarlo Parretti soit toujours l'actionnaire principal de la MGM, c'est le Crédit lyonnais, son banquier, qui fait la loi. La balance juridique a commencé de pencher en faveur du Crédit lyonnais, à la fin de 1991. Grâce à l'Honorable William T. Allen, juge à Wilmington, dans l'Etat du Delaware, le 30 décembre 1991 fut un jour de gloire pour la banque française. Dans un mémoire de quatre-vingt-dix pages, le juge déboutait Giancarlo Parretti de toute prétention au contrôle de la MGM et reconnaissait au banquier et à la direction de la Metro-Goldwyn-Mayer tout pouvoir sur l'entreprise.

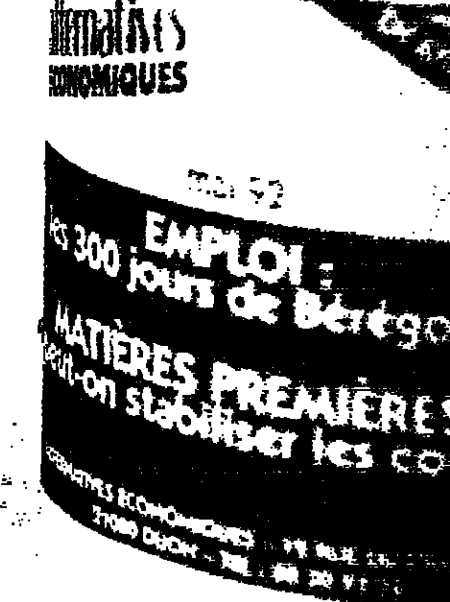
Cette bataille sur le contrôle une fois remportée, restait à gagner la guerre. Fin janvier 1992, le Crédit lyonnais et Florio Fiorini, lui-même ancien allié de Giancarlo Parretti, prenaient d'assaut Pathé Communication corporation. Faisant jouer un certain nombre de dispositions juridiques, le Crédit lyonnais cumulait suffisamment de droits de vote pour écraser toute velléité de résistance au sein de cette holding. C'est elle qui, coiffant la MGM, avait servi de base juridique à Giancarlo Parretti et à ses alliés pour mener, tout au long de l'année 1991, une guérilla épuisante contre la nouvelle direction de MGM. Ayant perdu tous ses procès, Giancarlo Parretti n'a plus aucune possibilité d'action aux Etats-Unis, ni aux Pays-Bas, où se situe le Crédit lyonnais Bank Nederland (CLBN), qui l'a financé, ni en France. Il peut seulement tenter une guérilla juridique à partir de l'Italie, laquelle n'a que peu de pouvoir sur les décisions des tribunaux américains, néerlandais ou français.

Dans la première semaine de mai, les tribunaux américains auront à trancher sur une nouvelle étape dans la stratégie de reconquête du Crédit lyonnais : celle du nantissement.

Constatant que les créanciers n'ont plus de perspective de remboursement de la part de l'actionnaire, le Crédit lyonnais a demandé aux tribunaux américains le droit de se payer non pas sur les actifs de la société, mais sur les titres.

Autrement dit, après avoir privé Giancarlo Parretti de ses pouvoirs d'actionnaire, il s'agit maintenant de lui reprendre les titres MGM.

Yves Mamou



L'ÉCONOMIE

PERSPECTIVES

Indochine...

Suite de la page 27

Par exemple, début février, il a fallu transférer les opérations de transbordement sur les quais du port militaire car on s'est rendu compte que le seul pont d'accès au port civil, celui de Tan Thuân, ne supportait plus le poids des camions porte-conteneurs. Coût du transfert : 15 000 dollars. Mais le tout s'est fait en l'espace d'une semaine. *« Germatrans est le premier sur le marché, nous sommes, pour l'instant, le baromètre du shipping »,* mesure Philippe Le Goueff.

A part de rares entreprises demeurées sur place en 1975 – laboratoires de médicaments, Air France, – les Français sont revenus à Saïgon et, dans l'ensemble, ne s'en plaignent pas. La part française du marché ? *« 5 % environ. Si on bosse, on peut viser les 8 %. Sinon, ce sera 2 %, comme partout ailleurs en Asie »,* estime Nicolas de Moucheron, le premier attaché commercial saïgonais, présent depuis moins de deux ans mais dont le dynamisme égale les superbes bacchantes. Hubert Marchat, représentant de la BNP, est un peu plus optimiste. *« Entre 8 % et 12 %,* juge-t-il, *en fonction de l'effort que l'on voudra fournir. »* Nicolas de Moucheron voit défiler, dit-il, en moyenne chaque mois, les représentants de 84 entreprises françaises. Et sur les 54 sociétés françaises installées en mars au Vietnam, 47 ont choisi le Sud, un mouvement que la capitale, Hanoï, ne décourage pas. Le gouvernement vietnamien a même affecté à des projets dans le Sud 79 % du dernier don du Trésor français, qui s'élevait à 95 millions de francs.

“Tout le monde espère que les Etats-Unis lèveront l'an prochain leur embargo économique sur le Vietnam.”

Orsan, spécialiste du glutamate, est – c'est son affiche – *« le premier groupe français à s'implanter industriellement au Vietnam »* avec, pour ambition, une bonne tranche d'un marché local qui représente déjà, avec 35 000 tonnes par an, 5 % de la consommation mondiale et qui devrait doubler dans les dix ans. La fabrication locale de glutamate, un produit alimentaire *« de toute première importance »,* a pratiquement cessé il y a quelques années, et le Vietnam en importe pour quelque 50 millions de dollars par an. Orsan-Vietnam société mixte (60 %-40 %), relance la production avec, dans une première phase, un investissement de 1,3 million de dollars pour produire 4 500 tonnes de glutamate.

Si ça marche, Orsan investira 10 millions de dollars supplémentaires dans une deuxième phase pour produire plus de 6 000 tonnes par an à partir de matières premières agricoles locales, et non plus importées, ce qui est le cas actuellement. Dans une troisième phase, la production passera à 10 000 tonnes au moins. Opérationnelle depuis juillet dernier, l'usine produit déjà de 100 à 150 tonnes par mois.

Les Français ne sont pas les seuls, tant s'en faut. Les nouvelles liaisons aériennes – Singapore Airlines, Cathay Pacific – font le plein de Chinois d'outre-mer liés à une communauté chinoise locale, celle du quartier de Cholon, forte de plus d'un demi-million d'âmes. Depuis la normalisation, en novembre, des relations entre Hanoï et Pékin, ils se sentent les coudées franches. *« Disons que, depuis dix-huit mois, Saïgon bouge très vite »,* dit Philippe Le Goueff. Taïwan est en tête des investisseurs étrangers. Depuis 1988 et jusqu'au 31 octobre 1991, selon les statistiques officielles, les Taïwanais ont proposé pour 539 millions de dollars (1) de projets sur un total de 2,5 milliards de dollars. Hongkong vient en deuxième position avec 344 millions de dollars. En tête au départ, les Français ne se situent plus qu'en troisième position avec 273 millions de dollars, dont une bonne partie dans l'exploration pétrolière. Après avoir échoué dans le golfe du Tonkin, Total s'installe dans la métropole du Sud pour explorer dans des eaux beaucoup plus prometteuses au large du cap Saint-Jacques.

Mais les investissements étrangers, au demeurant limités, sont loin de tout dire et font penser à la partie apparente d'un iceberg quand il s'agit des réseaux de Chinois d'outre-mer et de leurs tissus d'activités. Sans attendre la levée de l'embargo économique américain, que tout le monde espère l'an prochain, les Chinois d'Asie du Sud-Est et d'Extrême-Orient se sont mis au travail. *« Le Vietnam,* rappelle Nicolas de Moucheron, *est un futur marché de 70 millions de gens. » « Des individus ingénieux, un fort potentiel humain »,* ajoute Philippe Le Goueff. *« De gros investissements d'infrastructure suivront la levée de l'embargo américain. Jouons placés, implantons-nous. Il faut miser sur les avantages de ceux qui auront déjà pris racine »,* calcule, de son côté, Max Bobillier, le jeune représentant de SAFEGE, un groupe d'ingénieurs-consultants qui, en Asie, constitue la *« tête chercheuse »* du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez.

LES GRANDS • Parmi les grands, il y a, bien sûr, Alcatel, qui fait son nid en équipant Hanoï et Ho-Chi-Minh-Ville en centrales et lignes téléphoniques. Le super-patron du groupe est même venu, à la mi-février, pousser un nouveau contrat de plusieurs milliers de lignes téléphoniques dans la grande métropole méridionale. Mais il y a aussi la Lyonnaise, présente depuis 1989 et qui réalise deux grands projets sur le protocole d'accord de 1991. Un programme d'urgence de 10 millions de francs à Hué, l'ancienne capitale impériale, où seulement 20 % de la population a accès à l'eau au robinet – *« une misère »,* dit Max Bobillier. 6 millions de francs pour Saïgon, également un programme d'urgence, où La Lyonnaise a d'autant plus intérêt à s'implanter que le marché (réhabilitation et extension du service des eaux) est énorme – 250 millions de dollars d'ici à l'an 2000 – et qu'un concurrent, l'Italie, a fait de grosses promesses. Max Bobillier met donc les bouchées doubles.

Maintenant que la concurrence s'affirme, l'un des plus sérieux atouts français est constitué par les banques. Quatre d'entre elles – BFCE, BNP, Crédit Lyonnais et Indosuez – figurent sur une première liste de six banques étrangères qui ont reçu, au début de l'année, l'autorisation de principe d'ouvrir des succursales. Il reste, ce qui donne quelques cheveux gris à certains, à définir les modalités d'intervention car les Vietnamiens, dont le système bancaire végète, sont pour le moins défensifs. *« Les Vietnamiens,* dit l'un des intéressés français, *ne veulent pas voir leur système bancaire se réorganiser autour de banques étrangères. » « Mais, dans ce pays, si le système bancaire évolue, c'est grâce au coup de poing sur la table des banques françaises. Les Japonais, pour ne citer qu'eux, savent qu'il faudra, dans ce domaine, jouer avec les Français »,* remarque Max Bobillier. Le calcul est simple : faire d'un éventuel réseau bancaire français l'une des voies de passage les plus commodes et, donc, obligatoires.

De nouveau présents, pour l'essentiel, depuis trois ou quatre ans, les Français n'ont pas fini de s'installer. Tous ne réussissent pas. Il y a eu des mésaventures dans le domaine des plantations d'eucalyptus ou des abandons rapides de projets hôteliers. Paris a refusé de subventionner la relance et la modernisation d'une usine à papier livrée avant 1975 et qui, tout en végétant, produit aujourd'hui la moitié du papier journal utilisé dans le Sud. Bull retire peu à peu ses billes d'un atelier d'assemblage d'ordinateurs destinés à un marché ex-soviétique qui se referme. Mais, dans l'ensemble, les relations entre Paris et Hanoï sont nettement plus sereines et moins ambiguës aujourd'hui qu'il y a deux ans. Par goût du pays et, aussi, parce qu'ils misent sur son avenir, certains se battent avec une belle obstination. Gérard Lay, capitaine au long cours, finit par sortir des bateaux de son chantier naval, Saigon Shipyard ltd, au prix de grosses frustrations. Animateur d'une *« aventure »* jugée *« très sympathique »* par un expert français, ce directeur de la société SUBTEC, qui a des intérêts au Proche-Orient, en Indonésie et à Brunei, est devenu, à Saïgon, le symbole même du courage français. Sans parler de la qualité.

“Au Japon, la France est un peu perçue comme le pays des parfums et du cognac. Ce n'est pas le cas ici.”

« On parle de plus en plus du choc d'un débarquement après la levée de l'embargo américain. Il faut être plus nuancé et, de toute façon, notre intérêt est de jouer l'association avec Hongkong, Singapour, le Japon », estime pour sa part Jean-Louis Thouret (Campenon-Bernard), qui monte une brasserie pour Heineken et a déjà établi les plans d'un ensemble séduisant – une cinquantaine de villas et un centre hôtelier – pour les « pétroliers » du cap Saint-Jacques (Vung-Tàu) et leurs familles. *« Dans plusieurs secteurs,* ajoute Jean-Louis Thouret, *on découvre la prédominance de méthodes et techniques françaises. »* Face à la concurrence et, surtout, aux moyens des puissances financières asiatiques, les Français peuvent, cependant, tirer leur épingle du jeu.

BATISSEURS • *« Au Japon, la France est un peu perçue comme le pays des parfums et du Cognac. Ce n'est pas le cas ici. En raison du passé, nous avons un profil de bâtisseurs. C'est une carte à jouer »,* remarque Max Bobillier en ajoutant que tout ce que les Français ont déjà fait ici nécessite *« un suivi concret auprès des bailleurs de fonds internationaux »* car, dit-il, dans un premier temps après la levée de l'embargo américain, *« le Vietnam sera un gros marché d'infrastructures ». « La France est mieux perçue,* résume-t-il, *mais il lui manque encore un maillon. »*

Il reste un dernier atout, celui d'un environnement favorable revitalisé par un bon début de coopération bilatérale. Dans le domaine de la santé, les Français participent à la restauration de l'hôpital pédiatrique Nhi-Dông 2, l'ancien hôpital militaire Grall tout en assurant la formation de l'encadrement. Ils sont également présents à l'Institut Pasteur et à l'Institut du cœur.

APPEL D'AIR • Le Centre de service d'analyse et d'expérimentation de Ho-Chi-Minh-Ville (recherche scientifique) fonctionne, en grande partie, avec l'aide de fonds français. Son directeur, Chu Pham Ngoc Son, ingénieur chimiste formé aux Etats-Unis, estime, dans un français parfait, que *« la France, ici, a déjà un pied bien dans la place ».*

A l'IDECAF, Institut d'échanges culturels avec la France, un organisme vietnamien installé dans les locaux de l'ancien Centre culturel français, 2 700 jeunes apprennent le français. *« Un véritable appel d'air »,* estime Bernard Prunières, attaché culturel, qui rappelle également le travail d'Ecoles sans frontières, qui a ouvert sept classes de français au Centre universitaire de formation des professionnels de santé.

Et, dans la cour de la belle villa (celle d'un ancien conseiller commercial) qui sert d'école consulaire, baptisée depuis toujours Colette, on construit trois nouvelles salles de classe. Ils seront une soixantaine d'élèves à la prochaine rentrée dans le primaire et le premier cycle du secondaire. L'ancienne Saïgon, il est vrai, garde un air de France avec ses grands hôtels du centre – le Continental, le Rex ou le Majestic, – ses dancings où l'on ressasse, en français, des rengaines à la mode dans les années 60.

Ses cafés filtre et une multitude de bâtiments de style colonial que l'on remet en état. Sur le « plateau », à deux pas de la cathédrale, l'ensemble du consulat général de France fait toujours aussi bonne figure. Beaucoup de Français ont élu domicile dans ce quartier dont les belles villas, souvent à restaurer, se louent entre 10 000 et 30 000 francs par mois. *« Les Français sont voyants,* dit Hubert Marchat, *peut-être parce qu'ils n'aiment pas trop s'éloigner. Mais s'ils sont de plus en plus nombreux, ils comptent de moins en moins dans la masse des étrangers. »* Avec cette nuance que les nombreuses visites de Vietnamiens installés en France contribuent aussi aux échanges, d'autant que certains d'entre eux ont monté quelques affaires à Saïgon.

Peut-être comme un symbole, le parc automobile du Sud va aujourd'hui de la traction avant Citroën aux toutes neuves Renault-25 et Renault-19 achetées par Saigon-Tourism. Pour sa part, Georges Waché vient d'acquérir, pour l'équivalent de 800 francs, une antique 4 CV Renault, dont le moteur tourne encore et qu'il a bien l'intention de retaper. Pour le plaisir. Une manière aussi d'exprimer sa confiance. Il croit, comme beaucoup d'autres Français, que ce qu'il a entrepris au Vietnam mérite de l'avoir été, même si la concurrence s'annonce rude et les méandres de la bureaucratie locale parfois insondables.

Jean-Claude Pomonti

alternatives ÉCONOMIQUES
EN KIOSQUE 18 F
mai 92
EMPLOI : les 300 jours de Bérégovoy
MATIÈRES PREMIÈRES : peut-on stabiliser les cours ?
ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES – 12 RUE DU CHAIGNOT 21000 DIJON – TEL : 80 30 97 76

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TRIBUNAL DE COMMERCE DES ETATS-UNIS DISTRICT SUD DE NEW YORK

objet
THE DREXEL BURNHAM LAMBERT GROUP INC., ET AL.
Débiteurs.

Chapitre 11
Affaire n° 90 B 10421 (FGC)

NOTIFICATION DE LA TRANSCRIPTION DE LA DECISION DU TRIBUNAL FIXANT LA DATE LIMITE DE DEPOT DE CERTAINS TITRES DE CREANCE EN RAISON DES RECLAMATIONS DES CLIENTS CONTRE DREXEL BURNHAM LAMBERT INCORPORATED ET/OU DREXEL BURNHAM LAMBERT GOVERNMENT SECURITIES INC.

A TOUS LES ANCIENS CLIENTS DE DREXEL BURNHAM LAMBERT INCORPORATED ET DE DREXEL BURNHAM LAMBERT GOVERNMENT SECURITIES INC. :

VOUS ETES NOTIFIE PAR LA PRESENTE que le Tribunal de Commerce des Etats-Unis pour le District Sud de New York (Le "Tribunal de Commerce"), a transcrit une décision en date du 9 avril 1992 (la "Décision fixant la Date Limite de dépôt des Réclamations des Clients") ordonnant à toute personne et groupe de personnes, y compris les personnes physiques, sociétés en participation et autres groupements d'affaires sans personnalité juridique, sociétés civiles et commerciales, successions, fidéicommis et services administratifs, A L'EXCEPTION DES PERSONNES ET GROUPES DE PERSONNES DEFINIS AUX PARAGRAPHES A ET B CI-DESSOUS, invoquant tout(e)(s) Réclamation(s) des Clients (tel(le)s que défini(e)s ci-dessous), à l'encontre de Drexel Burnham Lambert Incorporated ("DBL Inc.") ou de Drexel Burnham Lambert Government Securities Inc. ("GSI", et en cas de dénomination conjointe avec DBL Inc. : "les Débiteurs"), élevée(s) aux dates respectives de dépôt de la requête prévue au chapitre 11 ou préalablement à celles-ci, de faire enregistrer un titre, établi par écrit, de Réclamation(s) des Clients sus-visée(s) ("Titre de Créance"), en envoyant celui-ci par la poste au Débiteur concerné :

c/o The United States Bankruptcy Court
for the Southern District of New York
P.O. Box 64
Bowling Green Station
New York, New York 10274

ou en faisant remettre ledit titre par porteur ou service de messagerie (mais pas par la poste des Etats-Unis) à

Clerk, United States Bankruptcy Court
Room 614
Alexander Hamilton Custom House
One Bowling Green
New York, N.Y. 10004

AFIN QU'IL SOIT EFFECTIVEMENT REÇU LE 24 août 1992 (la "Date Limite de dépôt des Réclamations des Clients") au plus tard. Lesdits Titres de Créance ne seront considérés comme déposés qu'à la date de leur réception effective.

VOUS ETES EGALEMENT NOTIFIE PAR LA PRESENTE que le terme "Réclamation des Clients" dans le sens qui lui est ici donné, doit être entendu comme étant :

a) tout droit de créance, que ledit droit soit ou non judiciairement reconnu, qu'il ait été préalablement arrêté par les parties ou non encore arrêté, fixe ou contingent, échu ou à échoir, objet de litige ou non contesté, légal ou d'équité, accompagné de sûretés ou chirographaire ;

b) ou encore tout droit à une compensation d'équité pour rupture de contrat si cette rupture ouvre un droit de créance, que ledit droit à compensation en équité soit ou non judiciairement reconnu, fixe ou contingent, échu à échoir, objet de litige ou non contesté, accompagné de sûretés ou chirographaire, et ce à l'encontre de l'un des Débiteurs ou des deux, du fait de fonds et titres que les Débiteurs détiennent ou sont susceptibles de recevoir pour le compte de leurs anciens clients, qui constitueraient des "titres au nom du client" ou "Biens du Client" aux termes de la Section 741 du Code des faillites, et qui ont été ségrégés par les Débiteurs du restant de leurs biens respectifs (les "Biens Ségrégés"). Les Biens Ségrégés consistent généralement en des titres, dividendes, paiements d'intérêts et chèques non encaissés ayant trait aux produits de la vente de titres, dividendes ou paiements d'intérêts, lesquels, quels qu'ils soient, ont été ou auraient dû être portés au crédit du ou des comptes du Client.

VOUS ETES EGALEMENT NOTIFIE PAR LA PRESENTE que le sens du terme "Client" est tel que défini par la section 741(2) du Code des faillites. Il est restreint aux personnes qui ont aussi bien des droits aux que contre les Biens Ségrégés, et inclut toute personne et groupe de personnes ayant des droits du fait de titres reçus, acquis ou détenus par les Débiteurs dans le cadre de leurs activités ordinaires en tant que courtiers. Il comprend toute personne ayant des droits à faire valoir contre les Débiteurs pour des titres ou des fonds se rapportant à des dividendes ou des intérêts d'obligations, au cas où ladite personne ou ledit groupe de personnes aurait cessé d'être titulaire d'un compte-client chez les Débiteurs. Le terme "Client" inclut toute personne ou groupe de personnes ayant des droits à faire valoir contre les Débiteurs du fait de ventes ou de conversions de tels titres, et toute personne ou groupe de personnes ayant effectué des dépôts en numéraire chez les Débiteurs aux fins d'achat de titres, mais n'inclut pas :

a) toute personne ou groupe de personnes dans la mesure où les droits de ladite personne ou dudit groupe de personnes découlent de transactions réalisées avec une filiale étrangère des Débiteurs ; ni

b) toute personne ou groupe de personnes dans la mesure où ladite personne ou ledit groupe de personnes a un droit de créance à une somme en numéraire ou à des titres qui, aux termes d'un contrat, accord ou entente, ou de par la loi, fait partie du capital des Débiteurs, ou qui est subordonné aux droits de l'un des créanciers ou de tous les créanciers des Débiteurs.

Les dispositions du Code des faillites prévaudront s'il existe une quelconque contradiction ou divergence entre ce qui précède et la définition du terme "Client" telle qu'énoncée dans le Code des faillites.

VOUS ETES EGALEMENT NOTIFIE PAR LA PRESENTE que si vous ne présentez pas le titre de créance qu'il vous est requis de déposer de la manière qui a été ordonnée, vos droits, du fait de votre réclamation en qualité de client, à participer, en vertu du plan de redressement, à toute distribution, seront définitivement prescrits et vous ne serez définitivement plus fondés à exercer vos droits sur la base de ladite réclamation en qualité de client contre les Débiteurs, leurs ayants cause ou cessionnaires. EXCEPTION ETANT FAITE QUE :

A. TOUTE PERSONNE OU GROUPE DE PERSONNES AYANT DEJA DEPOSE UNE RECLAMATION DES CLIENTS CONTRE LES DEBITEURS AUPRES DU GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DES ETATS-UNIS POUR LE DISTRICT SUD DE NEW YORK, NE SE TROUVE PAS DANS L'OBLIGATION DE DEPOSER UN DUPLICATA DU TITRE DE CREANCE.

B. TOUTE PERSONNE OU GROUPE DE PERSONNES DONT LA RECLAMATION EST ADMISE PAR DECISION DU TRIBUNAL DE COMMERCE TRANSCRITE AU PLUS TARD A LA DATE LIMITE DE DEPOT DES RECLAMATIONS DES CLIENTS, NE SE TROUVE PAS DANS L'OBLIGATION DE DEPOSER UN TITRE DE CREANCE.

VOUS ETES EGALEMENT NOTIFIE QUE TOUTE PERSONNE OU GROUPE DE PERSONNES AUTRE QUE CELLES OU CEUX DEFINIS AUX PARAGRAPHES A ET B CI-DESSUS SE TROUVENT DANS L'OBLIGATION DE DEPOSER UN TITRE DE CREANCE A LA DATE LIMITE DE DEPOT DES RECLAMATIONS DES CLIENTS FIXEE AU 24 AOUT 1992 AU PLUS TARD, ET REDIGE EN ANGLAIS ; DE PLUS TOUTES SOMMES RECLAMEES A CET EGARD DOIVENT ETRE CONVERTIES EN DOLLARS DES ETATS-UNIS AUX COURS EN VIGUEUR AUX DATES RESPECTIVES DES REQUETES DES DEBITEURS. A DEFAUT, LES DROITS DES AUTEURS DESDITES RECLAMATIONS DES CLIENTS A RECEVOIR QUELQUE DISTRIBUTION QUE CE SOIT EN NUMERAIRE OU EN NATURE DANS LE CADRE DU PLAN DE REDRESSEMENT DES DEBITEURS OU DE TOUS LES AYANTS CAUSE DE CES DERNIERS, SERONT DEFINITIVEMENT PRESCRITS.

VOUS ETES EGALEMENT NOTIFIE PAR LA PRESENTE que les titres de créance des clients contre l'un des débiteurs ou contre les deux devront être substantiellement conformes au Formulaire Officiel de Faillite N° 10 ou aux formulaires de réclamation annexés à la Requête comme pièce à conviction G, et doivent être déposés soit a) en faisant remettre lesdits titres par porteur ou par service de messagerie (mais pas par la poste des Etats-Unis) à :

Clerk, United States Bankruptcy Court
Room 614
Alexander Hamilton Custom House
One Bowling Green
New York, N.Y. 10004

soit b) en envoyant ceux-ci par la poste au débiteur concerné à :

Drexel Burnham Lambert Incorporated et/ou
Drexel Burnham Lambert Government Securities Inc.
c/o The United States Bankruptcy Court
for the Southern District of New York
P.O. Box 64
Bowling Green Station
New York, N.Y. 10274

De manière à ce qu'ils soient RECUS au plus tard le 24 août 1992, Date Limite de dépôt des Réclamations des Clients.

VOUS ETES EGALEMENT NOTIFIE PAR LA PRESENTE que les formulaires de titres de créance pour le dépôt des Réclamations des Clients sont envoyés à certains anciens Clients des Débiteurs, à leur nom et adresse tels qu'ils figurent dans les registres et archives des Débiteurs. Les Anciens Clients qui ne reçoivent pas lesdits formulaires et qui estiment avoir des droits en tant que clients aux Biens ou sur les Biens Ségrégés peuvent obtenir ces formulaires en écrivant à l'un des Débiteurs ou aux deux, à l'adresse suivante :

Drexel Burnham Lambert Incorporated et/ou
Drexel Burnham Lambert Government Securities Inc.
60 Broad Street
New York, New York 10004-2367
Attn: Customer Service Dept.-15th Floor

VOUS ETES EGALEMENT NOTIFIE PAR LA PRESENTE que pour le cas où vous auriez des questions à poser concernant la mise à exécution, le dépôt ou le sort donné à votre titre de créance, vous pouvez, pour obtenir ces informations, téléphoner à Maître Paul Merolla, Avocat des Débiteurs au (212) 232-2847 entre 9 heures et 17 heures, heure d'été de la côte Est.

Lieu et date :
New York, New York
20 avril 1992

WEIL, GOTSHAL & MANGES
Avocats de Drexel Burnham Lambert Incorporated et de
Drexel Burnham Lambert Government Securities Inc.
Débiteurs en possession
767 Fifth Avenue
New York, New York 10153
(212) 310-8000

PAR ORDRE DU TRIBUNAL
HONORABLE FRANCIS G. CONRAD
JUGE DES ETATS-UNIS CHARGE DES LIQUIDATIONS
TRIBUNAL DE COMMERCE DES ETATS-UNIS
DISTRICT SUD DE NEW YORK
Alexander Hamilton Custom House
One Bowling Green
New York, New York 10004

OPINIONS

CHRONIQUE • Par Paul Fabra

Le Mexique de l'Europe

LA semaine dernière s'est tenue à Casablanca une «Journée d'étude sur les méthodes d'analyse de la conjoncture nationale dans le contexte de la libéralisation et de l'ouverture sur l'extérieur». Cette réunion était comme un échantillon du «Maroc moderne» à l'usage des Marocains, bien que plusieurs spécialistes français, dont un représentant de l'INSEE, eussent participé aux travaux. Signe des temps, elle était organisée par une fondation privée créée par le holding ONA (mines, agriculture, pêcheries, grande distribution, etc.), racheté à Paribas par des intérêts locaux en 1981. L'objectif : amorcer un débat de fond sur un thème sensible (on verra pourquoi) entre des hauts fonctionnaires, des industriels et des banquiers, des universitaires.

Il y a quelques années, un tel dialogue n'aurait pas eu de raison d'être. L'administration était toute-puissante dans son impuissance. Le secteur privé en dépendait pour le moindre de ses mouvements, tout en se servant d'elle. L'Université croyait trouver dans l'idéologie l'affirmation de son indépendance.

Le tournant fut pris en 1983. Cette année-là fut lancé le programme d'ajustement négociés avec le Fonds monétaire. Ce genre de programme mène à tout, y compris au meilleur, à condition d'en sortir. Or cela arrive rarement, pour deux raisons. La première est la mauvaise habitude contractée par le gouvernement intéressé de compter sur des crédits extérieurs; la seconde tient à certaines caractéristiques du programme standard lui-même. Allant peut-être un peu vite en besogne, les hommes politiques de Rabat ont annonçé la grande émancipation pour 1993 : retour à l'équilibre budgétaire, dirham convertible, nouvelle et importante étape de désarmement tarifaire.

Fort d'une impressionnante vitalité révélée à la faveur de la modernisation de ses outils de production et de ses modes de gestion, le Maroc (27 millions d'habitants) se flatte qu'on pense à lui comme à un Mexique de l'Europe occidentale. La comparaison peut se justifier, à ceci près, bien sûr, que c'est le Maghreb tout entier qui pourrait par la taille prétendre remplir vis-à-vis de la CEE un rôle comparable à celui que le Mexique (80 millions d'habitants) s'apprête à jouer en Amérique du Nord. Est-ce à dire que le Maroc se sent dès maintenant les reins assez solides pour prendre au mot la Communauté européenne? Celle-ci, le 17 février dernier, lui a proposé, peut-être avec un tantinet de provocation, d'établir une zone de libre-échange.

Créé par la fondation ONA que dirige un homme de grande culture, Farid Britel (énarque), le Centre marocain de la conjoncture contribue au climat de libre discussion. Habib El Malki en est le président. Le souci d'indépendance qui anime cet universitaire croît au fur et à mesure qu'il est fait appel à ses compétences. Le roi lui a confié les destinées du «Conseil national de la jeunesse et de l'avenir». Avec quelle mission? Rien de moins que d'imaginer l'insertion des dizaines de milliers de bacheliers auxquels on n'offre aucun emploi depuis que le mot d'ordre est au confinement du secteur public.

Bien que l'enjeu en soit moins dramatique, les tâches assignées au Centre de conjoncture procèdent d'une préoccupation similaire de préparation du terrain. Pour les investisseurs tant nationaux qu'étrangers, les analyses du Centre et les informations qu'il diffuse sont destinées à servir de contrepoids, ou d'éclairage, aux déclarations officielles, ni plus ni moins tendancieuses au Maroc que partout ailleurs.

«Peut-être bien que le marché des capitaux a été conçu pour répondre aux besoins du Trésor.» Cette question faussement naïve (et applicable à la situation de maints pays développés) figure dans une étude parue dans le dernier bulletin trimestriel du Centre sous le titre suggestif : «Dette publique intérieure du Maroc : une réalité importante mais peu connue.»

Un programme d'ajustement du FMI, fait remarquer l'auteur de l'article, substitue un endettement intérieur à un endettement extérieur. Voilà un autre trait commun avec le Mexique, moins enviable! Cette substitution s'accompagne en fait d'un élargissement des facultés d'emprunt du Trésor. Pour en user, il lui suffit de laisser monter les taux à sa convenance! Cet effet indirect et pervers d'un programme du FMI conduit neuf fois sur dix à un alourdissement du poids du service de la dette publique. C'est le cas au Maroc. Le Trésor y rémunère ses émissions d'une durée inférieure à trois ans au taux moyen de 13 %. En soi, il est sain que le Trésor se procure de cette façon des fonds auprès des banques, qui trouvent là un emploi sans risque pour leurs disponibilités à court terme. Les choses commencent à devenir scabreuses quand une partie des disponibilités en question sont fournies par la création monétaire. Tel est sans doute le cas au Maroc. L'inflation est remontée de 4 % en 1990 à 8 % en 1991, la tendance récente étant la décélération. Le Centre de conjoncture a eu le bon goût d'attribuer cette évolution défavorable non pas à la libération de la plupart des prix, mais à la formidable progression des crédits bancaires (de l'ordre de 35 %). Cette explosion fut rendue possible, mais non inévitable, par la suppression de l'encadrement du crédit.

Depuis cinq ans, le Maroc connaît une croissance soutenue de 4 % environ, malgré une conjoncture en dents de scie due, notamment, à l'influence de la pluviométrie (d'où l'appétit pour des prévisions à court terme fiables, impossible à satisfaire). Des indices concordant font penser à une tendance de fond. *«Les choses ont beaucoup évolué; nous avons maintenant une véritable classe moyenne de consommateurs; de véritables industries, une véritable agriculture industrielle»*, a dit, au colloque, Robert Assaraf, industriel. Tout cela ne s'est pas fait en un jour.

Les grandes options ont été prises il y a une trentaine d'années par Hassan II lorsqu'il accédait au trône. Ce qui passait alors pour des orientations rétrogrades, c'est aujourd'hui les meilleurs atouts du Maroc. Pas de gigantisme industriel sur le modèle stalinien; attention prioritaire accordée au monde rural. Même si le choix était inspiré par des motifs politiques, c'était le plus favorable au développement économique, comme cela est maintenant largement reconnu. Un groupe privé tel que l'ONA (nous sommes au Maroc : 16 % du capital appartient à la famille royale) s'insère naturellement dans l'économie agricole. Il a pris en charge la distribution du lait sur l'ensemble du territoire, pourvoyant les producteurs des bonnes races importées, passant avec eux des contrats de modernisation.

NICOLAS GUILBERT

«Rien de plus banal que le discours libéral», devait déclarer Abderrahmane Bennani Smires, le président du «patronat» marocain (CGEM). Le Maroc déréglemente à son rythme, à pas mesurés. L'ouverture sur l'extérieur s'est matérialisée par l'abolition de la quasi-totalité des contingents d'importation, la levée d'une bonne partie du contrôle des changes. Mais la protection douanière reste élevée. Les droits s'élèvent à 40 %, voire 45 %. S'y ajoute un prélèvement fiscal à l'importation de 12,5 %. Le gouvernement veut ramener les tarifs à 25 %. Ils atteignaient naguère 200 %. *«Nous Européens et Marocains devons nous défendre ensemble contre la concurrence asiatique»*, déclara le président de l'association textile.

A son corps défendant, mais avec probité et une claire conscience du désastre frappant une Algérie en pleine décomposition économique, Ahmed Mokaddem, directeur de l'Office national des statistiques de ce pays, joua les faire-valoir. Il parle des dirigeants d'entreprise qui demandent aux statistiques officielles de leur fournir les informations *«qui relèvent normalement d'un bon management»* : nostalgie d'une planification évanescente? Là où n'existent pas de vrais marchés avec de vrais prix, les «indicateurs» statistiques perdent eux-mêmes toute signification, devait-il encore dire. Et d'ajouter que les organismes officiels n'appréhendent pas plus de 40 % de l'emploi; le reste est plus ou moins clandestin.

Sur ce dernier point, l'économie marocaine présente aussi une faille énorme, même si la proportion est inversée : environ 60 % de l'emploi relevant des circuits officiels, 40 % de la population active travaillant pour le secteur «informel», d'après les estimations. L'origine du phénomène, c'est toujours la main trop lourde de l'Etat (au Maroc, l'impôt sur les sociétés est de 42 %, pour les petites comme pour les grandes entreprises), la réglementation intempestive, l'interventionnisme mercantiliste. Pour favoriser les exportations, on autorise les confectionneurs marocains à importer en franchise les tissus. Ce qui n'est pas vendu à l'étranger ne peut qu'être écoulé clandestinement : *«Le Maroc est un pays de vingt-sept millions d'habitants où les statistiques officielles n'enregistrent aucune vente de pantalons»*, dit un fabricant. Remarque peut-être triviale mais qui en dit long sur le phénomène du travail noir, où l'on voit à tort une fatalité.

LIVRES

La république des «zinzins»

Olivier Pastré est assuré des chances de l'économie française appuyée sur un capitalisme renouvelé grâce à l'expansion des «investisseurs institutionnels»

LES NOUVEAUX PILIERS DE LA FINANCE
d'Olivier Pastré
La Découverte, 190 pages, 95 F.

Il n'y a plus d'«exception française», ronronne-t-on avec délice. Notre pays a oublié ses rêves de marchés protégés, émoussé ses outils de planification, tourné le dos aux nationalisations. Il s'inscrit désormais, sans barguigner, dans la sphère de la concurrence mondiale. C'est vrai, mais une autre spécificité est en train de naître. C'est à repérer ses contours qu'il consacre son dernier ouvrage aux vertus roboratives et qui délaisse le langage barbelé de la tribu pour s'adresser au grand public.

Un petit saut en arrière : 1945-1985. Quarante ans d'«économies parallèles» : privé d'un côté, public de l'autre. Des secteurs entiers se structurent sous l'impulsion du capitalisme familial et grâce à un Etat tuteur. Des corps intermédiaires assurent des passerelles : des syndicats ouvriers et un CNPF encore puissants, des organes de concertation (chambres de commerce, Conseil économique et social, Commissariat du Plan).

CAPITAL NOUVEAU • Cet édifice s'est lézardé de plus en plus depuis vingt ans. Nous n'avons pu faire face à la crise parce qu'il nous manquait trois atouts : un marché financier, un véritable contrat social et un esprit de compétitivité. *«Le capital nouveau est arrivé»* à temps pour sortir la France du trou. Trois phénomènes ont joué presque simultanément, note Olivier Pastré : 1° du fait de la modification de l'environnement international, les taux d'intérêt sont devenus durablement positifs; 2° la répartition de la valeur ajoutée a été plus favorable aux profits et moins aux salaires; 3° l'Etat s'est montré particulièrement actif et fiscalement généreux pour inciter les Français à investir dans les produits financiers.

Le développement de ces marchés a redonné des forces au capitalisme familial. Mais il faut craindre les illusions apportées notamment par la médiatisation des PDG et les tensions nées des holdings en cascade et des offres publiques d'achat. Si le système a donné des chances à de nouveaux venus, il comporte de nombreux germes d'inégalité : les petites entreprises ont moins profité de cet environnement que les grandes.

Et *quid* de l'efficacité? L'attrait des marchés financiers n'a-t-il pas détourné de ses objectifs l'industrie nationale? La réponse est délicate parce qu'on ne peut juger que sur une longue durée. La situation des entreprises françaises apparaît bien meilleure au début des années 90 que dix ans plus tôt, mais *«le récent renouveau du capitalisme français semble devoir plus à l'Etat, qui a impulsé une politique économique favorable à l'autofinancement»*, souligne notre auteur.

NOYAU DUR • Le capitalisme public s'est lui aussi revivifié, mais *«si le solde du mouvement des nationalisations et des privatisations [en] a accru le poids, il ne joue plus le rôle de pilier de l'économie française qui était le sien tout au long des trente glorieuses»*. C'est qu'un autre pilier est apparu, *«le plus solide de la croissance française»*, celui des *«investisseurs institutionnels»*; les fameux «zinzins», selon l'argot du Palais Brongniart. Ils regroupent, au sens strict, les compagnies d'assurances, les caisses de retraites, la Caisse des dépôts, mais on peut y ajouter les plus grosses banques et certains holdings financiers qui vendent les mêmes produits que les compagnies d'assurances et qui se comportent comme elles sur les marchés.

Les «zinzins» jouent un rôle d'actionnaires-pivots dans la plupart des grandes entreprises françaises, contrôlant des banques, 25 % du marché des actions et 57 % du marché des obligations.

Selon notre auteur, *«le développement des zinzins constitue le plus fantastique moyen de nationalisation rampante»*. Et leur pouvoir ne peut que se renforcer à mesure que les instruments de retraite par capitalisation viendront épauler le système de répartition.

Faut-il se plaindre de cet accroissement de puissance? Non, selon notre auteur, *«les zinzins sont les Japonais de l'économie française»*. Ils ont les vertus de la patience et du courage, celui d'investir parfois dans des secteurs délaissés par l'*establishment* financier. Ce qui ne doit pas cacher le risque ouvert par l'absence presque complète de contrôle sur leur activité. Il faudra bien remédier à cette carence.

Cela dit, les «zinzins» sont les ressorts indispensables de *«l'économie médiane»*, formule que l'auteur préfère à celle d'*«économie mixte»*, parce qu'il y a aussi le sens de cette *«intermédiation»*, nécessitée par le fait que notre économie n'est pas une économie de marché, au sens anglo-saxon du terme.

Caractériser *«l'économie médiane»*, c'est aussi définir les rouages sociaux de ce nouveau capitalisme. Olivier Pastré rejoint ici Anton Brender et Michel Aglietta (1) : la politique sociale est *«le noyau dur de la politique de productivité»*. On sera plus surpris de sa proposition d'une réforme constitutionnelle pour faire entrer la politique industrielle dans le domaine réservé du chef de l'Etat.

En tout cas, cet épilogue d'économie-fiction traduit bien son indéfectible optimisme. Bien sûr, il vaut mieux lire ces pages que celles de la toute récente enquête de l'INSEE nous apprenant que le redressement financier des entreprises a été stoppé net en 1990 (2).

Pierre Drouin

(1) *Les Métamorphoses de la société civile*. Calmann-Lévy, 1981.

(2) *Le Monde* du 17 mars 1992.

NOTES DE LECTURE

L'EXPANSION DE LA PUISSANCE JAPONAISE
de Jean-Marie Bouissou, Guy Faure et Zaki Laïdi.
Éditions Complexe,
147 pages, 56 F.

Le mérite des trois points de vue rassemblés dans cet ouvrage (d'un spécialiste des relations internationales, d'un politologue et d'un économiste) est d'examiner le Japon des années 80-90 en tant qu'acteur sur la scène mondiale. Que signifie la montée en puissance de cet intrus, modèle concurrent de la «démocratie de marché» et du système de valeurs de l'Occident?

«Tant que sévissaient les rigueurs de la guerre froide, tous les simplismes étaient permis», écrit Zaki Laïdi. Aujourd'hui il faut interpréter. Or l'Occident est confronté à une puissance dont l'autonomie va en s'affirmant mais qui reste réticente à exercer des responsabilités hégémoniques. Mieux, le Japon ne paraît animé d'aucune volonté de transformation globale des sociétés. Son «message au monde» reste le pragmatisme. Jean-Marie Bouissou met l'accent sur les obstacles à des prises de décision tranchées tenant à un fonctionnement du système de pouvoir dans lequel interviennent de nombreux acteurs et interfèrent lourdement des considérations politiques. Un système peu adapté aux situations de crise mais en revanche très efficace dans l'élaboration de politiques à long terme.

Un même pragmatisme préside à l'expansion économique. Guy Faure montre que la question de la finalité de la croissance reste fondamentalement étrangère aux dirigeants japonais. La croissance est un dogme. Le Japon vit sans contradiction cette vocation mondiale et sa spécificité asiatique. Le vieillissement de la population et l'amélioration des conditions de vie imposent néanmoins de nouveaux choix qui passeront par la priorité accordée à la science et aux technologies.

Un livre éclairant qui incite en contrepoint à s'interroger sur le devenir de nos propres sociétés, si sûres apparemment de l'universalisme de leurs valeurs.

Ph. P.

LE MONDE, ESPACES ET SYSTÈMES
de Marie-Françoise Durand, Jacques Lévy, Denis Retaillé.
Fondation nationale des sciences politiques - Dalloz, 566 pages, 196 francs.

Précieux instrument de travail pour les étudiants de Sciences-Po, les futurs historiens et géographes, ce livre est aussi un essai théorique et une anthologie de textes puisés dans les meilleurs ouvrages spécialisés. L'ambition est de présenter un état du monde intelligible. Deux grandes parties : «Positions», avec quatre plans de lecture autour de l'état, l'économie, la culture, la société-monde; «Situations», où l'on fait le tour des «lieux du monde» où se forment de nouvelles identités avec d'importants chapitres sur le Pacifique ouest, les Amériques, les Europes, l'islam arabe et l'Afrique.

P. D.

ROBERT & COLLINS DU MANAGEMENT
Dictionnaires Le Robert,
1 040 pages, 270 F.

Des expressions les plus familières, comme les *zinzins* (les investisseurs institutionnels) aux termes les plus techniques comme *lecteur optique* ou *titrisation*, sans oublier les abréviations (LBO, PTT, SMIC, etc.), ce nouveau dictionnaire bilingue – français/anglais et anglais/français – couvre tout le vocabulaire usuel des affaires, de la finance et de l'économie.

Fonctionnel, précis et de présentation aérée, il présente chacun des 50 000 mots traduits dans leur contexte, grâce à une abondance d'exemples concrets, et n'oublie pas de préciser leur pays d'usage (GB : Grande-Bretagne ou USA : Etats-Unis) lorsque celui-ci est spécifique.

Un outil précieux qui, à défaut de limiter l'utilisation du franglais dans les milieux du *business* – traduit dans les deux langues! –, permettra du moins de mieux le comprendre.

V. M.

LES MINES D'OR DU DISTRICT DE SAINT-YRIEX-LA-PERCHE
de Pierre-Christian Guiollard,
auteur-éditeur, 64410 Fichous,
154 pages, 235 F.

L'actualité s'est focalisée récemment sur la fermeture de la mine d'or de Salsigne, censée être la «dernière mine d'or française». Ce beau livre, abondamment illustré, vient à point rappeler qu'il existe encore dans l'Hexagone deux autres mines en activité, l'une à Rouez (Sarthe) et l'autre à Saint-Yriex-la-Perche (Haute-Vienne). L'auteur, Pierre-Christian Guiollard, photographe et archéologue spécialisé dans l'histoire des techniques minières, a publié en 1988 un livre sur les mines d'or française (*Mines d'or, petite histoire des grandes mines d'or françaises*) et a entrepris une étude systématique de chacune d'elles. Ce livre à la fois historique, économique et technique, est le second de la série.

V. M.

OPINIONS

Les négociations sur les échanges internationaux

Sauver le multilatéralisme

par JEAN-MARC SIROËN (*)

LE GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), *incarnation du multilatéralisme* en matière d'échange international, est à la dérive. Les négociations de l'Uruguay Round, qu'il *organise, sont enlisées*. Mais il y a pire. Aujourd'hui se diffuse l'idée selon laquelle la priorité *devrait être* donnée aux accords régionaux plutôt qu'à la libéralisation *multilatérale*. L'Accord général (article XXIV) ne reconnaît-il pas la légitimité des *zones de libre-échange* et des unions douanières, considérées comme des étapes plausibles vers le libre-échange général?

N'en déplaise aux nombreux partisans de cette thèse, qui trouve son origine aux Etats-Unis, cette vision *rassurante repose sur des* conceptions fausses ou dépassées de la politique commerciale.

D'abord, l'efficacité des zones commerciales *n'est pas avérée. Le* dernier rapport de la Banque mondiale sur le développement rappelait *ainsi que*, mise à part la CEE, dont le succès constitue un contre-exemple unique, toutes les zones de libre-échange constituées depuis la *seconde guerre* mondiale ont échoué.

Mais surtout le plaidoyer en faveur d'une logique de *zones se fonde sur une analyse dépassée*. Le dilemme protectionnisme - libre-échange ne permet plus de poser le débat. Sauf vague populiste *déferlante, un* protectionnisme lourd et généralisé est devenu quasi impossible dans un *monde* de production «globale», quelle que soit d'ailleurs l'issue des négociations de l'Uruguay Round. La raison : une *grande partie des importations des pays industriels* provient en fait des filiales étrangères de firmes nationales. D'ailleurs, les distributeurs comme *les industries transformatrices*, qui gagnent au libre-échange, continueront *à faire* pression en faveur d'importations bon marché. Seuls des durcissements ponctuels, sectoriels et stratégiques *sont envisageables. Dans ces conditions*, où se situe le problème?

Dans le fait que le protectionnisme n'est plus la principale distorsion introduite dans les échanges internationaux, on *constate aujourd'hui une autre évolution beaucoup plus pernicieuse, qu'on pourrait*, en caricaturant, nommer «comeconisation» – référence au CAEM aujourd'hui disparu. C'est la mise en place d'une planification des échanges entre zones, *vers laquelle* tendent *aujourd'hui les politiques* commerciales.

Logique planificatrice

Même si, pudiquement, les officiels américains *ne parlent encore que de «managed trade»* («commerce dirigé»), la logique planificatrice est déjà instillée. De plus en plus souvent, les gouvernements des grands pays industriels engagent des négociations commerciales *bilatérales*, qui détournent les règles du GATT.

Les accords d'autolimitation *«volontaire»* concernent la plupart des grands secteurs industriels comme le textile, l'acier, l'automobile, la plupart des produits de l'électronique. Ils s'accompa*gnent d'accords d'importations «volontaires»* qui contraignent certains pays à se fournir auprès d'un pays désigné. Le Japon devrait ainsi laisser aux *firmes américaines 20 % de son marché intérieur* des composants électroniques, acheter des gros ordinateurs et, sans doute, du riz, etc.

C'est une administration – la Commission de Bruxelles, – qui a négocié, avec une autre administration – le MITI japonais – l'accord d'autolimitation des automobiles en juillet 1991, à charge, pour elle *d'en diffuser les implications aux firmes privées*, ce qui exige, cette fois, une certaine planification des productions intérieures. Puisque la planification a *pour mission d'éclairer l'avenir, les flux d'échanges* négociés sont fixés pour le long terme (fin 1999 pour les automobiles japonaises) quitte, d'ailleurs, à ajuster *les prévisions relatives à la demande*...

Ces accords portent exclusivement sur les volumes (nombre d'automobiles, tonnes d'acier, parts de marché...) indépendamment des prix. De *même, les sanctions américaines ou européennes* (droits anti-dumping ou anti-subventions) contraignent les politiques tarifaires des firmes étrangères candidates à l'*exportation*. Des prix planchers sont *souvent imposés. En apparence, les échanges entre pays industriels restent monétaires, puisqu'ils se* réalisent pour l'essentiel en monnaies nationales. Mais la réalité n'est plus aussi simple.

La monnaie assure deux fonctions «systémiques» *dans les échanges* internationaux. *La première* est de révéler des échelles de prix qui correspondent à la structure des avantages comparatifs *des pays. On a vu ce qu'il en était. La seconde* est d'autoriser la multilatéralisation des échanges en permettant de «transférer» un déficit réalisé quel*que part sur un excédent ailleurs*.

Or la planification impliquée par les accords bilatéraux a précisément pour objectif de réduire les déséquilibres. *Elle se situe donc bien dans la logique* de troc qui était celle du CAEM (le système qui réunissait l'URSS et ses satellites) : les volumes d'échanges étaient définis sur une base bilatérale (en fait *URSS-pays satellites) sous la contrainte* d'un équilibre bilatéral.

La logique planificatrice se diffuse aussi aux *politiques macro-économiques, responsables de la* formation des déséquilibres bilatéraux. Les dirigeants américains ont même cherché à négocier *avec le Japon les futurs taux de croissance. Aujourd'hui*, les taux de croissance «se décrètent» donc à nouveau dès lors que les relations internationales sont en cause!

Des mesures perverses

Mais la planification n'est-elle pas après tout un moindre mal? Au regard de l'histoire du CAEM, il serait paradoxal de défendre aujourd'hui cette *thèse. Certes, la planification dont il est question* a peu de chances d'être un jour aussi intégrale que celle orchestrée par le CAEM. Mais les économistes ont montré, *à partir de grilles d'analyse différentes*, que les *mesures* «planificatrices», comme les accords d'autolimitation, sont profondément perverses. Du point de vue du bien-être général, elles *sont les pires possibles*.

Les droits de douane ou les subventions introduisent moins de distorsions sur les marchés, même imparfaitement concurrentiels. *Il est vrai*, toutefois, que du seul point de vue des profits, les *mesures planificatrices peuvent se révéler plus* attrayantes. Qu'importe, les consommateurs paieront, même si, pour cela, ils doivent diminuer la demande qu'ils adressaient ailleurs...

Les négociations entre zones seraient certes plus aisées que les conférences multilatérales. Mais les accords futurs seront à l'image des accords bilatéraux passés : ils aggraveront les distorsions existantes – en affirmant, parfois, vouloir les corriger – et ils organiseront la planification bilatérale des échanges.

Ceux qui croient que l'émergence d'un monde tripolaire – Amérique, Europe, Asie – permettrait d'équilibrer les forces seront déçus. *La hiérarchie*, telle qu'elle s'établit actuellement, est d'une grande limpidité : les Etats-Unis imposent des mesures d'inspiration planificatrice à toutes les *régions du monde. L'Europe procède de même* en évitant, toutefois, de viser... les Etats-Unis. Le Japon, dernier bastion du multilatéralisme ne fait, *pour l'instant, que subir cette évolution mais n'est* pas à l'abri d'une évolution ultra-nationaliste.

Intimidation

Le but principal des futures zones est d'accentuer cette *hiérarchisation. L'usage* d'instruments d'intimidation, qui peuvent être de nature protectionniste (droits anti-dumping) sont de nature stratégique et visent à influencer le comportement des *entreprises et des gouvernements étrangers*. Les Etats-Unis (et l'Europe), qui exportent peu vers le Japon peuvent en user. Pas le Japon, qui exporte *beaucoup vers les Etats-Unis (et l'Europe). Evalue*-t-on seulement le poids de l'influence des Etats-Unis lorsqu'ils parviendront à intégrer toute l'Amérique? *Croire que la fragmentation en zones avec*, pour contrepartie, le renforcement de la CEE, permettrait à l'Europe de mieux résister aux pressions américaines est une illusion. Car il est clair que la *fragmentation en zones est voulue et pensée, par* les nations les plus puissantes, pour se substituer au multilatéralisme. Comment ne pas voir qu'une fragmentation en zones conférerait aux *Etats-Unis* une position de centre assez proche, finalement, de celle qu'occupait autrefois l'URSS?

Admettons que le multilatéralisme, qui servait *les intérêts américains (politiques et stratégiques* d'ailleurs plus qu'économiques) dans un monde bipolaire où l'économie américaine n'était pas contestée, ne corresponde plus à la réalité présente. La domination politique, sans doute renforcée, n'empêche pas les Etats-Unis de douter de l'avenir de leur puissance économique. La tentation *d'encaisser les résultats économiques de cette* domination est donc logique et même légitime.

Il ne s'agit pas de défendre la conception doctrinaire d'un *libre-échange immédiat et intégral. La* volatilité des taux de change et l'inefficience des marchés monétaires et financiers introduisent, tout comme l'imperfection de la concurrence, des distor*sions qui peuvent justifier des interventions publi*ques ciblées. Il ne s'agit pas, non plus, de défendre les structures actuelles du GATT. Ses insuffisances avérées ont contribué à favoriser le développement d'une logique bilatérale et planificatrice.

Mais si le commerce international doit être utilement «organisé» et réglementé, c'est dans un *cadre multilatéral contraignant. La constitution de* zones ne pourra être admise et encouragée que si les règles ou les procédures multilatérales, qui régentent le commerce interzones, sont simultanément renforcées, au moins aussi sévèrement que les subventions ou le dumping. Des instances d'arbitrage internationales, indépendantes des gouver*nements et des autres institutions internationales* (y compris le GATT), devront être seules habilitées à prendre ou à autoriser des sanctions.

Oui aux zones de libre-échange ou de coopération! Mais seulement dans le cadre d'un multilatéralisme renforcé.

(*) Professeur à l'université d'Orléans.

La réduction du déficit du commerce extérieur français

Attention, trompe-l'œil!

par FRANCOISE MILEWSKI (*)

UN déficit commercial de 30 milliards de francs en 1991, soit 20 milliards de moins qu'en 1990, c'est *une performance qui n'avait pas été réalisée* depuis longtemps en France, et que les trois premiers mois de 1992 ont semblé confirmer. Elle a *été obtenue grâce à un repli du déficit industriel*. Divine surprise, dit-on, qui, jointe à la faible inflation, au déficit budgétaire modéré relativement au PIB, fait apparaître la France comme le bon élève de l'Europe, *n'était le ralentissement* de la croissance et l'*aggravation* du chômage qui en découle.

Après chaque publication des résultats annuels du commerce *extérieur revient la lancinante question* : la France a-t-elle gagné ou perdu des parts de marché à l'exportation? En 1991, elle en a assurément gagné. Le volume de ses exportations a pro*gressé nettement* plus (de l'ordre de 2,5 points) que le commerce mondial. La spécialisation géographique est devenue favorable puisque l'Allemagne, premier client de la France, *fut le moteur essentiel des importations mondiales*. En d'autres temps, une orientation trop tournée vers les marchés déclinants des pays en *développement*, alors que se dessinait la reprise du *marché américain*, avait provoqué de sensibles pertes de parts de marché.

Un effet de substitution

Mieux, la France a probablement aussi conquis des positions au regard de la demande extérieure qui lui est adressée (de l'ordre d'un point). Il n'y a donc *pas qu'un seul effet géographique*. Elle a pleinement profité du boom de la demande intérieure et des importations allemandes. En outre, les producteurs allemands, tournés *en priorité vers leur marché national* et dont les capacités de production se sont vite révélées saturées, n'ont pu satisfaire leurs clients étrangers. C'est manifeste pour la France, *qui est leur premier client* : les importations françaises en provenance d'Allemagne ont franchement baissé, par un effet massif de substitution entre les fournisseurs. Si bien que le *déficit bilatéral franco-allemand a presque* disparu; le solde s'améliore dans tous les secteurs industriels, plus particulièrement dans les industries de consommation. *Des excédents ont même été obtenus* pour les biens de consommation courantes pour la première fois depuis 1981, le matériel de transport terrestre, pour la première fois depuis 1975, *et enfin les biens d'équipement ménager*, ce qui n'était jamais survenu depuis le début des années 70.

Parallèlement, le *retrait des producteurs allemands des marchés* européens a favorisé les exportateurs français vers l'Europe hors Allemagne; d'autant que la compétitivité des prix français ne s'est pas dégradée alors que l'*Italie, par exemple*, a souffert d'une *monnaie* surévaluée dans le SME. La France, comme le Royaume-Uni, en ont bénéficié. Il serait d'ailleurs surprenant que les efforts passés en matière d'*investissement* industriel ne finissent par *porter quelques fruits*.

Déjà depuis deux ans, les parts de marché de la France s'étaient stabilisées. L'arrimage *au SME*, coûteux en compétitivité-prix *quand* l'inflation était *élevée, ne pèse* plus maintenant que celle-ci est maîtrisée. Enfin, en ce qui concerne les opérations exceptionnelles (par opposition au commerce courant), les *exportations supplémentaires* d'Airbus ont plus que compensé le repli des ventes d'armes. Mais à interpréter l'amélioration de 1991 comme le résultat exclusif de gains de parts de marché dus à la *désinflation*, on risque quelques surprises plus tard, car c'est négliger l'effet du ralentissement de la croissance française. Celui-ci a bridé la hausse des importations industrielles, *devenues nettement inférieures* à celle des exportations pour la première fois depuis longtemps.

C'est tout particulièrement vrai pour les biens d'équipement professionnel. On constate même une baisse des importations de la mécanique. Les résultats de 1991 témoignent donc d'une situation nouvelle : *c'est une configuration inverse de celle qui* prévalait depuis 1985. La reprise de l'investissement avait gonflé les importations de biens d'équipement mais aussi de biens intermédiaires nécessaires à la fabrication de tels biens au plan national. Son ralentissement en 1990 et surtout son recul en 1991 compriment les achats à l'étranger. *«Bon déficit», disait-on pour qualifier le creusement* du solde de la seconde moitié des années 80. Faut-il désormais parler de *«mauvaise amélioration»* pour qualifier le début des années 90.

A quelque chose malheur est bon : une faible croissance de la demande intérieure et de l'activité est porteuse d'amélioration du commerce extérieur. A l'*extrême, c'est une récession isolée qui permet le mieux, à court terme, d'engranger des excédents. A contrario*, la relance allemande consécutive à l'unification RFA-RDA a fait disparaître l'excédent commercial de la RFA. Le ralentissement de la croissance française *n'est certes pas plus intense* que celui de l'OCDE hors Allemagne; pour preuve, le fait que, vis-à-vis de cette zone, importations et exportations *industrielles françaises sont allées de pair*. Mais il a permis de brider la hausse des importations alors que le boom de la demande outre-Rhin compensait la faiblesse des autres marchés.

La performance extérieure de 1991 est donc avant tout le résultat d'un décalage conjoncturel entre la France et l'Allemagne. La spécificité du mar*ché allemand explique en contrepoint les échanges* avec les autres pays européens. L'Allemagne a perdu des parts de marché à l'exportation et massivement importé tandis que la France a faiblement importé et gagné des parts de marché à l'exportation. L'avenir sera peut-être moins rose : le retournement de la conjoncture allemande implique déjà de moindres *débouchés pour les exportations. Et quand la reprise* française, tant attendue, surviendra, elle contribuera à dégrader les échanges en gonflant les importations. Il ne faudra pas nécessairement s'en *désoler*, car l'amélioration de la structure de l'offre industrielle n'aura pas disparu pour autant.

(*) Economiste à l'OFCE.

LE MONDE diplomatique

Mai 1992

- **ÉCOLOGIE : RIO, SOMMET DE LA VÉRITÉ.** Au service des peuples ou d'un impérialisme idéologique?, par *Mohamed Larbi Bouguerra*. – Intérêts capitalistes et responsabilité planétaire, par *Raymond Van Ermen*. – Du patrimoine commun à la privatisation des ressources génétiques, par *Pierre-Benoît Joly*. – Déluge chimique sur la banane costaricienne, par *Jean-Pierre Rogel*.
- **FRANCE :** M. Bérégovoy et le spectre du chômage, par *Denis Clerc*. – Comment l'entreprise peut créer des emplois, par *Jean-Marie Gogue*.
- **EUROPE DE L'EST :** *Les faiseurs de révolution libérale*, par *Ibrahim Warde*. – L'agriculture tchécoslovaque écartelée, par *Alain Pouliquen*.
- **YOUGOSLAVIE :** Au Kosovo, une guerre sans armes, par *Marie-Françoise Allain et Xavier Galmiche*. – Le retour de la question macédonienne, par *Pierre Béhar*.
- **ALGÉRIE :** La presse et les fantômes de la liberté, par *Geneviève Delaunoy*.
- **AFRIQUE :** Nouvelles fractures sociales en Afrique du Sud, par *Pierre Beaudet*. – La transition démocratique en Angola, par *Victoria Brittain*.
- **COMMUNICATION :** TV Globo, géant brésilien atteint par la crise, par *Véronique Berthonneau*.

En vente chez votre marchand de journaux - 20 F

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

WAGONS LITS

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale qui se tiendra *à Bruxelles, le MERCREDI 27 MAI 1992*, à *15* heures à l'hôtel Pullman Astoria, rue Royale, 103, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Rapport spécial du Conseil d'administration et rapport des commissaires-réviseurs, établis pour les cas de dualité d'intérêts;
2. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport des commissaires-réviseurs *sur l'exercice 1991*;
3. Approbation des comptes annuels de la société; Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1991, en ce compris la distribution d'un dividende net de BEF 110 aux actions ordinaires, de BEF 55 aux actions nouvelles et de BEF 117,34 aux actions AFV;
4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et aux commissaires-réviseurs : proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et aux commissaires-réviseurs de l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 1991.
5. Nominations statutaires :

5.1. Proposition de prendre acte de la démission de dix administrateurs;
5.2. Proposition de procéder à l'élection définitive d'un administrateur;
5.3. Proposition de renouveler le mandat d'un administrateur;
5.4. Proposition d'élire trois administrateurs;
5.5. Proposition de renouveler le mandat de deux commissaires-réviseurs;
5.6. Proposition de fixer les émoluments des commissaires-réviseurs au montant proposé, en accord avec ceux-ci, par le conseil d'administration.

Les actions doivent être déposées au plus tard le 21 MAI 1992 : à la Société générale, à la Banque Nationale de Paris, au Crédit lyonnais, à la Banque Indosuez, à la Banque Paribas, au Crédit Commercial de France, à l'Européenne de Banque, à la Banque france-BBL, au Crédit du Nord, dans leurs agences à Paris *et/ou en province*.

Le Monde
PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements :
46-62-72-67

CONJONCTURE

INDICATEUR • L'emploi

Performances japonaises

LE bas niveau et la stabilité du taux de chômage au Japon (2,1 % de la population active depuis le début de l'année 1990) ne laissent pas d'étonner, au regard de ce que l'on observe dans les autres pays, notamment en Europe, où ce taux est plus élevé et continue de croître régulièrement.

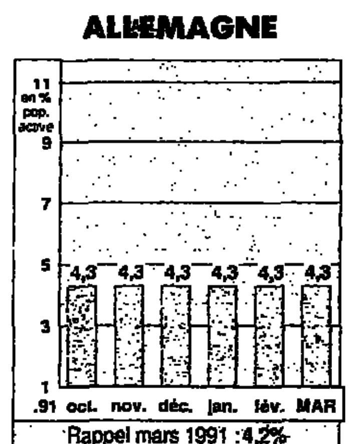
Est-ce l'indice d'un meilleur climat économique ? En fait, les disparités des taux de chômage ne traduisent que très approximativement les situations conjoncturelles des pays industrialisés. Les écarts de niveau reflètent des réalités structurelles qui n'ont que peu de chose à voir avec l'état de santé du marché du travail.

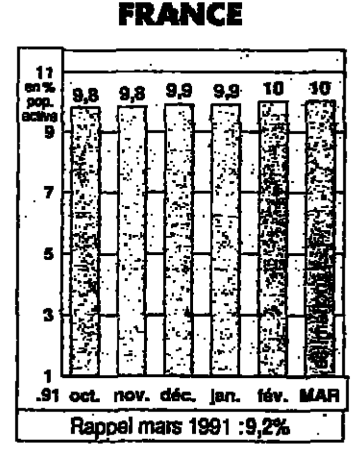
Au Japon, comme ailleurs, quoique un peu plus tardivement qu'en Occident, 1991 a été une année de quasi-récession de la demande intérieure. La production s'est donc contractée : elle se situait en février 1992 à un niveau inférieur de 4,5 % à celui enregistré en février 1991.

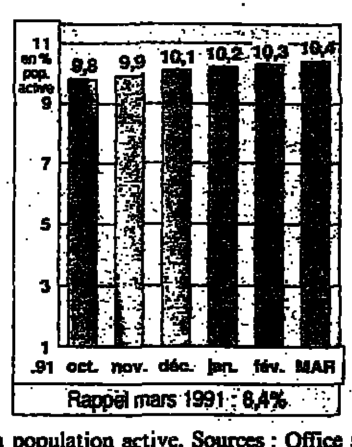
Les entreprises nippones se sont adaptées à cette situation sans réduire leurs effectifs comme beaucoup de leurs homologues l'ont fait, en sorte que l'emploi a continué de s'accroître plus vite que la population active.

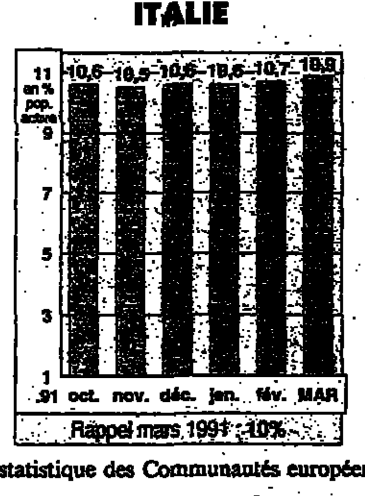
En revanche, elles ont réduit drastiquement les heures supplémentaires effectuées par leurs salariés : celles-ci, traditionnellement importantes au pays du Soleil-Levant, représentent souvent un cinquième de la semaine de travail, en raison de leur coût, beaucoup moins élevé que dans les autres pays industrialisés – moitié moindre qu'aux Etats-Unis par exemple.

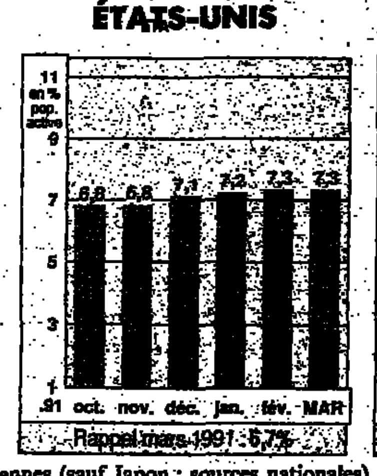
L'impact des baisses d'activité sur les évolutions de l'emploi et les revenus des ménages s'en trouve par conséquent atténué par rapport aux pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord.













Taux de chômage en pourcentage de la population active. Sources : Office statistique des Communautés européennes (sauf Japon : sources nationales).

RÉGION • L'Europe occidentale

Embellie

L'EUROPE occidentale renoue progressivement avec une situation plus encourageante que celle des dix-huit mois passés. Les consommateurs semblent s'être accommodés des niveaux élevés des taux d'intérêt et ajustent leur comportement. Ils attendent des jours meilleurs pour investir mais dépensent à nouveau davantage : les immatriculations de voitures reprennent et les ventes au détail s'améliorent. Dans l'immobilier, les transactions tardent à se redresser et les prix sont encore tirés vers le bas. En revanche, la situation financière des ménages, tant incriminée au cours des mois passés, s'assainit peu à peu. Les hausses de salaires ont peu souffert de la dégradation du marché du travail : à 8 % l'an en Espagne, 7,5 % en Allemagne, 7 % en Italie et au Royaume-Uni, près de 4 % en France, elles assurent globalement des gains de pouvoir d'achat légèrement supérieurs à ceux de l'an passé car, à l'exception de l'Allemagne, l'inflation européenne s'est ralentie. Les sacrifices réalisés sur les dépenses ont ainsi permis une stabilisation – voire dans certains cas une légère hausse – des taux d'épargne depuis l'automne dernier, ce qui constitue un préalable indispensable à un allégement des contraintes financières des particuliers.

Les frémissements observés du côté de la consommation ont donné le coup d'envoi à un raffermissement de la production. Bien que très récent, celui-ci est clair sur les segments des biens destinés aux ménages. Ici et là, les secteurs de l'automobile, de l'électroménager et de l'habillement commencent à en ressentir les bienfaits. D'autres pans de la production, encore en retrait, en bénéficieront sans doute sans tarder.

Les perspectives d'investissements industriels restent entachées d'une certaine morosité. Après une période de décélération de leur production, les entreprises disposant de capacités généralement suffisantes pour une reprise, c'est seulement une fois les fruits de celle-ci récoltés et leurs situations de trésorerie restaurées qu'elles envisagent d'accroître leurs équipements. Ces mécanismes pourraient s'avérer plus longs que de coutume cette année. En premier lieu, parce que l'effort d'investissement accompli sur le dernier tiers de la décennie 80 est somme toute récent. En second lieu, parce que les contraintes financières qu'imposent aujourd'hui les niveaux élevés des taux d'intérêt renchérissent considérablement le coût des équipements. Les taux d'intérêt à court terme sont supérieurs ou égaux à 10 % en Europe (10 % en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, 10,5 % au Royaume-Uni et en Italie, de 12 à 12,5 % en Espagne et dans les pays scandinaves), ce qui porte à 7 % en moyenne les taux réels.

De l'extrême nord de l'Europe à son extrême sud, la reprise en cours pourrait se caractériser jusqu'à la fin de l'été par une grande monotonie des investissements, tant immobiliers qu'industriels.

Les politiques économiques auront sans doute peu de moyens pour modifier ces enchaînements. Sans se laisser aller à une dérive préoccupante de leurs dépenses, les autorités budgétaires ont plus ou moins desserré les contraintes et ont, bien que modestement, souvent aidé la reprise à s'installer. Les recettes fiscales ayant été ponctionnées par la faiblesse de l'activité et les dépenses gonflées par les charges liées à l'augmentation du nombre des chômeurs, la facture budgétaire s'est alourdie dans un certain nombre de pays.

Les principaux dérapages se sont produits dans les pays du nord de l'Europe, où les récessions sévères se sont soldées par l'apparition brutale de déficits (au Royaume-Uni et en Finlande) ou la disparition des excédents (en Suède).

En Allemagne, le financement de l'unification a de même fortement dégradé la situation des finances publiques (le déficit atteint 4,3 % du PNB en 1991).

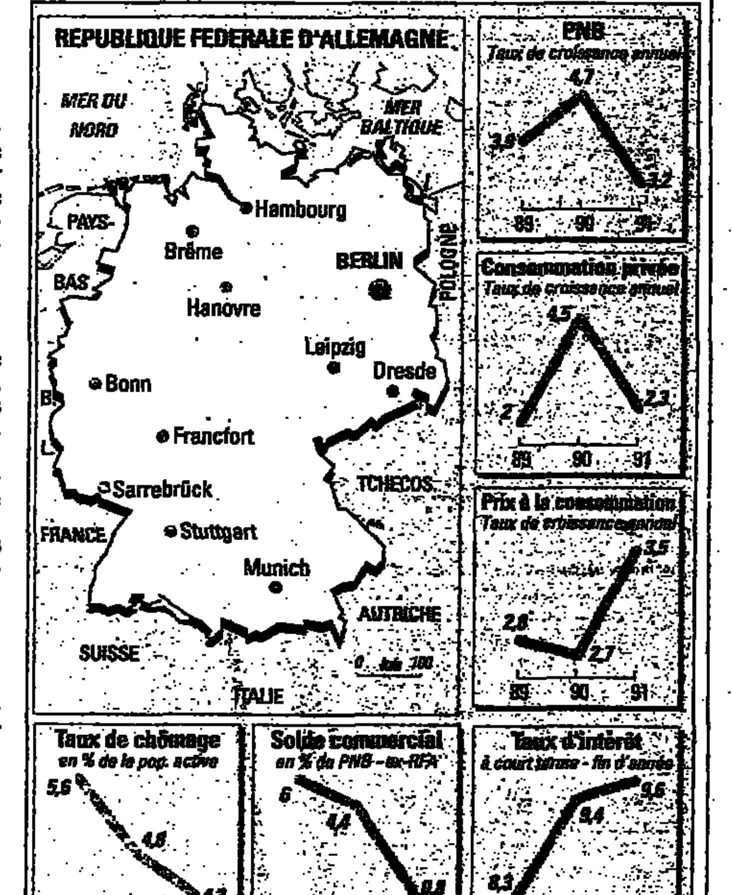
En France, le déficit public a dépassé de 40 milliards les prévisions initiales. Bien qu'il soit encore très raisonnable (moins de 2 % du PIB), il est vraisemblable que les autorités ne feront pas davantage que les mesures récemment annoncées pour relancer l'activité (baisse d'un point de la TVA et mesures en faveur des chômeurs de longue durée).

Certains pays, moins affectés par le ralentissement de leur croissance ou attachés à une rigueur budgétaire imposée par les perspectives européennes, ont réussi à stabiliser leurs déficits (la Belgique, l'Italie et le Portugal) et persévéreront sans doute dans cette voie.

Côté monétaire, les marges de manœuvre sont réduites. Une légère détente des taux en Allemagne est probable dans les mois à venir, et l'ensemble des partenaires européens pourraient en profiter, mais celle-ci sera assurément de faible ampleur (0,25 à 0,5 point).

Le climat s'améliore mais tout n'est donc pas encore très enthousiasmant pour 1992. Le redressement des demandes intérieures sera freiné par la faiblesse des investissements, et l'amélioration de l'emploi en sera retardée. Dans ce contexte, la croissance restera molle en 1992 et ne dépassera probablement pas 2 % en moyenne dans la CEE (un point de plus qu'en 1991). Les ajustements financiers actuellement en train de s'opérer devraient au demeurant autoriser une amélioration notable des conjonctures en 1993.

Véronique Riches
Economiste au CEPME



PAYS • L'Allemagne

Controverses

L'APPRÉCIATION de la situation en Allemagne occidentale empoisonne le diagnostic conjoncturel. Pour 1992, les prévisions de croissance du PIB s'étalent dans une fourchette de 0,5 à 2,3 % ; celles relatives à l'inflation de 3 à 5 % ; quant aux taux d'intérêt à court terme, certains économistes les prédisent à 8 % à la fin de l'année, d'autres à 9,7 % ! Ces écarts reflètent, d'une part, des divergences d'estimations sur l'environnement international, d'autre part, des difficultés à préjuger de l'attitude de la Bundesbank et de l'impact des perturbations fiscales sur le comportement de consommation.

Le contexte extérieur s'est amélioré : les carnets de commandes à l'exportation se regonflent depuis l'hiver et les ventes se ressaisissent lentement. Les bénéfices qu'en retireront les entreprises dépendent certes du caractère plus ou moins vif de la reprise anglo-saxonne, et l'on sait que ceux-ci seront moins significatifs qu'au cours des précédentes phases de redémarrage. A court terme, les effets de diffusion habituels du commerce extérieur sur la croissance allemande constituent un facteur essentiel à une éclaircie conjoncturelle rapide.

Celle-ci sera-t-elle soutenue ou au contraire annihilée par l'évolution de la demande intérieure ? Sous l'effet du durcissement de la politique économique, le regain des dépenses des particuliers s'est interrompu courant 1991 : la remontée des taux d'intérêt a limité l'accès au crédit, tandis que l'effort fiscal exceptionnel demandé aux ménages au titre de la réunification a lourdement ponctionné leur revenu disponible. Cette situation est néanmoins transitoire. L'expiration du prélèvement fiscal de solidarité et les transferts de l'Etat aux familles procureront aux ménages un surcroît de revenus de 18 milliards de marks en 1992 (1,2 % de leur revenu disponible et 0,8 % du PIB). Après avoir stagné, leur pouvoir d'achat devrait donc s'améliorer d'autant plus nettement que les salaires continuent de progresser. Même si une partie de ce surplus vient à être épargné, il restera de quoi alimenter un important rebond de la consommation au second semestre.

Une modeste détente des taux d'intérêt, probable, compte tenu des évolutions à attendre de l'indice des prix à la fin du printemps, serait un atout supplémentaire à cette reprise. Après un redémarrage au ralenti, la croissance du PIB pourrait ainsi aisément s'établir à un rythme supérieur à 3 % l'an au second semestre (après 2 % au premier). En moyenne sur l'année, la croissance dépassera difficilement 1,5 %, compte tenu des acquis statistiques liés à la baisse du PIB des trimestres écoulés.

V. R.

SECTEUR • L'assurance

Douloureux dommages

MÊME pour ces champions de la croissance que sont les assureurs français, les temps sont durs. En moyenne, leur chiffre d'affaires a été multiplié par cinq en dix ans. Aujourd'hui, les assureurs poursuivent sur leur lancée dans un contexte pourtant nettement moins favorable. Les cinq premières compagnies – les trois groupes publics (Union des assurances de Paris, UAP, Assurances générales de France, AGF, Groupe des assurances nationales, GAN) et les deux privés (Victoire et AXA) – ont encore connu une progression de leur activité de près de 14 % en moyenne. Si l'assurance-dommages n'a connu qu'une croissance d'environ 5 % en 1991 comme en 1990, le marché de l'assurance-vie et de la capitalisation, après un coup d'arrêt en 1990 (+ 2 % à + 3 %), a retrouvé une progression à deux chiffres de l'ordre de 10 % à 11 % dont plus de 20 % pour la seule assurance-vie.

En volume d'activité, le métier d'assureur reste porteur, mais sur le plan de la rentabilité, il l'est beaucoup moins et cela pour la deuxième année consécutive. Les cinq premières compagnies affichent un recul moyen de 8,5 % de leurs profits, lié à la détérioration des résultats « techniques » (hors revenus des placements) et à une stagnation des profits financiers.

L'activité d'assurance-dommages est la grande responsable de cette situation. L'érosion progressive des marges s'est transformée en une chute brutale sur l'année 1991. La France est en train de se rapprocher de la situation de pays sinistré comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Les tempêtes qui avaient affecté l'Europe du Nord faisaient souvent figure d'alibi en 1990 pour expliquer la détérioration des résultats des compagnies françaises. Mais pour l'année qui vient de s'achever, cet élément ne joue plus.

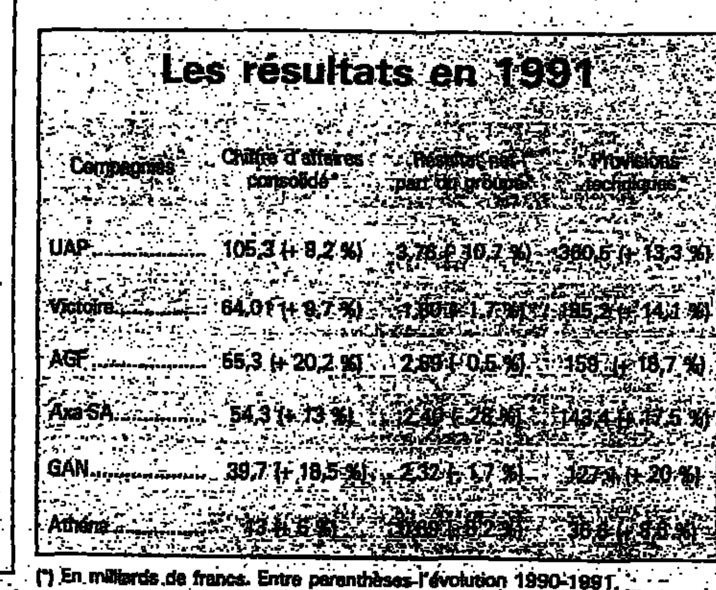
A cela, deux raisons principales : la recrudescence de 30 % à 40 % des vols de véhicules (l'automobile représente 40 % de l'assurance-dommages) et une concurrence « sauvage » sur le marché des risques industriels. Dans ce domaine, la plupart des assureurs ne gagnent plus d'argent depuis plusieurs années. Or les incendies d'entreprises auraient augmenté de 30 % en 1991. Aussi certaines compagnies se refusent-elles depuis plusieurs mois à trop baisser leurs tarifs et ont procédé à une sélection de plus en plus rigoureuse des dossiers, quitte à perdre des parts de marché.

Ces précautions n'ont pas empêché les résultats d'exploitation des branches « dommages » des groupes d'être tous négatifs. L'UAP et les AGF enregistrent des pertes d'exploitation d'environ 1 milliard de francs et le GAN de 500 millions de francs. Ce sont des plus-values financières et immobilières qui leur ont permis de faire ressortir des résultats nets positifs.

L'UAP et les AGF ont été par ailleurs handicapées par leurs filiales bancaires, respectivement la Banque Worms et la Banque du Phénix, qui ont toutes deux dû procéder à des provisions sur leurs engagements immobiliers. Ce sont d'ailleurs les provisions « surprise » constituées par la Banque Worms, filiale à 100 % de l'UAP, qui ont fait chuter les résultats de sa maison-mère. Sans cela, le premier assureur français aurait réussi, comme ses deux concurrents, à stabiliser son résultat.

Enfin, la contribution des assureurs au fonds d'indemnisation des victimes du sida a contribué à la dégradation de leurs résultats. Chaque compagnie a provisionné dans ses comptes de 1991 de 0,42 % à 0,5 % de son chiffre d'affaires dans l'assurance-dommages. La contribution de l'UAP est la plus forte, avec un versement de 110 millions de francs en 1992, suivie par celles d'AXA (85 millions), des AGF (67 millions) et du GAN (45 millions). Le seul motif de satisfaction est fourni par l'assurance-vie, où les groupes affichent chiffres d'affaires en hausse et résultats positifs permettant souvent de compenser les déconvenues sur l'assurance-dommages.

Éric Leser



Les résultats en 1991

Compagnies	Chiffre d'affaires consolidé*	Résultat net part du groupe*	Provisions techniques*
UAP	105,3 (+ 8,2 %)	3,76 (- 10,7 %)	380,5 (+ 13,3 %)
Victoire	64,01 (+ 8,7 %)	1,80 (+ 1,7 %)	185,2 (+ 14,1 %)
AGF	55,3 (+ 20,2 %)	2,89 (- 0,5 %)	159 (+ 18,7 %)
Axa SA	54,3 (+ 13 %)	2,49 (- 28 %)	143,4 (+ 17,5 %)
GAN	39,7 (+ 18,5 %)	2,32 (- 1,7 %)	127,4 (+ 20 %)
Athéna	[illegible]	[illegible]	[illegible]

(*) En milliards de francs. Entre parenthèses l'évolution 1990-1991.

Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par l'agence de presse Idé et le service infographique du *Monde*.